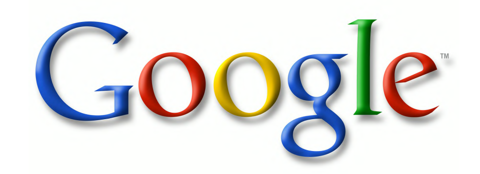
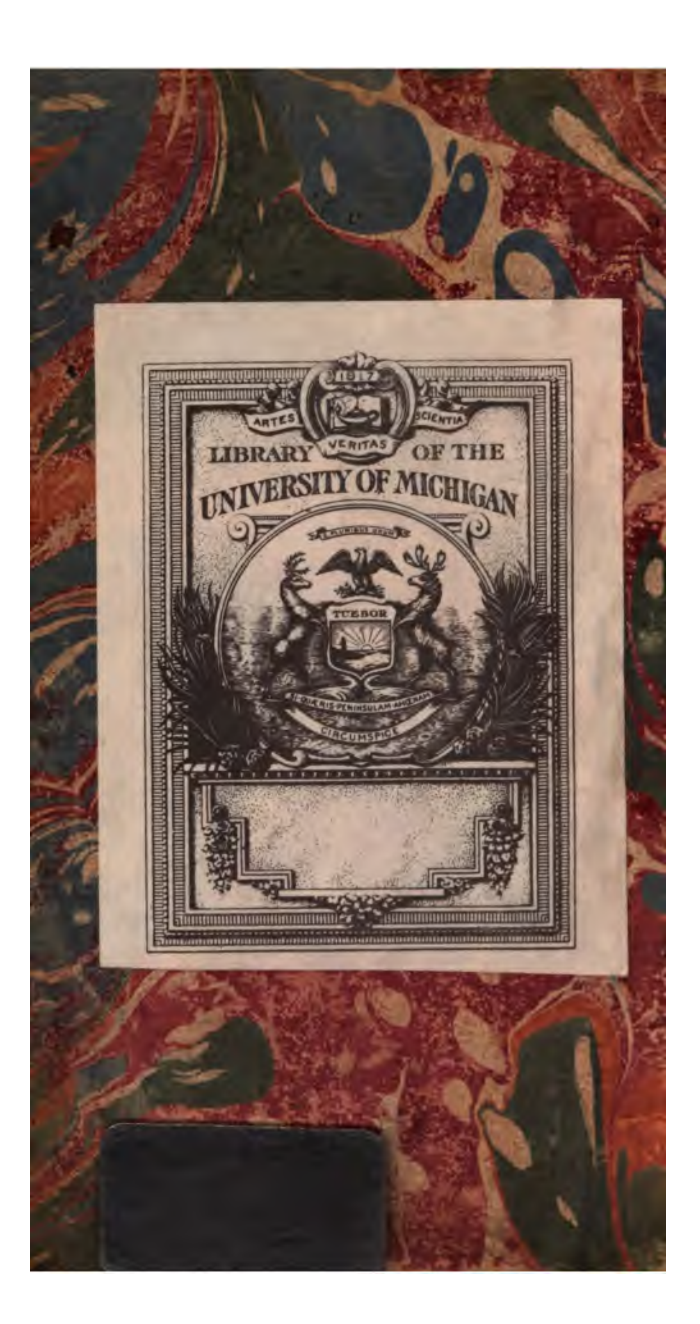
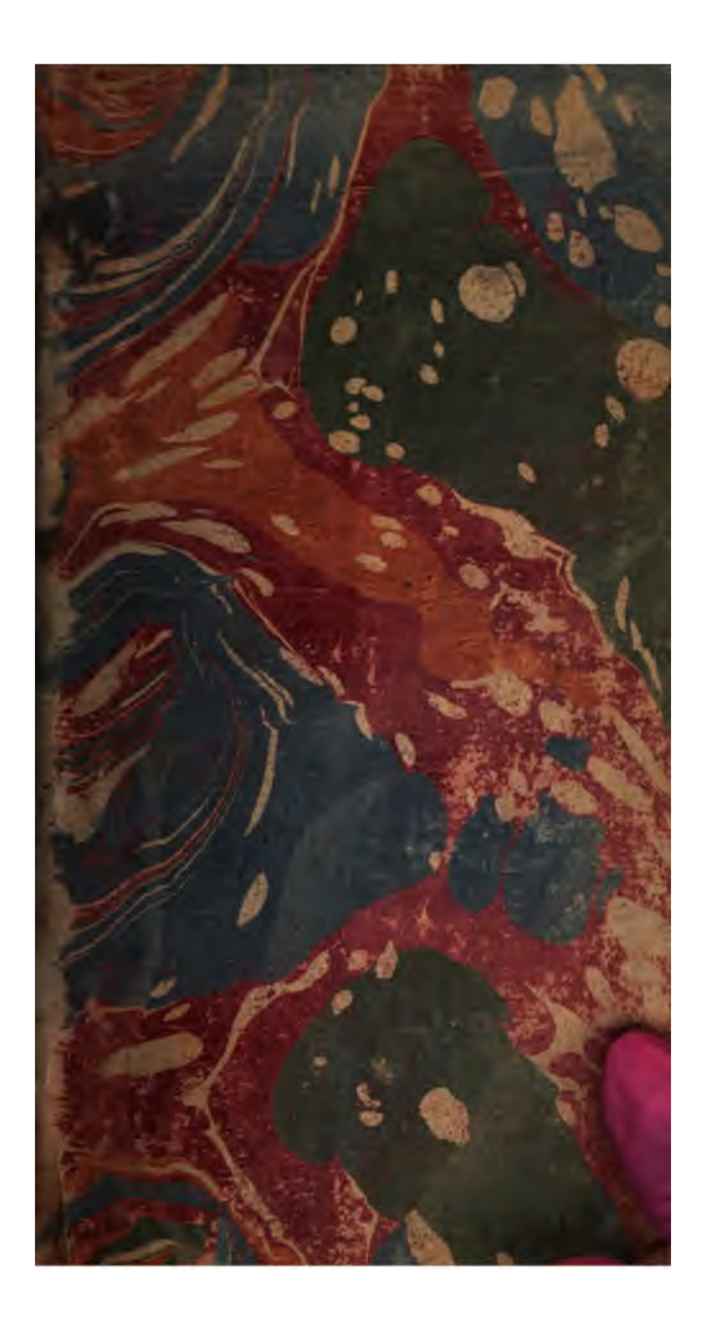
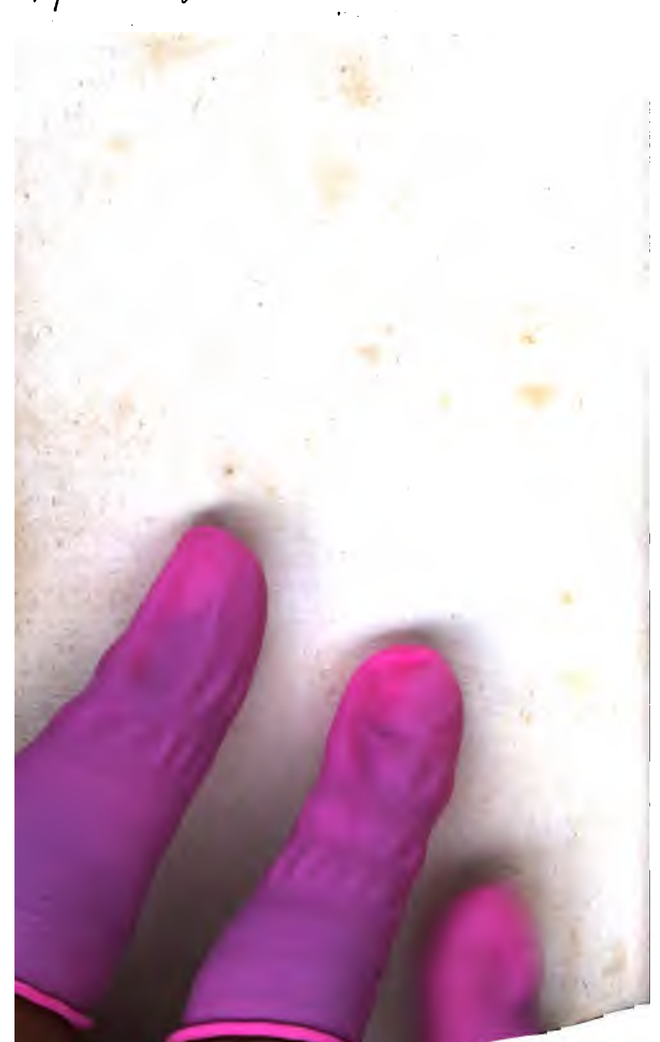
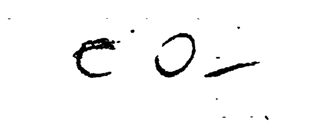




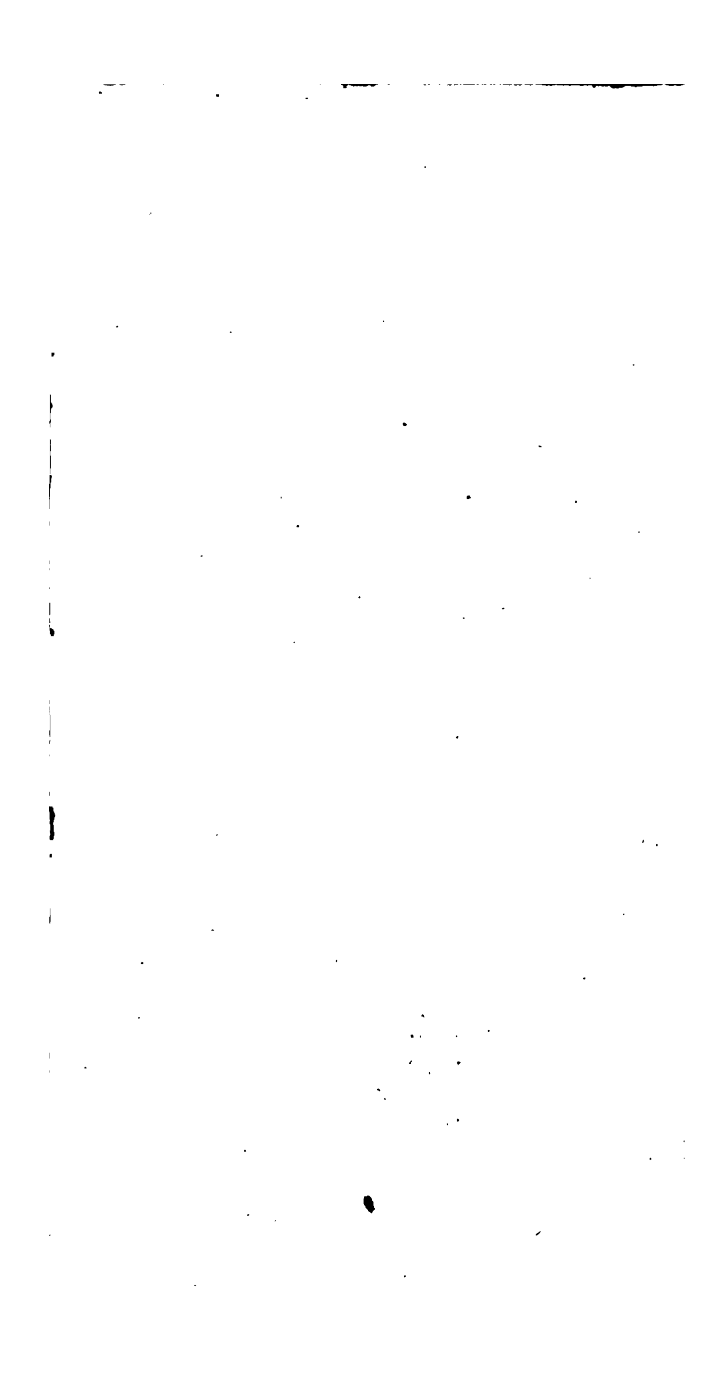

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE







ABREGÉ DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, CIVILE ET POLITIQUE DE LA VILLE DE ROUEN.





ABREGÉ DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, CIVILE ET POLITIQUE DE LA VILLE DE ROUEN,

Avec son Origine & ses Accroissemens jusqu'à nos jours.

Contenant une description exacte des plus anciens Monumens qui subsistent encore dans cette Capitale de la Province de Normandie.

Par M. ****



A ROUEN,

Chez FRANÇOIS OURSEL, Imprimeur de Son Eminence, grande rue Saint Jean, à l'Imprimerie.

M. DCC. LIX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.



A SON EMINENCE
MONSEIGNEUR
LE CARDINAL
DE
SAULX-TAVANES,
ARCHEVÊQUE DE ROUEN,

Primat de Normandie, Pair & Grand Aumônier de France, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, Proviseur de Sorbonne.



ONSEIGNEUR,

A qui mieux qu'à VOTRE EMINENCE, *pourroit appartenir l'hommage de cette nouvelle*

Histoire de Roüen ? d'une Ville, qui, devenuë votre seconde Patrie, fait gloire de chérir, de respecter en Vous, MONSEIGNEUR, *le plus grand, le plus illustre de ses Citoyens & de ses Bienfaiteurs ; d'une Eglise, qui voit en* VOTRE EMINENCE, *son Chef & son Pere. Que ne m'est-il permis,* MONSEIGNEUR, *de mettre sous vos yeux ce que mon cœur m'inspire ! ce que me dicte la plus vive reconnoissance, & le profond respect avec lequel je suis.*

DE VOTRE EMINENCE,

MONSEIGNEUR,

Le très-humble, très-obéïssant
& soumis serviteur,
FRANÇOIS OURSEL.



PRÉFACE.


TANT d'Auteurs célebres nous ont donné l'Histoire de la Province de Normandie, & en particulier celle de la Ville de Roüen sa Capitale, qu'il seroit impossible de ne pas tomber dans des répétitions continuelles, en traitant le même sujet.

On s'est donc borné ici à un simple Abregé de l'Histoire de cette Ville, mais un peu plus étendu que celui qui parut il y a près de soixante ans, sous le Titre des *Beautés de la Normandie, ou Origine de la Ville de Roüen, &c.* par Jean Oursel, en un petit Volume *in*-12.

Le plan de ce dernier Ouvrage fut assez bien conçû; mais si peu exact en tous points, & particulierement dans ceux les plus essentiels de Géographie & de Chronologie, que l'on a crû en le refondant, pouvoir le rendre plus utile, plus curieux, & plus instructif pour le Lecteur, sans ce-

pendant ſe trop écarter du même plan que l'Auteur s'en étoit fait.

J'ai entrepris d'éclaircir & d'approfondir d'après mes recherches & mes réflexions, les ſujets que cet Auteur a traités trop ſuperficiellement. On ne me ſçaura pas mauvais gré, je penſe, de parler de ceux qui lui ont échapé, ou que le laconiſme qu'il s'étoit preſcrit lui a fait mal à propos omettre, comme choſes qu'il n'avoit pas crû abſolument néceſſaires, mais qui m'ont cependant paru mériter d'être retracées ſans confuſion.

J'ai crû auſſi que pour amener le ſujet principal que je me ſuis propoſé de traiter, c'eſt-à-dire, les Origines de la Ville de Roüen, je devois préliminairement parler de la ſucceſſion des Ducs de Normandie, à qui elle doit pour la plus grande partie, ſes accroiſſemens, & donner un eſquiſſe de leur Gouvernement. L'un & l'autre ſont d'ailleurs trop analogues à mon ſujet pour ne pas m'y conduire; & après avoir dévoilé autant que l'obſcurité des tems pourra me le permettre, l'origine de la Capitale de cette grande & puiſſante Province, je parlerai de ſes accroiſſemens qu'elle doit, comme je viens de le dire, à la magnificence & à la libéralité de ſes Souverains, & ſpécialement au Grand Raoul, qui tient parmi eux le premier rang.

Je parlerai ensuite des Rivieres dont elle est arrosée, & qui viennent se décharger dans la Seine qui lui tient lieu de Canal, & qui y amene de toutes parts l'abondance; de son Etat Ecclésiastique & Civil; des révolutions enfin qu'elle a souffertes.

Cette multiplicité de circonstances plus interressantes les unes que les autres, seront terminées par un esquisse général du Tableau de cette vaste & belle Province; & pour me conformer autant que je l'ai pû aux idées de l'Auteur, qui n'a fait qu'ébaucher la matiere, je donnerai en détail & par ordre alphabétique, le nom de toutes les Villes & lieux principaux de la Province. Je désignerai ceux qui renferment dans leur enceinte des monumens respectables par leur antiquité, sans oublier les modernes que je croirai dignes d'être remarqués. Je ne passerai point non plus sous silence les Villes & les lieux décorés de Titres, comme Duchez, Universités, avec l'époque de leur érection, les Villes où se sont formées des Académies, le nombre des Temples Sacrés qui en font l'ornement; les noms des principaux Bourgs & de quelques Villages considérables, & ce qu'ils peuvent avoir chacun de particularités qui leur sont propres, avec les jours de Foires & de Marchés qui s'y tiennent.

Je conviendrai que tant d'objets réunis seroient susceptibles d'un plus grand détail, mais je me suis borné simplement à donner une idée claire & distincte de l'Origine de la Ville de Roüen ; des anciens Monumens que les révolutions qu'elle a subi nous ont conservés jusqu'à nos jours, & des Edifices modernes dont elle est successivement décorée par les attentions qu'apportent sans relâche le respectable Cardinal qui gouverne dèpuis tant d'années ce grand Diocèse, l'Illustre Gouverneur de cette vaste & riche Province, ses Magistrats enfin & ses Citoyens, pour la rendre un jour une des plus belles du Royaume. Les soins continuels que s'est donné M. le Cardinal de Tavanes, pour la construction du nouvel Hôtel-Dieu au lieu de Santé, dont nous parlons en son lieu dans cet Ouvrage, en est une preuve bien marquée. Ce digne Pontife n'a pas perdu de vûë un seul instant un objet aussi important : aussi peut-on dire avec justice que c'est son ouvrage qu'il vient d'avoir la consolation, pendant le cours de cette édition, de voir à peu de chose près, au point de sa perfection, puisque ce magnifique Hôpital s'est trouvé en état d'y recevoir les Malades & toutes les personnes destinées à leur rendre les services spirituels & temporels, qui

par leur Inſtitution, leur ſont dûs. La tranſmigration enfin des pauvres Citoyens malades de cet Hôpital y fut faite de l'ancien Hôtel-Dieu, le 17 Juillet de l'année 1758, avec toutes les précautions imaginables; ce tranſport ayant été précédé la veille par des Cérémonies Eccléſiaſtiques, pour obtenir du Ciel les graces néceſſaires pour y transférer les pauvres malades.

Nous n'avons encore parlé que très-ſuperficiellement du nouvel Hôtel de Ville, dont à peine les premiers fondemens ſont jettés. Nous avons même paſſé ſous ſilence le projet d'un cinquiéme accroiſſement de cette Capitale de la Province; mais nous ne pouvons pas en qualité de Citoyen, nous diſpenſer de retracer ſous les yeux de nos compatriotes l'activité de Monſieur le Maréchal de Luxembourg, à leur procurer la conſtruction de ce nouveau monument. Avec quel empreſſement cet illuſtre Gouverneur ne s'eſt-il pas prêté pour préſenter & faire agréer à SA MAJESTÉ les plans dreſſés par Monſieur le Carpentier, ſous la direction de qui ce magnifique Edifice ſe conduit? Avec quel zèle MM. de la Bourdonnaye & Feydau de Brou ſucceſſivement Intendans de la Généralité, ne ſe ſont-ils pas employés pour ſolliciter les Arrêts du Conſeil, néceſſaires pour la reconſtruction de

ce nouvel Edifice, & pour l'accro
de la Ville? Il ne feroit pas juste
de ne pas préc[illegible] celui des
du Corps de [illegible]ctuellement
qui par leurs [illegible] empressés
avec la mêm[illegible] & le m
aux vûës de l'[illegible] Gouvern
Province, d[illegible]st pour
premier Cito[illegible], dont le
rable à tous [illegible]sera tou
[illegible]ation dans [illegible]ovince,
juste titre [illegible]voir do
Nous n[illegible]ndr
sur un [illegible]lle
[illegible]us no[illegible]
[illegible]oyer
[illegible]le j[illegible]

[illegible] B R [illegible] E

DE

HI[illegible] E

[illegible] CIVILE

[illegible] E

[illegible] L :

[illegible] EN[illegible]

[illegible]

A

ce nouvel Edifice, & pour l'accroiſſement de la Ville? Il ne ſeroit pas juſte non plus, de ne pas préconiſer celui des Magiſtrats du Corps de Ville actuellement en place, qui par leurs ſoins empreſſés coopérent avec la même activité & le même ſuccès aux vûës de l'illuſtre Gouverneur de cette Province, dont il eſt pour ainſi dire, le premier Citoyen, & dont le nom reſpectable à tous égards, ſera toujours en vénération dans cette Province, qui ſe glorifie à juſte titre de lui avoir donné le jour.

Nous ne nous étendrons pas davantage ſur un objet ſi vaſte & ſi intereſſant. Nous nous contenterons ſeulement de renvoyer nos Lecteurs, à les inviter même de jetter les yeux ſur le *Recueil des Plans, Coupes & Élévations du nouvel Hôtel de Ville*, dreſſé par Monſieur le Carpentier, Architecte du Roi, qui n'a paru que ſur la fin de cette édition. Il ſuffit de dire que cet habile Artiſte eſt plus que capable d'en remplir tous les points, & de les mettre à celui de leur perfection.





ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE, CIVILE ET POLITIQUE, DE LA VILLE DE ROUEN, ET DE SON ORIGINE.



LA Normandie n'avoit point de nom collectif,& ne formoit pas un Corps de Province avant la conquête des Gaules par Jules Cesar. Elle étoit alors divisée comme

tout ce vaste Pays en plusieurs *Cités* ou petites Républiques : *Rhotomagus*, aujourd'hui Roüen, étoit le Chef-lieu d'une des plus considerables. Cette ordre subsista même sous la domination Romaine, qui laissa sagement à chacun de ces Corps politiques l'ancienne forme de leur Gouvernement, en se réservant sur le total, la Souveraineté exercée par les Proconsuls.

La conquête de Clovis, & le partage qu'il en fit entre ses quatre fils, partage réiteré depuis plus d'une fois dans la premiere race, fit donner le nom de *Neustrie* à l'un de ces démembremens de la Monarchie Françoise. Il comprenoit dans l'origine une étendue beaucoup plus considerable, puisque Paris même, & plusieurs autres Provinces du Nord-Ouest de la France, en faisoient partie ; mais le nom de Neustrie resta sous la seconde race au pays connu aujourd'hui sous celui de Normandie.

Ce nom lui fut donné par un peuple conquérant, qui après l'avoir ravagée pendant plus d'un siécle, s'y établit enfin, & força le Gouvernement foible & chancelant de *Charles le Simple* à lui en confirmer la possession.

Ce seroit bien ici le lieu de remonter jusqu'aux tems malheureux où ces peuples du Nord envoyoient presque tous les ans de nouveaux essains dévaster cette Province. La Capitale ne fut pas exempte de leurs ravages, & sa situation l'y exposoit nécessairement. Il suffira de remarquer qu'en 857 les Normands n'avoient encore aucun lieu fixe qui leur servît de retraite dans cette Province, lorsqu'une troupe de ces brigands vint s'établir dans l'Isle d'*Oissel*, vis-à-vis du village de ce nom, qui n'est éloigné de Roüen que de deux petites lieues, & que *Bernon* qui étoit à leur tête eut la témérité de venir trouver à *Verberie Charles le Chauve*

environ l'an 859, & lui faire hommage de ce petit canton de Neuſtrie dont il s'étoit rendu maître.

Ce Prince obligé alors de faire face à un nombre prodigieux d'ennemis, hors d'état de pouvoir s'oppoſer ouvertement aux entrepriſes de cet uſurpateur, diſſimula ſon reſſentiment, & reçut ſon hommage. L'année ſuivante, maître de toutes ſes forces, il vint, lorſqu'il y penſoit le moins, attaquer cette avanturier dans ſon Fort d'Oiſſel. Mais ſur l'avis que ce Prince reçut à propos, que des mécontens d'intelligence avec Louis de Germanie, avoient tramé une conſpiration qui ne tendoit à rien moins qu'à le détrôner, conſidérant d'ailleurs qu'il pourroit perdre plus de tems par la vigoureuſe réſiſtance de ces barbares, à quoi il ne s'attendoit pas, il leva aſſez précipitamment le Siége qu'il en faiſoit, & marcha à la tête de ſon armée pour diſſiper dans ſon origine l'orage prêt à fondre ſur lui.

Cette ſage précaution ne fut pas infructueuſe : il écarta les mutins, les punit ſéverement, & trouva les moyens de rétablir ſa puiſſance & de s'affermir ſur ſon trône.

Son premier projet de chaſſer les Normands ne fut point perdu de vûe. Il voulut à quelque prix que ce fût, chaſſer de ſes Etats un ennemi ſi dangereux; il rénoüa pour y parvenir, la négociation qu'il avoit entamée l'année précedente avec *Véeland*, autre Chef de ces peuples du Nord, qui ravageoit alors la Province de Picardie & les rives de la Somme. Il conclut enfin un traité avec lui, par lequel le Roi ſe ſoumettoit de lui payer annuellement un ſubſide de quatre mille livres en argent & une autre ditte d'or, après qu'il auroit chaſſé ſes compatriotes de la Neuſtrie.

Tous les articles de ce traité furent réaliſés dans la même année. Mais peu religieux obſervateurs de leur foi, ces peuples cruels y

environ l'an 859, & lui faire ho
mage de ce petit canton de Neu
dont il s'étoit rendu maître.

Ce Prince obligé alors de
face à un nombre prodigieux
nemis, hors d'état de pouvoir
poser ouvertement aux entre
de cet usurpateur, dissimula
sentiment, & reçut son hom
L'année suivante, maître de
ses forces, il vint, lorsqu'il
soit le moins, attaquer cette
rusier dans son Fort d'Oissel.
sur l'avis que ce Prince reçut
pos, que des mécontens d'in
gence avec Louis de Germa
avoient tramé une conspiration
ne tendoit à rien moins qu'à le
trôner, considérant d'ailleurs q
pourroit perdre plus de tems
la vigoureuse résistance de ces B
bares, à quoi il ne s'attendoit pas
leva assez précipitamment le Si
qu'il en faisoit, & marcha à la t
de son armée pour dissiper dans
origine l'orage prêt à fondre
lui.

écaution ne fut pas
écarta les mutins,
ment, & trouva les
blir sa puissance &
r son trône.
projet de chasser
ne fut point perdu
ulut à quelque prix
asser de ses Etats un
ngereux; il rénoüa
nir, la négociation
tamée l'année préce-
éeland, autre Chef de
u Nord, qui ravageoit
ince de Picardie & les
omme. Il conclut enfin
c lui, par lequel le Roi
it de lui payer annuel-
subside de quatre mille
rgent & une autre ditte
s qu'il auroit chassé ses
tes de la Neustrie.
les articles de ce traité la
lisés dans la même année, &
religieux observateur de m-
, ces peuples cruels y suiv.

revinrent à plusieurs reprises exercer leurs ravages, *Hasting* à leur tête, & mettre tout ce qu'ils rencontroient à feu & à sang, sans cependant y faire aucun établissement.

RAOUL,

Premier Duc de Normandie.

IL étoit réservé à Raoul de faire la conquête de cette Province, & d'y fonder un Etat.

Ce Prince étoit fils d'un Seigneur Danois, indépendant du Souverain de *Dannemarck* qui exigea de lui des devoirs de sujet à main armée. Ce jeune Seigneur ne se trouvant pas assez en force pour résister à un Prince plus puissant que lui, fut vaincu en voulant soutenir ses droits, & forcé d'abandonner son pays & de se refugier en *Scandinavie*, Province limitrophe de la *Norvege*. Là, retiré avec un petit

nombre de ses sujets qui avoient partagé les mauvais succès & les disgraces de leur Maître, incertain s'il se détermineroit à recouvrer à force ouverte son petit Etat, ou si à l'exemple de ses compatriotes il iroit tenter fortune dans les pays méridionaux, un songe le détermina à prendre le parti de venir dans les Gaules où une glorieuse destinée l'attendoit. (*a*) Car Dudon rapporte qu'il n'eut ce songe que trois ans après sa défaite, & qu'étant abordé en Angleterre, un Chrétien Anglois de nation, qui s'étoit attaché à son service, lui expliqua, comme un autre Joseph, le songe qu'il avoit fait, & qui commençoit à l'inquiéter.

Cette époque dattée par le même Historien de l'année 869 lui fit prendre son parti.

Ce Prince, alors dans toute la force de son âge, étoit grand & bien fait, d'un port imposant, am-

(*a*) Dudon, *Gesta Normanorum*, p. 72. & suiv.

bitieux, avec discernement & beaucoup de douceur en partage, il s'attira non seulement la confiance de toute la nation, mais celle encore d'un grand nombre d'Etrangers qui voulurent bien suivre sa fortune & se ranger sous ses étendards. Il rassembla pour l'expedition qu'il méditoit autant de monde qu'il put, équipa une flotte formidable, & vint fondre une seconde fois en Angleterre où, dit le même Historien, il aborda plutôt par un pur hazard que de dessein prémédité d'y venir faire une descente. Il n'y fut pas bien reçu d'abord, & forcé d'en venir aux mains avec ces Insulaires, dans plusieurs combats qu'il leur livra, ils furent presque toujours battus. Il traita enfin avec *Alfred* leur Roi, sortit de l'Isle en 875, d'où il vint relâcher dans la *Frise*. Il y battit à plate couture le Duc de *Radebode*, & *Raimir* Duc de *Haynault*. Après avoir ravagé toute la *Frise*, il vint fondre

en *France* avec toute sa flotte dans la même année par l'embouchure de la Seine, & désoler toutes les côtes de la Manche.

Il donna pendant quelque tems relâche à ses troupes dans le séjour qu'il fit à *Jumiéges*, qui dans ce tems là, étoit la retraite ordinaire des Normands qui venoient s'y rafraichir & se reposer des fatigues de leurs expéditions.

Ce Prince actif ne croupit pas longtems dans le repos. Il ne tarda pas à remonter la Seine; mais le bruit qui se répandit de ses ravages, reveilla *Charles le Simple* de son assoupissement Il envoya le Duc *Renaud* à la tête d'une grosse armée avec ordre de s'opposer au passage de *Raoul.* Ce Général ne fut pas heureux, il fut entierement défait en 888. sur les bords de la riviere d'Eure. *Raoul* enflé d'une victoire aussi éclatante, ne perdit pas de tems à venir mettre le Siége devant *Meulan* qu'il emporta d'assaut &

en passa sans distinction, tous les habitans au fil de l'épée.

Le Duc *Renaud*, qui ne s'étoit pas attendu à un pareil échec, outré de colere & de dépit d'avoir été vaincu par des aventuriers, rassembla les débris de son armée, leva à la hâte de nouvelles troupes dans le dessein de joindre une seconde fois son vainqueur & de lui livrer le combat. *Raoul* ne lui fit pas un meilleur sort que dans la premiere action. L'armée de *Renaud* fut entierement mise en déroute & hors d'état de venir l'attaquer.

Après tant de succès coup sur coup, les Normands qui dans le même tems assiégeoient *Paris*, *Raoul* avec son armée victorieuse prit la resolution d'aller les joindre; mais la longueur de ce Siége qui dura trois ans, & où ils furent battus par le Roi *Eudes*, lui fit changer de dessein. D'ailleurs une défense si opiniâtre ne s'accordoit point à la vivacité d'esprit de *Raoul*,

ni à l'exécution de ses projets. Elle ne lui permit pas d'en attendre l'issue, ni de voir la fin de ce fameux Siége. Il se sépara des assiégeans avec la troupe qu'il avoit sous ses ordres, dont il fit un détachement à la tête duquel il fut dévaster la *Bauce*, le *Perche* & le *pays Bessin*. Il se rendit maître de *Bayeux* Capitale de ce petit pays, enleva *Pope* fille de *Beranger* qui en étoit le Comte, l'épousa, & vint rejoindre les assiégeans qui étoient encore devant Paris.

Une circonstance à laquelle le conquérant ne s'attendoit pas, le rappella peu de tems après en Angleterre. *Alfred* avec qui il avoit fait un traité d'alliance lui envoya demander du secours contre un parti de rebelles qui s'étoit formé dans son Royaume. Il vola avec un corps de ses troupes au secours de son allié, où après avoir réduit les rebelles & tout pacifié, il revint quelques années après en France;

ravagea la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, l'Auvergne & la Bourgogne. Ses armes ne furent cependant pas toujours victorieuses dans toutes ces Provinces. Il essuya quelques revers devant *Tours*. Il échoua encore devant *Chartres* dont il faisoit le Siége, dans une sortie que firent les bourgeois de cette Ville, leur Evêque à leur tête.

Ce Prélat qui pour toute défense, s'étoit muni dans cette sortie d'une Relique respectable de son Eglise, en imposa tellement aux ennemis, & fit une si grande impression sur les esprits, que le Conquérant en fut frappé au point qu'il leva avec assez de précipitation le Siége de cette Ville, & prit sur le champ la résolution de venir se fixer dans quelqu'endroit du Royaume, & s'y faire s'il étoit possible, un Etat indépendant.

Roüen fut son premier objet & son point de vûe. A peine s'en fut-il rendu maître, que déterminé à

s'y faire un établissement, pour y parvenir, il prit, animé de son courage & de la fidélité de ses troupes, toutes les mesures possibles pour subjuger toute la Neustrie, & faire de cette Ville la Capitale de son Etat qu'il regardoit deslors comme sa conquête.

Ce fut en 905. qu'il vint mouiller avec une nombreuse flotte devant cette Ville. Les habitans pris à l'improviste, hors d'état de faire face à un ennemi si rédoutable qui venoit fondre sur eux, n'imaginerent point d'autre moyen pour arrêter l'orage, que de lui députer leur Archevêque *Franco*, pour traiter avec ce Prince. En politique rafiné il se prêta avec tant de facilité aux propositions que lui fit ce Prélat respectable, que le traité fut aussitôt conclu que les articles proposés en furent dressés. La premiere des conditions fut qu'il se feroit Chrétien, qu'il ne changeroit rien dans les coutumes du pays,

& qu'il maintiendroit les habitans dans tous les privileges dont ils jouiſſoient de tems immémorial.

A de ſi favorables conditions qui mettoient ce Prince à portée de faire réuſſir ſon projet ſans coup ferir, on lui préſenta les clefs de la Ville où il entra ſans effuſion de ſang à la tête de ſes ſoldats.

A peine avoit-il pris poſſeſſion de ſa nouvelle conquête, qu'il regardoit déja comme ſon patrimoine, qu'il fit conſtruire un Château ſur les bords de la Seine. C'eſt auſſi à lui, comme nous allons le dire dans la ſuite, à qui la Ville de Rouen doit ſon premier agrandiſſement.

Charles le Simple qui regnoit alors en France, ne vit pas d'un œil bien tranquille un voiſin ſi dangereux, dont les exploits avoient jetté la terreur partout où il avoit paſſé, au point qu'ils le firent redouter de ce Monarque, qui aima mieux s'en faire un allié qu'un ennemi.

En effet, *Charles* après quelques actes d'hostilité réciproques, se détermina à cimenter une paix solide avec lui. (*b*) Le traité fut conclu & signé de ces deux Princes dans la petite Ville de Saint Clair sur la riviere d'*Epte*; & *Giselle*, fille de *Charles* que *Raoul* épousa, fut le nœud de la paix. *Charles* lui ceda encore par le même traité en toute propriété la partie de l'ancienne Neustrie qui est enclavée entre les rivieres d'Epte, de Coinon, d'Eure, de Sarte & la Manche, avec l'hommage du Duché de Bretagne, pour relever toutefois immédiatement de la Couronne de France à titre de Duché; ce Prince lui en fit expédier les Lettres qu'il signa.

Raoul, paisible possesseur de son Etat naissant, ne pensa plus qu'à exécuter les articles du traité en vertu desquels les habitans de Roüen l'avoient reconnu pour leur

(a) Oder. Vit. L. 3. p. 459.

Souverain. Resolu d'embrasser le Christianisme, il se fit instruire par le même Prélat (*c*) médiateur entre lui & ses nouveaux sujets, qui le régénera par les eaux du Baptême dont il fit la cérémonie dans sa Cathédrale.

Raoul, devenu l'allié du Roi de France & son gendre, l'aida de ses troupes & de sa personne contre ses ennemis. Le Roi poussa aussi sa reconnoissance des services qu'il lui avoit rendus, en lui faisant recouvrer les Pays-Bas, jusqu'à les lui offrir en souveraineté. Ce généreux Prince à la vérité les refusa, mais il obtint celle du Duché de Bretagne qui étoit plus à sa convenance & qu'il obtint du Monarque sans aucune difficulté. La cérémonie de l'hommage qui lui en fut rendu par les Comtes *Alain* & *Béranger* en personnes se fit avec un éclat particulier & toute la dignité convenable sur le Pont de Roüen

(*a*) *Ibid.*

où l'on avoit construit une salle sur le devant de laquelle deux Leopards d'or sur un champ de geules étoient peintes, qui sont les armes de Normandie; & celles de Bretagne qui sont d'hermines sans nombre sur un fond d'argent, l'étoient également sur le derriere de la même Sale.

Ce fut encore *Raoul* qui donna le premier des loix à ses nouveaux sujets. Son équité étoit d'ailleurs si universellement reconnue & respectée, qu'il suffisoit de crier à *Raoul*, pour comparoître à son Tribunal pour y être jugé sans appel. C'est aussi de cette exclamation qu'est venue *la Clameur de Haro* qui subsiste encore dans toute la Province, pour comparoître devant le Juge du lieu.

Ce Prince enfin aussi respecté que redoutable, paya le tribut à la nature en 916. après cinq ans de regne, & selon quelques Auteurs en 917, agé de soixante ans,

& ne laissa qu'un seul fils de *Pope* sa premiere femme, fille de *Béranger*, Comte de Bayeux. Il fut inhumé dans l'Eglise Cathedrale de Roüen, où il repose dans la Chapelle de Saint Romain.

GUILLAUME
LONGUE-EPÉE.
II. Duc.

CE Prince ne differa pas, après les honneurs funebres qui furent rendus à *Raoul*, à se faire reconnoitre par toute la Noblesse & ses vassaux de la Province qu'il convoqua dans la Cathedrale. Il reçut des mains de l'Archevêque la Couronne, le Manteau & l'Épée Ducale. Héritier de la valeur & des vertus de celui qu'il venoit de perdre, il ne l'étoit pas moins des avantages de la figure; sa taille, la vivacité de ses yeux, sa dou-

ceur & son affabilité le firent adorer & respecter de tous ses sujets. Religieux sans ostentation, il laissa après lui des monumens de sa piété & de son culte pour les Autels. Forcé de ranger à leur devoir les Comtes Bretons qui vouloient se soustraire de sa domination, il les contraignit par la force à se soumettre. Quelques Seigneurs, entr'autres *Rioulf* Comte du Cotentin, eurent la témérité de vouloir mesurer leurs forces à celles de leur Souverain. Ce dernier projetta en 921. de venir à main armée l'assieger à l'improviste dans sa Capitale, mais il eut lieu de se repentir de sa félonie; ce Prince étant sorti à la tête d'une poignée de soldats ramassés à la hâte, vint fondre sur lui, & tailla en piéces l'armée de ce vassal rebelle. Sa piété, suivant un usage assez familier de ces tems là, le porta à prendre l'habit de Saint Benoît dans l'Abbaye de Jumiéges; & résolu d'embrasser la vie

monastique, il fit assembler en 942. toute la Noblesse de son Duché, à qui il fit reconnoître *Richard* son fils & son unique héritier pour Duc de Normandie.

Quelques brouilleries où ce Prince eut bonne part, en faisant restituer la force à la main au Comte de Ponthieu la Ville de *Montreüil* qu'*Arnoul* Comte de Flandre avoit usurpée; celui-ci, outré d'un affront si marqué, dissimula son ressentiment : déterminé à s'en venger par trahison, ne pouvant faire autrement, il envoya à *Guillaume* des Ambassadeurs chargés de le prier de sa part d'oublier le passé, de lui demander son amitié, & une Treve de trois mois, & qu'il lui désignât un lieu où ils pussent conferer entr'eux pour traiter d'une paix solide & durable. *Guillaume*, qui ne connoissoit que la droiture & l'honneur, ne devoit pas s'attendre à la trahison qu'on méditoit contre sa personne, pro-

posa la petite Ville de *Péquigny* sur la riviere de Somme pour le lieu de la conférence qu'on lui demandoit. Il s'y rendit le 18 Novembre 944. où il fut assassiné & poignardé par quatre Gentilshommes qu'*Arnoul* avoit apostés pour commettre cet horrible attentat. Son corps fut apporté à Roüen & déposé dans la Cathedrale, où il fut inhumé dans une des Chapelles de cette Métropole, qui est aujourd'hui la Chapelle de Sainte Anne. Il ne laissa de la Duchesse *Sponte*, fille d'*Hebert* Comte de Senlis, que *Richard* premier du nom, dit *Sans-Peur*, qui fut le troisieme Duc de Normandie.

RICHARD PREMIER.

III. Duc.

B*Ernard* le Danois, Vicomte de Roüen, & premier Comte d'Harcourt; *Raoul*, Seigneur de la

Roche, *Tesson*, le Seigneur de ***Briquebec***, & *Osmont de Centvilles* furent chargés par les États, du gouvernement, de l'administration & de l'éducation de ce jeune Prince pendant sa minorité, (il n'étoit pour lors âgé que de dix ans.) (*a*) Il ne tint pas à *Louis IV. d'Outremer* de profiter de son enfance pour réunir la Normandie à ses États.

Ce Prince sous differens prétextes, mit tout en usage pour se rendre maître de la personne du jeune Duc; mais la sagesse & l'attachement de *Bernard* à son jeune maître lui fit parer tous les coups que ce Monarque avoit dessein de frapper contre son autorité. Les soins que ses coopérateurs dans l'administration du gouvernement de ses États prirent de concert avec lui, ne contribuerent pas peu à rendre ce jeune Prince, qui promettoit déjà beaucoup, liberal, populaire sans bassesse, reli-

(*a*) *Ibid.*

gieux ſans affectation, & brave juſqu'à affronter les périls, qui lui acquirent par la ſuite des tems le ſurnom de *Sans-Peur*, qu'il conſerva ſans interruption juſqu'au dernier moment de ſa vie.

D'*Agnés*, fille d'*Hugues Capet*, Comte de Paris, qu'il épouſa en premieres nôces, il n'eut aucun enfant. Mais d'un ſecond mariage qu'il contracta avec *Goonor*, fille d'un Chevalier Danois dont il étoit devenu amoureux & qui de ſa maîtreſſe devint ſon épouſe, il eut un fils qui, héritier de ſon nom & de ſon intrépidité, le fut auſſi de ſes États & de toutes les excellentes qualités dont ce Prince étoit particulierement doüé, & qui lui acquirent dans la ſuite le ſurnom de *Bon*, univerſellement de tous ſes ſujets.

Que de monumens de ſa piété multipliés dans cette vaſte Province n'y voit-on pas! L'Abbaye de

Fecamp, (*a*) celles du Mont Saint Michel & de Saint Oüen, seront à jamais des monumens éternels de sa Religion, dont il fut le magnifique fondateur & le restaurateur, qui me dispensent dans les bornes que je me suis prescrites d'en rappeller d'autres. Il me suffit de retracer à la mémoire que dans les dernieres années de sa belle vie, pénétré de religion, & peut-être d'un sérieux repentir de quelques égaremens de jeunesse, il eut l'humilité de faire construire de son vivant dans le Cimetiere de Fecamp son Tombeau, & sous une espece d'égout *pour*, disoit-il alors, *que mon corps soit lavé en quelque façon de ses impuretés*. Cette sombre mais derniere & triste demeure, qui est la fin où se termine la carriere des plus illustres mortels, fut celebre tant qu'il vecut par une singuliere disposition qu'il fit exécuter par une ordon-

(*a*) *Ibid.*

nance qu'il rendit, par laquelle il vouloit que tous les vendredis de l'année cet humble tombeau fût rempli de froment pour être distribué à tous les pauvres qui se présenteroient.

Ce Prince ne se démentit point jusqu'aux derniers instans de sa vie, dont il sentit venir les approches. Et toujours soumis aux decrets de la Toute-puissance, il se fit transporter dans cette même Abbaye qui étoit son ouvrage ; & là, revêtu de tous les attributs d'un cœur pénitent, il se fit porter dans l'auguste Temple de cette sainte Maison, & prosterné aux pieds des autels du Souverain des Rois, il reçut le Saint Viatique. Cette religieuse mais triste cérémonie achevée, il se fit reconduire dans son Palais, où après avoir rassemblé toute sa Cour & la Noblesse du Pays, il leur fit reconnoître pour son successeur le jeune *Richard* son fils. Il n'alla pas plus loin que le

lendemain qu'il rendit l'esprit à son Créateur l'an 996. (*a*) la cinquantieme année de son âge, & fut inhumé dans le lieu qu'il avoit choisi pour sa sépulture.

RICHARD II.

IV. Duc.

CE Prince qui par sa douceur & son affabilité mérita, comme je viens de le dire, le surnom de *Bon*, devint par sa naissance maître des États de son pere à sa mort. Il ne lui ceda point en valeur, il sçut captiver l'amitié de ses voisins aussi bien que celle de ses sujets qui le respecterent jusqu'au tombeau. Son regne ne fut presque point traversé par les révolutions que ses prédécesseurs eurent à supporter : il fut au contraire le médiateur des differens de ses voisins & de ses alliés. La religion de ses peres dont il

(*a*) L'Historien Dudon qui rapporte ces faits, met l'époque de sa mort en 1002.

avoit ſuccé le lait & qu'il n'abandonna jamais ; le rendit fidele continuateur des monumens de leur piété. Il mit la derniere main au Monaſtére de Fécamp dont Richard I. avoit jetté les premiers fondemens. Dans la derniere maladie qui termina une carriere ſi bien commencée, il s'y fit tranſporter, & y mourut en 1026. dans la trentiéme année de ſon regne. Fidele imitateur de ſon pere, dont il ſuivit les traces dans tous ſes actes de religion, il fit reconnoître ſon fils de tous ſes Sujets pour ſon ſucceſſeur, & laiſſa les pauvres par ſon teſtament, héritiers des deux tiers de ſes meubles. Il fut inhumé à côté de ſon pere dans la même Abbaye, regretté univerſellement. Il eut trois Princes de ſon premier mariage avec *Judith* de Bretagne, & pluſieurs filles & deux autres d'un troiſiéme mariage, dont *Mauger* qui fut Archevêque de Roüen, & *Guillaume* Comte d'Arques.

RICHARD III.

V. Duc.

CE Prince, quoique jeune, prit immédiatement après la mort de ſon pere, les rênes du Gouvernement, mais ſon regne fut de peu de durée.

Robert ſon frere, Prince ambitieux, qui n'avoit pour unique partage que le Comté d'Yexmes, ne le vit qu'avec des yeux d'envie ſon Souverain : il ſe révolta contre lui, & en obtint le pardon ; mais ne pouvant pas par la force lui enlever la Couronne Ducale qui lui étoit acquiſe par droit de primogéniture, il eut recours à de bas artifices qui le firent ſoupçonner d'avoir fait empoiſonner *Richard*, qui mourut à Roüen aſſez précipitamment le 3 Fevrier de l'année 1028, & fut inhumé dans le Chœur de l'Égliſe Abbatiale de S. Oüen.

ROBERT,

VI. Duc.

LE Duc Robert, surnommé le *Magnifique*, fut couronné la même année par Robert Archevêque de Roüen & son oncle. Richard qui étoit mort sans être marié, ne lui laissa aucuns competiteurs ni conséquemment aucune guerre qui lui fût personnelle à soutenir. Ses liberalités en faveur de ceux qu'il affectionnoit, qui s'étendoient même jusqu'aux pauvres qu'il servoit en personne à table, lui firent donner par ses sujets le surnom qu'il portoit, de même que son expedition pour remettre sur le Trône *Henri I.* Roi de France, d'où *Constance* mere de ce Prince l'avoit voulu chasser pour lui substituer le Prince *Robert* son frere.

Henri, qui dans cette circonstance n'étoit rien moins qu'en su-

reté au milieu de Paris, sa propre Capitale, n'eut d'autre recours qu'à Robert son allié. Il leva une puissante armée à la tête de laquelle il soumit toutes les Villes révoltées, mit tout à feu & à sang sans distinction, dissipa tous les factieux, força sa Reine même à reconnoître son fils aîné pour son souverain, & Robert son frere à lui demander grace qui lui fut accordée.

Henri, en reconnoissance d'un service aussi signalé, joignit au Duché de Normandie les Villes & dépendances de Gisors, de Chaumont & de Pontoise avec tout le Vexin François.

Arbitre de tous les differens de ses voisins, il fut en 1032. mettre les Bretons à la raison, & força *Alain* leur Duc, à venir lui rendre hommage: il réduisit *Canut*, usurpateur du Royaume d'Angleterre, qui avoit chassé les légitimes heritiers de cette Couronne, & lui fit subir les loix qu'il lui imposa.

Ce Prince qui avoit toujours paru assez indifferent pour le beau sexe, n'avoit jamais pensé à se marier. Il ne put cependant résister aux charmes d'une jeune personne, fille d'un Bourgeois de Falaise, nommée *Harlette*, dont il eut un fils nommé *Guillaume*, qu'il reconnut avant son départ pour la Terre Sainte, & qui lui succeda à l'âge de huit ans.

Ce pélerinage fut le terme de sa brillante carriere. La mort l'ayant surpris à Nicée à son retour, où il fut obligé de s'arrêter : il y fut inhumé dans l'Église Cathedrale le 2. Juillet de l'année 1035. après un regne de sept ans & six mois. (*a*)

Fidele imitateur de ses ayeux, il avoit commencé à jetter les premiers fondemens de l'Abbaye de *Cerisy*, dont il est regardé comme le premier Fondateur.

(*a*) Oder. Vit. L. 3. p. 459.

GUILLAUME II.

VII. Duc.

CE Prince, qui va joüer le plus beau rôle des Souverains de son tems, après la mort de son pere, lui succeda dans tous ses États; mais ce ne fut pas sans avoir bien des assauts à soutenir de la part de ses propres vassaux pour s'y maintenir, & d'une multitude de competiteurs qui lui disputerent cette belle succession à droit d'hérédité & par le vice de sa naissance.

En 1038. un *Roger de Toeny*, qui prétendoit être descendu en ligne directe de *Machoul*, oncle du Duc *Raoul*, fut le premier qui osa entreprendre de dépouiller ce jeune Prince de ses États: mais *Guillaume* fut délivré d'un si redoutable ennemi dans un combat singulier avec *Roger de Beaumont* qui le tua.

Alain, Duc de Bretagne, à qui

Robert le Magnifique avoit confié pendant ſon abſence le Gouvernement de Normandie, ſe préſenta dans le deſſein de ſecourir le jeune Duc ; un projet ſi noble n'eut pas le ſuccès qu'il méritoit ; *Alain* périt en montant à cheval, on avoit empoiſonné l'arçon de la ſelle : *Guillaume* perdit un puiſſant & zèlé protecteur.

Un troiſiéme compétiteur ſe préſenta avec quelque ſorte de droit dans la perſonne de *Guy*, fils de *Renaud*, Comte de Nevers & d'*Alix*, fille de *Richard* II. Il prétendit en cette qualité à la ſucceſſion du Duché de Normandie. Il ſçut mettre dans ſon parti *Arnulf*, Comte de Bayeux, *Neret*, Comte de Cotentin, *Aymond de Thorigni* ſurnommé le *Dentu*, & *Grimoult du Pleſſis*, tous vaſſaux du jeune *Guillaume* ; mais la proſpérité qui n'abandonna preſque jamais ce jeune Prince, lui fit découvrir cette conjuration par un fou qui la lui révéla.

Le principal projet de ses conjurés n'alloit pas moins qu'à l'assassiner dans la même nuit à *Valognes* où il étoit pour lors. Il n'eut d'autre parti à prendre dans une si cruelle conjonture, que celui de se sauver ; & à l'abri d'un déguisement qui lui fut favorable, il vint en droiture à Paris sans s'arrêter, & demanda du secours à *Henri*, Roi de France, qui en reconnoissance des services que lui avoit rendus son pere en pareils cas, le conduisit à la tête de son armée à Yexmes pour se joindre à la sienne & forcer ses ennemis à rentrer dans leur devoir.

Une si juste reconnoissance pensa cependant couter la vie à ce généreux Monarque, qui, reconnu par *Aymond de Thorigni*, en fut désarçonné ; mais secouru à propos & à tems, ce traître avec *Neret* furent criblés de coups, dont ils moururent l'un & l'autre peu de tems après, leur armée entiérement dé-

faite, & *Guy* contraint d'abandonner le pays & hors d'état d'oser jamais y revenir.

Guillaume à son tour n'oublia point des services si importans : il se joignit à *Henri* pour recouvrer *Herle*, Place importante dans ce tems là dans l'Anjou, dont le Duc de ce Pays s'étoit emparé. Mais on ignore par quelle fatalité il y eut du refroidissement entr'eux. Il fut marqué depuis cette derniere expédition au point, que *Henri* prit parti dans un demêlé que ce Duc eut avec *Guillaume d'Arques*, Comte de *Talon*, qui sous le spécieux prétexte de prétendus droits sur le Duché de Normandie, s'étoit revolté contre lui, & étoit réduit à soutenir le Siege d'Arques où le Duc *Guillaume* le tenoit enfermé.

Le secours d'*Henri* ne put cependant résister aux armes toujours heureuses de *Guillaume*. Le Comte de *Talon* fut obligé de se rendre avec la Place assiegée, la hon-

teuse & principale condition de la capitulation fut que ce Comte se soumettoit de n'en sortir, qu'à celle de ne rentrer jamais en Normandie.

Tant d'exploits redoublés coup sur coup rendirent ce Prince fortuné recommandable & redoutable tout à la fois; ils le firent passer avec justice pour un des plus fameux guerriers & des plus prudens de son tems. Une réputation si bien établie, & par tant de traits frappans, détermina *Baudouin V.* du nom, Comte de Flandres, à rechercher son alliance; ce Comte malgré le vice de sa naissance, se crut honoré de la demande que lui fit faire *Guillaume* de la Princesse *Mathilde* sa fille. Elle fut acceptée, & il l'épousa en 1050.

Ce Prince ne demeura pas longtems en paix avec ses voisins jaloux de sa puissance, & plus encore de sa réputation. Le Roi *Henri* dont je viens de parler, constant dans

ſon alliance avec le Comte d'Anjou & *Geoffroi* Comte de Guienne, vivement ſollicité par ces deux Seigneurs de ſe rendre maître de la Normandie, *Guillaume* étant pour eux un trop rédoutable voiſin, Henri ne put ſe refuſer de ſe rendre à leurs ſollicitations & de concourir de tout ſon pouvoir à effectuer leur injuſte projet ſous le prétexte, peut-être apparent, que la plus ſaine partie des Seigneurs de ce Duché étoit bien diſpoſées à l'y reconnoître pour leur Souverain.

Ennyvré d'une promeſſe ſi flatteuſe pour les interêts d'un ambitieux, il ſaiſit une circonſtance qui cadroit fort à l'envie déméſurée qu'il avoit de joindre à ſes Domaines une ſi riche Province. Il donna tête baiſſée dans un projet ſi mal concerté, & dont le ſuccés, tout incertain qu'il auroit dû lui paroître, vis-à-vis d'un Prince à qui juſqu'alors aucune Puiſſance n'avoit pû reſiſter. Il mit ſur pied deux

armées ; il se reserva le commandement de la plus considerable, & fit marcher à la tête de la seconde *Eudes* son frere, à qui il venoit de rendre la liberté qu'une conjuration tramée contre lui lui avoit fait perdre & qu'il venoit de lui pardonner. *Henri* eut cependant la précaution de ne lui donner sous ses ordres que ses propres créatures dont la fidélité lui étoit connue, tels que les Comtes *Renaud* de Clermont, *Raoul* de Montdidier, & *Guy*, Comte de Ponthieu.

Eudes eut à peine reçu ses ordres, qu'il passa à la hâte dans le Pays de Bray ; mais *Guillaume* qui fut averti à tems de cette invasion, rassembla toutes ses forces qu'il divisa en deux corps d'armées. Il donna le commandement de l'une au Comte d'*Eu* & à *Roger de Mortemer*, avec ordre d'attaquer *Eudes* à la premiere rencontre. Ils ne la trouverent que trop tôt pour ce Prince, qu'ils joignirent dans le

Pays de Caux où il avoit déjà pénetré. Le combat fut sanglant de part & d'autre, mais le Comte d'*Eu* fut à la fin victorieux & demeura maître du champ de bataille.

Guillaume de son côté, qui tenoit en échec l'armée d'*Henri*, & à qui on avoit dépêché un exprès avec la nouvelle du gain de la bataille, eut l'adresse de la faire passer par des émissaires jusqu'au camp de son ennemi qui prit aussitôt le parti de la retraite.

Il faut convenir que la durée du regne de ce Prince fut sans cesse traversée, & au point que quelque longue qu'elle ait été, il n'a presque jamais joui d'un intervalle de tranquillité. Il ne faut pas moins avoüer que les guerres presque continuelles qu'il eut à soutenir pendant sa vie, furent toutes assoupies dans leur origine par sa valeur infatigable & par une prudence consommée qui ne l'abandonna jamais. Cette derniere expedition en

est un exemple bien caracterisé. Né avec un esprit naturellement vif, & à qui il falloit de l'occupation, il sçavoit prendre son parti sur le champ, joint à ce que tout ce qu'il entreprenoit lui avoit toujours réussi.

Tous les Historiens (*a*) qui ont écrit les fastes des Princes Normans n'ont point varié sur les évenemens arrivés sous le regne de notre Conquerant. *Guillaume de Potiers* Archidiacre de Lizieux & auteur contemporain, de qui j'ai tiré ces fastes en partie, *Dudon*, *Oderic Vital*, & presque tous les autres Ecrivains anciens & modernes, se sont réunis à préconiser les grandes actions de ce Heros, qui, infatigable & sans être dévoré d'ambition, ne se bornoit qu'à soutenir ses droits & à se maintenir dans ceux que sa valeur & sa sage conduite lui avoient acquis.

Herbert, Comte du Maine en est

(*a*) Voyez André Duchene. *Scriptores historiae veteres collectos & in ordinem digestos.*

une preuve bien marquée. Par son testament fait en 1063, une des dispositions les plus rémarquables d'un acte aussi solemnel, fut celle de la donation de sa Province du Maine qu'il laissoit à *Guillaume* pour la réunir à ses domaines. Elle fut une source de guerres qu'il eut à soutenir contre *Gautier* Comte de Meulan, à qui de droit cette Province auroit du revenir, si le testateur n'en avoit pas disposé.

Un legs de cette conséquence ne fut point sans doute regardé d'un oeil tranquille par ce légitime héritier qui s'en voyoit frustré. Aussi mit-il tout en usage pour rentrer dans ses droits à main armée. *Guillaume* à son ordinaire se tira de cette guerre en Prince consommé dans l'art de la soutenir. Ce Comte en fut la victime, & contraint de subir la loi du vainqueur.

Passons en peu de mots au théatre de la gloire de *Guillaume* dans son expédition d'Angleterre, qui

lui a acquis à tant de titres le glo-rieux surnom de *Conquerant* qu l'on ne peut trop repeter, & que le Annales de l'Europe lui ont per petué. En voici l'origine.

Saint Edouard, Roi d'Angleterre chassé de *Londres* par les Danois, & de toute l'Isle, n'eut d'autre ressource que celle de venir se refugier dans les États du Duc Robert son parent. Mais *Canut* II. qui lui avoit été substitué, eut à peine fermé les yeux, que *Guillaume* prit sur le champ la résolution de remettre ce Prince sur son Trône. Il y réussit. *Edouard* se voyant sans postérité, le désigna par reconnoissance pour son successeur.

L'Archevêque de Cantorberi, longtems avant le décès de ce Saint Monarque, avoit été chargé par lui de passer la mer pour venir lui annoncer cette nouvelle. Quelque gracieuse qu'elle parut à *Guillaume*, une circonstance qu'il n'ignoroit pas, lui donnoit toujours une es-

pece d'inquiétude fondée.

Haralde, plus maître qu'*Edouard* dans ses propres États, & dont ce Prince avoit épousé la fille, pétri d'ambition avec la soif de regner, s'étoit formé un parti considerable en Angleterre, au moyen duquel il ne desespéroit pas qu'à la faveur du peuple dont depuis longtems il avoit sçu gagner la bienveillance, il disputeroit la Couronne à *Guillaume*.

Un évenement inattendu sembla rassurer ce Prince sur des craintes aussi bien fondées. *Haralde* se promenant un jour sur un Yach fut jetté sans pouvoir l'éviter par un coup de vent furieux sur les côtes de Picardie, où des gens du Comte de Ponthieu qui l'avoient vû descendre à terre, l'arrêterent prisonnier avec le peu de suite qu'il avoit, & le conduisirent à leur maître, & qui allié de *Guillaume* le fit mettre aux fers.

Haralde, dans une si cruelle po-

fition, crut ne devoir avoir d'autre recours qu'à la générosité de *Guillaume*, en lui faisant protester par un de ses favoris qu'il demanda permission au Comte de Ponthieu de lui députer, qu'il n'avoit passé la mer que dans l'intention de le venir assurer en personne qu'il renonçoit à toutes & telles prétentions qu'il pourroit avoir sur la Couronne d'Angleterre, & qu'il venoit de nouveau le lui notifier de la part d'*Edouard*.

Haralde ne se trompa pas dans ses conjectures. *Guillaume*, Prince franc & naturel, crut cet ambitieux sur sa parole; & sans se défier en aucune façon d'une promesse si solemnelle, le fit demander au Comte de Ponthieu qui se fit un mérite de lui remettre un sujet si dangereux, & de le renvoyer sous une bonne escorte à son allié.

Haralde favorablement reçu & en homme de son importance, confirma à *Guillaume* qu'il renonçoit à

outes ses prétentions sur la Couonne. Il fit plus, il lui abandonna tous les droits qui lui étoient légitimement acquis sur la Ville de *Douvres* & ses dépendances, & repassa ensuite en Angleterre dans l'intention de ne rien tenir de tout ce qu'il avoit souscrit.

Il ne fut pas longtems sans faire connoître à toute l'Europe son parjure. Il n'eut pas plutôt fermé les yeux d'*Edouard* qui mourut en 1066, que sans aucun égard à la sainteté de ses sermens, il se fit proclamer Roi d'Angleterre par le peuple au préjudice même d'*Edgard*, à qui cette Couronne auroit appartenu par sa naissance si le saint Roi n'eût pas désigné son successeur.

Toston frere de ce nouvel usurpateur, qui de son côté avoit des prétentions sur la même Couronne, n'étant pas assez en force par lui-même pour faire valoir les droits qu'il reclamoit, eut recours au Comte *Baudouin* qui lui donna un

corps de troupes avec soixante de ses vaisseaux pour le conduire en Angleterre. Il y auroit fait en effet une descente si le nouvel usurpateur qui avoit prévû le coup, n'eut pas pris la précaution de border tous les passages de troupes suffisantes pour traverser son débarquement.

Ce projet, quelque bien conçu qu'il eût été, ayant échoué, *Toston* fut forcé de l'abandonner, de remonter sur sa flotte & de faire force de voiles pour gagner l'Écosse.

Un nouvel incident le détermina une seconde fois à tenter de nouveau une seconde descente dans cette Isle. *Harolde*, Roi de Norvege, qu'il rencontra dans la route à la tête d'une flotte de cent vaisseaux, & qui venoit dans le même dessein d'aborder en Angleterre, ne fut pas plus heureux. Ces deux prétendans unis de sentimens dans une circonstance aussi critique, après s'être abouchés, convinrent entr'eux de partager la souveraineté

& de réunir leurs forces pour détrôner *Haralde.*

Tout sembla alors favoriser leurs projets ; mais *Haralde* averti à tems de cette irruption dans ses États où son pouvoir n'étoit point encore suffisamment affermi, accourut avec toutes ses forces qu'il rassembla assez précipitamment contre ses deux ennemis, leur livra bataille, tailla en pieces leur armée dont les débris gagnerent avec bien de la peine leurs vaisseaux, & l'un & l'autre de ces prétendans y perdirent la vie.

Guillaume, pendant que cette scene se passoit, se préparoit de son côté à passer la mer pour soutenir ses droits l'épée à la main. Mais un incident suspendit cette importante entreprise.

Dans le tems que ce Prince s'y attendoit le moins, *Conon* de Bretagne vint à la traverse, & s'avisa de lui demander la restitution du Duché de Bretagne dont le Duc Ro-

bert avoit donné l'investiture *Alain* son pere.

Une demande aussi brusque qu'inattendue, suivie en même tems des effets, *Conon* étant entré sur les terres du Duc avec un corps considérable de troupes, ne donna pas peu d'embarras à *Guillaume* dans la circonstance où il se trouvoit; mais né heureux, il fut aussi rapidement tiré d'inquiétude que cette invasion dans ses États avoit été précipitée. La perfidie d'un chambellan de *Conon* qui l'empoisonna dans une paire de gants que ce traitre lui donna, le mirent en état de poursuivre son projet; & délivré d'un ennemi si remuant, il ne pensa qu'à son expédition d'Angleterre.

Ce Prince avoit eu la précaution de mettre dans ses interêts la plus saine partie des Princes de l'Europe. *Alexandre II.* & l'Empereur *Henri IV.* avoient approuvé ses desseins. *Philippes I.* Roi de France lui refusa cependant le secours qu'il

avoit

avoit attendu de lui, mais il ne put ſe diſpenſer de reconnoître ſon fils *Robert* Duc de Normandie, qu'il avoit déſigné pour ſon ſucceſſeur avant de s'embarquer pour ſon expédition. Il monta enfin ſur ſa flotte avec l'élite de ſa nobleſſe. Il eut à combattre les vents qui lui furent ſi contraires qu'il fut obligé de relâcher à *Saint Valeri*, où il attendit un vent favorable qui lui fit faire le trajet en très-peu de tems. Il débarqua heureuſement avec tout ſon monde au Port d'*Haſtingue*, où après avoir propoſé quelqu'accommodement à l'uſurpateur *Haralde*, il le força à la pointe de l'épée à lui reſtituer la Couronne qu'il perdit dans un combat avec la vie. Deux de ſes freres eurent le même ſort. Ce grand évenement qui faiſoit l'attention de toute l'Europe, arriva le 14 d'Octobre 1066.

Guillaume, à qui cette importantante expedition valut, comme je

j'ai déja dit, le glorieux surnom d[e]
Conquerant, profita sans perdre d[e]
tems, du gain de cette bataille. I[l]
se rendit maître de *Douvres*, d[e]
Cantorberi & de *Londres* où il s[e]
fit couronner par l'Archevêqu[e]
d'Yorck. Ce fut en vain que *Mal*-
colme, Roi d'Ecosse, voulut s'op-
poser à cette conquête; son armée
qui fut taillée en piéces par celle
du nouveau Roi, ne lui laissa que
le tems de regagner honteusement
ses Etats.

Guillaume, après avoir tout pa-
cifié & s'être affermi sur son trô-
ne, établit Viceroi de son Royau-
me son frere Odon, ou *Othon*,
Evêque de Bayeux, & repassa l'an-
née suivante en Normandie. Mais
à peine y eut-il mis pied à terre
qu'une faction de mécontens l'o-
bligea de repasser en Angleterre
pour la dissiper & prévenir leurs
mauvais desseins. Il fut assez heu-
reux, après avoir essuyé plusieurs
combats, de forcer le Roi d'E-

tosse leur chef, à lui faire hommage de son Royaume.

Parvenu enfin à joüir d'un peu de tranquillité, il se détermina en 1072. à repasser la mer pour retirer la Province du Maine dont le Comte d'Anjou s'étoit emparé pendant son absence. Il ne tarda pas à se faire faire justice de cette nouvelle usurpation, mais il étoit de sa destinée de n'être jamais tranquille. Il fut forcé à differentes reprises de repasser en Angleterre pour réduire les mutins qui profitoient ordinairement de son absence pour remuer.

Malgré tant de prospérités, il ne laissa pas que d'éprouver quelques revers qui lui furent sensibles. Son entreprise contre *Hoel* Duc de Bretagne, qu'il voulut forcer à lui rendre hommage, ne fut pas heureuse. Il fut obligé de lever le Siége de *Dol* après avoir été battu par le Roi *Philippes.* Il termina

cependant cette guerre par un traité de paix en 1075. Ce petit échec, auquel il n'étoit point accoutumé, ne lui tint pas à beaucoup près tant à cœur que la revolte de son fils *Robert*, qu'il avoit fait reconnoître Duc de Normandie,, sans à la verité, lui laisser aucun pouvoir. Ce Prince lassé de n'être Duc que de nom, osa mesurer ses armes contre celles de son pere; & favorisé du Roi de France qui le secourut d'hommes & d'argent, il ne laissa pas de donner de l'inquiétude à *Guillaume*, qui se détermina pour le faire rentrer dans son devoir, à venir mettre le Siége devant *Gerberoi* où il s'étoit renfermé pour défendre cette place en personne: il eut même la douleur d'être blessé de la propre main de ce fils rebelle dans une sortie, mais sans le reconnoître : ce ne fut qu'à sa voix qu'il s'apperçut de son parricide manqué, & qu'il se jetta à ses pieds pour lui demander pardon.

Guillaume leva le Siége, & se contenta de lui donner sa malédiction.

Philippes, qui eut quelques remords d'avoir favorisé *Robert* & d'avoir fomenté sa rebellion, ou pour mieux dire jaloux des prosperités de *Guillaume*, prit le parti d'engager les deux Reines de France & d'Angleterre à s'entremettre auprès de ce pere justement irrité, pour obtenir la grace de son fils. A force de sollicitations & de prieres elles l'obtinrent à la fin, mais cette réconciliation fut de courte durée. L'esprit remuant de *Robert*, la vie peu reglée qu'il menoit, le portoient continuellement à l'indépendance, & l'entrainerent une seconde fois dans de nouvelles factions contre son pere, à la sollicitation de *Philippes*, dont la politique étoit de les entretenir; mais plusieurs circonstances ne permettoient pas à un Roi d'Angleterre d'en tirer toute la ven-

geance qu'il auroit pû; elle se réduisit, (piqué de ce que le Roi l'avoit tourné en ridicule sur son trop d'embonpoint). à venir attaquer la Ville de *Mantes* qu'il surprit & qu'il mit à feu & à sang, sans aucun égard, tout religieux qu'il étoit, pour les Temples sacrés de cette malheureuse Ville qui fut reduite en cendres.

Cette cruelle expédition fut aussi le terme de ses exploits & de sa glorieuse vie.. Car, après avoir contemplé cet affreux incendie avec quelque sorte de satisfaction, lorsqu'il se retira, son cheval en sautant un fossé, le pommeau de sa selle lui donna un coup sur l'estomach, dont il mourut peu de jours après à Roüen au mois de Septembre de l'année 1087, après avoir gouverné la Normandie cinquante-deux ans, & regné vingt sur le Trône de la Grande Bretagne.

Ainsi finit le héros de son siécle, qui laissa de *Mathilde* de Flandres

Robert surnommé *Courte-heuse*, qu'il avoit fait reconnoître de son vivant Duc de Normandie, *Richard* mort jeune, *Guillaume* dit *Le Roux*, qui lui succeda au trône d'Angleterre & *Henri* surnommé *Beauclair*, à qui il ne laissa qu'une pension pour tout héritage.

ROBERT III.

VIII. Duc.

ROBert, dit *Courte-heuse* ou *Courte botte*, qui prit après la mort de *Guillaume* le Conquérant les rênes du Gouvernement de Normandie, ne se comporta pas avec plus de modération étant parvenu à la Souveraineté. Il ne vit pas de bon œil l'élevation de son cadet sur le trône de la Grande Bretagne, où ce Prince s'étoit fait couronner du vivant de son pere le 26 Septembre 1087. Je me bornerai à dire que *Robert* chercha

tous les moyens de détrôner son frere, mais qu'il échoua dans toutes ses entreprises; que *Guillaume Le Roux*, pour s'en venger à son tour, mit tout en usage pour le dépouiller de son Duché; mais que par la médiation du Roi de France qui craignoit de voir ces deux Etats réunis sur une même tête, il fut conclu un traité entre les deux freres par lequel le Roi d'Angleterre se réservoit *Fécamp* avec le Comté d'Eu; & en vertu de la cession que lui en faisoit *Robert*, il s'engagea à lui fournir des troupes pour soumettre les rebelles du Mans & dépouiller leur frere *Henri* du Comté de Cotentin, que *Robert* lui avoit vendu deux ans auparavant.

Un esprit aussi peu stable que l'étoit celui de *Robert*, avoit besoin d'agitation. La premiere Croisade qui avoit été résoluë dans un Concile tenu à Clermont en Auvergne, lui fit naître l'envie de prendre la

Croix : les préparatifs qu'il ordonna pour cette expédition ne furent pas plûtot en état, qu'il exécuta son projet & partit en 1096. Il se rendit si recommandable, & donna tant de preuves de sa bravoure contre les Infideles, qui alloit jusqu'à affronter les occasions les plus perilleuses, qu'on lui déféra du consentement de tous les Princes Chrétiens, avant *Godefroi* de Bouillon, la Couronne de Jerusalem qu'il refusa.

De retour dans ses Etats de Normandie, il fit de nouvelles tentatives pour enlever la Couronne d'Angleterre à son frere *Henri*, qui, pendant son absence, s'en étoit emparé après la mort de *Guillaume le Roux* : elles n'eurent toutes aucun succès. Mais livré à toutes ses passions qu'il ne sçut jamais réprimer, généralement méprisable aux yeux de ses sujets, il eut plusieurs guerres contre ses Barons; il fut battu par *Robert de*

Bellesme entr'autres. *Henri* son jeune frere, sous pretexre de pacifier ces deux ennemis, repassa la mer en 1105. à la tête d'une armée & ménagea adroitement une réconciliation entr'eux, mais elle ne fut pas sincere de sa part. Il ne tarda pas même à le manifester. Etant revenu l'année suivante sur une flotte formidable, il brula *Bayeux*, se rendit maître de *Caën*, assiégea *Tinchebrai* qu'il prit, & enfin livra une bataille à *Robert* qu'il perdit avec la liberté, ayant été transferé en Angleterre où il mourut en 1134. après vingt-sept ans de prison, & fut inhumé à Saint Pierre de Glocester.

Ce Prince étoit humain, liberal jusqu'à la prodigalité, ce qui l'obligeoit de commettre de fréquentes exactions sur ses sujets, dont il ne fut nullement regreté.

HENRI PREMIER.

IX. Duc, & Roi d'Angleterre.

HEnri dernier Duc de la Race des Princes Normands & le plus jeune des enfans de *Guillaume* le Conquerant, après s'être assuré de la personne de son frere *Robert* à qui il avoit fait crever les yeux, se trouva deux Couronnes réunies sur sa tête avec tous les domaines de sa Maison. Sa trop grande ambition lui suscita nombre de guerres avec un ennemi redoutable en *Louis le Gros*. Il eut la douleur de voir perir son fils unique en passant la mer. Ce jeune Prince à la fleur de son âge avoit déja gagné l'amour de ses sujets, *Henri* l'ayant fait reconnoître Duc de Normandie. Ce triste accident reveilla ses inquiétudes sur le compte de *Guillaume Cliton* son neveu, fils de *Robert* son frere & son prisonnier. Mais

la mort de ce jeune Prince qui promettoit beaucoup, & qui mourut de ses blessures devant *Alost* dont il faisoit le siége, le laissa un peu respirer. Il eut encore quelques années après, la cruelle consolation de voir expirer le Duc *Robert* son frere dans ses fers; mais il ne joüit pas du plaisir d'avoir abbatu tant d'ennemis. Il mourut lui-même l'année suivante 1135. à Saint Denis de Lions d'une indigestion à un retour de chasse, dans la soixante & huitiéme année de son âge, & après trente cinq ans & quatre mois de regne. Son corps fut raporté à Roüen, & ensuite reporté en Angleterre, & inhumé à *Reading* ainsi qu'il l'avoit ordonné.

Ce Prince eut encore la précaution avant de mourir, de faire reconnoître par toute la Noblesse *Mathilde* sa fille, Comtesse d'Anjou, pour sa légitime & unique heritiere, & en cette qualité pour Reine d'Angleterre & Duchesse

de Normandie. *Etienne de Boulogne* son neveu fut un des premiers qui prêta serment de fidelité à cette Princesse, il fut aussi le premier à le violer. A peine attendit-il la mort d'*Henri*, qu'il passa en Angleterre où il se fit couronner par l'Archevêque de Cantorberi le 15. Decembre 1135.

EUSTACHE DE BOULOGNE, DE LA MAISON DE BLOIS.

X. Duc.

Etienne ne fut pas plutôt monté sur le Trône qu'il venoit d'usurper, malgré la sainteté de son serment, qu'il crut que muni de l'investiture du Duché de Normandie qu'il avoit obtenu de *Louis le Gros* pour son fils *Eustache*, il en seroit aussi paisible possesseur qu'il pensoit l'être du Trône de la Grande Bretagne.

Eustache en effet porta le nom de Duc de Normandie jusqu'à sa

mort; quoiqu'il n'y eût gouverné que sept ans & jusqu'en 1142. que *Geoffroi Plante Genest*, Comte d'Anjou qui soutenoit les interêts de l'Impératrice *Mathilde* son épouse, vint camper devant *Roüen*, en chassa honteusement *Eustache*, & y fut reconnu de toute la Noblesse pour Duc, aux droits de l'Impératrice: il en donna le titre à son tour à son fils *Henri*, qui en rendit hommage à *Louis VII* dit *Le Jeune*, qui lui en avoit donné l'investiture en 1143.

Eustache ne survecut pas longtems à sa disgrace; il mourut en 1250. & fut inhumé dans le Monastere de *Fasscham*, que la Comtesse *Mathilde* sa mere avoit fait bâtir, & où elle étoit inhumée elle-même.

HENRI II.

DE LA MAISON D'ANJOU.

XI. Duc, & Roi d'Angleterre.

HEnri, second du Nom, fut reconnu, comme je viens de le dire, du vivant du Comte d'Anjou son pere, Duc de Normandie, quoique celui-ci tînt toujours les rênes du Gouvernement: mais après la mort de ce Comte arrivée en 1151. *Henri*, aux droits de sa mere, se vit non seulement héritier paisible du Duché de Normandie, mais encore des Provinces du Maine & d'Anjou où il fut universellement reconnu, & y reçut les hommages, qui lui étoient dûs, la même année de son mariage avec *Eléonor* Reine de France, que *Louis VII.* venoit de répudier. Elle joignit à ses Etats les Provinces de Guienne, du Poitou & de Saintonge, d'Anjoumois & la Tou-

raine; mais qui furent dans la suite l'origine de plusieurs guerres que ce Prince eut à soutenir contre les Rois de France & d'Angleterre. Mais ce dernier qui avoit perdu son fils *Eustache*, sur la tête de qui il avoit fondé toutes ses esperances, crut ne pouvoir mieux faire pour se procurer une paix solide & durable, que de la négotier avec *Henri*. Il y parvint: l'article conditionnel & principal du traité fut qu'on le laisseroit paisiblement jouir pendant sa vie du Royaume d'Angleterre, mais qu'après son décès cette Couronne retourneroit à *Henri*. Ce traité fut conclu & ratifié à *Londres* en 1153.

Etienne ne joüit pas longtems des fruits de cette paix qu'il avoit tant désirée, & finit sa carriere le 25 Octobre de l'année suivante.

Henri ne tarda pas à mettre à exécution la clause du traité, en se faisant couronner à *Londres* Roi de la Grande Bretagne le 20 Décem-

bre de la même année, d'où il repassa en Normandie. Il n'y resta pas longtems sans retourner à *Londres* où sa puissance ne lui paroissoit pas encore assez bien affermie. Il fit en conséquence démanteler toutes les Places qu'il crut pouvoir lui nuire; & après avoir mis tout en bon ordre, il repassa en Normandie pour dissiper quelques factions qui commençoient à s'élever contre lui. Le manque d'exécution des dernieres volontés de son pere sur le compte de son frere *Geoffroi*, à qui il auroit dû ceder l'Anjou pour appanage aux termes de son testament, les avoit fomentées, mais il les dissipa en peu de tems; la trop grande foiblesse de celui-là ne lui permettant pas de tenir contre une frere puissant qui avoit la force en main, & en état en tout tems de lui donner la loi, malgré la légitimité de ses prétentions.

Henri fit plus; il vint fondre en

1160, lorsqu'on s'y attendoit l
moins, sur le Vexin Normand qu
Louis s'étoit engagé envers lui d
donner en dot à la Princesse *Ma*
guerite sa fille, mais qui n'éto
encore que fiancée à son fils *Henr*
n'étant ni l'un ni l'autre en âg
nubile.

Ces hostilités ne furent pas d
longue durée de part & d'autre
ce qu'*Henri* avoit pris fut rendu
ensorte que quelques années s'é
coulerent dans une profonde pai
qui ne fut troublée que par la persé
cution d'*Henri* contre *Thomas Bec-*
quet, Archevêque de Cantorberi,
qui commença en 1163. Celui-
ci se retira en France dans l'Ab-
baye de Pontigni sous la protec-
tion de *Louis VII.* avec qui ce-
pendant la paix fut concluë en
1169.

L'année suivante il fit couron-
ner à *Wesminster* son fils *Henri* Roi
d'Angleterre par l'Archevêque
d'Yorck, qu'il avoit déja fait re-

connoître Duc de Normandie ; mais *Marguerite* de France, épouse de ce Prince, ne le fut pas contre l'ordinaire.

Le premier Decembre de la même année 1170. *Saint Thomas*, Archevêque de Cantorberi, rentra en Angleterre avec l'agrément du Roi : mais le 29 du même mois ce Prélat fut assassiné au pied des Autels de son Eglise par quatre hommes attachés au service du Roi.

Henri désavoua publiquement cet attentat : il ne se soumit pas moins à la pénitence qui lui fut imposée en 1172. par les Legats du Pape & plusieurs Evêques assemblés le 27 Septembre dans l'Eglise Cathédrale d'Avranches.

Pendant que tout ceci se passoit, *Henri* le jeune, sa mere *Eleonor* avec ses freres, à l'instigation de *Louis VII.* son beau-pere, formerent contre le Roi une si dangereuse conjuration, que lorsqu'elle fut éventée la guerre de part &

d'autre fut poussée avec tant de chaleur, que l'Angleterre, la Normandie, & tous les Pays soumis à sa domination, éprouverent toutes les horreurs & les cruautés ordinaires des guerres civiles. Pendant le restant de cette année & de la suivante 1173. que celle-ci dura, il n'y eut que la Reine *Eleonor*, épouse de ce Prince, qui en fut la plus punie, le Roi l'ayant fait renfermer dans une étroite prison qu'elle garda jusqu'à sa mort.

Cette guerre assoupie, *Henri* depuis quelques années jouissoit de quelque repos lorsque *Philippes Auguste* monté sur le Trône après la mort de *Louis VII.* parut vouloir se brouiller avec lui à son avenement à la Couronne. Il se fit cependant entre ces deux Monarques un accommodement en 1180; & du consentement de la Reine mere dont *Henry* avoit épousé les interêts, ils resterent dans une parfai-

te intelligence qui ne fut interrompue qu'à la mort du jeune Roi *Henri* arrivée en 1183. dans la Province de Quercy, d'où il fut rapporté à Roüen.

Ce Prince étant mort sans posterité de la Princesse *Marguerite*, *Philippes* répéta le Vexin qui lui avoit été donné en dot, qui lui fut refusé; mais par la médiation des Legats du Pape, *Henri* le conserva pour tenir lieu de dot à la Princesse *Alix*, autre sœur de *Philippes*, que *Richard* son fils devoit épouser incessamment.

Henri enfin, outré de la persécution qu'il éprouvoit de sa famille, suscitée par *Philippes* qui ne cessoit de souffler à ses enfans l'esprit de revolte contre lui, fut saisi d'une noire mélancolie qui le conduisit au tombeau à *Chinon* le 6 Juillet 1189. âgé seulement de soixante & un ans après en avoir regné trente-huit en Normandie, & trente quatre sur le Trône d'Angleterre.

RICHARD IV.

XII. Duc, & Roi d'Angleterre.

RIchard, surnommé pour sa valeur *Cœur de Lion*, eut à peine rendu les derniers devoirs à son pere, qu'il revint à Roüen y recevoir l'Epée Ducale. (*a*) & s'y faire reconnoître de toute la Noblesse Duc de Normandie.. Il passa ensuite en Angleterre pour s'y faire couronner. Le premier acte de Souveraineté & de devoir qu'il fit à son avenement, fut de remettre en liberté la Reine *Elconor* sa mere, après quinze années d'une étroite captivité.

Ce Prince après une entrevüe qu'il eut à son retour d'Angleterre avec *Philippes Auguste*, prit de concert avec lui la résolution de passer à la Terre Sainte.

(*a*) Il donna à son avenement au Chapitre de Roüen 300 muids de vin à prendre sur la Vicomté de l'Eau.

Il vint s'embarquer à Marseille & rejoignit *Philippes* à Messine en 1190. où ces deux Princes s'étoient donnés rendez-vous. Ils y passerent l'hyver, & au mois de Mars de l'année suivante ils mirent à la voile. (*a*)

Arrivés avec leurs troupes devant *Acre* que les Chrétiens tenoient assiégé depuis trois ans, ils prirent cette Ville d'assaut, firent passer au fil de l'épée tout ce qui s'y trouva, & l'abandonnerent au pillage.

Philippes après cette expédition, repassa en France avec peu de monde, à cause de sa santé qui se dérangeoit; mais *Richard* d'une complexion plus robuste voulut avoir au moins la gloire de participer à la prise de *Jérusalem* qui étoit retombée entre les mains des Infideles. Il se rendit maître de *Joppé* & de plusieurs autres Châteaux. La ba-

(*a*) La Chronique de Saint Victor qui met cet événement en 1187. n'est pas juste.

taille d'*Antipatrite* qu'il gagna, sembloit favoriser un si juste projet, lorsqu'il apprit qu'au mépris du serment que *Philippes* lui avoit fait de ne rien entreprendre contre lui dans ses Etats, il étoit entré le fer à la main en Normandie, s'étoit emparé de *Gisors*, & que de concert avec *Jean-Sans-Terre* son frere, il prétendoit le dépouiller de ce Duché.

Une circonstance si interressante pour *Richard* le détermina à se rembarquer pour venir au secours de son pays; mais par un malheur qu'il ne put prévoir, une affreuse tempête qu'il essuya vint faire échoüer le vaisseau qu'il montoit sur les côtes de *Dalmatie*, & par une suite d'infortune, en passant sur les terres du Duc d'Autriche, il y fut reconnu & arrêté par ce Duc qui le livra à l'Empereur *Henri* VI. qui eut la cruauté de le faire enfermer dans une étroite prison dont il ne fut délivré qu'a-

près

près plus d'un an au moyen d'une rançon exhorbitante.

Philippes pendant sa détention, rentra de nouveau dans ses Etats de Normandie, prit *Evreux* & ravagea tous les Châteaux des environs dont il s'empara ; mais aussitôt qu'il fut informé que les fers de *Richard* étoient brisez, il quitta la partie & se retira avec son armée dans ses Etats.

Jean-Sans-terre qui en fut également averti, n'attendit pas le retour d'un frere justement irrité & si vilainement trahi par son propre sang, & sortit précipitamment d'Angleterre.

Richard arrivé heureusement dans ses Etats, son premier soin fut de remettre les choses dans leur premier état & de s'y faire couronner de nouveau. Il repassa ensuite en Normandie où la guerre entre les deux Rois fut plus vivement allumée que jamais. Mais ce Prince après s'être vengé de tous

ſes ennemis, finit ſa carriere en Limoſin devant le Château de *Chaluz* dont il faiſoit le ſiége, & où il reçut un coup de fléche qui lui perça le bras dont il mourut le 6. Avril 1199. dans la quarante-deuxiéme année de ſon âge & après dix ans de Regne. Il ne laiſſa point de poſterité de *Berengere de Navarre* qu'il avoit épouſée.

Son corps fut porté à *Fontevrault* dans le même tombeau d'Henri ſon pere, ſes entrailles à la Cathédrale de *Poitiers*, & ſon cœur à *Roüen* qui fut dépoſé dans un tombeau d'argent maſſif devant le grand Autel de cette Metropole, mais qui a été vendu depuis pour contribuer à payer la rançon de *St. Louis*.

JEAN SANS-TERRE,

XIII. Duc, & Roi d'Angleterre.

ARtus de Bretagne, fils de Geoffroy d'Anjou, frere de aîné de *Jean Sans-terre* auroit dû naturellement hériter des Etats de *Richard* son oncle ; mais sa tendre jeunesse ne lui permit pas de lutter avec *Jean*. Tout ce que ce jeune Prince put faire dans une circonstance aussi critique pour lui, fut de mettre ses interêts entre les mains de *Philippes Auguste* qui lui fournit des troupes & de l'argent pour faire la guerre à son oncle ; elle lui fut fatale, ayant été fait prisonnier en 1202. dans un combat où *Jean* étant venu fondre sur son Armée, la battit à plate couture lorsqu'il faisoit le Siége de *Mirebeau*. Il le fit conduire d'abord à *Falaise*, puis à *Rouen* où l'opinion

la plus reçuë est qu'il le poignarda de sa propre main.

Constance mere de ce Prince infortuné, reclama la Justice de *Philippes* pour venger la mort de son fils. *Jean* cité à la Cour des Pairs, y fut declaré faute d'y comparoître, déchû de tous ses droits sur ses Etats dépendans de la Couronne de France.

Philippes profita de cette conjoncture, s'empara du Château *Gaillard*, & *Jean* devenu le mépris de ses propres Sujets qui l'abandonnerent, & ne pouvant tenir contre les armes victorieuses de *Philippes*, se bannit de son propre mouvement de la Normandie, & repassa en Angleterre pour n'y plus revenir.

Philippes ne laissa point échaper l'occasion de cette retraite forcée : Après s'être emparé de toute la basse Normandie, il entra dans la haute qu'il subjugua facilement en se rendant maître

toutes les Places presque sans coup férir, & vint ensuite mettre le Siége devant *Roüen* qui se rendit, de même que *Verneuil* & *Arques*, les seules places qui tenoient pour *Jean*, ensorte que toute cette grande Province se trouva réunie sous la domination de ses premiers Maîtres en 1204. aprés en avoir été démembrée depuis 910. que l'invincible *Raoul* en avoit eu l'investiture.

Jean Sans-Terre après avoir essuyé tant de revers & de viscissitudes de la fortune, méprisé de ses Sujets qui se révolterent contre lui, forcé de se réfugier dans le Nord de son Isle avec le peu de monde qui avoit suivi son malheureux sort, mourut d'une indigestion au Château de *Newert* le 19 Octobre de l'année 1216. ne laissant d'*Isabelle d'Angoulême* son épouse que deux fils, l'aîné nommé *Henri*, âgé de neuf ans qui monta depuis sur le Trône d'Angleterre, & *Richard* Comte de Cornoüaille.

La Normandie réunie à la Couronne de France, après la mort de ce Prince son dernier Duc qui en fut dépoüillé de son vivant, n'eut aucun Prince qui en fût titulaire jusqu'en 1330. que *Philippes* VI. de Valois. Il la donna pour appanage à *Jean* dit *le Bon* (*a*), son fils aîné, qui étant monté sur le Thrône après la mort de *Philippes*, céda cette Province à *Charles le Sage* (*b*) son fils aîné, & le premier fils de France qui ait été honoré du nom de Dauphin de Viennois, qui succeda lui-même au Roi *Jean* son pere, mort à *Londres* le 8 Avril 1364, & fut sacré à *Rheims* le 19. Mai de la même année.

Le 3 Octobre 1476 par un accommodement qui se fit entre Loüis XI. Roi de France & les Princes, qui fut publié à Roüen, le Roi céda à Charles de France (*c*) le Duché de Normandie en appanage, dont

(*a*) Jean Le Bon, de la Maison de France.
(*b*) Charles Le Sage.
(*c*) Charles, de France.

il prit possession le 29 Novembre suivant, mais que Loüis reprit à main armée au mois de Décembre de la même année, sur le rapport qui lui fut fait que *Charles* étoit passé en Bretagne pour y cabaler contre lui.

Ce Prince a été le dernier titulaire de ce Duché qu'il ne conserva pas long tems.

Après une succession aussi suivie des Ducs de Normandie, qui m'a mené peut-être plus loin par le détail que j'en viens de donner, avant d'entrer dans celui de l'origine de Roüen qui est mon objet, je vais donner en peu de mots la forme du cérémonial qui s'observoit à l'inauguration & à la bénédiction des anciens Ducs de Normandie.

Il étoit d'usage à l'avénement d'un nouveau Duc qu'il se fît bénir par le Prélat Métropolitain, & d'y observer quelques cérémonies.

Le nouveau Duc étant arrivé à

la Cathédrale, pour la cérémonie ; accompagné de toute la Noblesse, étoit reçu par l'Archevêque à la tête de son Clergé ; le Prélat après avoir recité quelques Oraisons, le Duc prêtoit entre ses mains sur les Evangiles le serment suivant.

Hæc tria populo Christiano & mihi subdito, in Christo nomine juro : imprimis, *ut Ecclesiæ Dei & omni populo Christiano veram pacem, meo arbitrio, in omni tempore servabo.* Aliud, *ut rapacitatos & omnes iniquitates omnibus gradibus interdicam.* Tertium, *ut in omnibus judiciis æquitatem & misericordiam præcipuam. Ut mihi & vobis indulgeat misericordiam clemens & misericors Deus qui vivit & regnat* :

« C'est-à-sçavoir qu'il gardera « & entretiendra l'Eglise & les « Ministres d'icelle, & même les « Nobles & autres Manans & Ha- « bitans de son pays & Duché de « Normandie en leurs droitures, « privileges, libertés & franchises.

« *Item*, qu'il gardera & main-
« tiendra les droits, loix, coutu-
« mes, chartes aux Normans, usa-
« ges, franchises, libertés dudit
« pays & Duché.

« *Item*, qu'il administrera &
« fera administrer par ses Officiers
« à sesdits sujets & autres fréquen-
« tant audit pays, bonne justice
« aussi bien au pauvre comme au
« riche, les gardera & défendra
« d'oppressions, exactions & vio-
« lences induës.

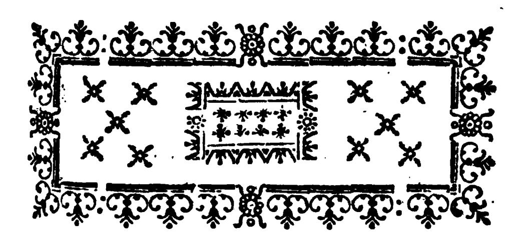
« *Item*, qu'il gardera & entre-
« tiendra son Domaine & droits
« de sesdits pays & Duché sans
« en faire aliénation, & si aucune
« chose en a été induëment étran-
« gée le tems passé, le révoquera
« & retraira de tout son pouvoir.

Ce serment prêté dans cette forme, l'Evêque lui met l'anneau Ducal au doigt, & après quelqu'autres priéres qu'il recite, il reçoit l'épée Ducale des mains du Prélat; qui prononce un autre O-

raiſon & lui donne enſuite ſa bénédiction.

Je me ſuis peut-être trop étendu ſur la ſucceſſion de nos anciens Ducs, & conſéquemment ſorti des bornes du laconiſme que je m'étois preſcrit. J'ai cependant crû que pour venir par gradation à l'objet principal que je me ſuis propoſé de traiter, ce que j'en ai dit n'étoit pas inutile, d'autant que cette Capitale de la Province étoit très-peu de choſe avant *Raoul*, & que ce ſont ces anciens Souverains à qui elle doit pour la plus grande partie ſa grandeur & ſon luſtre.





ORIGINE
DE LA VILLE
DE ROUEN.

L'ORIGINE de cette Ville eſt ſi ancienne, qu'il eſt aſſez difficile d'en fixer une juſte époque, auſſi bien que celle de ſon véritable nom. Il y a tant d'opinions différentes ſur cela, qu'il n'eſt gueres poſſible d'en aſſeoir un jugement ſolide.

Il n'eſt pas douteux qu'elle ne ſoit une des plus anciennes Villes

du Royaume, ni que le nom sous laquelle elle est connuë des Auteurs Latins les plus anciens, ne soit *Rothomagus*.

Les plus anciens Chroniqueurs avancent que *Magus* fils de *Samohtes*, premier Roi des Gaules, (*a*) jetta les premiers fondement de cette Ville, & que *Roth*, nom d'un Idole que les Peuples adoroient, que l'on joignit à celui de *Magus* Fondateur, sont l'origine de celui qu'on lui a donné. Je ne m'arrêterai point à raporter les différentes opinions adoptées par les uns, & rejettées également par d'autres. Et si je m'arrêtois à quelqu'un de ces Auteurs, je préférerois plûtôt le sentiment d'*Oderic Vital* qui assure affirmativement (*a*) dans son Histoire Ecclesiastique, que *Cajus Julius Cesar*, après avoir subjugé toute la Neustrie &

(*a*) Il vivoit environ 2029. ans avant la naissance de J. C.

(*b*) Liv. V. page 554.

remarqué avec soin toutes les places, il fit construire la Ville de Roüen sur les bords de la Riviere de Seine, ayant à l'Orient celles d'Aubette & de Robec, & à l'Occident celle de Maromme (*a*) qui vient se jetter dans la Seine, & que ses Fondateurs lui avoient donné le nom de *Rodomus*, comme qui diroit *Romanorum Domus*. Quoiqu'il en soit, il faut s'en rapporter malgré l'exactitude de cet Auteur, à l'opinion la plus reçuë, puisque de tems immémorial elle n'a point changé de nom depuis qu'elle est connue, *Cesar* lui-même ne l'ayant désignée dans ses Commentaires que sous le nom de *Velocasses*, qui étoit le même que celui de ses Habitans. Un fait incontestable est que cette Ville aujourd'hui une des plus grandes du Royaume, n'étoit en ce tems-là qu'une simple bourgade, & ne méritoit nullement le nom de Ville.

(*a*) Aujourd'hui Bapaume.

Entourée de forêts, sans défense, elle servoit de retraite aux anciens Druides qui avoient une vénération particuliere pour les chênes, sur lesquels ils trouvoient du *Guy*, à qui ils attribuoient des vertus merveilleuses dont ces Prêtres idolâtres nourrissoient la crédulité des peuples jusqu'à les porter à sacrifier à leurs Idoles le sang humain.

Si l'on veut cependant donner quelque croyance aux anciennes traditions, on y verra que *Jules Cesar* s'étant rendu maître des Gaules, & soûmis sous sa loi les Habitans de Roüen qui dans ce tems-là, n'étoit fermé que par des palissades renforcées de quelques piéces de bois, suivant l'usage reçû dans toutes les Villes de la Gaule Belgique, fit raser une espece de Forteresse élevée alors sur une montagne qui commandoit la Ville de Roüen, & qui ne peut être que celle que l'on con-

noît aujourd'hui ſous le nom de Ste Catherine, la fit entourer de foſſés profonds & de murailles ſoutenuës d'eſpace en eſpace par quelques terraſſes traverſées par de groſſes poutres qui étoient en ce tems-là la maniére de fortifier les Villes. Mais ſans s'arrêter à des faits auſſi incertains que ceux-là, il eſt conſtant que ſous l'Empire d'*Aurelien*, dont les notices ſont plus certaines, les Proconſuls Gouverneurs de Neuſtrie, firent éſſarter en differens endroits les forêts qui offuſquoient cette Ville, qui n'étoit dans le troiſiéme ſiécle compoſée que d'une ſeule rue, comme quantité de petites Villes encore exiſtantes dans la Province. Cette rue, ſuivant les conjectures qu'on en peut tirer, qui regnoit ſur le bord de la Seine, & qui comprenoit d'un bout à l'autre les deux uniques portes de cette Ville nommées les portes de Robec & de Maſſacre, cette derniere étoit

alors où est aujourd'hui la grosse Horloge.

Premier accroissement de Roüen.

Ce ne fut qu'en 404, sous le Pontificat de St *Victrice*, Archevêque de cette Ville, que l'on commença par le crédit de ce saint Prélat, à en reculer les Faux-bourgs, & à y faire élever des Eglises. En un mot la porte Beauvoisine s'appelloit la porte de Ste Apoline, du nom d'une Chapelle dédiée à cette Sainte qu'elle enfermoit, & qui étoit bâtie où sont aujourd'hui les Carmes. Le terrain des petites maisons qui sont construites le long de la rue de l'Aumône, servoit de fossés à la Ville; & ces fossez regnoient jusqu'à un ancien portique que l'on nomme encore le *Poterne* qui étoit alors une fausse porte de la Ville d'où le même fossé occupoit ce qu'on appelle aujourd'hui la rue Mas-

ſacre juſqu'à la porte de ce nom. Les murailles continuoient depuis cette porte juſqu'à une autre nommée la porte *aux Févres*, qui étoit à l'entrée de la rue St André d'aujourd'hui ; & de cette porte les murailles continuoient le long de celle nommée préſentement la rue aux Ouës, & gagnoient juſqu'à une place vuide nommée aujourd'hui la Calende, qui en ce tems-là étoit connue ſous le nom de *Port Morand.* C'étoit à ce port où les batteaux venoient aborder, & de cette place les murs tournoient le long d'un terrein qui eſt aujourd'hui la ruë des Savetiers, & alloïent aboutir à la porte de Robec qui faiſoit face à l'Egliſe de St Maclou, qui pour lors étoit hors la Ville, & continuoient juſqu'à celle de Ste Apoline, dont je viens de parler. Ces murs de ce côté-là, étoient aroſez des eaux de Robec dont cette porte avoit tiré ſa dénomination, & qui tenoient lieu

de foſſés du même côté.

Le premier accroiſſement tout conſidérable qu'il étoit, au prix de ce qu'étoit la Capitale de la plus grande & des plus fleuriſſantes provinces du Royaume, n'étoit rien en comparaiſon du ſecond dont je vais rendre compte.

Second accroiſſement de Roüen.

Il n'étoit dû qu'à l'invincible & magnifique *Raoul*, ſon premier Duc, de la rendre digne d'un ſi grand Maître, & d'y établir ſa Cour & celle de ſes Succeſſeurs.

Ce Prince trouva le moyen de reculer le lit de la riviere de Seine, & de la rendre conſéquemment plus profonde & en état d'y faire aborder de plus gros bâtimens que ceux qui y venoient ordinairement ; enſorte que les Paroiſſes de ſaint Martin du Pont, de ſaint Etienne, de ſaint Clément, (aujourd'hui les Corde-

liers) & saint Eloy, se trouverent assises en terre ferme & dans l'enceinte de la Ville que ce Prince fit entourer d'une double muraille & de trois fossés à fond de cuve, qui la rendoient dans ce tems-là une des plus fortes, & des plus considérables Villes du Royaume.

Cette union de terrein à l'ancienne Ville, que l'on appella *les Terres Neuves*, se trouva insensiblement bâti & peuplé assés considérablement pour que l'on fût obligé en 1200, de reculer la porte de sainte Apoline jusqu'au dessous d'un carrefour nommé *Du-coq*: cette porte changea alors de nom, & fut apellée la porte *d'Aube-Voye.*

Troisiéme accroissement de Roüen.

Il fallut encore dans ce troisiéme acroissement construire de nouveaux fossés qui regnoient tout le long du terrein qui fait aujourd'hui la ruë Pincedos, en sorte que l'Abbaye de Saint Ouën & Saint

Godard, se trouverent dans la Ville dont les murailles furent reculées jusqu'au bas de la ruë de l'Epée, & la porte de Robec jusqu'au carrefour du *Ponceau*, qui changea pareillement de nom en celui de la porte Sainte Catherine, d'où l'on creusa de nouveaux fossés que l'on poussa jusqu'au-dessous du Monastere des Religieux Augustins, & à la riviere de Robec.

Quatriéme & dernier accroissement.

Il fut enfin réservé à *Loüis IX*. Roi de France & de sainte mémoire, de reculer les murs de cette Capitale de Normandie jusqu'où ils sont aujourd'hui.

Les Religieux Jacobins qui s'étoient établis au Faubourg d'*Emandreville*, presentement de *Saint Sever*, prirent possession dans la Ville en 1247 du terrein que ce saint Monarque leur avoit donné pour le nouvel établissement

qu'ils occupent à présent.

La porte de Martainville fut aussi construite au lieu où elle se voit, en 1253; & l'année suivante les Cordeliers qui étoient sur le point d'abandonner le Clos Saint Marc où étoit leur premier Monastere, furent gratifiés par *Saint Louis* d'une partie de l'ancien fossé de la Ville, pour achever de bâtir les lieux claustraux du Monastere où il sont présentement. La porte Beauvoisine fut aussi élevée dans la même année sur le terrein où elle se voit actuellement; en sorte que les Paroisses de Saint Nicaise, Saint Vivien, Saint Maclou, & le Couvent des Celestins se trouverent encore dans l'enceinte de la Ville. On en combla alors les anciens fossés qui furent fieffés à differens Particuliers. Les Religieux de Saint Ouën en eurent pour leur part la meilleure partie dont ilsen enfermerent uneportion dans l'enclos de leur Abbaye, &

firent construire sur le reste de ce terrein les maisons de la Rouge-Mare & de la rue Pincedos.

SITUATION DE LA VILLE DE ROUEN.

Après avoir fait une courte description des accroissemens de cette Capitale, qui merite à juste titre par sa grandeur, le nombre de ses habitans & l'immensité de son commerce, d'être la Capitale d'une des plus belles & des plus riches Provinces de notre France, il convient ce me semble de faire ici un détail de sa situation & de ce qu'elle est aujourd'hui.

Elle est située à 49 dégrés 26 minutes 23 secondes de latitude sous la Zone temperée. Elle a sept mille pas communs de circuit qui font environ deux lieuës de tour, sa largeur qui s'étend du Sud au Nord depuis la porte grand Pont jusques à celle de Beauvoisine, peut avoir une demi-lieuë, & sa

longueur de l'Est à l'Ouest depuis la porte Saint Hilaire jusqu'à celle de Cauchoise peut être de trois quarts de lieuë ou environ; elle n'a plus présentement que son rempart & ses murailles pour toute déffense du côté des terres, flanquées de quelques tours rondes à l'antique, & d'assez bons fossés très-profonds qui regnent depuis la porte de Cauchoise jusqu'à celle de Martainville. Toutes ces anciennes fortifications ont été si négligées que l'on peut dire qu'elle n'est plus qu'une Ville murée, entourée dans ce circuit de montagnes escarpées. Elle n'est à découvert que du côté de la riviere de Seine, c'est-à-dire, depuis le chemin neuf jusqu'au Château du vieux Palais qui y forme un des plus beaux Quais qui soit en France, où le flux & reflux de la mer qui s'y fait sentir deux fois dans les vingt-quatre heures, y fait monter des Navires de toutes les

Nations qui y apportent l'abondance, & y fait fleurir le commerce: c'est à cette abondance que Paris, la Capitale du Royaume, est redevable pour la plus grande partie de celle dont elle jouit.

Le commerce en tout genre qui se fait à Rouën, a toujours mérité la considération de nos Rois, qui en toutes occasions lui ont donné des preuves d'une protection particuliere, en lui accordant nombre de privileges dont la Banlieue profite également que les Bourgeois de la Ville. Elle avoit à l'instar de Paris, le droit d'envoyer un Député quand il plaisoit à nos Souverains de convoquer les Etats généraux du Royaume.

Le magnifique Pont de bateaux qui fait la communication de la Ville au Faubourg Saint Sever, a deux cent soixante & dix pas de long. La façon dont il est construit, unique dans son espece, fait avec raison l'admiration de tous les Etrangers.

étrangers. Sa solidité à supporter les fardeaux prodigieux qui y passent à chaque moment, n'est pas moins un sujet d'étonnement pour eux aussi bien que la facilité de le démonter pour le garentir des glaces dans les grands hyvers, & à l'ouvrir pour y faire passer les énormes bateaux qui montent à Paris.

Cette grande Ville enfin renferme dans ses murs & dans ses Fauxbourgs trente-sept Eglises Paroissiales, sept Hôpitaux, cinq Léproseries, dix-sept Chapelles & quarante-huit Monasteres des deux sexes, & l'Eglise Métropolitaine. Je parlerai de chacun de ces Temples en particulier & singulierement de la Métropole qui merite par elle-même & la majesté de son édifice un article particulier & plus amplement détaillé.

On y compte encore trente-six Fontaines publiques, sans parler de celles dont la Ville a gratifié plusieurs Monasteres & quantité

de maisons particulieres.

Elle est honorée, & est le Siége d'un Parlement, d'une Chambre des Comptes à laquelle la Cour des Aydes a été réunie en 1701, d'un Bureau des Finances, d'un Siége général de la Table de Marbre du Palais, d'un Bailliage & Siége Présidial auquel la Vicomté a été réunie, de l'Hôtel de Ville, de la Vicomté de l'Eau, le premier & le plus ancien Tribunal de Justice de la Ville, des Jurisdictions de l'Election, des Gabelles, de la Romaine, des Consuls & de la Monnoye, sans compter differentes autres Jurisdictions; comme celle de Saint Ouën, de Saint Gervais, de Notre-Dame du Pré, de la Fontaine Jacob, de l'Hôtel-Dieu, du Chapitre de Notre-Dame, de l'Officialité, de celle des Hauts Jours & de Saint Paul.

On y compte six grands Fauxbourgs qui sont ceux de Saint Se

ver, de Cauchoise, de Bouvreuil, de Saint Hilaire, de Martainville & de Beauvoisine.

On abordoit anciennement à Roüen par huit Portes du côté des terres, dont il n'en reste plus que cinq, qui sont celles de Cauchoise, de Bouvreuil, de Beauvoisine, de Saint Hilaire & de Martainville, la Porte *des Champs* qui conduisoit au Val de la Jatte ayant été murée, de même que celle du haut de la ruë Etoupée qui alloit rendre à Saint Maur, & celle du *Pré*, qui étoit au-dessous des Jacobins, & qui fut démolie lorsqu'en 1429 on jetta les premiers fondemens du Château du vieux Palais.

Indépendant de ces Portes il s'en trouve encore treize le long du Port pour faciliter le transport des marchandises qui s'y déchargent, qui sont les Portes Guillaume Lion nouvellement reconstruite à neuf, celle nommée Jean Le Cœur, du nom de son Architecte, celle de

la Halle au bled, celle du Bac, jadis Porte de Saint Cande, celle de la basse vieille Tour, celle de Paris, celle de grand Pont, de la Poissonnerie, présentement de la petite Boucherie, du Crucifix, de l'Estrade actuellement de la Bourse, de la Harangerie, de la Vicomté : ces deux dernieres reconstruites à neuf pour servir d'accompagnement à la Romaine qui a été nouvellement rédifiée, & celle de Saint Eloi.

Cette Ville a encore l'avantage d'être arrosée dans son enceinte des rivieres d'Aubette & de Robec, dont celle-cy prend sa source à Saint Martin du Vivier, & celle-là à Saint Aubin. Ces deux rivieres font du Domaine de la Ville ; elles font moudre douze moulins, dont onze sur celle de Robec & le douziéme sur celle d'Aubette cinq de ces moulins appartiennen à la Ville, deux autres au Chapitre de la Cathédrale, deux au

tres aux Religieux de Saint Ouën; & le premier des trois autres au Prieuré de Bonne-Nouvelle, le second à l'Hôtel-Dieu, & le dernier aux Céléstins de Mantes. Quelque considérable que soit le produit de ces moulins appartenans au Corps de Ville, ils seroient d'une bien plus grande valeur s'il n'étoient pas chargés de grosses rentes hypothéquées par les cessions qui en ont été faites, quoique ce soit les Fermiers qui soient tenus de les acquiter, indépendamment de la mouture franche accordée à l'Archevêque, au Chapitre, au Gouverneur de la Province & au Conseil du Bureau de la Ville. Ces moulins étant tenus de payer annuellement à l'Abbesse de Montivilliers quarante mines de bled, soixante au Prieuré du Mont-aux-Malades, trente-cinq mines au Déservant de la Chapelle du Château, trente-deux mines & deux boisseaux aux quatre Prébendés de

Saint Cande, trente mines au Prieur de Grammont, dix mines au Titulaire de la Chapelle de Sainte Catherine dont le titre est assis en la Paroisse de Saint Martin sur Renelle, à la Seigneurie de Canteleu vingt-quatre mines d'orge & quatre mines de bled, quatre-vingt livres en argent aux Religieux de Saint Ouën, six sols six deniers au Prieuré de Saint Lo, au Thrésor de Notre-Dame, vingt sols & quatre livres à la Fabrique, & quant aux Boulangers sujets à la banalité, ils ne peuvent exiger d'eux qu'un demi-droit de moute la premiere année de leur maîtrise.

Les Marchés ou Places publiques où ils se tiennent sont distribués dans la Ville en differens quartiers & avec une si sage économie, que sans confusion, le Public y est parfaitement bien servi. Il s'en trouve sept principales, & la plus considérable est ce qu'on

appellé *la vieille Tour*, qui a tiré sa dénomination d'une Tour qui ne subsiste plus, & qui faisoit partie du Palais des anciens Ducs de Normandie, qui étoit aussi le Chef-Lieu de leur Souveraineté, comme anciennement étoit ce qu'on appelloit la Tour du Louvre, où tous les fiefs du Royaume relevans du Roi venoient rendre foi & hommage à leur Seigneur suserain. Ce fut par cette raison que *Philippe Auguste*, après avoir reconquis la Normandie, ancien patrimoine de nos Rois ses prédecesseurs, la fit démolir, pour que tous les vassaux de sa Couronne vinssent lui rendre leurs hommages à sa Tour du Louvre. C'est encore dans la même Place où la délivrance du prisonnier se fait tous les ans le jour de l'Ascension.

Le second est connu sous le nom du *vieux Marché*, où il s'en tient un tous les vendredis.

La Place de la Calande près

Notre-Dame, fut érigée en marché en 1433; elle étoit autrefois le seul Port de la Ville où les Vaisseaux venoient se ranger.

La troisiéme Place connue anciennement sous le nom de la petite Harangerie du Pont, & présentement sous celui de la petite Boucherie, est de fort peu de conséquence.

La quatrieme place servant de marché, nommée le *Clos aux Juifs*, où la Ville fit édifier en 1499 le Palais tel qu'on le voit présentement, étoit le marché aux herbes & aux volailles, qui se tenoit auparavant devant Notre-Dame, mais qui fut transferé sur un autre terrein peu éloigné, dont la Ville achepta les maisons qui le composoient, & dont on fit une Place quarrée que l'on nomme aujourd'hui le *Marché-Neuf*, qui est la cinquieme Place.

La sixiéme nommée le *Marché aux Veaux*, où cette espece de bes-

tiaux & autres ſont vendus, vient d'être ornée d'un nouveau monument conſacré à la mémoire de *Jeanne d'Arc*, connuë ſous le nom de la *Pucelle d'Orléans* : on l'a ſubtué à la place de l'ancien qui ſubſiſtoit depuis plus de deux ſiécles, qui étoit d'une beauté, & d'une ſtructure admirable; mais trop délicat, dit-on, pour ſubſiſter plus long-tems : celui-ci mieux placé & plus ſolide, doit braver les injures du tems; la ſtatuë de la *Pucelle*, de la main du célébre Mr. *Slodtz* eſt poſée ſur une baſe triangulaire : les trois côtés ſont ornés des Armes de M. le Duc de Luxembourg Gouverneur de la Province, des Armes de la Ville & de celles de la Pucelle, avec des Inſcriptions.

La ſeptiéme Place eſt appellée la *Rougemare* où ſe tient tous les vendredis de l'année le Marché aux chevaux.

L'on trouve encore dans cette Ville plusieurs autres Places ; mais de moindre considération.

Les sources d'eaux vives sont très-abondantes à Roüen ; il s'en trouve cinq différentes, peu éloignées de la Ville, elles forment les fontaines dont nous venons de parler.

La Ville doit à l'illustre Cardinal Georges d'Amboise, Légat du Saint Siége & Archevêque de Roüen, conjointement avec le Corps de Ville, la conduite de celle de Dernétal, qui fut faite à frais communs entre ce Prélat & lui ; Cette source distribue ses eaux à treize des participales Fontaines de la Ville, elle s'est trouvée sous la montagne du *Roule*, près saint Leger.

Celle d'Yonville fut trouvée près de Bapaume, sous la montagne de *Serset*, dont les eaux re-

fluent dans cinq autres fontaines.

La source de Gaalor a été bien plus anciennement trouvée que les deux précédentes, si l'on en veut croire l'ancienne tradition; son volume en est aussi infiniment plus considérable, & se repand avec bien plus d'abondance que les autres & en beaucoup plus d'endroits differens; elle les distribuoit du tems de saint Mêlon, second Archevêque de Roüen, attenant le fameux temple de *Roth*, qui est présentement la paroisse de saint Lo. Cette source vient d'un rocher qui est aujourd'hui au pied du Mont-aux-malades. Quatorze des fontaines de la Ville en reçoivent les eaux qui ont la réputation d'être les plus légeres. Quant à la fontaine de Notre-Dame, elle reçoit les siennes de dessous une terrasse qui environnoit le vieux Château. La source qui dégorge à la fontaine *du Plat* vient d'un petit monticule, sur lequel est assis le

chœur de la paroisse de saint Nicaise. Elle fut découverte & a pris son cours de nos jours pour l'usage des Habitans de ce quartier en 1655.

LES HALLES.

Les Halles de cette Ville répondent par leur construction au prodigieux commerce qui s'y fait, & peuvent passer de l'aveu de tous les Marchands étrangers pour les plus belles & les plus commodes du Royaume par leur distribution, & même de l'univers policé. Elles sont situées à la portée du Port, & se trouvent dans l'enceinte de la Place de la Vieille-Tour dont je viens de rendre compte.

Chaque espece de marchandise a sa Halle particuliere; celle du Corps de la Mercerie est digne seule de la curiosité des Négocians étrangers. Elle a deux cens soixante & douze pieds de long

ſur cinquante de large.

Celle de la Drapperie & du Lainage, ont chacune deux cent pieds de long. Celle au Bled, qui eſt peut-être un vaiſſeau unique dans ſon eſpece, a au moins trois cens pieds de long & de largeur proportionnée : & les autres deſtinées à differentes eſpeces de marchandiſes, ſont également ſéparées & proportionnées par leur grandeur, au commerce plus ou moins étendu qui s'y fait de chaque eſpece.

Il y a encore dans cette Ville une autre Halle affectée uniquement au Corps des Marchands Tanneurs, qui n'eſt cependant pas à comparer à celles dont je viens de rendre compte, mais elle ne leur céde en rien, ni par ſon antiquité, ni pour les priviléges qui y ſont ſpécialement attachés de tems immémorial.

C'eſt un grand corps de bâtiment conſtruit ſur un petit ruiſſeau, nommé *la Renelle*, où l'on

enmagasine tous les cuirs qui se fabriquent dans la Ville. Les Tanneurs tiennent cette Halle de nos Rois sans en rien payer au Domaine, & ont été successivement maintenus dans cette possession & priviléges, malgré l'Arrêt du 22 Mars 1560, par lequel il étoit ordonné aux Tanneurs de se transporter sur la riviere de *Robec* pour y exercer leur profession, mais qui n'eut point d'effet sur les très-humbles représentations que firent ceux-ci au Roi qui les maintint dans leur possession, avec défenses de les y troubler; ils furent également maintenus par les Rois Henri IV. Loüis XIII. & Loüis XIV. dans tous leurs priviléges & dans un entr'autres assez particulier qui leur est commun avec le Corps de la Librairie & Imprimerie, & celui des Marchands Orphévres, qui est de ne faire aucuns apprentifs, & de ne recevoir dans leurs Corps que des

fils de Maîtres. Ils ont encore attenant cette Halle, un hôtel où ils reçoivent leurs Maîtres, & où ils élisent tous les ans un Prévôt & quatre Gardes qui connoissent des différends qui peuvent s'élever sur la profession & les terminer.

Les Libraires ont aussi leur hôtel particulier, où ils ont une Salle très-spacieuse. Il est situé sur le pont de *Robec.* C'est dans cette même Salle où le Corps de Ville s'assemble ordinairement tous les ans pendant les Fêtes de la Pentecôte pour y statuer sur le curage de la riviere de *Robec*, & où ceux qui ne curent pas leur canton, sont condamnés à l'amende.

Les Orphévres ont pareillement le leur près la paroisse de St. Herbland, qui est assés beau.

Avant de parler des Foires qui se tiennent à Roüen & de leurs concessions, il est bon de s'étendre sur le commerce immense qui se

fait dans cette Capitale avec l'Etranger; de rendre compte de celui qui s'y fait intérieurement, & des Manufactures qui y sont établies.

Celle de Draps, d'Espagnolettes, Ratines blanches, & autres étoffes de laine, n'est pas la moins considérable; mais tout ce qui s'appelle Passementeries, qui s'y fabriquent en étoffes de soye, en toillerie unie, rayée, à fleurs, Siamoises, Mouchoirs, Bazins, Futaines, & autres de toutes especes, est au de-là de toute croyance, & fait subsister au moins un grand tiers des Habitans.

On pourroit encore ajouter à celles-ci, les Manufactures de Tapisseries en points d'Hongrie, de Bergame; de Chapeaux de toutes qualités. Celles de Cire blanche à Desville, & au faubourg St. Sever où se fabriquent encore les Toiles cirées, la Fayence blanche & brune, & des cristaux de toute espece.

Il ne faut pas non plus oublier les Rafineries de ſucre qui ſont très renommées, & qui imitent ſi bien la fineſſe de celles de Hollande. Mais celle qui vient de s'établir dans le même faubourg par Arrêt du Conſeil du 19 Septembre mil ſept cens cinquante-deux, pour les Velours & Draps de coton, merite à juſte titre la protection Royale dont elle eſt appuyée ſous la direction du ſieur *Hoſker* & Compagnie, qui en ſont Entrepreneurs.

Il s'eſt encore établi dans ce faubourg quatre Calendres d'une nouvelle invention qui donnent aux étoffes un luſtre plus brillant que les anciennes; & une Manufacture Royale de Sangles Angloiſes pour les chevaux avec un privilége excluſif accordé aux Entrepreneurs par un Arrêt du Conſeil du 22 Janvier 1754.

Il y a encore dans les environs de cette grande Ville une Manu-

facture de couvertures de coton pluchées & non pluchées, établie au *Pont-de-l'Arche* par Arrêt du Conseil du trente Juillet 1754. dont on trouve un Magazin dans la Ville de Roüen.

On y a encore établi d'autres Magazins de poudre à canon & à tirer, qui se fabrique à Maromme, de plomb laminé qui se travaille à Desville, & enfin de Papiers de toutes especes qui se fabriquent dans differens Moulins des environs de la Ville, destinés uniquement pour cette fabrique.

Voilà à peu-près en quoi consiste en partie le commerce intérieur de Roüen, & l'on va presentement donner une idée des Foires qui s'y tiennent annuellement.

FOIRES DE ROUEN.

Nos Augustes Souverains ont gratifié cette grande Ville de trois Foires principales qui s'y

viennent tous les ans ; la premiere est celle *du Pardon* qui ouvre le 23 d'Octobre & dure six jours ouvrables, y compris celui de la fête de saint Romain.

Son institution à la vérité, n'est pas bien claire, & ce n'est que sur la foi d'un ancien manuscrit qu'on la croit accordée en 1080 par les Ducs de Normandie ; mais elle doit à Loüis XI. la grace d'avoir été confirmée à perpétuité par des Lettres Patentes de ce Prince, données à Senlis au mois de Novembre 1468.

La place où se tient cette Foire, est hors la Ville, entre les portes de Bouvreüil & de Beauvoisine, en un lieu appellé le *Champ du Pardon*, où l'on vient de toutes parts pour y acheter des chevaux, & principalement des poulains d'un an.

La seconde, instituée par *Saint Loüis* en faveur de sa bonne Ville de Roüen, est connuë sous le nom *de la Foire de la Chandeleur* : les

Lettres Patentes ont pour datte ; au mois de Mars 1269, mais par de nouvelles Lettres de Loüis XI. données à Arras au mois de May 1477, il ne se contenta pas de la prolonger de huit jours ; ce Prince qui avoit pris cette Ville & ses Habitans en affection, en érigea encore une troisiéme qui doit commencer le mercredi d'après la Pentecôte, elles durent l'une & l'autre quinze jours francs. Mais quant à celle de la Chandeleur, qui tombe ordinairement au milieu de l'hyver, & qu'il arrive souvent que la riviere est glacée, ou que les grosses eaux en pourroient interrompre le cours, en vertu des Lettres Patentes du même Loüis XII. données à Blois le douze Janvier 1512., on a la faculté de la remettre à un autre tems. Elle ouvre cependant, sur tout depuis plusieurs années, communément le premier de Mars de chaque année.

Outre ces trois principales Foires franches, il s'en tient encore trois autres; la premiere appellée la Foire *du Pré*, instituée par *Guillaume* le Conquérant, Duc de Normandie environ en 1048, elle ouvre le lendemain de l'Ascension, & se tient devant l'Eglise du Pré ou de Bonnes-Nouvelles, dont elle tire son nom.

Celle *de saint Gervais* qui est la seconde, fut accordée à l'Abbaye de Fécamp, à qui les droits en furent donnés en proprieté par *Richard II.* du Nom, Duc de Normandie en 1020; elle ouvre le dix-neuf Juin de chaque année, & se tient hors Cauchoise.

La troisiéme est celle *de Saint Gilles* accordée au Prieuré & Religieux du Mont-aux-malades.

Les Habitans de Roüen jouissent encore de nombre de beaux Priviléges qui leur sont communs, comme je l'ai déjà dit, avec ceux de la Banlieuë; comme la pro-

prieté des Communes enclavées dans la Banlieuë de la Ville, qui leur fut accordée par des Lettres Patentes *de Philippe Auguste* en 1207, & confirmée par les Rois ses successeurs.

Philippe le Bel par ses Lettres Patentes de 1304, exempte encore les Bourgeois de Roüen de l'amodiation des Vins venans par mer.

Et *François I.* en 1516 confirma la fameuse Charte Normande qui exempte nommément les Habitans de la Ville, Fauxbourgs & Banlieuë de Roüen du ban & arriere-ban, & exempta en même tems du droit de franc-fiefs & nouveaux acquêts non-seulement la Ville, mais encore toute la Province de Normandie. Cette exemption a depuis été encore confirmée par les Edits de 1674 & 1693, mais on y a depuis dérogé.

REFUGES ET HOTELS *de Roüen.*

Après avoir rendu compte des des avantages dont cette Ville joüit, il est tems que je parcoure les Hôtels & Refuges de Monasteres qu'elle renferme dans ses murs.

La Normandie est d'ailleurs si remplie d'anciens monumens qui nous retracent la pieté de nos premiers Rois & de ses anciens Ducs, qu'il n'est gueres possible d'y voyager sans y rencontrer de distance en distance des établissemens qui doivent leur origine à leurs religieuses liberalités.

Cette Province de plus a été pendant tant de siécles le théâtre de la guerre, qu'un grand nombre de Monasteres avoient dans cette Capitale des Maisons où les Religieux transportoient leurs effets les plus précieux, & où ils venoient eux-mêmes se réfugier pen-

dant ces tems de troubles, pour éviter la fureur du soldat. Ces hôtels subsistent encore dans Roüen pour la plupart, & étoient connus sous le nom de maisons de Refuge, comme aujourd'hui dans tous les Pays-bas, chaque Abbaye y a une habitation dans les principales Villes de ces Provinces, & les plus proches de leurs Monasteres.

Ceux qui subsistent encore dans Roüen, sont les hôtels de Lizieux, de Beaubec, du Bec, de Vallemont, de Fécamp, de Grammont appellé présentement *la Vieille-Romaine*, de Jumiéges, de sainte Catherine du mont, dont l'Abbaye ne subsiste plus, (les revenus en appartenant ainsi que celui de cet hôtel aux Chartreux de Gaillon & de Saint Julien,) & les hôtels de saint Vandrille & de Bondeville.

Il subsiste encore outre ces Refuges dans cette Ville quelque autre

autres hôtels particuliers de Seigneurs, tels que celui de Raffetot, celui de Maulevrier, mais sur l'emplacement & terrein duquel le Collége des Jesuites a été bati, celui d'Emandreville, faubourg de Saint Sever, dont il ne reste plus que quelques ruines; celui du Patriarche, recommandable par sa situation & son antiquité, & celui de Chanteraine ou *de Joyeux-Repos*, qui étoit une Maison de plaisance des anciens Ducs de Normandie, & qui a été depuis donné aux Religieux *Célestins* qui en ont fait leur Monastére.

Il en est encore un qui subsiste dans toute son intégrité appellé l'Hôtel *du Tot*, sur lequel est assis un Fief relevant du Roi, & auquel sont attachés de très beaux droits, comme celui de Foire, de Colombier dans l'enceinte d'une grande Ville & de Marché: droit de pêche dans la riviere de Seine, & de chauffage dans les quatre Fo-

rêts de la Vicomté de Roüen. Mais les plus considérables, sont les Palais Archiépiscopal & Abbatial de St. Oüen, & l'Hôtel destiné aux Premiers Présidens du Parlement de Normandie.

Le premier, qui doit sa création à saint Mellon second Archevêque de cette Métropole, n'étoit tout au plus du tems de ce saint Prélat qu'un très-simple petit Presbytere, mais qui par succession de tems, a été aggrandi par ses successeurs. Guillaume *Bonne-ame* fut le premier qui le fit construire avec beaucoup plus de magnificence en 1079.

Au commencement du quatorziéme siécle, par un accord fait entre l'Archevêque Guillaume de *Durefort* & le Chapitre de Notre-Dame, à qui ce Prélat avoit cedé une partie de son terrein pour construire la Chapelle de la Vierge de cette Eglise, telle qu'elle se voit encore aujourd'hui, fit

même tems élever la porte principale du Palais, qui ne subsiste plus. Mais il doit sa plus grande splendeur, sa plus grande magnificence au Cardinal *d'Etouteville*, qui jetta les premiers fondemens de celui qui existe présentement, qui ne fut cependant dans son entiere perfection que sous le Pontificat du célebre Cardinal *Georges d'Amboise* premier du nom & son successeur.., si l'on en excepte quelques changemens & embellissemens pendant l'Episcopat de Claude-Maur *d'Aubigné*, & de celui de Nicolas *de Saux* Cardinal *de Tavannes*, qui occupe avec tant de dignité le même Siége.

Le second, qui est celui de saint Oüeïn, ne mérite pas moins par la beauté de son ancienne structure, & dont le corps du bâtiment subsiste toûjours, malgré les changemens que l'on y fait actuellement dans l'interieur, que j'en fasse une mention honorable,

quand ce ne seroit que parceque plusieurs de nos Rois, lorsqu'ils ont honoré cette Capitale de leur présence, n'ont pas dédaigné d'y faire leur séjour, & qu'il a été jusqu'à présent l'habitation des Gouverneurs de la Province, quand pour le service du Roi ils ont été obligez d'y venir résider.

Le troisiéme enfin, est celui des Premiers Présidens du Parlement, qui jusqu'en 1717. n'avoient aucune habitation fixe dans la Ville. On en jetta les premiers fondemens dans la même année, & au moyen de quelques acquisitions de maisons que Messieurs du Corps de Ville ont fait, ils ont bâti l'Hôtel qui se voit aujourd'hui, & orné de toutes les commodités qu'on y peut souhaiter, jusqu'à pratiquer une communication pour entrer au Palais par une arcade qui traverse la ruë, de maniere que de l'appartement de ces premiers Magistrats, ils s'y rendent sans

être vûs, & viennent y tenir leurs Audiences.

La Monnoye de Roüen est une des premieres du Royaume après celle de Paris. Charles *le Chauve* dans son Ordonnance de l'an 864. met Roüen au nombre des dix Villes où l'on fabriquoit la monnoye dès le tems de Charlemagne. L'Hôtel où se fabrique actuellement les especes, n'est pas un des moins considérables de la Ville, sans cependant qu'il s'y voye rien de bien régulier; mais le Directeur & les principaux Officiers y sont logez très-commodément, indépendamment des atteliers spacieux qui s'y rencontrent, & où se préparent les matiéres de toute espece, où elles sont reduites au point d'être mises sous le balancier.

CHATEAUX DE ROUEN.

Après avoir fait la revuë de

tant d'Hôtels, je ne puis me dispenser de dire un mot des Châteaux qui servoient autrefois de défense à cette Capitale, & de plusieurs qui y ont été construits. Il n'en reste plus qu'un seul que l'on puisse qualifier de Forteresse, les autres n'existant plus, & à peine s'en voit-il encore quelques vestiges. Le premier qui y ait été élevé, fut bâti par *Raoul* qui, après s'être rendu maître du pays en 910. le fit construire sur les bords de la Seine pour sa propre sureté, dans une Ville nouvellement conquise sur-tout, & dont naturellement, il ne devoit pas être encore bien sûr de la fidélité des habitans.

Ce Château étoit assis précisément sur le même terrein de la paroisse de St. Pierre du Châtel, qui en a conservé le nom. Mais *Richard* I. petit fils de ce Prince, s'y étant trouvé un peu trop à l'étroit, & qui d'ailleurs n'avoit pas les

mêmes raisons de *Raoul*, commença son régne en 944. par se faire construire un Palais sur l'emplacement où sont aujourd'hui les halles de la Ville; & la grande place que l'on y voit a retenu le nom de la vieille Tour, à cause d'une tour énorme que ce Prince y avoit fait élever dans le milieu, dont j'ai déjà parlé, mais dont on ne voit plus aucun reste, non plus que du Château qui l'accompagnoit.

Le troisiéme n'est connu que sous le nom du vieux Château, dont on ne voit plus que quelques ruines, avec plusieurs Tours qui éxistent encore dans les dehors de la Ville, le long des remparts, & des fossez.

Ce fut en 1204. que *Philippe Auguste* Roi de France, après avoir réuni la Normandie à sa Couronne, fit raser les murs de Roüen, & démolir cette Tour, dont je viens de parler, & fit bâtir

un Château du côté des terres à l'autre bout de la Ville. Il étoit fortifié & flanqué de plusieurs Tours, suivant l'usage de ce tems-là, & commandoit la Ville. Ces fossez à fond de cuve commençoient à la porte de Bouvreüil mais il ne reste plus de toutes les fortifications dont il étoit accompagné, que la Tour du Donjon par où passent toutes les eaux de la source de Gaalor, celle du *Gascon* qui est très-petite, & celle *de la Pucelle*, que l'on voit encore vers la porte Cauchoise. Ce fut dans cette Tour, où cette victime de la fureur des Anglois fut enfermée en 1430. Il y avoit dans ce Château une Chapelle de fondation Royale, desservie par trois Ecclésiastiques : mais ayant été démolie avec tout ce qui subsistoit encore de cette Forteresse, cette fondation passa à celle du viel Palais, dont je vais parler, & fut donnée aux Religieux du Prieuré

de la Madeleine qui en acquittent la fondation.

Loüis XII. ayant rendu sédentaire la Cour de l'Echiquier, les Magistrats qui la composoient ont rendu la justice pendant sept ans dans la grande Salle de ce même Château, qui fut ensuite donné aux Capucins après l'entiere démolition de cette Forteresse, où ils ont resté pendant quelque tems, & enfin le terrein en fut accordé à Messieurs *Faucon de Ris* en 1610. qui étoit alors Premier President du Parlement, & *d'Etervile* Trésorier général au Bureau des Finances, à condition d'y bâtir, ce qui a été éxecuté, & qui forme aujourd'hui les trois ruës, Faucon, Morand, & du Château.

Le Château que l'on voit au bout du Pont, appellé communément le *petit Château*, fut bâti en 1419. par *Henry V.* Roi d'Angleterre sur les ruines d'une ancienne Tour, que ce Prince acheva de

faire démolir. Il est situé de l'autre côté de la riviére, & fait face à l'ancien Pont de pierre. C'est aussi le seul qui existe, quoiqu'en assez mauvais état, avec celui du vieil Palais.

Ce même Prince, qui s'étoit rendu maître de la Ville de Roüen le dix-huit Janvier de l'année 1418. avoit fait stipuler dans la capitulation qu'il se réservoit entr'autres conditions, la faculté de prendre tel emplacement dans la Ville qu'il lui plairoit, pour y construire un Palais. Il commença deux ans après à jetter les premiers fondemens de la Tour, qu'on nomma alors *Mal-s'y-frotte*, c'est celle qui est du même côté du Quai de la Bataille, & qui fait face au Couvent des Jacobins; & précisément, où étoit alors une porte de la Ville qui conduisoit dans les Prairies qui regnent le long de la riviere. Elle ne fut achevée de bâtir qu'en 1443. sous le regne d'Henri VI.

ſon fils. Le baſtion qui donne ſur la riviere, fut achevé auſſi en 1569. & en 1706, comme la Tour qui donnoit ſur ce fleuve menaçoit ruine, on prit le parti de la raſer juſqu'au cordon du parapet qui regne le long de l'eau, & d'y faire conſtruire l'eſcalier qui va communiquer à la Tour voiſine.

Ce Château tel qu'il ſubſiſte, eſt entouré d'un large foſſé que la Seine remplit d'eau, & n'eſt plus flanqué que de quatre groſſes Tours depuis que celle dont je viens de parler a été démolie ; c'eſt un Gouvernement particulier qui n'eſt point ſorti de la Maiſon d'Harcourt depuis 1643. juſqu'à preſent ; Mr. le Duc d'Harcourt, Lieutenant général de la haute Normandie en eſt Titulaire, mais il n'y a point d'Etat Major. Il y a ſeulement une eſpece de compagnie franche qui y monte la garde.

Il faut, avant de parler de l'Etat civil de la Ville de Roüen, don-

ner une legere idée de ce qui en compose l'État Militaire.

Quoique la Milice bourgeoise ne soit pas la plus ancienne, il convient de commencer par elle, comme le Corps le plus considérable.

La création de cette Milice, sous les ordres du Gouverneur de la Province, est composée de douze Compagnies commandées par douze Capitaines, avec autant de Lieutenans & d'Enseignes, & un Major ; elle est du trente Septembre 1567. Les sept premieres Compagnies sont commandées par deux Conseillers du Parlement, trois Maîtres des Comptes, un Trésorier de France, & d'un Conseiller du Présidial : & les cinq autres Capitaines sont tirés de la notable Bourgeoisie, de même que les Lieutenans & les Enseignes.

Cette Milice n'est cependant sur pied que dans des cas extraor-

dinaires ; au lieu que les deux autres Compagnies composées pareillement de Bourgeois, & préposées pour la garde de la Ville, sont par leur institution obligez à toute heure de marcher, & d'être sous les armes en habit d'Ordonnance quand ils sont commandés, soit par les Gouverneurs ou les Magistrats qui ont le commendement en leur absence.

La premiere de ces Compagnies connuë sous le nom des Arbaletriers, & communément sous celui de *Cinquantaine*, étant composée de cinquante Maîtres à cheval, est si ancienne que l'on ignore le tems de sa création. Il est cependant certain qu'elle existoit en 1204. époque de la réduction du Duché de Normandie, & de sa réunion à la Couronne de France par *Philippe Auguste*. Cette Compagnie jouit de quantité de priviléges, & d'immunités qui leur ont été successivement confirmées par nos Rois,

La seconde Compagnie d'Arquebusiers, s'est pour ainsi dire formée d'elle-même. Son érection est du mois de Mai 1513. mais elle n'a été en titre que sous le Regne d'Henri II. au mois d'Ocbre 1550. qui leur accorda en même tems de très-beaux priviléges par des Lettres Patentes homologuées le dix-neuf de l'année suivante. Elle est composée de cent-quatre hommes à pied, également soumis aux ordres que les Gouverneurs ou le Magistrat leur donnent.

Les Commandans ou Capitaines de ces deux Compagnies, sont changez tous les ans, & sur trois sujets dont on fait le choix à la pluralité des voix du Corps de Ville. On envoye leurs noms au Gouverneur de la Province, qui les présente ensuite au Roi avec son avis, après en avoir cependant conféré avec les Maire & Echevins; c'est ordinairement ce-

lui qu'il désigne & qu'il pense le plus digne d'être à la tête de chacune de ces deux Compagnies, qui est toujours confirmé.

La Ville de Roüen est encore le chef lieu de la Maréchaussée de la haute Normandie, son Prévôt géneral & ses premiers Officiers y font leur résidence, & elle renferme un Hôtel particulier pour le logement des Cavaliers, qui est situé près le Bailliage.

ECHIQUIERS.

Personne n'ignore que les Echiquiers tenus sous les anciens Ducs de Normandie, & même sous nos Rois, n'étoient composés que par les Ecclésiastiques & les Nobles qui y avoient seuls voix déliberative, & que ces Princes faisoient tenir tantôt à Roüen, à Caën & autres lieux où il leur plaisoit de les convoquer. Je me borne donc ici seulement à donner une juste idée

de ceux qui ont été tenus à Roüen ſous nos Rois, avant l'érection de cette Cour en Parlement.

Avant cette inſtitution qui fut faite en 1515. par François I. Philippe *le Bel*, qui avoit rendu en 1302. le Parlement des Pairs ſédentaire à Paris, ordonna dans la même année qu'il ſe tiendroit à Roüen tous les ans deux Echiquiers, l'un au commencement du printems, & le ſecond dans les premiers jours d'automne, qui dureroient chacun trois mois.

Les anciennes chroniques varient ſur les quartiers de la Ville où ſe tenoient ces Echiquiers. Il eſt certain qu'ils ne ſe tenoient pas toujours dans le même lieu, & que les ſéances s'en ſont tenuës en differens lieux; & d'ailleurs ce trait n'eſt pas très-néceſſaire à notre hiſtoire; il ſuffit ſeulement de donner une idée de ce tribunal.

A chaque ouverture d'Echi-

quier, le Roi députoit des Présidens, des Conseillers clercs & laïques, & des Chevaliers pour juger définitivement les causes qui y étoient portées. L'on y appelloit les Evêques, les Abbés, les Doyens & autres Ecclesiastiques de chaque Bailliage de la Province qui y avoient séance, de même que les Comtes & Barons, & autres Nobles qui avoient droit d'y siéger.

Les sept Baillifs de Normandie, leurs Lieutenans géneraux & criminels, les Avocats & Procureurs du Roi des mêmes Bailliages, les Vicomtes, le grand Maître des Eaux & Forêts & le Lieutenant de l'Amirauté, étoient ensuite appellez à leur tour : on faisoit immédiatement après l'appel des Verdiers, Baillifs & Senechaux des hauts Justiciers, puis après les Avocats & Procureurs qui devoient comparence à l'Echiquier, pour y rappeler aux Juges

les Us & Coutumes de la Province, qui pour lors n'étoient point écrits ; ils étoient appellés par leurs noms & surnoms.

Quant à la séance, les Juges nommés par le Roi & qui seuls avoient voix déliberative, siégeoient seuls sur les hauts bancs. Les Procureurs du Roi & autres Officiers occupoient d'autres siéges aux deux côtés, mais plus bas que ceux des Juges ; & derriere ces derniers étoient les Avocats.

Derriere les Baillifs, les Evêques & autres Ecclésiastiques occupoient la droite ; & les Comtes, Barons & autres Nobles tenoient la gauche. Tous ces Nobles des deux Etats, n'avoient uniquement que leur séance aux Echiquiers sans aucune voix, même consultative ; (*a*) ils n'y comparoissoient seulement que pour rendre ces assem-

(*a*) Les anciens Régistres des Echiquiers le prouvent & nommément celui de 1419.

blées plus majeſtueuſes. Ils trouverent cependant dans les derniers Echiquiers, le moyen de s'en affranchir & de n'y comparoître que par procureur, au lieu qu'auparavant ils étoient condamnés à l'amende faute de comparance perſonnelle. Le plus ancien regiſtre de ces Echiquiers, eſt celui qui commença au terme de la ſaint Michel 1317. & finit au même terme de 1331. Il a pour titre, *Arrêt de l'Echiquier de Roüen du terme de la Saint Michel* 1317. *&c.* & le dernier qui fut tenu en l'année 1497.

LE PARLEMENT.

Ce fut donc environ deux ans après que Louis XII. ſollicité par les Etats de la Province appuyés du celébre Cardinal d'Amboiſe ſon premier Miniſtre, que ce Prince rendit la Cour d'Echiquier ſédentaire à Roüen jusqu'en

1515. que François I. érigea cette Cour en Parlement à l'instar de celui de la Capitale du Royaume : il étoit composé de quatre Présidens & de vingt-huit Conseillers distribuez dans deux Chambres, du nombre desquels étoient quinze Laïques & treize Ecclesiastiques, d'un Avocat & Procureur géneraux, de deux Greffiers civil & criminel, d'une Chancellerie à la suite de cette Compagnie, de deux Notaires Sécretaires du Roi & de six Huissiers.

François I. augmenta cette Compagnie de quinze Conseillers, & Henri II. son Successeur de six.

Henri IV. créa deux nouveaux Présidens, & successivement par differentes créations d'Officiers, le nombre des Présidens est de dix, le premier Président compris, & le nombre de Conseillers tant clers que laïques à proportion.

Cette illustre Compagnie, tint ses scéances par ordre du Roi

Loüis XII. dans la grande Salle du Château, jusqu'à ce qu'on eût construit le Palais dont je vais rendre compte ; & l'ouverture s'en fit le premier d'Octobre 1499. Après une Messe solemnelle qui y fut celebrée, où cette Compagnie assista en corps de Cour, elle y tint ses audiences & rendit la justice pendant l'espace de sept ans ; elle vint enfin s'établir le premier d'Octobre 1506 au Palais où elle siége actuellement, tout imparfait qu'il étoit encore & qui ne fut même achevé d'être bâti que bien longtems après.

Ce Parlement, à la sollicitation du Chancelier Poyet, fut interdit au mois d'Août 1540. par François I. pendant un séjour de six semaines que ce Prince fit à Roüen avec toute sa Cour. On nomma seulement quelques Commissaires pour tenir la Tournelle, & deux Présidens avec douze Conseillers furent envoyés à Bayeux

pour y rendre la justice en Bass
Normandie. Cet interdit ne dur
cependant pas longtems, il fu
levé le 7 Janvier de l'année suivan
te par les bons offices du Cardina
d'Amboise Archevêque de Roüe
& neveu de son prédecesseur d
même nom. Un seul Conseiller de
meura interdit pour avoir encour
la disgrace de ce Chancelier, qu
poussa son indignation contre c
Magistrat jusqu'à faire nommer de
Commissaires pour lui faire son
procès. Il en seroit même venu à
cette extrémité de vengeance, si l'on
ne se fût pas servi de ruse en feignant sa mort, elle fut poussée jusqu'au point de lui faire des funerailles en l'Eglise de Saint Laurent sa Paroisse où l'on enterra une buche en présence de la plûpart de ses confreres qui y assisterent. Ce Magistrat profita de la credulité de son ennemi pour se retirer en Allemagne où son heureuse étoile lui fit découvrir une

onféderation importante contre
rançois I. entre l'Empereur Charles V. & le Grand Seigneur dont
l trouva le moyen d'en informer
a Cour; & par un juste retour,
Poyet son ennemi capital, ayant
par ses véxations encouru la disgrace de son Maître, *Postel* [c'est le
nom de ce Magistrat,] se justifia
les calomnies dont ce puissant ennemi l'avoit chargé, & fut rétabli
dans tous les honneurs & prérogatives de sa Charge au grand étonnement de ses Confreres qui l'avoient réellement cru mort.

Cette Compagnie encourut encore un second interdit sous le
regne de Louis XIII. en 1640,
mais qui ne dura pas plus que le
précédent.

Il me reste encore deux mots
à dire du Sanctuaire où les Magistrats qui composent le Parlement, rendent aujourd'hui la justice.

On commença, comme je l'ai dit;

d'en jetter les premiers fondemens en 1499. dans la place nommée alors le *Clos des Juifs*, dont le Domaine s'étoit emparé dès l'an 1181 qui est l'époque du tems que cette secte & ses Sectateurs furent chassés de France. Je ne m'arrêterai point à faire une description de la Grand'-Chambre qui est un vaisseau digne de la curiosité des étrangers, mais la salle des Procureurs merite toute leur attention. Sa longueur est de cent soixante pieds de long sur cinquante de large. La charpente qui lui sert de toit est peut-être le plus rare morceau dans ce genre qui soit en France, & dans la forme d'une carcasse de Vaisseau renversé. Les fondemens de ce superbe édifice furent jettés aux dépens de la Ville en 1493. pour un tout autre usage, c'est-à-dire pour servir de salle où les Negocians se rassembleroient pour y parler de leurs affaires de commerce & leur tenir lieu de ce que l'on appelle

pelle aujourd'hui la Bourse. L'Ordonnance du Bailly de Roüen, rendue pour autoriser cette construction, le désigne assez: elle porte que cette Salle seroit appellée *la Salle commune des Marchands* pour prévenir les abus & les indécences qui se commettoient dans l'Eglise de Notre-Dame les jours mêmes de Dimanches & Fêtes où ils s'assembloient, faute d'un lieu assez vaste pour les contenir.

En 1543. la Chambre des Requêtes du Palais fut érigée. Elle est aujourd'hui une de celles de ce Parlement des mieux ornées depuis environ huit à dix ans qu'elle a été remise dans l'état qu'elle est à présent. Mais la Chambre ou la seconde des Enquêtes tenoit ses audiences étoit placée dans un lieu si peu commode au dessus de la Tournelle, que l'on prit le parti en 1700. de démolir quelques vieilles maisons de la cour du Palais à l'opposite de la salle des

Procureurs, pour y construire le superbe Batiment où cette Chambre rend aujourd'hui la justice. Il y fut placé en 1715. pour y servir de plafond, un tableau représentant le triomphe de la Justice, peint par le fameux *Jouvenet*, qui est le dernier ouvrage du Michel-Ange de son tems, qu'il a travaillé de la main gauche, les infirmités de la viellieſſe lui ayant ôté l'usage de la droite, mais qui n'en est pas moins un Chef-d'œuvre de l'art.

Cette Cour est aujourd'hui composée pour Présidens de

MESSIEURS

Huë, de Miromenil, *Premier Président*, nommé en 1757 sur la démission de M. de Pontcarr
De Courvaudon,
De Rouville,
De Becthomas,
D'Aquigny,
De Bailleuil,

De Crosville,
De Bonneval,
Du Moncel,
& Bigot.

PRESIDENS HONORAIRES.

MESSIEURS

D'Esneval,
De Louraille,
De Motteville,
De La Londe.

Conseillers d'Honneur nés.

MESSIEURS

Le Maréchal de Luxembourg, Gouverneur de la Province,
Le Cardinal de Tavannes, Archevêque de Roüen,
De Saint Albin, Archevêque de Cambrai, comme Abbé de S. Ouën.

Conseiller d'Honneur.

M. Néel, Evêque de Sées,

Conseillers.

MESSIEURS.

De Saint Juſt, *Doyen.*
De Germont, *Clerc.*
De Gonſeville,
De Saint Victor,
De Martainbos,
D'Auzouville,
De Moy d'Hectot,
De Sulande, *Clerc.*
De Marolle,
De Pierville, *Clerc.*
De Tourville,
De Canappeville, *Clerc.*
De Seuray,
De Beauvoir,
De Bimorel,
Gueſdier,
De Bournainville,
De Lezeau, *Clerc.*
De Griſy,
De Bellegarde,
D'Amfreville, *Clerc.*
D'Eſcaquelon,

D'Hatanville,
De Vilers,
De Sahurs,
De Doublemont,
De Canchy, *Clerc.*
De Sourdeval, *Clerc.*
Du Hameau,
D'Espinay,
De la Boissiere,
Du Fossé,
De Saint Gervais,
De Pelletot,
Le Couteux,
De Rouville,
Pigou,
De Saint Aubin,
Guyot,
Juquet,
De Ranville,
Du Houley,
De Sainte Honorine,
Du Boscguerard,
De Morsan,
Des Cours, *Clerc.*
Guenet,
Fiquet de Normanville,

De Neuvillette,
De Pommare de Goüy,
De Maisons, *Clerc.*
Le Boulanger,
De Dampiere,
De Fresne, *Clerc.*
Mouchard,
De Breauté,
Des Essarts,
De Belloüet,
Camus de Viarme,
Grécourt,
De Biéville,
De Grantemenil,
De Bolconte, *Clerc.*
Perchel, *Clerc.*
Duval de Beaumais,
Hely,
Bonnel,
De Vaubadon,
De Saint Germain,
De Betteville,
Le Barbier, *Clerc.*
De Richomme.

Conseillers Honnoraires.

MESSIEURS.

De Versainville,
De Vigneral,
De Montigny,
De Formentin,
Le Bas de Lyéville,
De Sorquainville,
De Canappeville,
De la Haye Du Puits,
De Crevecoeur,
De Geffosse,
Paviot,
De Grege,
De Boissemont.

GENS DU ROY.

MESSIEURS.

Le Baillif Ménager, *Premier Avocat Général.*

Le Sens de Folleville, *Procureur Général.*

De Belbeuf, *Second Avocat Général, & Procureur Général en survivance.*

La Chambre des Requêtes est composée pour Presidens de

MESSIEURS.

De Saint Hilaire,
De Bourville.

Conseillers.

MESSIEURS.

Lucas, *Doyen.*
De Dondeauville,
Bertout de Forbany,
De Criquebeuf,
Routier,
De Bolconte,
De Beuville,
De Sainte Genevieve,
Vauquier,
De Tellier,
De Bourville, *Honoraire.*

Messieurs les Substituts de M. le Procureur Général, portent la parole dans cette Chambre.

La Chancellerie de Roüen auprès du Parlement fut établie par le même Louis XII, la même an-

tée 1499, lorsque ce Prince ren-
dit sedentaire la Cour de l'Echi-
quier.

Le Garde des Sceaux de cette Chancellerie est M. De Sainte Honorine qui en est Titulaire depuis 1746.

LA CHAMBRE DES COMPTES & la Cour des Aides.

Cette premiere Cour fut instituée à Roüen en 1380, suprimée par François I. puis rétablie par Edit d'Henri III. du mois de Juillet 1580 avec les mêmes prérogatives de celle de Paris, à l'instar de laquelle elle avoit été créée dès son institution.

Quant à la Cour des Aides, personne n'ignore l'origine des Aides & Subsides, ni par consequent les fonctions de ce qu'on appeloit autrefois les Généraux des Aides. On ignore encore moins l'érection de cette Compag-

nie d'Officiers répartis dans les Provinces en forme de Cours Souveraines.

La création de celle de Roüen datte de 1475, qui a subsisté jusqu'à sa réunion à la Chambre des Comptes en 1705 qu'il plût à Louis XIV. de réunir ces deux Cours Souveraines pour ne composer qu'une seule & même Compagnie, qualifiée présentement de *Cour des Comptes, Aides & Finances*, dont les Officiers servent alternativement & par semestre six mois au Bureau des Comptes, & six autres mois au Bureau des Aides avec les mêmes attributions & prérogatives dont jouissoient ces deux Tribunaux lorsqu'ils faisoient Corps séparés.

Cette Cour réunie est composée pour Présidens de

MESSIEURS.

De la Riviere Lesdo, *Premier Président.*

De Morgny.
Pavyot.
De Bermonville.
De Saint Pierre.
De Grege.
De Coqueraumont.
D'Hozier.
Gallois.
De Versainville, *Honoraire.*

Conseillers Maîtres des Comptes.

MESSIEURS

D'Eteinnemare.
D'Houppeville.
Chauffer.
De Cavelandes.
Herambourg.
Pommeraye.
Le Mettais.
Le Chevalier.
De Vauville.
De Couvrigny.
D'Houdemare.
De Saint Oüen.
Le Noble.
De Renéville.

De Cambenard.
Hescamps d'Epreville
Le Chevalier d'Epreville.
De Bretteville.
Du Rozey.
De l'Etoille.
Huger.
De Repainville.
D'Hericourt.

Conseillers Correcteurs.

Messieurs les Correcteurs & Auditeurs des Comptes, malgré la réunion, n'ont point changé d'état & n'ont d'autre correspondance & relation qu'avec le Bureau des Comptes.

Les Titulaires actuels de la correction sont.

MESSIEURS.

Duval Martel, *Doyen.*
Caillot.
Le Carpentier.
De Valjoüas.

Alexandre,
Le Jardinier,
Auzanet,
Plaimpel,
Viguerard,
Manneville.

Correcteurs Honoraires.

MESSIEURS.

Le Vigner,
Bulande,
Du Roumois.

Conseillers Auditeurs.

MESSIEURS.

De Villeneuve, *Doyen.*
Signol,
Midy,
De Rougeville,
D'Angerville,
Glorie,
Le Massif,
Mannoury Des Alleurs,
Basire,
Pelletier,
Bicherel,

Pecquet,
Cordoüen,
Satrin,
Etard de Tourneville,
Jourdain,
Girault,
Bauficele,
De la Frenaye,
Langlois,
De la Cour,
Deslondes,
Le Loup du Montier,
Du Manoir,
Maurice,
Grébauval,
Mignot,
Le Comte,
De Lanney,
De la Coffiniere,
Fergant,
Du Bourg,
Marie de Préville,
Hellot.

Conseillers Auditeurs Honoraires.

MESSIEURS.

Baudoüin,

Jourdain,
De Fontaine,
De Croisy,
De la Londe,
De Vimont,
Cabeuil,
D'Omonville,
Le Vasseur,
Le Duc,
Du Busc,
Helix,
De Malmains.

GENS DU ROY.

MESSIEURS.

De Maquerville, *Premier Avocat Général.*
De Boissemont, *Procureur Général.*
De l'Anney, *Second Avocat Général.*
Petit de Captot, *Avocat Général Honoraire.*

BUREAU DES FINANCES.

On sçait que dès l'origine de notre Monarchie & de nos pre-

miers Souverains, ils avoient cré
un grand Trésorier de France qui
par son état, étoit un des pre
miers Officiers de la Couronne
dont le crédit & l'autorité équiva
loient au moins ceux des Con
trôleurs Généraux des Finances
dont ceux-ci ont la manutention
le pouvoir des Maires du Palai
étoit le seul qui la contrebalan
çoit. Cette dignité qui rendoi
souvent ceux-ci plus maîtres qu
les Souverains dont ils tenoien
leur autorité, ne fut pas plûto
suprimée en 988 sous *Hugues Cape*
que les Parties dont le Maire d
Palais seul étoit chargé de l'ad
ministration, furent réparties à qua
tre personnes différentes.

Le Connétable eut la guerr
dans son département, l'adminis
tration de la Justice fut dévolu
au Chancelier de France qui n'é
toit avant ce tems-là que le pre
mier Secretaire de nos Rois.

Le Comte du Palais ou grand

Maître de France fut chargé de la direction de la Maison du Roi, & le grand Trésorier de France eut dans son département la Surintendance des Finances.

Par succession de tems & sous differens regnes, il en fut créé jusqu'au nombre de quatre, & enfin jusqu'à celui de dix-sept pour qu'il y en eût un dans chaque Généralité. Ils commencerent à être multipliés sous Charles IX. Henri III. & sous Louis XIII qui leur attribua d'abondant la Jurisdiction contentieuse de la grande & petite Voirie dans leurs Généralités respectives.

Par un Edit enfin du mois d'Avril 1694, ils furent maintenus par Louis XIV. dans tous les droits & prérogatives attachés aux Commençeaux de la Maison du Roi, qui ordonnoit, après la réunion de la Cour des Aides avec la Chambre des Comptes, que le Bureau des Finances & Chambre du Do-

maine seroit transferé dans le lieu où ci-devant la Cour des Aides rendoit la justice, ce qui fut exécuté le premier Octobre 1707.

Cette Juridiction est actuellement composée de

MESSIEURS.

De Saint Aubin, *Premier President.*
De Fourneaux,
De Boucout,
De Claville,
Le Feure, *President Honoraire.*

Trésoriers de France.

MESSIEURS.

Maillet, *Doyen.*
D'Angerval,
D'Assignies,
Duval,
Beniere,
L'Homme,
De Branville,
De la Periere,
Le Maitre, L.
Plantou,

Le Maitre, J.
Des Landes,
Poullain,
Du Vert,
Le Couteux,
Ruellon,
Perache,
Du Bellay, *Garde de Scel.*
Le Boucher,
Gaillard,
Dufour,
Hely de Saint Saens.

Trésoriers de France Honoraires.

MESSIEURS.

D'Offranville,
De Boisblais,

GENS DU ROY.

MESSIEURS.

Bournisien de Montmerel, *Avocat du Roi*
L'Allemant de Branville, *Procureur du Roi.*
De la Cour, *Procureur du Roi.*
Le Chevalier, *Procureur du Roi Honoraire.*

L'HOSTEL DE VILLE.

L'Hôtel de Ville de la Capitale d'une si grande Province, n'est pas a beaucoup près digne de faire honneur à une Ville aussi considérable par le rang qu'elle tient dans les Villes de Province du premier ordre, & aussi recommandable par l'antiquité de ses anciens fondemens qui subsistent en partie. Il est vrai qu'en 1608, on commença à exécuter le projet d'en construire un nouveau qui auroit fait un quarré parfait si on l'avoit continué sur le même plan qu'il a été commençé, & tel que le côté de Maisons de pierre de taille qui servent aujourd'hui de façade à cet Hôtel; mais le nouveau projet qui a été présenté & reçu, pour en construire un nouveau dans la place du Vieux Marché aura son exécution, le corps de Ville étant authorisé & ayant

déjà fait une grande partie des acquisitions de Terrain nécessaires pour en faire l'emplacement. On en jette actuellement les fondemens. L'horloge de l'ancien Hôtel qui y touche, appellé vulgairement *la grosse Horloge*, est placée sur une voute de pierre en forme d'arcade qui fut construite en 1527. (C'étoit anciennement où étoit une des portes de la Ville que l'on appelloit *la porte Massacre.*) Le timbre de cette horloge est dans la lanterne de la Tour appellée *du Beffroi*, dans laquelle est une grosse cloche que l'on ne sonne jamais que dans les jours de réjouissances publiques, & pour sonner tous les soirs la retraitte quand il y a des troupes dans la Ville.

Le corps du Magistrat de Ville étoit anciennement composé d'un Maire & de trente-six Pairs. L'élection du Maire se faisoit ordinairement dans le mois de Décembre de chaque année dans l'ordre suivant.

Le Maire en exercice conjoin
tement avec ses trente-six Pairs
ou Conseillers, assemblés au son
de la cloche dans la Salle de l'Hô-
tel de Ville avec les plus notables
Bourgeois de la Ville qui y étoient
convoqués, choisissoient à la plu-
ralité des voix six sujets tirés du
nombre des trente-six Pairs;
ensuite on prenoit les suffrages
de toute l'assemblée pour choisir
les six élus; dont trois d'entr'eux
étoient envoyés au Roi & présentés
à Sa Majesté par un Député des
Pairs; & du nombre de ces trois, le
Roi nommoit celui qui lui plai-
soit pour remplacer celui qui sor-
toit d'exercice, & qui prêtoit sur
le champ serment de fidélité à
Dieu, à l'Eglise & au Roi; les
Pairs prêtoient aussi serment de fi-
délité au Maire nouvellement élu.

Tous contrats & ventes d'héri-
tages devoient anciennement être
reconnus devant le Maire & revê-
tus du sceau de la Ville qui étoit
un Léopard.

Le

La Mairie fut supprimée en 1320, puis rétablie la même année, mais elle le fut totalement en 1382, sous Charles VI. Un Robert *Deschamps* étant Maire, qui n'en fit les fonctions que jusqu'à Pâques, tems de la suppression de cette dignité ; tant qu'elle dura, les affaires de la Ville ne furent régies que par six Conseillers Echevins, qui avoient cependant la faculté de choisir un ou plusieurs Procureurs & tels autres Officiers qu'ils trouveroient bon d'établir pour le bien de la Ville ; mais cette administration changea totalement de face lorsque la Mairie fut rétablie en 1695, en vertu d'un Arrêt du Conseil du premier Février de la même année, revêtu de Lettres Patentes du mois de Juin suivant.

Depuis cette derniere époque, la régie, l'administration & le nombre des Officiers qui composent le Corps de Ville n'ont point variés jusqu'à présent.

Ce Corps est composé mainte-
nant d'un Maire qui en est le Chef,
de six Echevins en Charge, & de
Anciens Echevins ; d'un Procu-
reur du Roi de la Ville, d'un Gref-
fier, du Receveur de la Ville,
& du Maître des Ouvrages. L
Premier Avocat & Procureur d
Roi du Bailliage conjointeme
avec le Lieutenant de Police
ont tous les trois séance & vo
délibérative.

L'élection des Maires & Ech
vins se fait présentement de tr
ans en trois ans le quatre de Ju
let dans l'Hôtel de Ville, où l
Bourgeois & Notables sont invit
la veille de se trouver par les Qu
teniers & Centeniers de ladite V
le, avec les vingt-quatre du Co
seil.

Le Maire en place, ou le pl
ancien en son absence, expose
jour de l'assemblée le sujet po
laquelle elle est convoquée, ap
quoi chacun se retire séparém

dans la Cour de l'Hôtel dans son quartier, où ils donnent leur suffrage devant un Echevin pour nommer quatre sujets des Notables de chaque quartier qui doivent être présens à ladite assemblée, & originaires de la Ville, pour lesdits principaux Notables au nombre de seize, assister à l'avenir au Conseil extraordinaire de la Ville, avec les vingt-quatre dont le Conseil étoit auparavant composé, & qui tous ensemble font l'élection par scrutin des Maire & Echevins ; du nombre desquels il doit en rester deux anciens, dont un doit être Marchand. Il faut aussi que du nombre des quatre nouveaux à élire, il y en ait deux qui fassent actuellement commerce soit en gros, soit en détail, & ceux des élûs qui se trouvent avoir plus de voix, ont le pas & la séance devant ceux qui en ont moins.

A l'égard des Maires, le choix

s'en fait 1°. Dans le Corps de la Nobleſſe. 2°. Alternativement dans les Cours Souveraines du Parlement & de la Chambre des Comptes, Aydes & Finances; & 3°. Dans le Corps des Marchands.

Le Corps de Ville eſt actuellement composé de Monſieur *de Bourville* qui eſt Maire, & les Conſeillers-Echevins ſont MM. *Elie le Febvre*, *Bigot*, *Couteulx*, *Regnault*, *N. Bigot*, & *De la Folie*; les autres Officiers le ſont à vie.

LA TABLE DE MARBRE.

L'Amirauté connoît de tous les Appels des Siéges de l'Amirauté de Normandie, & reçoit les Déclarations des Navires: & les Eaux & Forêts connoiſſent de toutes les Sentences des Maîtriſes des Eaux & Forêts.

Mr. Bordier eſt Lieutenant Gé-

néral de l'Amirauté. Depuis la mort de M. de Maisonval, la Place de Lieutenant Général aux Eaux & Forêts n'est point remplie.

LE BAILLIAGE DE ROUEN.

AVant de parler de cette Juridiction, il convient, je pense, d'en remonter à l'origine.

Les Baillis n'étoient anciennement que de simples Commissaires que nos Rois envoyoient dans les Provinces pour examiner la conduite des Prévôts & Vicomtes ; ils en dressoient leurs procès-verbaux, dont ils étoient obligés de faire leur rapport au Parlement en présence du Roi.

Ceux de Normandie avoient dans l'étenduë de cette Province un Officier supérieur à eux sous le nom de Grand Sénéchal, qui avoit la faculté de réformer leurs jugemens en attendant la tenuë de l'Échiquier, mais cette Charge

ayant été suprimée, il n'y a plus que celle des Baillis qui subsiste; celle de Roüen est ordinairement annéxée à la dignité de Gouverneur Général de toute la Province, & conséquemment dans la personne de M. de Luxembourg qui en est revêtu.

Les Officiers qui composent ce Bailliage, sont, le Lieutenant Général Civil qui réunit dans sa personne l'Office de Président au Présidial, un Lieutenant Général Criminel & un Lieutenant de Police. Indépendamment de ces premiers Officiers, il y a encore deux Lieutenans Particuliers, Civil & Criminel, un Chevalier d'honneur qui siége l'épée au côté, dix-huit Conseillers, un Avocat, un Procureur du Roi & quatre Greffiers.

Depuis quelques années la Vicomté qui étoit un Siége particulier, a été réunie au Bailliage.

Monsieur le *Pesant de Boisguilbert*, est actuellement titulaire des Offi-

ces de Lieutenant Général Civil & de Premier Président au Présidial, & Monsieur Haillet de Couronne de celui de Lieutenant Criminel.

LA VICOMTE' DE L'EAU.

ON deviendroit à la fin ennuyeux, & je sortirois des bornes laconiques que je me suis imposées, s'il falloit détailler toutes les autres Juridictions, telles que celles de l'Election, des Gabelles, de la Romaine, & d'un nombre d'autres, dont on s'est contenté seulement d'articuler les noms; comme les Juridictions de l'Officialité, de la Monnoye, de celle de l'Archevêché, du Chapitre, de l'Abbaye de St. Ouen, de la Fontaine Jacob, de St. Paul, de St. Gervais, de Notre-Dame du Pré, de l'Abbaye de Bondeville, d'Emendreville, & de quelqu'autres encore; mais on ne peut se refuser de parler en peu de mots, de celle

de la Vicomté de l'Eau.

Cette Juridiction est sans contredit, la plus ancienne de la Ville. Elle existoit du tems des Romains, & conséquemment de celui des anciens Ducs de Normandie. Son Chef, qu'on appelloit le Vicomte, étoit le seul Juge Civil & Criminel de la Ville. Tous les délits tant sur terre que sur l'eau qui se commettoient, étoient de sa compétence ; il jugeoit souverainement les voleurs, en appellant quatre Chevaliers de la Vicomté du Château. Mais sa justice est aujourd'hui bornée uniquement à ne connoître que des cas civils & criminels, qui se commettent sur les rivieres de Seine & d'Eure, Rivages & Quays, depuis le lieu appellé *la Pierre du Poirier*, au-dessous de *Caudebec*, jusqu'au petit pont de *Bliaru*, au-dessus de *Vernon*, qui fait la séparation de la Normandie, avec ce qu'on appelle le pays de France ; & enfin à être le gardien des poids & me-

fures de la Ville. Le Coutumier de la Vicomté de l'eau lui attribue encore la connoissance de tous les Procès intentés au sujet des Droits de Contrôle & du Domaine de cette Vicomté, dont la Maison de *Condé* est Propriétaire, comme aussi de plusieurs autres contestations qui surviennent entre les différens Officiers qui chargent & déchargent sur lesdites Rivieres; de même que celles des Propriétaires des voitures par eau, des Villes & lieux riverins desdites Rivieres, dans lesquels droits, les Vicomtes ont été maintenus par différens Edits & Arrêts du Conseil.

Le Juge actuel de cette Juridiction, est M. *Varnier*, Lieutenant Général de Police.

LES CONSULS.

CEtte Juridiction est trop importante & trop analogue à la sûreté du commerce, pour la passer sous

silence, non plus que le superbe Edifice où elle se tient, & qui vient d'être récemment construit.

Les Négocians de Roüen obtinrent en 1556 des Lettres Patentes d'Henri II. portant l'établissement de cette Juridiction, qui est composée d'un Prieur qui en est le Président, de deux Consuls & d'un Procureur-Syndic, qui fait les fonctions de Procureur du Roi.

Cette Chambre s'assemble & tient ses audiences quatre fois la semaine, qui sont les lundis, mercredis, vendredis & samedis de toute l'année. Elle connoît de tous les différends qui surviennent sur le fait du commerce, sauf les cas de l'appel à la Grande Chambre du Parlement, & ce sont les Parties elles-mêmes qui y plaident.

Les Négocians qui s'assembloient autrefois pour conférer de leurs affaires dans la grande Sall

du Palais, viennent présentement en conférer journellement sur l'heure de midi, dans la Salle de la Maison Consulaire, appellée communément la *Bourse couverte*, où les Négocians se rendent par trois entrées. Au frontispice de celle du milieu, sont gravées en lettres d'or sur un marbre noir ces mots, *Fovendis quotidiano congressu Commerciis*, qui caractérisent si bien la destination de ce lieu, au milieu duquel on voit un superbe escalier qui conduit à des salles magnifiques, dans l'une desquelles se tient la Juridiction Consulaire; une autre chambre est destinée pour être celle du Conseil; & à l'autre bout est la Salle du Concert qui ne céde en rien à celles dont je viens de parler, ni pour la grandeur, ni pour la décoration. En face de cet escalier, se présente une Statuë de Loüis XV. de grandeur naturelle, avec tous les attributs de la Souveraineté dont

elle est ornée, au bas de laquelle se lit l'Inscription suivante gravée en lettres d'or sur un marbre noir taillé en cartouche.

Ludovicus XV.

Ad urbis ornamentum, ad commercii decus,
Ad Regni totius utilitatem.
Erexit.
Anno Domini M. DCCXXXV.

LA BOURSE.

INdépendamment de la Salle qui est le lieu d'assemblée des Négocians dont je viens de parler, & où ils se rendent dans les mauvais tems pour parler de leurs affaires de commerce plus commodément, ils ont une Place sur le Quai, qui fut en quelque façon fermée de pierres de distances en distances égales, & plantée d'une rangée

d'Ormes en 1664. pour rendre ce lieu plus agréable. C'est proprement ce qu'on appelle *la Bourse*. Mais cette même Place qui regne le long des murs du Port depuis la Porte des Consuls jusqu'à celle de la Haranguerie, est aujourd'hui bien diféremment décorée de ce qu'elle étoit anciennement. Elle est fermée d'une balustrade de fer par compartimens, & terminée des deux bouts par deux grilles aussi de fer fermantes, & qui ne s'ouvrent que dans le beau tems aux heures de la Bourse, & dans les tems que l'on peut s'y promener. Cette Place est soigneusement sablée, ornée de bancs fort propres sous la rangée d'Ormes, sous lesquels on est à l'abri du soleil. Les murs de la Ville qui la ferment à l'opposite, sont terminés d'une balustrade de pierre blanche qui regne le long du mur, au milieu duquel un superbe Méridien a été élevé. On y voit au-dessous un médaillon

qui represente en buste la Figure de Loüis XV. au naturel, accompagnée de tous les attributs du commerce. On lit au bas de ce médaillon travaillé par un des plus fameux Maîtres de l'Académie Royale de Sculpture, l'Inscription suivante gravée en lettres d'or sur un marbre noir en forme de cartouche. Elle est de l'Académie Roïale des Belles Lettres de Paris.

Regnante Ludovico XV.

Autore pacis, artium patrono,
Cujus auspiciis
Commercium viget, crescit industria,
constat securitas,
Terræ figura ad Navigantium utilitatem innotescit.
Lineam meridianam quæ Negotiatorum conventus indiceret,
In hoc monumento duci curaverunt
Viri Rothomagenses commerciis
regundis
Anno M. DCCLIII.

Il se tient encore dans la même

Juridiction Consulaire une Chambre du Commerce qui fut établie à Roüen par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 29 Juin 1703, qui en établissoit par le même Arrêt plusieurs autres dans les principales Villes commerçantes des Provinces du Royaume.

L'objet de son institution est d'y recevoir les propositions ou les plaintes des Négocians de toute la Province ; on y examine & l'on y discute les différens sujets qui y sont portés, & sur lesquels cette Chambre rédige son avis qu'elle fait passer au Député du Commerce toujours résident à Paris, qui se porte au Conseil Royal du Commerce établi dans cette Capitale du Royaume, & qui y statuë suivant les cas requis.

Cette Chambre qui s'assemble un jour de chaque semaine, est composée du Prieur & des deux Consuls en exercice, du Procureur-Syndic & de cinq autres Né-

gocians qui doivent être régnicoles & actuellement faisant commerce, ce qu'ils ont fait au moins quinze ans, soit à Roüen, soit en d'autres Villes du Royaume. Ces derniers sont qualifiés de Syndics du Commerce de la Province de Normandie. Il est aussi d'usage que le choix d'un Député du Commerce, quand cette Place devient vacante, se prenne pour lui donner un successeur dans le nombre de ces Syndics. L'Intendant de la Généralité de Roüen est Président né de cette Chambre, dont l'élection des Syndics qui la composent en partie, se fait actuellement; mais ils sont au moins deux ans en Charge, & peuvent même être continués deux autres années, mais pas plus. Ils peuvent cependant après quelques années, aspirer à rentrer dans les mêmes fonctions par une nouvelle élection. Cette Chambre fait seule le choix d'un Sécrétaire, dont la commission dure aussi deux ans,

avec la faculté de le continuer tant & si longtems qu'il lui plaît ; mais pour remplir ce poste, la condition préalable est d'avoir été Marchand.

Le Roi pour subvenir aux dépenses indispensables de cette Chambre, a réglé un tarif particulier des droits à percevoir sur de certaines Marchandises qui entrent dans la Ville, & qui sont perçus par un Receveur préposé par la même Chambre qui en remet les deniers qui en proviennent entre les mains du Trésorier qui en rend compte tous les ans ; ce compte est clos & arrêté par la Chambre, qui l'envoye ensuite au Contrôleur Général des Finances. Le Député du Commerce reçoit sur la perception des mêmes droits, huit mille livres d'apointemens qui lui sont fixés par un Arrêt du Conseil, de même que ceux du Sécretaire, & tous les autres frais de Bureau, comme bois, bougies, jettons d'argent, &c.

BUREAU DES DECIMES.

IL eſt encore un autre Bureau dans cette Capitale pour la perception des Décimes du grand Diocèſe de Roüen. Leur origine vient des guerres de la Terre Sainte, & la premiere fut accordée à *Philippes Auguſte* en 1190, qui fut appelé *Dixme Saladine* du nom de *Saladin* Soudan d'Egypte, contre qui ce Prince porta ſes armes.

Par ſucceſſion de tems, elles devinrent ſous François I. des ſubventions ordinaires; ce Prince par ſa Déclaration de 1516. établit dans chaque Province des Bureaux pour en faire la perception ſur tous les Bénéfices, à proportion de leurs revenus.

Henri IV. par un reglement de 1599, concernant la perception des Décimes, fit défenſes expreſſes de déroger aux Rôles qui avoient

té dreſſés en conſéquence de la)éclaration dont je viens de parler ; nais ce Prince en retira la con-oiſſance aux Cours des Aydes qui n avoient l'attribution, & la fit aſſer aux Députés des Bureaux es Décimes avec la faculté de onnoître des difficultés qui pou-oient naître pour la perception es deniers qui en proviennent, vec le droit d'en faire ſeuls le ecouvrement, en obſervant tou-efois, la clauſe expreſſe de n'en xiger des Diocèſes de la Provin-e aucune rétribution pour leur eſtion.

Ce fut en 1606, que le même 'rince confirma la création des uit Bureaux généraux, du nom-re deſquels celui de Roüen étoit e ſecond, & duquel les Diocèſes uffragans reſſortiſſent, & devant qui ar appel les matiéres contentieu-es ſur ce fait, étoient décidées en dernier reſſort.

Le Bureau de Roüen, appellé

la Chambre du Clergé, s'assembl
une fois par semaine, & doit êtr
composé suivant le Reglement d
Synode du 7 Décembre 1628
d'un nombre égal de chaque Corps
c'est-à-dire, de deux Chanoine
pour les Chapitres, de deux Prieu
pour les Abbés & Monastéres,
de trois Conseillers Clercs d
Cours de Parlement ou Siéges Pr
sidiaux des Villes, ou à leur défaut
de pareil nombre de Conseille
Laïques. Celui de Roüen est ac
tuellement composé de MM. d
Germond, de Canappeville & d
Suslande, Conseillers au Parle
ment, &c.

BUREAU DE LA POLICE.

IL est encore un autre Bureau
de la Police dans cette Capitale
créé en vertu d'un Edit de *Char-*
les IX. Roi de France, daté du
mois de Janvier 1572, par lequel

l étoit expressément ordonné que
dans les Villes parlementaires du
Royaume il y seroit formé un Bureau de Police pour y fixer le prix
des denrées alimentaires.

En exécution de cet Edit, il
en fut établi un à Roüen qui commença le deux de Mai de la même
année à faire des Réglemens pour
tous les ouvriers qui employoient
du cuir dans leurs ouvrages.

En 1578, le même Bureau en
rédigea d'autres pour les bleds &
les Boulangers. D'autres furent
publiés en 1603 qui concernoient
les Hôtelleries & Distributeurs des
denrées usageres pour la vie. En
1613, le Parlement rendit deux
Arrêts des vingt-cinq & vingt-six
Octobre, qui taxoient les Salaires
des ouvriers de Ville & de campagne proportionnément à leurs
professions. Arrêt enfin du même
Tribunal, rendu le premier Décembre 1629, par lequel il fut
défendu sous peine de punition

tion corporelle, d'enarrer au-
cuns grains, & enjoint aux labou-
reurs d'en apporter aux quatre
Marchés qui leur étoient indiqués
pour que la halle de cette Ville
fut suffisament approvisionnée.

Mais avant de parler des dehors
de la Ville de Roüen, & de son
port, je crois que l'on ne me sçaura
point mauvais gré de toucher quel-
que chose des anciennes Ecoles
de cette Ville, qui est peut-être
la premiere du Royaume où l'art
de l'Imprimerie ait été exercé.

Il n'est plus douteux que ce n'ait
été un Allemand qui en fit la dé-
couverte, en 1444 ou environ, ni
que ce n'ait été à Mayence où les
premieres Presses ayent marché.
Mais peu de personnes ont con-
noissance que ce fut un jeune hom-
me de Roüen nommé *Morin* qui
y avoit travaillé, & qui en apporta
en France dans la même année le
secret. Ce fut même le premier
qui essaya de fondre les caracteres
dont on s'est servi dans le Royau-

re pour imprimer ; que de retour
ns le lieu de sa naissance, on y
nprima plusieurs ouvrages, &
ue depuis, cet art incomparable
a toujours été cultivé & perfec-
onné pendant nos jours.

ECOLES.

QUant aux écoles, les premie-
res dont on ait connoissance
ans cette Capitale de la Province,
toient tenuës par les Moines de
aint Ouën, suivant l'institut des
Monasteres de l'ordre de saint Be-
noît, qui avoient le droit dans
out l'Occident de les tenir.

Les Cathédrales avoient égale-
ment leurs Ecoles particulieres,
dont l'Evêque étoit le premier
Maître ; & conséquemment la Mé-
tropole de Roüen avoit la sienne ;
le petit Chapitre de saint Cande
le Vieil, en avoit pareillement
une qui lui étoit particuliere, &

c'étoit les seules où la jeuness
dans ces premiers tems, recevo
des instructions. Ce ne fut don
qu'en 1358. que le Collége de
Bons Enfans fut institué à Roue
par les soins attentifs du Corps d
Magistrat de Ville, qui accord
un grand emplacement attenar
les murs de la Ville pour un
nécessaire établissement, & c'e
actuellement où les Feuillans o
leur maison.

Il y avoit cependant dans ce
tems-là, d'autres Ecoles publiques
mais plus anciennes, où l'on en
seignoit aux enfans les premier
élémens des lettres. Elles se te
noient derriere le Chœur de la Pa
roisse de saint Laurent, d'où le non
de la ruë où elles étoient située
a retenu & conservé le nom. Mais
l'érection des Universités de Caën
& d'Orleans, rendirent bientô
ces Ecoles inutiles : la création d
Collége des Jesuites dont je pa
lerai de son ordre, acheva de le
rendre

rendre desertes en 1592. & principalement depuis que le Collége des bons Enfans fut donné aux R. P. Feuillans par le crédit du Marechal *d'Ancre* qui les protegeoit, & qui l'obtint du Cardinal de *Bourbon*, qui comme les Archevêques ses prédecesseurs, en avoit l'administration.

La Ville enfin a nonseulement institué des écoles dans l'Hôpital géneral, mais encore de nos jours dans les quartiers de Bouvreüil, de saint Eloi, de saint Maclou, & de saint Vivien, où elle a gagé des Maîtres à lire & à écrire pour enseigner gratuitement les pauvres enfans, dont je rendrai compte en parlant des Ecoles Chrétiennes de saint Yon.

Sortons donc présentement de l'enceinte de cette Capitale pour en parcourir les dehors qui ne sont pas moins dignes de l'admiration de l'Etranger, que ce que nou avons déjà vû. Nous y rentreron

dans la suite pour détailler l'un après l'autre, les Temples sacrés que cette Ville renferme dans ces murs, & où se trouvent des monumens précieux de la belle antiquité qui méritent toute l'attention des curieux.

LE PORT DE ROUEN & ses Portes.

Le Port, ou le Quay de cette Ville, qui regne depuis la porte de *Saint Eloy* jusqu'à celle de *Guillaume Lion*, est peut-être pour l'aspect, un des beaux & des plus agréables du Royaume, tant par sa situation que par sa division, étant séparé par le Pont dont j'ai déja parlé, mais dont j'ai encore à dire un mot dans un moment; ensorte que depuis cette premiere Porte jusqu'à ce Pont, c'est à proprement parler, le Port où les navires des differentes nations de l'Europe viennent mouiller. C'e

dans cette eſpace de terrein que l'on voit un grand & ſuperbe bâtiment, nommé *la Romaine* qui équivaut à ce qui s'appelle la Douanne, dont la face antérieure donne ſur le Port. Il a cent pieds dix pouces de façade, & quarante-ſept pieds d'élévation y compris le comble. Ce bâtiment eſt accompagné des deux portes de la Vicomté, & de la Haranguerie qui ont été reconſtruites à neuf pour en faire l'accompagnement. On lit ſur le Frontiſpice, la légende ſuivante gravée ſur un marbre noir en lettres d'or.

Tutando
Et amplificando commercio,
Ut quod gentium uſpiam eſt,
In Gallia quaſi Dominatum habeatur
Ludovicus XV.
Anno Reg. X. Rep. Sal.
M. D CC XXV.

La *Bourſe*, dont je viens de

parler, n'est séparée de ce bâtiment que par la porte de la Harranguerie, & vis-à-vis celles de l'Estrade ou des Consuls, du Crucifix, de la petite Boucherie, de Grand-Pont & de Paris. On voit en perspective de l'autre côté de la riviere un autre bâtiment que l'on commença à élever en 1713, pour servir de dépôt des sels, & continué jusqu'à son entiere confection en 1729. Il n'avoit point cédé pour la majesté de son aspect à celui de la Romaine; mais malgré sa moderne construction il ne peut longtems subsister, ni même servir à l'usage auquel il étoit destiné. La longueur de cet édifice est de cinquante-deux toises sur cinq de largeur, & sur soixante & douze pieds d'élévation, le comble compris. La façade présente trois gros Pavillons, avec chacun une magnifique porte d'entrée, accompagnées sur les frontispices de tou

es attributs de la navigation & lu commerce. Les pavillons des leux bouts ſont décorés ſur leur rontons des Armes du Roi, ſcul- ɪtées avec tous les attributs de la guerre qui leur ſervent d'accom- ɪagnement. On voit encore au- leſſus de la porte du milieu, une eprésentation en relief d'un Nep- une ſur ſon Char tiré par quatre hevaux marins nageant ſur les ɪndes, & entouré d'un nombre le Tritons & de Nayades.

Tout eſt à craindre cependant ɪu'un ſi ſuperbe édifice, comme e viens de le dire, ne ſubſiſte pas ɪngtems, & que l'on ne ſoit à ɪ fin dans la dure néceſſité de le lémolir. Soit que ſes fondemens ɪui ſont ſur pilotis, l'ayent fait ɪuler, ou qu'enfin la bâtiſſe n'en ɪit pas auſſi ſolide qu'elle auroit lû l'être; ſoit enfin que les groſſes ɪaux qui ont été aſſés fréquentes lepuis qu'il a été conſtruit, ayent ɪndommagé ſes fondemens, il eſt

toujours certain qu'il n'a ſer
que très-peu de tems à l'uſage d
ſa deſtination, & qu'il ne ſerviro
plus aujourd'hui, pour ainſi dire
que d'une ſimple décoration.

Preſque attenant ce trop mode
ne monument, on voit enco
les reſtes du fameux Pont de pier
que l'Impératrice *Mathilde* fil
d'Henri I. Duc de Normand
fit conſtruire. Ce Pont qui da
ce tems-là, poûvoit paſſer po
un chef-d'œuvre de l'art, av
ſoixante & quinze toiſes de lo
& ſoutenu de treize arches, do
les cinq du centre par leur ha
dieſſe & leur prodigieuſe élév
tion, faiſoient l'admiration
Citoyen & de l'Etranger. Mais
chef-d'œuvre hâta le commenc
ment de ſa ruine, trois de ſes A
ches étant tombées le 22. Ao
de l'année 1502, à deux heur
après midi, ſans aucun malheu
ni ſans que perſonne y fût peri
bleſſé. Deux autres Arches eure

e même sort trente & un ans
après; & en 1564, quelques unes
de celles qui restoient encore en
leur entier s'étant entrouvertes,
il fallut de nécessité défendre d'y
passer, & en fermer les avenües
pour éviter les accidens qui
pouroient arriver. On fut obligé
pour passer la riviere, de faire
construire des Bacs pour passer les
voitures. C'est de-là d'où le nom
de la Porte de saint Cande a pris
celui du *Bac*, sous lequel elle est
présentement connuë.

Le retardement que ces Bacs
occasionnoient de nécessité aux
voitures & sur la représentation qui
en fut faite au Magistrat de la Ville,
par l'impossibilité démontrée
de pouvoir rétablir le Pont de
pierre, ni même d'en construire
un nouveau, le Corps de Ville
se détermina à en faire faire un au-dessus
de l'ancien, tel que celui
qui subsiste aujourd'hui; mais qui
a été bien perfectionné depuis

1626, qu'il fut commencé. Il est assis sur dix-neuf grand bateaux, qui haussent & baissent à mesure que la marée monte ou descend. Mais depuis qu'un frere Augustin, nommé *Nicolas*, Ingénieur expérimenté de profession, y a mis & employé toutes les ressources de l'art, on peut avancer en toute confiance, que s'est un chef-d'œuvre, & l'unique dans son espece qui se voye dans tout le Royaume. D'un bout à l'autre est un trotoir accompagné de distance en distance de siége en forme de bancs où l'on peut se reposer, & vers l'extrémité de ce Pont du côté du Petit Château, cet Ingénieur a trouvé le secret de le faire ouvrir en deux sans déplacer par le moyen de plusieurs roulettes, & de laisser un libre passage pour les navires & bateaux qui montent à Paris, & qui se referme avec la même aisance. Le même Artiste a encore trouvé la maniere de le

démonter ſans peine, ce qui ſe pratique dans des tems de gelée, en ſorte qu'on le démonte en quatre ou cinq parties égales, c'eſt-à-dire de quatre en quatre bateaux que l'on range le long du Port où de quelqu'Iſle, & il ſe replace avec la même facilité lorſque les groſſes eaux ſont totalement écoulées.

C'eſt à ce magnifique Pont que ſe termine pour ainſi dire, la deſcription que je viens de faire de ce Port qui continue cependant juſqu'au nouveau *Cours Dauphin*, & que l'on appelle le Quay de Paris, le long duquel ſont les Portes du Bac, de la Halle, Jean Lecœur & Guillaume-Lion. C'eſt ſur ce Quay que viennent ſe charger toutes les proviſions deſtinées pour Paris & que regnent le long des murs de la Ville, des loges uniformes où les Marchands de Cidre répoſtent cette Liqueur du Pays pour en faire le débit.

LE CHEMIN NEUF, ou Cours Dauphin.

A l'extrêmité de ce Quay, commence ce qu'on appelloit autrefoi le chemin neuf, connu présentement sous la dénomination d *Cours Dauphin*, qui n'étoit il y à peine cinquante ans, qu'un sentie où un homme seul pouvoit passe à pied. Il s'étend présentement de puis la porte Guillaume-Lion jusqu'à saint Paul dont je parlera dans son lieu, & conduit sur le deux routes de Paris, qui von l'une par Pontoise, & l'autre qu passe par Saint Germain-en-Laye Ce n'étoit sur la fin du dernier sié cle que des jardins & des prairie bordées de la riviere de Seine telles que l'on en voit encore en tre les Augustins Déchaussez & ce même chemin. Le Magistrat de la Ville se détermina à le faire fair

en 1692 & 1693 qui furent deux années terribles de disette, pendant lesquelles le bled étoit devenu d'une cherté horrible, la recolte ayant totalement manqué, & pendant lesquelles toutes les Manufactures ayant cessé, les Ouvriers furent employés à y travailler, aussi bien que les pauvres Maîtres dont les journées étoient assez suffisamment payées pour pouvoir fournir du pain à leurs pauvres familles. Ces travaux furent poussés au point que les gens de cheval pouvoient y passer quoiqu'avec assez de peine; mais les Voitures passoient toujours par de dans la Ville, & n'avoient d'autre issüe pour en sortir, que la porte de Martainville, route unique qui pouvoit conduire au chemin de Paris & du Pont-de-l'Arche.

La Ville pour le mettre au point de perfection où il est à présent, n'eut en 1709 d'autres recours

qu'au même expédient pour aider les pauvres Ouvriers, ce qui fut exécuté dans le courant de cette année par le moyen des mines qui firent sauter en différens endroits une partie de la pointe de la Montagne de Sainte Catherine qui fournit assez de décombres pour élargir ce chemin, & le rendre pratiquable pour toutes sortes de Voitures. Il resta enfin en cet état jusqu'en 1729, que les Maire & Echevins en place le firent planter de quatre rangées d'Ormes qui forment aujourd'hui l'allée du milieu, deux contr'allées, & un Cours qui vient depuis Saint Paul jusqu'à la premiere porte du Quay. On a encore pratiqué depuis derriere cette Paroisse une magnifique Terrasse d'où l'on découvre une des plus belles vuës du Royaume, qui par les différens objets variés & les paysages sans nombre qu'elle présente,

fait encore découvrir plus de dix lieues de pays.

Rentrons présentement dans cette grande Ville ; mais avant de parcourir les Temples sacrés qu'elle renferme dans ses murs, il est bon de parler de la nouvelle Académie des Sciences, Arts & belles Lettres qui s'y est établie depuis quelques années, & dont Monsieur le Maréchal *de Luxembourg* Gouverneur Général de la Province, est le protecteur.

Elle commença ses premieres assemblées en 1744, & est composée de trois sortes d'Académiciens, des Honoraires, des Académiciens ordinaires au nombre de vingt-cinq, & de quarante-six associés libres; de ce nombre il y en a cinq Etrangers, & quatre Adjoints qui sont établis à Roüen.

Cette Académie naissante suit à peu de chose près les mêmes reglemens que celle de Paris, &

tient ordinairement ſon aſſemblée publique dans le mois d'Août.

Il s'eſt encore établi une autre Académie d'exercices, ſous la protection du Roi, tenue par Meſſieurs *Coſtard* pere & fils, où l'on apprend à la Jeuneſſe à monter à Cheval & les autres exercices qui leur ſont convenables. Elle ſe tient dans le Faubourg de Bouvreuil; & on y reçoit des penſionnaires.

Il y a encore dans cette Ville une Ecole de Chirurgie tenue par Monſieur *Le Cat*, Docteur en Médecine, Chirurgien en Chef de l'Hôtel-Dieu, & de l'Académie des Sciences dont il eſt Sécretaire.

Il eſt tems préſentement, pour ne pas s'écarter de l'ordre que l'on s'eſt propoſé de ſuivre, avant de parler des Egliſes Paroiſſiales, que je prendrai chacune ſuivant le tems de leur érection, & des Maiſons & Monaſteres des deux Sexes de la Ville, de commencer par l'E-

glise Cathédrale, comme la plus ancienne & la mere des autres Eglises, de son Chapitre, & des Colléges enfin dont elle est composée.

Mais avant de traiter tant d'objets intéressans, il est dans l'ordre de faire une mention abregée des Conciles qui se sont tenus dans cette Métropole & autres lieux de la Province, & de donner une suite exacte & Chronologique des illustres & saints Prélats qui ont gouverné ce grand Diocèse, & qui ont présidé & convoqué ces saints Conciles.

Nous n'avons cru pouvoir suivre une meilleure route pour en donner une juste idée, que de marcher d'après celle du sçavant Dom *Bessin*, qui lui-même avoit puisé dans les meilleures sources de l'antiquité, & à qui on est redevable de sa belle collection des Conciles de l'Eglise de Roüen, Ce sçavant Benedictin est d'ail-

leurs trop exact dans tout ce qu'il écrit, & part d'après des Auteurs trop éclairés, pour ne le pas suivre, on ose le dire aveuglément, & dans ses citations, & dans la maniere de les rédiger aussi clairement qu'il l'a fait dans tout son ouvrage.



SUITE CHRONOLOGIQUE
DES CONCILES
DE L'EGLISE DE ROUEN.

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	
Premier.	414.	LE premier Concile de la Province de Normandie, ou qui pourroit passer pour être celui qui a commencé à donner des regles de discipline ecclésiastique dans cette vaste Province, est une Lettre du Pape Innocent à saint Victrice, Archevêque de Roüen, de l'année 414, par laquelle il ordonne à ce saint Prélat de communiquer ces mêmes regles de discipline à ses Suffragans, elles sont au nombre de treize.
2.	584.	En admettant cette Lettre pour le premier Concile, le second réputé général, fut tenu à Roüen au mois de Mai 584, sous le regne de Chilpéric, Roi de France.
3.	588.	Le troisiéme tenu en 588 à l'occasion de l'assassinat de St Prétextat, Archevêque de Roüen, sous le regne de Childebert. St Grégoire de Tours se rendit à Châlons par ordre

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		du Roi Goutran, mais on ne marque point le lieu où se tint ce Concile dont il ne reste aucuns Actes.
4.	650.	Le quatrieme fut tenu à Roüen environ en 650, sous Clovis II. Roi de France, & sous le Pontificat de St Oüen, Archevêque de cette Métropole. Ce Concile eut pour objet la réformation des moeurs & de la discipline ecclésiastique, sur lesquels il nous reste seize Canons.
5.	662.	Le cinquieme Concile se tint à Caën en 662, sous le regne de Thierry, Roi de France, & sous le Pontificat de Sergius. C'est S. Ansbert, Archevêque de Roüen, qui y présida assisté de quinze Evêques, du nombre desquels étoient *Aquilin* Evêque d'Evreux, *Gérebald* de Bayeux, & *Annubert* de Sées, indépendamment de plusieurs Abbés & nombre d'Ecclésiastiques de la Province; mais il ne reste aucuns Actes, ni même de fragmens des décisions de ce Concile.

Nombres des Conjes.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		Le tems de la tenuë des Sessions du sixieme Concile est fort incertain, quoiqu'on ne fasse aucun doute que le même St Ansbert ne l'ait convoqué. Il nous en reste cependant sept Canons avec une formulé d'excommunication.
6.	861.	Les trois Conciles suivans se tinrent sous Charles le Chauve au lieu de Pitres. Le
7.		premier en 861; le second en 864, & le troisieme en 869. L'Archevêque de Sens y présida avec quinze autres Evêques, dont Venillon Archevêque de Roüen, Gonthard Evêque d'Evreux. Harluin Evêque de Coutances, Heirard Evêque de Lizieux, & Hildebrand Evêque de Sées furent du nombre, indépendamment de plusieurs autres Prélats & Abbés qui souscrivirent aux quatre Canons qui nous en restent.
8.	864.	Le second convoqué par les ordres du même Prince, contient trente sept Canons dont partie ont pour objet les immunités Ecclésiastiques & les droits régaliens : il fut encore

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		tenu au même lieu de Pittes, sous le Pontificat de Venillon, Archevêque de Roüen.
9	869.	Et le troisieme sous le regne du même Prince, & vers la fin du Pontificat du même Prélat, contient à treize articles qui concernent à peu de chose près les mêmes matieres que le précédent.
10.		Le tems & le lieu de ce Concile sont trop incertains pour que l'on puisse fixer une juste époque de l'un & de l'autre. Tout ce que l'obscurité des tems nous en a laissé entrevoir, est qu'il fut tenu par les Evêques de la Province de Normandie & les Prélats de celle de Bretagne, dont il nous reste vingt articles ou Canons concernant l'observation de la Foi Catholique & la discipline ecclésiastique.
11.	1026.	Il en est de même du onzieme Concile dont il n'est pas facile de désigner ni le lieu, ni le tems qu'il fut tenu. Tout ce que l'on en peut conjecturer en raprochant les circonstances, est qu'il se tint à Pontoise ou dans quelqu'au-

Nombre des Conciles.	Annéss de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		tre endroit du Vexin François en 1026 ou environ, & convoqué par Mauger, Archevêque de Roüen, avec les Evêques de la Province ses Suffragans.
	1043.	Il fut rendu à Caën en 1043 par Guillaume le Vieil, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, où les Evêques souscrivirent un Décret de paix connu sous le nom de *Trève de Dieu*, qui contient trois articles. Le premier, comment elle doit être observée ; le second, des choses dont on doit s'abstenir ; & le troisieme, des tems où l'on doit observer cette Trève.
12.	1049.	Le douzieme Concile fut convoqué à Roüen en 1049 par Mauger, Archevêque de Roüen, & les Evêques d'Evreux & de Coutances, dont les dix-neuf Canons regardent la foi & la discipline ecclésiastique.
	1050.	Il y eut en 1050 une Assemblée d'Evêques & des plus habiles Théologiens de Normandie, indiquée à Briône par ordre du Duc Guillaume, peu de tems après le Con

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		cile de Rome, contre les erreurs de l'Archidiacre Béranger sur la Sainte Eucharistie.
13.	1155.	Il se tint un Concile Provincial à Lizieux en 1155, indiqué par le Légat du Pape Victor II., & du consentement de Guillaume le Conquérant, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, où l'Archevêque Mauger fut déposé & relégué dans l'Isle de Jersay, & Maurille, Moine de Fécamp, élu pour remplir le Siége de Roüen en sa place.
14.	1155.	Le quatorzieme Concile Provincial se tint à Roüen dans la même année que le précédent par Maurille, de sainte mémoire, conjointement avec les six Evêques de la Province ses Suffragans, en présenee de Guillaume le Conquérant, & sous le Pontificat du Pape Victor II.
		Les Canons de ce Concile roulent principalement sur la regle des mœurs qui doit être observée par les Pasteurs; c'est-à-dire, *de castitate & cæteris patrum institutis servandis Pastorum incuriâ neglectis.*

Nombre ees Conciles.	Années de la tenuo des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
	1061.	Dans l'assemblée des Evêques & Abbés de la Province de Normandie, tenuë à Caën de l'exprès commandement de Guillaume Duc de Normandie en 1061, il y fut arrêté les trois articles qui nous en restent, qui concernent l'observation de quelques regles, tant poür l'utilité publiqne que pour la régularité ecclésiastique.
15.	1063.	Le quinzieme Concile Provincial fut tenu à Roüen en 1063, où tous les Evêques de la Province de Normandie avec Maurille leur Métropolitain qui y présidoit, se trouverent. L'Eglise Cathédrale de Roüen y fut dédiée par ce saint Prélat à la Ste Vierge; & la condamnation des erreurs de Béranger, Archidiacre d'Angers, déja condamnées dans les assemblées de Briône, à Rome, à Verceil & à Paris, y fut de nouveau confirmée.
	1066.	Dans une autre assemblée des Evêques de la Province tenuë à Lillebonne en 1066, convoquée par Guillaume Duc de Normandie, où il se trouva

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique de Conciles de l'Eglise d Roüen.*
		en personne avec tous ses Barons avant son expédition en Angleterre, il fut décidé que ce Prince étoit fondé à soutenir ses droits sur la Couronne de la grande Bretagne par la force des armes; & autorisé pa le Pape Alexandre II. qui l envoya l'étendart de St Pierre, il ne balança pas à pour suivre la conquête d'un Royaume qui lui étoit si légitimement acquis.
16 & 17.	1068.	L'objet du seizieme Concil de Roüen en 1068, fut l'élection de Lanfrane, Abbé d St Etienne de Caën à l'Archevéché de cette Capitale après le décès du Bienheureu Maurille. Mais cet humble Religieux ayant refusé cette dignité, Jean Evêque d'Avranches, fut élu en sa place d l'agrément du Pape Alexandre II. à la sollicitation de Guillaume le Conquérant.
	1069.	Cette élection fut confirmé dans le dix-septiéme Concile Provincial tenu à cet effet en 1069, par Hermanfroi, Légat du même Pape.
18.	1070.	Quoiqu'on ne sçache pa précisémen

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		précisément le lieu où se tint le dix-huitieme Concile Provincial de Roüen, il n'est pas douteux que les premieres Sessions se tinrent dans l'Octave de Pâques 1070, & que l'indication en fut faite par trois Légats du Pape. Il eut pour principal objèt l'élévation de *Lanfrand*, Abbé de Caen, sur le Siége de Cantorbéry après la déposition de *Strigand* qui en étoit Archevêque, & de quelques-uns de ses Suffragans. Ce trop humble Religieux refusa encore cette nouvelle dignité, comme il avoit fait celle de Roüen & sous les mêmes prétextes; il l'accepta cependant par obéissance au Pape Alexandre II.
		Il n'est pas douteux non plus, que ce même Concile fut tenu en présence du Roi Guillaume le Conquérant qui étoit alors en Angleterre, ce qui fait présumer avec assez de vraisemblance, qu'il se tint à Westminster.
19.	1072.	Le dix-neuviéme Concile se tint à Roüen en 1072. Jean II. qui en étoit pour lors Archevê-

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles	*Suite chronologique des Conciles de l'Egliſe de Roüen.*
		que, y préſida avec ſes Suffragans : on y fit vingt-trois Canons ſur la Diſcipline eccléſiaſtique.
20.	1073.	Le vingtieme Concile Provincial tenu à Roüen l'année ſuivante, où le même Prélat préſida avec ſes Suffragans, eût pour objet le tumulte excité par quelques Moines de ſaint Ouën qui étoient venus à main armée contre l'Archevêque Jean, qui s'étoit rendu, ſuivant l'ancien uſage, pour célebrer la Meſſe dans leur Egliſe avec ſon Clergé, le jour de la fête du Saint. Il fut ordonné dans ce Concile en préſence du Roi Guillaume, que les principaux mutins ſeroient punis & renfermés dans d'étroites priſons des Abbayes de leur Ordre, au chöix du Prélat. L'un de ces mutins nommé *Wrnemard*, fut conduit à Fécamp, un autre nommé *Benoiſt* fut enfermé à ſaint Wandrille, & un troiſieme nommé *Radulphe*, le fut à Jumieges.
21.	1074.	Le vingt-unieme Concile Provincial, fut encore tenu en

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		1074 sous le Pontificat du même Archevêque Jean qui y présida avec ses Suffragans, à l'exception de l'Evêque de Coutances, & de plusieurs autres Abbés, en présence du Roi Guillaume. Il y fut fait vingt-deux Canons, dont huit qui manquent dans la collection du Pere Bessin, se trouvent dans celle des Conciles du Pere Labbe, Tome X. p. 311
22.	1080.	Le vingt-deuxieme Concile tenu à Lillebonne en 1080 y fut assemblé par ordre de Guillaume le Conquérant. Guillaume, surnommé *Bonne-Ame*, nouvéllement placé sur le Siege de Roüen, (après la déposition de l'Archevêque Jean dans une assemblée d'Evêques convoquée par le Cardinal *Hubert* Legat du Pape, en 1078, ce Prélat étant hors d'état par sa mauvaise santé de remplir les fonctions de son ministere, y présida avec tous ses Suffragans qui y firent quarante-six Canons par lesquels on peut s'instruire des Loix qui étoient en vigueur sous le regne de ce Prince qui y assista en personne

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.
	1082.	Il se tint encore deux ans après en 1082 une assemblée d'Evêques à Oissel, en présence du même Prince, qui eut pour objet la Juridiction que Guillaume Bonne-Ame prétendoit avoir sur quatre Paroisses, qui lui étoit contestée par l'Abbé de saint Wandrille de qui elles dépendoient, & en faveur de qui le Roi Guillaume décida, l'assemblée s'en étant rapportée à la décision de ce Prince.
23	1091.	Le vingt-troisieme Concile de Roüen fut assemblé par le même Guillaume Bonne-Ame en 1091, où le Duc Robert surnommé *Courte-heuse* assista. L'élection d'un Evêque de Sées en étoit l'objet; le choix de cette Assemblée tomba sur Serlon, Abbé de saint Evroult, que l'on eut beaucoup de peine à faire consentir à sa promotion. Il fut sacré le 23 Juin dans l'Eglise de Roüen par son Métropolitain.
24.	1096.	Dans le vingt-quatrieme Concile assemblé à Roüen au mois de Février 1096, par Guillaume Bonne-Ame avec

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		ses Suffragans ; les décrets du Concile de Clermont y furent examinés ; & après en avoir confirmé la doctrine, on y traita de ce qui pouvoit être de plus conforme à la bonne discipline ecclésiastique, & en conséquence, les Peres y firent huit Canons.
25.	1106.	Henri II. Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, assembla le vingt-cinquieme Concile de la Province à Lizieux, vers le milieu du mois d'Octobre de l'année 1106, dans le dessein de travailler à la paix & au bien tant de l'Eglise que de l'Etat, & à en réformer les abus. Il s'y fit en conséquence quatre Canons des plus séveres.
26.	1118.	Ce Concile fut tenu à Roüen le 7 Octobre 1118. Le Roi Henri y traita de la paix avec Raoul, Archevêque de Cantorbéry, & quelques Barons que ce Prince y avoit assemblés. Geoffroi, pour lors Archevêque de Roüen, y entama quelques affaires sur l'état actuel de l'Eglise, avec quatre de ses Suffragans & nombre

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		d'Abbés de la Province. Conrad, Légat du Pape Gelase II. s'y plaint amérement de la conduite de l'Empereur & de l'Anti-Pape *Bourdin*. Ses plaintes se réduisirent à la fin à demander des subsides au Clergé de Normandie, plutôt que les suffrages de ses prieres pour faire cesser le schisme.
27.	1128.	Ce Concile fut assemblé dans le Chapitre de l'Eglise de Roüen par le Légat Matthieu d'*Albane* en 1128, qui, après en avoir conféré avec le Roi Henri, rassembla les Evêques & Abbés de la Province, & y proposa, l'Archevêque de Roüen étant malade, en présence de ce Monarque plusieurs Réglemens de discipline qui y furent arrêtés. Et un mois après, c'est-à-dire le 28 Novembre, l'Archevêque mourut, & fut remplacé sur le Siége par Hugues d'Amiens dans la même année, quoique quelques Auteurs ayent avancé que ce Siége fut vacant pendant deux ans. Il y fut fait trois Canons qui sont tout ce qui reste de ce Concile.

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
28.		Dans ce Concile tenu à Avranches le 7 de Septembre 1172, Fête de S. Côme & S. Damien, Henri II. se purge en public de son innocence du meurtre de S. Thomas de Cantorbéry, dans l'Eglise Cathédrale de S. André, en présence du Légat du Pape *Albert* & *Théodebert* de Rotrou, Archevêque de Roüen, des Evêques & Abbés, du Clergé & du Peuple, dont il est absous par les Légats, en se soumettant à la pénitence qui lui est imposée; il se fit dans le même Concile treize Décrets de discipline, qui nous restent.
	1182.	L'Archevêque de Cantorbéry, les Evêques de Bayeux, d'Evreux, de Lizieux, de Séez, & tous les Abbés de la Province assemblés en Concile dans l'Eglise de S. Etienne de Caën en 1182, excommunierent tous les fauteurs de la discorde qui régnoit entre le Roi Henri & ses enfans; Henri le jeune n'en fut pas excepté. Rotrou, Archevêque de Roüen, ne se trouva point à cette assemblée, étant alors malade.

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen*
	1188.	Il se tint en 1188 une autre assemblée d'Evêques à Gisors le 23 de Janvier. Philippe & Henri, Rois de France & d'Angleterre, y eurent une entrevuë, & s'étant réconciliés y reçurent l'un & l'autre la Croix des mains de de l'Archevêque de Tyr, Légat du Pape, qui par ses sages & charitables exhortations, n'avoit pas peu contribué à la réconciliation de ces deux Princes ennemis.
29.	1189.	Au mois de Février 1189, il se tint un Concile Provincial dans l'Eglise Métropolitaine de Roüen, sous le Pontificat de Gaultier, dit *le Magnifique*, Archevêque de Roüen, qui y présida assisté de tous les Evêques ses Suffragans, de nombre d'Abbés de la Province, & de nombre d'autres personnes d'une science & d'une prudence consommées. Il y fut arrêté trente deux articles ou Chapitres concernans pour la plupart, la discipline ecclésiastique.
30.	1214.	Robert le *Gorçon*, Légat du Pape, assisté de Robert Pou-

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		lain, Archevêque de Roüen, avec ses Suffragans & autres Prélats de la Province, assembla un Concile à Roüen en 1214, dont le motif paroissoit d'abord le rétablissement de la discipline ecclésiastique; mais on voit par une ancienne Chronique *M. S.* de l'Abbaye de la Sainte Trinité du Mont, que dans la même année il en avoit convoqué un pareil à Reims, puis à Paris, d'où il étoit venu à Rouen principalement pour exciter le Clergé & le peuple à prendre la Croix pour le voyage de la Terre-Sainte, ce qui lui réussit, dit la même Chronique, une infinité de personnes de tous états s'étant croisées; il n'y fut pas moins fait plusieurs Statuts qui furent distribués en trois parties. La premiere regardoit uniquement les Clercs séculiers, & contenoit vingt-trois articles. La seconde avoit pour objet les personnes Religieuses des deux sexes, qui contenoit en tout cinquante-cinq articles.

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.
		Et le sujet de la troisieme regardoit en partie l'Archevêque, qui contenoit trente-six articles ou Canons.
		Il étoit enjoint dans les articles de cette troisieme partie aux Prélats de célébrer en personnes l'Office Divin dans les Fêtes solemnelles, & d'y prêcher eux-mêmes la parole de Dieu, ou au moins de commettre des Prédicateurs capables de l'annoncer à leur place. Par le sixieme article, entr'autres il leur est ordonné d'avoir des personnes préposées pour faire l'aumône, d'éxercer l'hospitalité, d'entendre en personnes les confessions de leurs Oüailles, & de se confesser eux-mêmes souvent.
31.	1223.	Le 27 Mars 1223, Thibaut, dit d'*Amiens*, Archevêque de Roüen, avec tous les Evêques de la Province, excepté celui de Coutances, quantité d'Abbés & autres personnes doctes & remplies de sagesse & de prudence, tint à Roüen le trente & unieme Concile, où il fut fait dix-neuf Canons confirma-

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise des Roüen.*
		xiis de celui du quatrieme Concile de Latran.
32.	1231.	Ce Concile indiqué par l'Archevêque Maurice promû nouvellement au Siege métropolitain de Roüen en 1231, assisté de tous ses Suffragans, eut pour objet non seulement la discipline ecclésiastique, mais encore la réformation des mœurs, dont on commençoit fort à se relâcher. Il fut arrêté dans ce Concile quarante-neuf Canons, où dans le trente-quatrieme il est nommément défendu aux Diacres d'administrer la sainte Eucharistie aux malades, d'entendre les confessions, de ne baptiser même, que dans le cas que le Curé fût absent, ou qu'il n'y eût point de Prêtre pour remplir ses fonctions, ou qu'enfin les cas fussent si pressans, qu'on ne put pas attendre sans danger l'arrivée d'un Prêtre, ou qu'il fût arrêté par quelque maladie aigüe qui l'empêchât absolument de venir faire les fonctions de son ministere.
33.	1257.	Ce Concile se tint au moi

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		de Septembre 1257 par l'Archevêque Odo Rigault qui y présida, assisté de tous ses Suffragans ; il y fut dressé vingt Canons qui concernoient tous la discipline ecclésiastique.
34.	1267.	Ce Concile se tint en 1267 dans la Ville du Pont-Eaudemer, sous le Pontificat du même Odo Rigault, Archevêque de Roüen, par lequel il fut expressément défendu aux Clercs mariés ou non mariés, de faire aucun commerce, & spécialement ceux d'un genre deshonorant, &c.
35	1279.	Ce trente-cinquieme Concile fut tenu en 1279 dans la même Ville par Guillaume de Flavacourt, occupant alors le Siege de Roüen, & assisté de tous ses Suffragans ; il y fut dressé & arrêté du consentement unanime des Peres de ce Concile vingt-quatre Canons, concernans tous la discipline ecclésiastique.
	1299.	Il fut arrêté dans une Assemblée d'Evêques de la Province a N. D. du Pré, *vulgò* Bonnes Nouvelles en 1299, le même Guillaume de Flava-

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Egliſe de Roüen.*
		-ourt leur Métropolitain y préſidant, ſept Conſtitutions relatives a la perfection de ſa diſcipline eccléſiaſtique & des bonnes mœurs.
36.	1304.	Il eſt notoire que ce Concile fut tenu au lieu de Pinterville, mais on ignore le mois & l'année qu'il fut indiqué. On conjecture cependant que les premieres Seſſions ſe tinrent au mois de Mars 1304, & que ſur l'atteſtation de l'Abbé de Fécamp, l'Archevêque Guillaume de Flavacourt avec les Evêques d'Avranches, d'Evreux & de Sées s'y trouverent; il y fut dreſſé & arrêté quelques Canons dont il n'en reſte qu'un ſeul qui ſe trouve à la fin d'un Synode de Roüen.
37	1305.	Ce trente-ſeptieme Concile Provincial tenu par le même Prélat en 1305, en ſuivant les archives de l'Abbaye du Bec, dans la Ville du Pont-Eaudemer le Lundi d'avant la ſaint Denis; il paroît par les vingt & un Canons qui nous en reſtent, que le but de ce Concile étoit de ſévir contre les perturbateurs des Juridictions eccle-

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		siastiques, &c. On trouve a la suite de ces Canons, une liste des Fêtes célébrées dans le Diocèse de Roüen. Il faut observer que la solemnité de celle du Saint-Sacrement ne s'y trouve point : elle n'étoit point réellement connuë avant l'an 1317. La preuve s'en tire du Cartulaire de l'Archevêché de Roüen, *fol.* CCXVI.
38.	1313.	Ce Concile tenu par Gilles l'Aisselin, Archevêque de Roüen, au mois d'Octobre 1313 dans le Prieuré de N. D. du Pré, dit de *Bonnes-Nouvelles*, lez Roüen, est pour ainsi dire un Concile confirmatif des Actes des deux précédens tenus l'un au même Prieuré & l'autre à Pinterville, si ce n'est que les peines prononcées contre de certains cas y sont modérées par les Canons de ce Concile.
39.	1321.	Il est constant qu'il fut tenu un Concile en 1321 au sujet d'une contestation entre les deux Abbayes de saint Ouën & de saint Victor en Caux. Le point de la contestation rouloit sur l'élection d'un Abbé à

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		celle de saint Victor, & que l'élection en fut adjugée au Chapitre de l'Abbaye de saint Ouën ; mais on ignore où ce Concile Provincial fut tenu, & conséquemment les autres Actes de ce Concile ont été perdus.
40.	1335.	Ceux de ce quarantieme Concile Provincial tenu au Prieuré de Bonnes-Nouvelles, ont été un peu mieux conservés que ceux du précédent. Il fut indiqué par Pierre de Roger, Archevêque de Roüen, qui y présida avec ses Suffragans, tant en personnes que par leurs Procureurs. Les premieres Sessions de ce Concile se tinrent au mois de Septembre 1335 ; il se sépara après y avoir arrêté treize Canons sur la discipline ecclésiastique, avec injonction de les faire publier dans tous les Synodes exactement, pour les faire observer dans toute leur plénitude.
41.	1422.	Ce Concile Provincial tenu à Vernon sur la fin de Janvier 1422, n'eut point d'autre objet que celui d'y nommer des Députés pour le Concile de Pi-

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		se, du moins il n'en reste aucun autre vestige.
42.	1445.	Ce Concile convoqué par Rodolphe Roussel pour le jour & fête de sainte Catherine en 1445, en vertu de Lettres du Roi du premier Septembre adressées à ce Prélat, & qu'il fit notifier à ses Comprovinciaux & à son Clergé pour se rendre à jour nommé dans la Chapelle de l'Archevêché. Comme il s'agissoit de statuer & de procéder à la réformation de l'Eglise, il s'y fit quarante & un Canons qui furent publiés le 15 de Décembre de la même année, sous le Pontificat d'Eugene IV. souverain Pontife.
43.	1522.	Ce Concile fut tenu à Roüen & convoqué par Georges II. Cardinal d'Amboise, Archevêque de Roüen, avec ses Suffragans ; il y fut arrêté dans la premiere Session six Canons sur la discipline ecclésiastique, elle fut tenue en 1522.
		Il fut encore proposé dans le même Concile onze articles, dont les quatre premiers avoient pour objet les Chanoines des Cathédrales ; les

ombre es Con-iles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		ſept autres ne regardoient uniquement que les Moines. La définition & la réponſe du Concile ſe trouve au bas de chaque propoſition.
44.	1522.	Le Roi étant à Rouen le ſeize de Février 1522, ce Prince fit notifier le lendemain par Jean *Dufay*, Notaire, à Charles I. de ***Bourbon***, Archevêque de Roüen, qu'il eût à aſſembler un Concile Provincial; ce qui fut exécuté le vingt-quatre du même mois. Il s'agiſſoit de fournir au Roi des ſubſides qu'il demandoit en perſonne à la Province, mais il ne paroît pas qu'il y ait eu quelque choſe de ſtatué ſur les demandes de ce Prince.
45	1527.	Le quarante-cinquieme Concile de Roüen fut tenu le lendemain de l'Annonciation, & convoqué par le même Cardinal de Bourbon. Il eut le même objet que le précédent, & il fut décidé par l'Aſſemblée que le Roi percevroit quatre dixmes; ſçavoir, deux ſur tous les fruits de la préſente année, & les deux autres ſur ceux de l'année ſuivante. L'emploi n'é-

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique Conciles de l'Eglise Roüen.*
		toit que trop légitime, p qu'il servoit à payer la ranç de ses enfans.
46.	1581.	Ce Concile, un des plus lemnels qui se soit tenu da cette Province, fut indiqué premier Dimanche de l'Ave de l'an 1581, par un Mand ment de Charles I. de Bou bon, Cardinal & Archevêq de Roüen.
		Les Canons de ce Conci sont distribués en onze Ch pitres.
		Le premier, dont l'objet la Foi & la Religion, contie deux Canons & une formule Profession de foi.
		Le second, traite en gén ral du Culte Divin, & renfe me neuf Canons.
		Le troisieme, sur les Sacr mens, en contient six.
		Le quatrieme, qui traite Sacrement de Confirmatio n'en renferme que trois; & cinquieme sur le Saint Sacr fice de la Messe, en contie six.
		Le Mariage qui fait le su du sixieme Chapitre, renfe me treize Canons.

mbre Con-s.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*

Le septieme, qui regarde les Evêques & les Chapitres, est composé de trente-sept Canons.

Le huitieme, qui a pour objet les Officiers des Evêques, est de trente-cinq Canons.

Le neuvieme Chapitre qui regarde les Curés & autres Ecclésiastiques chargés du Ministere dans les Paroisses, contient quarante-quatre Canons.

Le dixieme qui traite des Monasteres des deux sexes, renferme trente-cinq Canons; & le onzieme qui regarde la Juridiction ecclésiastique, & qui fait la clôture des sessions de ce Concile, est composé de quatorze Canons.

Les Peres de ce Concile firent encore avant de se séparer vingt-sept Réglemens, qui ont pour objet les Ecoles & les Séminaires.

Il faut encore observer que dans le cours du même Concile, il se présenta plusieurs difficultés à résoudre, mais qui n'en retarderent point la conclusion quoiqu'on n'y eût point statué, les Peres en ayant lais-

Nombre des Conciles.	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique* *Conciles de l'Eglise* *Roüen.*
		ſé la décision au Pape Grégo XIII. à laquelle ils convinre unanimement de ſe ſoumett comme ils firent réelleme après en avoir reçu la répo du ſouvèrain Pontife au b de chaque queſtion.
		Le même Pape adreſſa Cardinal de Bourbon un B confirmatif des déciſions de Concile, daté du 19 M 1582.
	1660.	Il ſe tint une Aſſemblée d vêques à Pontoiſe au mois d' vril 1660, convoqué par Fra çois de Harlay tenant pour l le Siége de Roüen, à laque les Evêques de la Province les Députés des Diocèſes aſſiſt rent.
		L'objet de cette aſſembl étoit l'exécution des Bulles d SS. PP. Innocent XI. & Al xandre VII. touchant les cin propoſitions condamnées ave la cenſure du Livre intitul *Apologie pour les Caſuiſtes cont les calomnies des Janſéniſtes.*
	1699.	Il s'en tint encore une ſe conde au mois de Juin 1699, convoquée par Jacques-Nicolas Colbert qui occupoit alors

bre on-	Années de la tenue des Conciles.	*Suite chronologique des Conciles de l'Eglise de Roüen.*
		le Siége de cette Métropole, en fon Château de Gaillon, où tous les Evêques de la Province fe rendirent en perfonnes ou par leurs Procureurs, à l'effet d'y confirmer la condamnation du Livre intitulé *Explication des Maximes des Saints fur la Vie Chrétienne.*

On n'a pas cru devoir parler de
lquesSinodes particuliers qui fe
t tenus fous différens Archevê-
es qui ne font autre chofe que
répétitions des actes des Conci-
tendans à entretenir la difcipline
cléfiaftique dans toute fa pure-
, à exciter & à corriger les
œurs. Paffons donc à défigner
illuftres Prélats qui ont gou-
rné l'Eglife de Roüen, avant
le de parler d'elle comme on fe
ft propofé.



SUITE CHRONOLOGIQ

DES

ARCHEVÊQUES DE ROUE

Noms & Surnoms des Archevêques.	*Epoque de leur Election.*	*Epoque de leur mort.*	*Observ*
SAint Nicaise, premier Archevêque.	Le . . . 250.	Le	
2 S. Mêlon.	4 Août 260.	22 Octo. 310.	Inhumé Gervais.
3 S. Avidien.	27 Octob. 310.	2 Déc. 325.	Il fut un du premier d'Arles; ten même anné
4 Sévere.	3 Decemb. 325.	1 Nove. 340.	
5 Eusebe.	Le . . . 340.	2 Juillet 366.	
6 Marcelin.	3 Juillet 366.	3 Janv. 385.	
7 Pierre I.	3 Fevrier 386.	2 Mars 393.	
8 S. Victrice.	3 Mars 393.	5 Août 417.	
9 Innocent.	Le . . . 417.	Le . . . 426.	
10 Sylvestre.	Le . . . 426.	Le . . . 442.	
11 Malson.	Le . . . 442.	4 Mai 451.	
12 Germain.	Le . . . 451.	7 Nove, 462.	Il assista au Concile de T nu en 467.
13 Crescence.	Le . . . 462.	Le 2 Dec. 488.	
14 S. Godard.	Le . . . 488.	8 Juin 525.	Il fut un du premier tenu à Orl tombeau sub core dans Paroissiale nom à Roüen
15 Filleul, ou Flavius.	Le . . . 525.	Le . . . 542.	Il assista aux 4 Concile éans, tenus le 3 Juin le 7 Mars &

& *des* *ues.*	*Epoque de leur Election.*	*Epoque de leur mort.*	*Observations.*
e.	3 Juillet 542.	10 Octob. 548	
ex-	24 Août 550.	15 Fév. 589	Il fut un des Peres du troisiéme Concile de Paris, en 554 ou 557, au deuxieme Concile de Tours en 566, & au deuxieme Concile de Macon, en 585. Il fut assassiné dans son Eglise.
e.	Le . . . 589.	8 Sept. 601.	
,	Le . . . 602.	Le . . . 631.	
ain.	9 Nov. 631.	23 Octo. 645.	Son tombeau existe encore dans un cave de l'Eglise Paroissiale de Saint Godard de la Ville de Roüen.
),	Le . . . 646.	Le . . . 689.	Il fut inhumé dans l'Eglise Abbatialle de son nom de la même Ville. Il avoit assisté au Concile de Châlons sur seine, tenu en 644.
ent.	7 Déc. 689.	9 Févr. 695.	Il est inhumé dans l'Abaye de Saint Vandrille.
	Le . . . 695.	Le . . . 719.	
	Le . . . 719.	Le . . . 732.	
ies	23 Août 732.	Le . . . 740.	Il est inhumé dan l'Abaye de Jumiéges.
	Le . . . 740.	Le . . . 744.	
	Le . . . 744.	Le . . . 748.	
i.	Le . . . 748.	Le . . . 753.	
i.	Le . . . 753.	Le . . . 770.	
d.	29 Octob. 770.	Le . . . 800	
	11 Nov. 800.	Le . . . 828	
ard.	5 Déc. 828.	14 Nov. 836.	
ult.	Le . . . 836.	8 Janv. 849.	

Suite chronologique des Archevêques de Roü[...]

Noms & Surnoms des Archevêques.	Epoque de leur Election.	Epoque de leur mort.	Observati[...]
34 Paul.	Le . . . 849.	30 Octob. 856.	
35 Venillon.	5 Juillet. 857.	5 Juillet 869.	
36 Adalard.	Le . . . 869.	Le . . . 876.	
37 Riculphe.	Le . . . 877.	Le . . . 879.	
38 Jean I.	7 Déc. 879.	Le . . . 888.	
39 S. Léon.	Le . . . 888.	Le . . . 889.	Martirisé [...] ne.
40 Vitton.	Le . . . 889.	Le . . . 890.	
41 Franco.	Le . . . 890	9 Avril 919.	
42 Gontard.	1 Juin 919.	Le . . . 942.	
43 Hugues II.	1 Juin 942.	7 Août 989.	
44 Robert II. surnommé *le Magnifique.*	3 Déc. 989.	Le . . 1037.	Il étoit fr[...] chard II [...] Normandie. [...] aussi le premi[...] te d'Evreux.
45 Mauger.	7 Mars 1037.	Le . . .	Il étoit fi[...] chard II. &[...] précédent. [...] exilé & d[...] 1055.
46 S. Maurille.	6 Mai 1055.	10 Août 1067.	
47 Jean II.	7 Févr. 1069.	10 Nove. 1079.	Déposé p[...] mités en 10[...]
48 Guillaume, surnommé *Bonne-Ame.*	6 Octo. 1079.	9 Fév. 1110.	
49 Geoffroi.	8 Mars 1110.	Le . . . 1128.	
50 Hugues III. dit d'*Amiens.*	24 Nov. 1128.	9 Octo. 1164.	
51 Rotrou.	9 Nov. 1165.	26 Nov. 1183.	
52 Gauthier, dit le *Magnifique.*	24 Fév. 1184.	16 Nov. 1207.	Il avoit [...] cessivement [...] de Coutance[...] Lincoln.
53 Robert III. dit *Poulain.*	16 Juin 1208.	10 Mars 1221.	
54 Thibault, dit d'*Amiens.*	6 Avril 1222.	15 Sept. 1229.	

55 [...]

Suite Chronologique des Archevêques de Roüen,

Noms & ...rnoms des ...chevêques,	Epoque de leur Election.	Epoque de leur mort.	Observations.
...aurice.	19 Juill, 1231.	10 Jan. 1235	
Pierre II. ...Colmier.	Le . . 1236.	25 Mars 1243.	Cardinal.
Odo I. dit ...lément.	20 Mai 1245.	6 Mai 1247.	
Odo II. dit ...gault.	13 Mars 1247.	Le . . . 1276.	Il étoit Cordelier.
...uillaume I. dit de ...avacourt	Le . . 1276.	Le . . 1306.	
...rnard de ...rges.	11 Avril 1306.	Le . . . 1311.	
...illes d'Ai-...in.	14 Juin 1311.	24 Juin 1318.	
...uillaume ... dit de ...urfort.	15 Avril 1319.	9 Octob 1331.	
...erre III. ...Roger.	7 Mai 1331.	6 Déc. 1338.	Cardinal, puis Pape sous le nom de Clément VI.
...imeri ...enaud.	Le . . 1338.	17 Jan. 1342.	
...icolas I. ...ger.	12 Fév. 1342	17 Sept. 1347.	Il étoit neveu du Pape Clément VI.
...an III. ... de Ma-...ny.	25 Juin 1347.	27 Sept. 1351.	
...rre IV. ... de la ...rét.	18 Jan. 1352.	22 Juin 1355.	Cardinal mort à Avignon.
...illaume ... de Fla-...court.	18 Nov. 1356.	13 Mai 1359.	
...ilippe ...Alençon.	20 Oct. 1359.	Le . . 1375.	Il étoit de la Maison de France & Cardinal. Il se démit le 2 Juillet 1366.
...ierre IV. ... de la	9 Octo. 1363.	21 Nov. 1375.	Cardinal en la même année 1375

L

Suite Chronologique des Archevêques de Roüen.

Nom & Surnoms des Archevêques.	Epoque de leur Election.	Epoque de leur mort,	Observation
Montre-le-Juge.			Il mourut à Pise
72 Guillaume V. dit *de Lestranges.*	25 Jan. 1376.	Mars 1388.	Inhumé à la treuse de Notre me de la Ro Roüen, qu'il fondée.
73 Guillaume VI, *de Vienne.*	14 Mars 1388.	8 Fév. 1406	Il mourut à
74 Louis I. dit d'*Harcourt.*	2 Mars 1406.	19 Nov. 1422.	
75 Jean IV. dit *de la Roche-taillée.*	Le . . 1422.	23 Mars 1427,	Cardinal en & quitta son Si
76 Hugues V. dit *d'Alorges.*	19 Jan. 1430.	19 Août 1436.	
77 Louis II. dit *de Luxembourg.*	29 Nov. 1436.	18 Sept. 1443.	Cardinal.
78 Rodolphe, *Roussel.*	10 Déc. 1443.	31 Déc. 1452.	
76 Guillaume VII. *d'Etoutteville.*	7 Juillet 1453.	26 Jan. 1482	Cardinal.
80 Robert IV. *de Croixmare.*	6 Sept. 1482.	8 Juill 1494.	
81 Georges I. *d'Amboise.*	11 Août 1493.	25 Mai 1510.	Légat en Fr Cardinal & pr Ministre de XII. Roi de Fr mort à Lyon humé à Roüen sa Cathédrale
82 Georges II. *d'Amboise.*	30 Juill. 1510.	26 Août 1550.	Cardinal & veu du précéden humé dans le m tombeau.

Noms & [su]rnoms des [Ar]chevêques.	*Epoque de leur Election.*	*Epoque de lour mort.*	*Observation[s]*
Charles I. [d]e Bourbon.	11 Octo. 1550.	15 Nov. 1582.	Cardinal inh[umé] à la Chartreus[e de] Gaillon.
Charles II. [d]e Bourbon.	Le . . 1582.	3 Juill. 1594.	Cardinal.
[C]harles III. [d]e Bourbon.	9 Nov. 1594.	Le . . 1604.	Frere nat[urel] d'Henri IV. Roi [de] France.
François I. [d]e Joyeuse.	15 Mars 1604.	15 Juin 1615.	Cardinal, il d[on]na sa démission 1614.
[F]rançois II. [d]'Harley.	5 Juin 1614.	22 Mars 1657.	
[F]rançois [I]II. d'Har[le]y.	Le . . 1651.	30 Nov. 1695	Archevêque de [Pa]ris en 1670, il siég[ea] à Roüen 18 ans.
[F]rançois [I]V. Roussel [d]e Medari [d]e Grancey.	1 Janv. 1671.	10 Jan. 1691.	Il avoit été Evêq[ue] de Séez.
[J]acques Ni[co]las Col[be]rt.	31 Jan. 1691.	10 Déc. 1707.	Il fut nomm[é] Coadjuteur du pr[é]cédent en 1681 mort à Paris & i[n]humé à Saint Eust[a]che dans le tombea[u] de ses Ancêtres.
[Cl]aude [Mau]r d'Au[bi]gné.	28 Avril 1708.	L . . 1719.	Pair de Franc[e] comme ayant ét[é] avant d'être nom[m]é à l'Archevêché d[e] Roüen, Evêque d[e] Noyon, mort à Roüe[n] & inhumé dans l[e] tombeau de MM. d'Amboise.
[A]rmand [Bazin] de [Bez]ons.	Avril 1719.	Le . . 1729	De l'Evêché d'Ai[-] re il fut nommé Ar[-] chevêque de Bor[-]

Suite Chronotogique des Archevêques de Roüen.

Noms & Surnoms des Archevêques.	Epoque de leur Election.	Epoque de leur mort.	Observations.
			deaux, & depuis transféré à Roüen mort à Paris & inhumé à Saint Côme.
Louis III. de la Vergne de Tressan.	Le . . 1724	Le . . 1734.	Il avoit été auparavant Evêque de Nantes.
Nicolas II. de Saulx-Tavannes.	Le . . 1734		En premier lieu Evêque & Comte de Châlons, Pair de France, Grand Aumonier de la Reine, Archevêque de Roüen, dont il remplie le Siége, & gouverne actuellement ce vaste Diocèse, nommé Cardinal Grand Aumonier de France en 1757, Proviseur de Sorbonne en 1758.



NOTRE-DAME & son Chapitre.

CEtte Eglise Métropolitaine & Primatialle, le Siége d'un Archevêque qui a pour Suffragans, les Evêchés de Bayeux, de Lizieux, d'Avranches, de Coutances, de Seez, & d'Evreux, n'a rien par sa structure que de majestueux dans toutes ses parties.

Elle doit sa premiere construction, qui datte de 260, à Saint Mêlon que l'on peut regarder comme le premier Pontife de ce vaste Diocèse, quoiqu'il ne soit que le second dans l'Ordre chronologique des premiers Pasteurs de cette Eglise.

Saint Romain un des successeurs de ce saint Pontife, l'augmenta considérablement en 623, & la Tour qui porte son nom & qui existe encore dans tout son entier

aujourd'hui, est l'ouvrage de ce saint Prélat.

Richard I. dit *Sans-Peur*, Duc de Normandie, y fit des augmentations à l'infini en 942. Robert Archevêque de Roüen, & fils de *Robert I.* aussi Duc de Normandie, imita en 989 la piété de ce Prince, par les augmentations qu'il y fit faire. Mais il étoit réservé à l'Archevêque *Maurille* de rendre ce superbe Temple dans sa perfection.

En 1055 il fit commencer cet ouvrage la premiere année de son Pontificat, & en 1063 il le dédia de nouveau à la Mere du Très-Haut.

Cette Eglise a quatre cens quatorze pieds de long, sur quatre-vingt-trois de large, & quatre-vingt pieds d'élevation jusqu'à la voûte. La croisée est de cent-soixante & six de large, & la lanterne est exhaussée de cent-soixante. Elle est soutenue de quarante-

six pilliers, & l'on y entre par sept portes. La piramide qui est immédiatement au-dessus de la lanterne, est élevée de trois cens quatre-vingt pieds de terre, & les deux autres Tours chacune de deux cens-trente, dont la premiere qui porte le nom de Saint Romain contient une des belles & harmonieuses sonneries qu'il y ait en France, & l'autre appellée la *Tour de Beurre* ne contient qu'une cloche nommée *Georges-d'Amboise*.

Cette Tour tire sa dénomination de ce qu'elle a été construite des deniers aumônés par les fideles qui ont depuis obtenu la permission de faire usage de beurre pendant le Carême ; ce qui étoit auparavant prohibé. Les premiers fondemens en furent jettés en 1485, elle fût entierement achevée en 1506, & la cloche qu'elle renferme fut mise en branle la premiere fois en 1502, après avoir été fondue au

pied de la Tour par un nommé Jean *Le Masson* natif de *Chartres.* Elle pese trente-six mille, sansl e battant qui en pese sept cens-dix, on lit ces quatre vers autour de cette cloche.

Je suis nommée Georges d'Amboise
Qui bien trente-six mille poise,
Et tel qui bien me poisera,
Quarante mille trouvera.

L'ancienne piramide qui fut entierement consumée par le feu le quatre Octobre 1514, étoit beaucoup plus élevée que celle d'aujourd'hui; elle ne fut achevée que trente-neuf ans après ce affreux incendie.

Le corps de cette piramide est composé de trois mille quatre-cens soixante & douze piéces de bois. Il faut monter un dégré de quatre cens marches pour y arriver, sans les Terrasses de distance en distance, & la Croix-de-fer

qui la termine, sur laquelle le Coq est placé, est arrêtée par quatre barres de fer du poids de trois cens treize livres, fait à juste titre l'admiration de tout le monde. Cet ouvrage fut conduit jusqu'à sa perfection par un nommé *Robert Becquet*, Bourgeois de Roüen.

On s'apperçut quelques années auparavant, (ce fut en 1509) que le grand Portail de cette Eglise menaçoit ruine. La résolution fut prise de le jetter bas, ce qui fut exécuté le dix-huit Juin de la même année, que l'on commença aussi à jetter les premiers fondemens de celui d'à présent, qui ne fut achevé qu'en 1530, vingt-un ans après la démolition du premier. Le fameux Cardinal *d'Amboise* premier de ce nom, y contribua par d'immenses liberalités. Ce magnifique Prélat ne se contenta pas d'avoir aidé à mettre la derniere main à ce grand ouvrage, il fit couvrir à ses frais huit ans après, toutes les voû-

tes de cette Eglise en plomb, sur une desquelles il fit élever la figure d'un Saint Georges à Cheval aussi en plomb, & sur la place la plus éminente de ce superbe Edifice.

Son illustre neveu qui succéda à ce grand Ministre, ne lui céda point en magnificence pour la décoration de son Eglise. Ce fut lui qui en 1561 donna la balustrade de cuivre qui entouroit autrefois le maître Autel, mais que l'on n'y voit plus aujourd'hui, sa matiere ayant servi à continuer la balustrade du même métal qui environne présentement tout le *Sancta Sanctorum*, depuis que le Chapitre a fait construire le superbe Autel à la Romaine, qui fait un des principaux ornemens de cette Métropole. Il en a aussi retranché les Mausolées d'Henri II. & de Richard I. Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, à la place desquels on s'est contenté de mettre une ins-

cription gravée sur le marbre, à qui néanmoins le Célébrant ou le Diacre d'Office rendent journellement les honneurs de l'encens, de même qu'à la place du Mausolée de Charles V. Roi de France qui étoit placé au milieu du Chœur de cette Eglise où il n'y a présentement qu'une simple inscription où reposoit le cœur de ce Prince, & un des principaux Bienfaiteurs de ce Chapitre.

Mais en parlant des tombeaux de ces grands Princes, il n'est pas possible de se refuser de dire un mot des deux superbes Mausolées qui sont érigés dans la Chapelle de la Vierge de cette Eglise, pour conserver la mémoire des deux Cardinaux *d'Amboise*, & du célebre Loüis *de Bresé* grand Sénéchal de Normandie.

Le premier est un morceau achevé & digne d'admiration. Les deux illustres Cardinaux y sont représentés par deux figures plus

grandes que nature, priant Dieu la face tournée vers l'Autel avec tous les attributs de leurs dignités.

Le second, quoique d'un volume inférieur, ne mérite pas moins l'attention des curieux. *Loüis de Bresé* y est représenté dans trois attitudes différentes. On l'y voit mort & étendu sur son tombeau; à ses pieds est une figure de la sainte Vierge, & vis-à-vis à l'opposite de celle-ci, est une autre figure représentant *Diane de Poitiers*, Duchesse de Valentinois sa veuve. Il est encore représenté dans le centre de ce Mausolée revêtu des habits de l'Ordre dont il est décoré. Ce superbe monument étoit terminé par une troisieme représentation de ce Seigneur à cheval & armé de pied-en-cap. Toutes ces figures sont de marbre blanc d'un grand Maître, & accompagnées de differens attributs relatifs aux vertus & aux dignités dont ce grand homme étoit revêtu.

On deviendroit à la fin ennuyeux, s'il falloit faire mention de tous les grands hommes de tout état, dont les cendres reposent dans cette auguste Basilique. Mais je croirois manquer à ce qui est du à la mémoire de l'invincible *Raoul & de Guillaume Longue-Epée* son fils, premiers Ducs de Normandie, dont les cendres reposent dans ce temple, si on n'en faisoit pas ici une légere mention.

Le premier de ces deux Princes, dont le nom est encore respecté dans toute la Province, est inhumé dans la Chapelle de saint Romain avec l'Epitaphe suivante qu'il n'est plus possible d'y lire, & qui quoiqu'elle se trouve dans plusieurs Historiens, ne sçauroit être dans trop d'endroits transmise à la postérité.

Dux Normanorum, cunctorum norma bonorum,
Rollo ferus, fortis, quem gens Normanica mortis
Invocat articulo, clauditur hoc tumulo.
Ipsi provideat tua sic clementia, Christe,
Te ut semper videat cœtibus Angelicis.

En voici encore une autre qui ne prouve pas moins l'amour de ſes Sujets, & du même tems.

Dux Normanorum, timor hoſtis & arma ſuorum,
Rollo, ſub hoc titulo, clauditur in tumulo.
Majores cujus probitas provexit, & ejus
Servivit nec avus, nec pater, nec proavus,
Ducentem fortes Regem, mutaſque cohortes,
Devicit Daciæ, congrediens aciæ,
Frixonas, Vualcros, Halbacenſes, Haynocos,
Hoc ſimul adjunctos, Rollo dedit profugos.
Egit ad hoc Freſios per plura Vulnera Victos,
Ut ſibi jurarent, atque tribula darent.
Bajocas cepit, bis Pariſius ſuperavit.
Nemo fuit Francis aſperior cuneis.
Annis trigenta Gallorum cædibus arva
Implevit, pigro balla gerens Carolo.
Poſt multas ſtrages, prædas, incendia, cædes,
Utile cum Gallis fœdus init cupidis,
Supplex Franconi meruit Baptiſmate tingi;
Sic periit veteris omne nefas nominis
Ut fuit ante lupus, ſic poſt fit mitibus agnus,
Pax ita mutatum, mulceat ante Deum.

L'illuſtre fils de ce Prince, & qui lui ſuccéda, connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de Guillaume *Longue-Epée* ne mérite pas moins que ce héros du Nord une men-

tion honorable de sa personne. La même Métropole est également dépositaire de ses cendres qui y reposent depuis l'an 942. dans la Chapelle de sainte Anne. Le Lecteur verra sans doute avec le même plaisir les éloges de ce Prince dans les deux Epitaphes suivantes, mais que huit siecles & plus ont effacées de dessus son tombeau.

Rollonis natus Guillelmus longa vocatus
Spatha, Deo gratus jacet hic tumulo tumulatus.
Panem Canonicis in honore Dei Genitricis
Contulit : Ergo pia juvet ipsum Virgo Maria
Et qui cuncta videt, sibi vivo pane frui det.
Anno centeno novies Duo cum quadrageno
Defuit in membris, ter dena luce Decembris.
Cum nato cunctis escas tribuente quiescas ;
Qui pane Christi pro matris honore dedisti
Qui dedit hoc munus hunc salvet trinus & unus.

Autre Epitaphe de Guillaume Longue-Epée.

Quos deffendebat Guillelmus nemo premebat,
Auxilio caruit lædere quem voluit.
Regibus ac Ducibus metuenda manus fuit ejus,
Belliger Henricus Cæsar, eum timuit.
Rexit Normanos, Viginti quinque per annos,
Militis atque Ducis promptus in Officiis,

Cœnobium pulchrè reparavit Gemmeticense
Et decrevit ibi ferre jugum Monachi.
Fervidus invicti normam Benedicti
Cui petiit subdi plenus amore Dei.
Distulit hoc abbas Martinus ; Diva potestas
Sæva per arma mori, prætulit omne ei
Nam qui Dolis comitis Arnulfi nectus inermis
Corruit, Æthereum possit habere Deum.

La Biblioteque du Chapitre dont l'entrée est du côté du Nord de ce saint Temple, n'est pas un des moindres monumens de cette Eglise, tant par la beauté du vaisseau que par le choix des bons livres, & des bonnes éditions dont elle est composée, & qui augmente tous les jours en nombre, On y monte par un escalier tournant par dedans l'Eglise à côté d'une porte du Cloître qui conduit au Chapitre. On lit sur celle de cette riche collection de livres en tous genres, l'inscription suivante qui instruit de sa publicité.

Si quem sancta tenet meditandi in lege voluntas,
Hic poterit residens, sacris intendere libris.

Ce magnifique Vaiſſeau eſt par-
aitement bien éclairé par des vi-
rages élevés juſqu'au plafond : il
cent pieds de longueur ſur vingt-
inq de large, très-bien orné &
nrichi des portraits de pluſieurs
Archevêques de cette Métropole,
& de pluſieurs Chanoines & Di-
gnitaires de cette Egliſe dont la
plûpart ont enrichi cette Bibliote-
que de leurs cabinets, en ſorte que
'on peut avancer qu'elle eſt une
les plus complettes en tout gen-
re de Litterature qui ſe voye dans
aucune Cathédrale du Royaume,
indépendamment de celle de l'Ar-
chevêché qui, par les ſoins & les li-
béralités de l'illuſtre Cardinal (*a*)
qui en occupe actuellement le Sié-
ge, tiendra à perpétuité nature de
fond en faveur de ſes ſucceſſeurs
& du Clergé de ce vaſte Dioceſe.

Je ne paſſerai point non plus
ſous ſilence le Chapitre de cette

(*a*) Nicolas de Saulx-Tavanes, Cardinal & Archevêque de Roüen.

Eglise qui fut bâti tel qu'on le voit encore aujourd'hui aux dépens du célebre Guillaume, surnommé *Bonne-Ame* & Archevêque de Roüen, qui souhaita y être inhumé après sa mort arrivée le 26 Janvier de l'année 1110. On ne sera peut-être pas fâché que l'on rétrace ici sous les yeux du Lecteur l'Epitaphe de ce respectable Prélat dont la mémoire est encore en vénération depuis tant de siecles, qui fait une mention honorable de sa libéralité envers son Eglise & son Chapitre, où il présidoit de son vivant, & où il a semblé vouloir toujours résider, quoique mort parmi ses freres.

Relligio tua, larga manus meditatio sancta
Nos Guillelme tuum flere monent obitum
Quod pius antistes Fueris, Clerique benignus
Interiora docent, exteriora probant.
Ecclesiæ lumen, Decus & deffensio Cleri,
Circumspectus eras, promptus ad omne bonum
Fratribus hanc Ædem cum Claustro composuisti,
Nec tua pauperibus janua clausa fuit.
Contulit ad victum tua Munificentia fratrum

lestus, Decimas, rura, tributa, Domus.
uno felix biduo ter solveris ante
m pisces solis consequerentur iter.

ne peut se refuser, après avoir
ne legere description de cette
se, de parler du nombreux Cler-
nstitué pour y faire l'Office,
son Chapitre.

elui des Colléges qui tient le
nier rang parmi ceux dont il
ompolé, quoiqu'il ne soit pas
lus ancien, est celui des *Clé-
ins* fondé par *Pierre Roger*, cy-
nt Archevêque de Roüen,
Pape en 1349. sous le nom
lément VI. pour seize Clercs ou
pelains perpétuels. C'est de ce
d Pontife dont ils tiennent le
sous lequel ils sont encore
gnés aujourd'hui.

e plus ancien de ces Colléges
des anciens Clercs de Chœur,
pelle le Collége de la *Com-
e*, mais on n'en connoît ni l'o-
ne, ni le tems de son institu-
, non plus que celui connu

aussi de quatre Chanoines, & d
tés par ce Prince de chacun quin
livres. Ceux-cy sont plus ancie
que les précédens, & sont à la n
mination du Chapitre.

Il y a encore dans cette Métr
pole, outre tous les Colléges do
je viens de parler, trente-ci
Chapelains titulaires, mais ceux
n'ont aucune part dans les dist
butions que quand elles sont fo
dées *pro omnibus*.

Dix-huit autres Places sont e
core fondées dans la même Egli
qui sont destinéespour l'entreti
& les appointemens des Musicien

Quant aux enfans de Chœu
qui sont au nombre de douze, c'e
le Chapitre qui a soin de leur ad
ministration. Il leur donne un Mai
tre de Musique & un Maître d
Grammaire; il pourvoit enfin à l'ex
cédent de leur subsistance & de leu
entretien, si la moitié des dixme
de la forêt de Lyons qui leur est
nommément affectée, n'y suffisoi
pas.

Cette Eglise est peut-être la seule
le tout le monde Chrétien où il se
oit une fondation aussi singuliere
ue celle de trente prébandes qui
sont fondées & possédées par
ar trente filles ou veuves qui en
ont titulaires. Elles prennent le
itre & qualité de Chanoinesses,
k ne sont tenues que d'assister à
rois Obits qui se célebrent par an
ans cette Eglise, & aux Vigiles
e la veille; elle vont ces jours-là
l'Offrande & participent à une
istribution de six livres que don-
e le Chapitre. C'est l'Archevêque
ui est Collateur de ces prében-
es & qui est chargé d'en payer le
ros qui n'est que de six livres,
ais ces Places n'en sont pas moins
echerchées par le droit de *Com-
ittimus* qui est attaché avec la fa-
ulté de pouvoir résigner.

Si l'on en veut croire le Corde-
ier *Taille-pied*, il fait mention
ans son Histoire de Roüen d'un
utre Collége de Chapelains qu'il
omme Collége du Roi; mais qu'il

ait exifté ou non, il ne fubfifte plus

Ce feroit bien ici le lieu de par-
ler du Chapitre & de la Fabrique
de cette Cathédrale, mais on f
contente de remettre feulement
fous les yeux du Lecteur les ma-
gnifiques priviléges dont il eft e
poffeffion de tems immémorial
& de ceux qui ont quelque c
nexité avec cette Eglife.

La Foire du Pardon, dont j
déjà parlé affez laconiquement, i
tituée de même que la célèb
Proceffion du Corps Saint en 109
mérite bien que je m'étende
peu plus que je n'ai fait.

je ne puis donner de cette Foi
une Epoque plus certaine que ce
le que lui donne *Odéric Vital*, A
teur contemporain qui s'expliqu
dans fon Hiftoire Eccléfiaftiqu
(*a*) en ces termes. *Definito*, dit-il
Joanne Metropolitano, Guillelmus (*b*
Cado menfis Abbas, Canonicè electu

(*a*) L. 5. p. 551.
(*b* dit Bonne-ame.

est & de Monasterio suo, ubi regulariter ut probatus Monachus Deo famulabatur ad tutandam Rhotomagensem Ecclesiam adductus est. In Ecclesia sanctæ genitricis Mariæ à magno Gilsberto Ebroicensi Episcopo consecratus est, & XLVI. post beatum Nigasium, quem Sanctus Dionisius Pariensis Pontifex primum præsulem Rodomensibus præfecit, Rothomagensem metrolim sortitus est .... Matricem basilicam omnibus ornatibus cultui divino necessariis affatim locupletavit, & claustrum Episcopii, domosque convenientes à fundamentis eleganter renovavit. Corpus Sancti Romani præsulis de propria cæde in Metropolitanam basilicam gloriosè transtulit & in scrinio auro argentoque cum prætiosis lapidibus operosè cooperto reverenter locavit, solemnem quoque ejus X. calendas Novembris per totum Diocesim suam festivè celebrari constituit, & generali edicto festivam stationem ad Sancti Pontificis extrà Urbem singulis annis fieri decrevit ad quem Parrochianos penè

omnes monitis & absolutionibus atque benedictionibus invitavit.

Cette station dont parle *Vital*, n'est cependant pas une preuve bien complette de l'origine de la Procession du Corps saint qui se fait tous les ans le Dimanche des Rameaux, & qui part de Notre-Dame pour se rendre à saint Godard, non plus que celle de la Foire du Pardon. Toutes les apparences sont pourtant de furieux préjugés d'assertion de ce sentiment. Mais un fait qui ne peut se révoquer en doute, est comme je l'ai déjà avancé, que depuis Louis XI. jusqu'à nos jours, ce privilége n'a reçu aucune atteinte, & qu'elle est la plus ancienne accordée aux citoyens de Roüen. Quelques Auteurs anciens n'en ont pas moins attribué la concession à saint Oüen, successeur de saint Romain, & pour lors Chancelier de *Dagobert* I. Roi de France. La dénomination de la Foire du Pardon analogue avec

ce privilége de ſaint Romain, obtenu de ce Prince par ce ſaint Prélat, les aura ſans doute induits en erreur; mais quoiqu'il en ſoit, le privilége de ſaint Romain eſt peut-être le plus beau qui ait jamais été accordé à aucun Chapitre de la Catholicité, & le ſeul qui n'ait jamais éprouvé de variation ni d'obſtacles juſqu'à préſent, & ſucceſſivement confirmé par tous les Rois, malgré les contradictions qu'il a eſſuyées, mais toujours ſans ſuccès.

En vertu donc de ce privilége, l'Egliſe de Roüen, le jour & fête de l'Aſcenſion de Notre-Seigneur, qui fut le même où le miracle de l'extinction du Dragon qui affligeoit les habitans de Roüen fut opéré par l'interceſſion de ſaint Romain, accompagné d'un meurtrier. L'époque de la mort de Dagobert qui eſt de l'an 645, prouve l'antiquité de ce beau privilége qui fut confirmé par Arrêt de l'E-

chiquier de Normandie rendu en 1485, Charles VIII. Roi de France présent, par Loüis XII en 1502, & par Henri II. aussi Roi de France, & depuis par tous leurs successeurs.

Le Chapitre de l'Eglise de Roüen capitulairement assemblé a soin tous les ans le Lundi d'après *Quasimodo* de nommer quatre Commissaires pour requérir l'insinuation de ce privilége dans toutes les Cours supérieures & au Bailliage de Roüen ; le plus ancien de ces quatre Chanoines portant la parole, de même qu'un des trois autres est chargé de faire une exhortation au prisonnier le lendemain du jour qu'il a joüi du privilége.

Les mêmes Commissaires quinze jours avant les Rogations, s'assemblent dans l'Eglise Cathédrale sur les huit heures du matin, accompagnés chacun d'un Chapelain & de l'Huissier messager du Chapi

tre, où après avoir fait humblement leurs prieres, précédés de leur Huissier, en aumusses & en surplis, se font annoncer par l'Huissier de service aux Chambres des Cours-souveraines de la ville, où Messieurs les Présidens & Conseillers ont déjà pris scéance, & là ils leur signifient ledit privilége en ces termes.

« Messieurs, nous sommes dépu-
« tés par les Doyen, Chanoines &
« Chapitre de l'Eglise de Roüen
« pour vous supplier d'avoir agréa-
« ble l'insinuation que nous faisons
« de l'usage du privilége de saint
« Romain, qui est tel que *nul prison-*
« *nier criminel etant dans les prisons*
« *du Roi qui y sera amené, s'y vien-*
« *dra rendre ou autrement, ne soit trans-*
« *feré de lieu à autre, molesté, interrogé,*
« *questionné, ni exécuté en quelque*
« *maniere que ce soit, jusqu'à ce que*
« *le privilége ait sorti son plein &*
« *entier effet.*

La Requête accordée, les mê-

mes Commiſſaires ſe tranſportent au Bailliage, puis à la Cour des Aîdes où ils s'acquittent de la même commiſſion, & reviennent enſuite au Chapître toujours reſté aſſemblé. Ils y prenent leur ſéance & rendent compte à leur Compagnie de ce qui s'eſt paſſé à l'inſinuation, dont le plus ancien qui a porté la parole fait ſon rapport, de même que des réponſes des Cours qui ſont inſérées annuellement dans les Regiſtres du Chapitre ; & depuis ce jour juſqu'au lendemain de l'Aſcenſion, tous jugemens demeurent ſurcis.

En conſéquence, la viſite des priſons ſe fait par deux Chanoines Prêtres les Lundi, Mardi & Mercredi des Rogations, tandis que la Proceſſion ſe rend ſucceſſivement dans les Paroiſſes de ſaint Eloi, ſaint Gervais & ſaint Nicaiſe, & obſervent l'ordre ſuivant.

Le Lundi qu'elle ſe rend à ſaint Eloi, les deux mêmes Commiſ-

faites précédés du Notaire, de l'Huissier, du Chapitre & de leurs Chapelains, quittent la Procession en passant devant la Cour des Aides, & de-là se transportent successivement dans toutes les prisons de la Ville & des Fauxbourgs, ce qu'ils continuent les jours suivans, où ils font jurer les Concierges & Geoliers desdites Prisons sur les saints Evangiles, que depuis l'insinuation du Privilége de saint Romain, ils leur ont administré tous les Prisonniers qui ont été amenés dans leurs prisons où qui s'y sont venus rendre de leur propre mouvement, où si enfin ils n'en ont point licentié quelques uns. Le serment prêté, on leur fait représenter la liste de leurs Prisonniers, extraite de leur Registre qui, après avoir été par eux affirmée véritable, on la leur fait signer avec la réponse insérée dans le Procès-Verbal qui est dressé par le Notaire.

Cette opération préliminaire

achevée, Messieurs les Commissaires font paroître devant eux tous les Prisonniers des deux sexes de chaque prison, pour par eux déclarer s'ils prétendent au privilége de saint Romain, après leur avoir cependant annoncé l'effet du privilége en faveur de ceux qui n'en auroient pas connoissance, après quoi le Notaire écrit le nom de chacun de ceux qui y aspirent avec le mot *Prétendant.* Cette liste étant faite, l'ancien Commissaire les exhortent à se recommander à Dieu & à saint Romain, à examiner leur conscience sur les crimes dont ils sont accusés, & en vertu desquels ils prétendent au privilége, pour qu'ils puissent le lendemain leur déclarer la nature du crime, & toutes les circonstances avec toute sûreté, attendu que la déposition des Prétendans sera tenue secrette au cas qu'ils ne soient pas élus, & qu'elle sera brûlée en plein Cha-

pitre, sans qu'il en soit jamais fait aucune mention.

Les mêmes Commissaires font pareille visite les Mardi & Mercredi suivans, dans laquelle les Prétendans sont de nouveau interrogés & réintégrés; & le jour de l'Ascension Messieurs du Chapître revêtus de l'Ordre de Prétrise, assemblés sur les huit heures du matin avec les deux Commissaires en scéance, le Président donne ordre à l'Huissier de fermer toutes les portes de l'Eglise qui avoisinent le Chapitre; après quoi le plus ancien des Commissaires fait le rapport de leur commission, qui étant achevé, le Président, si quelqu'un des Chanoines n'a pas encore assisté à cette cérémonie, se leve avec tous les Capitulans, & vont à la barre du Chapitre où celui qui préside, interpelle celui ou ceux qui se trouvent dans le cas, de mettre la main *ad pectus*, & leur fait jurer par les Ordres sacrés dont ils

ſont pourvus, de ne rien révéler de ce qui va ſe paſſer à l'élection d'un Criminel, ni les dépoſitions des Prétendans au privilége de ſaint Romain, en lui déclarant qu'ils y ſont obligés commeſo us leſcéau de la Confeſſion. Et après qu'on leur a fait prêter ſerment, le Notaire du Chapitre fait publiquement lecture des Procès-Verbaux de MM. les Commiſſaires, contenant la liſte des priſonniers détenus dans les priſons de la Ville, la confeſſion & dépoſition de chacun des Criminels qui prétendent leur liberté par l'élection du Chapitre.

Cette lecture étant faite, tout le Chapitre à genoux pour invoquer l'aſſiſtance du Saint Eſprit, entonne le *Veni Creator*, puis chacun ayant repris ſa place, le Préſident demande l'avis de Meſſieurs les Commiſſaires & les prie de nommer celui des priſonniers qu'ils croyent digne d'être élû

pour joüir du privilege de saint Romain ; & après qu'ils ont donné leur avis , le Président va aux opinions suivant la dignité & le rang d'ancienneté de chaque Chanoine , de l'avis desquels le prisonnier est élû à la pluralité des voix , & l'élection prononcée par le même Président.

Le Notaire écrit à l'instant au milieu d'une feuille de papier, le nom , surnom & le lieu où le prisonnier qui est élû est détenu, & dans la forme suivante, *N N. prisonnier en la Conciergerie du Palais*, (ou autre prison) *& ses Complices*, s'il s'y en trouve. Laquelle feuille de papier pliée comme un lettre , est cachetée du sceau du Chapitre ; & à l'instant le Président fait appeller par l'Huissier le Chapelain de saint Romain en surplis & en aumusse , à qui il donne ordre de porter promptement de la part du Chapitre , accompagné d'un des Huissiers , le paquet à Messieurs du

Parlement, & d'en rapporter la réponse.

Il faut observer que ce même jour, Fête de l'Ascension, le Parlement se trouve assemblé en Robes rouges dans la Chambre du Conseil, où l'on ouvre la lettre du Chapitre pour sçavoir le nom du Criminel élû, que l'on fait sortir à l'instant de sa prison. On instruit son procès, assis sur la selette, les fers aux pieds, il est interrogé pour sçavoir s'il n'est point convaincu de crime de leze-Majesté ou de guet-à-pens, qui sont les uniques restrictions faites par Henri IV. Le premier Président prononce ensuite son Arrêt, par lequel le Criminel est mis en liberté avec tous ses complices pour joüir du privilege.

Cet Arrêt prononcé, le prisonnier est remis entre les mains du Chapelain de saint Romain qui le conduit dans un ancien Hôtel appellé le *Hallage*; & là ses fers

ſont briſés, & il eſt conduit enſuite à la place de la Vieille Tour où l'on le fait monter dans une eſpece de Chapelle à jour, élevée d'environ vingt-cinq pieds, où toujours accompagné du Chapelain de ſaint Romain, il attend l'arrivée de la Châſſe de ce ſaint Prélat pour terminer la cérémonie.

Il faut toutefois obſerver encore que l'Arrêt du Parlement en faveur du priſonnier, n'eſt pas plutôtprononcé, que l'Huiſſier député du Chapitre va promptement l'annoncer à Meſſieurs qui ſont toujours reſtés aſſemblés. Auſſitôt le Préſident donne ſes ordres de faire ſonner en volée toutes les cloches de la Tour de ſaint Romain pour en donner le ſignal au peuple. Il fait enſuite ouvrir les portes du Chapitre, & après avoir attaché au bout d'une baguette toutes les dépoſitions des Prétendans au privilege, il les brule à

un flambeau qui lui est présenté par le Clerc du Chapitre sur une petite table de pierre, pour qu'elles soient ensevelies dans un éternel oubli, à l'exception toutefois de celle de l'Elu qui est seule réservée & remise entre les mains du Pénitencier ou toute autre Chanoine en son absence que le Chapitre en charge, pour le lendemain sept heures du matin, être publiquement en plein Chapitre, reproché au prisonnier l'énormité de son crime, dont il se repent, & ladite confession & déposition est à l'instant remise au Notaire du Chapitre pour être déposée dans les Archives de cette Compagnie.

La procession sort ensuite de la Cathédrale, précédée de toutes les Châsses de cette Église & des autres particulieres de la Ville, & nommément de celle de saint Romain. Elle se rend à la Vieille Tour, dont l'Officiant se déta-

che avec ſes Miniſtres qui montent à la Chapelle, précédés de la Châſſe de Saint Romain que l'on poſe ſur une table qui y eſt préparée. L'Officiant fait alors une courte exhortation au Criminel qui eſt à genoux nue tête en portant ſes fers à la main, après laquelle il lui fait prononcer *le Confiteor*, lui impoſe la main ſur la tête, & lui donne l'abſolution. Il lui fait mettre enſuite, toujours à genoux, les épaules ſous un bout de la Châſſe & la lui fait ſoulever, après quoi la proceſſion retourne dans le même ordre à Notre-Dame; & auſſi-tôt qu'elle eſt rentrée & que le priſonnier a poſé la Châſſe du Saint ſur l'Autel, l'Officiant lui fait encore une nouvelle exhortation, après laquelle il eſt conduit par l'Huiſſier du Chapitre chez les Chanoines dignitaires & chez les anciens qui lui font une pareille remontrance. On le mene enſuite dans la Chapelle de ſaint

Romain où il entend une Messe basse, après laquelle il est reconduit à la Vicomté où il se trouve quelques rafaichissemens, & un Religieux Bénédictin du Prieuré de Bonnes-Nouvelles qui lui fait encore une nouvelle exhortation; puis il est conduit chez le Maître en Charge de la Confrairie de saint Romain où un souper lui est préparé & une chambre proprement meublée pour y reposer la nuit.

Le lendemain à sept heures du matin, les anciens Maîtres de cette Confrairie accompagnés de leur Chapelain & précédés de la Croix, viennent chercher le prisonnier chez le Maître en Charge pour le conduire au Chapitre de Notre-Dame, où le Pénitencier ou tel autre Chanoine à ce commis, lui retrace de nouveau l'énormité de son crime, & l'exhorte à s'en repentir, & à porter un amour particuli er à la Sainte Vierge. Cette

remontrance finie, poür dernier acte, le prisonnier s'oblige par serment prêté sur les Saints Evangiles de servir & aider Messieurs du Chapitre, de ses armes & de tout son pouvoir envers & contre tous, toutefois qu'il en sera requis.

Ce Cérémonial fini, il entre dans l'Eglise où le Pénitencier l'entend en confession; il assiste ensuite à la Messe dans la Chapelle de saint Romain, d'où il retourne chez le Maître en Charge de la Confrairie, dont il prend congé & des Anciens Maîtres, après y avoir déjeuné. Le Maître en Charge lui doit une piéce d'argent & un chapeau.

Ce Chapitre enfin qui est un des plus nombreux de toutes les Cathédrales du monde Chrétien, est en jouissance d'une infinité d'autres droits & prérogatives que bien d'autres n'ont point, mais que je m'abstiendrai de détailler. Une des

principales cependant eſt ſa pré-
tention d'être exempt de toute
juridiction ſpirituelle & tempo-
relle Archiépiſcopale. Outre une
Juridiction qui lui eſt particuliere,
qui connoit de tous les délits qui
pourroient ſe commettre dans l'E-
gliſe & ſes environs, & indépen-
damment des prérogatives qui lui
ſont communes avec tous les au-
tres Chapitres des Cathédrales,
il en a une infinité d'autres, com-
me je viens de le dire, & entre au-
tres celle de ſon alliance con-
tractée en 1196 avec le Chapitre
de l'Egliſe de Cambrai ; en con-
ſéquence de laquelle tel de ſes
membres qui ſe retireroit à Cam-
brai, ou qui y paſſeroit en voyage &
y feroit quelque ſéjour, auroit non
ſeulement ſçéance au Chœur de
cette Egliſe, il participeroit en-
core à la rétribution de la *Quoti-
dienne*, terme conſacré pour per-
cevoir en argent le droit d'aſſiſtan-
ce, mais il n'auroit point ſçéance

au Chapitre ; & lorſqu'un Chanoine des deux Chapitres meurt & que ſon décès eſt notifié à l'un des deux Chapitres, on célebre un ſervice ſolemnel pour lui. Cette aſſociation eſt réciproque avec le Chapitre de Roüen qui jouiroit des mêmes droits ſi un des membres de celui de Cambrai venoit à Roüen.

Les Chanoines *in minoribus* n'ont point de voix en Chapitre, & ne peuvent nommer à leur tour aux bénéfices dont le Chapitre de Roüen eſt Collateur, qu'ils ne ſoient au moins Soudiacres.

Il faut encore obſerver que ſuivant les anciens Reglemens des Conciles, les revenus des Egliſes étoient diſtribués en quatre portions égales dont une des quatre appartenoit de droit à la Fabrique de chaque Egliſe. Les Archevêques de Roüen ont joüi longtems de cette portion pour en remplir les Charges ; mais ce ſont

présentement les Chanoines de cet-
te Métropole qui en ont l'admi-
niftration, depuis qu'elle a été ôté
au Tréforier de cette Eglife qu
auparavant l'avoit feul.

Le Tréfor de cette Eglife étoi
avant le pillage des Calvinifte
en 1562 très-confidérable en Vafe
facrés d'or & d'argent, & autre
meubles d'Eglifes, dont on ne re
couvra que très-peu de chofe
après qu'on les eut chaffés de l
Ville. Il eft cependant encore au
jourd'hui un des plus riches d
Royaume, furtout en faintes Re
liques richement enchaffées. I
eft dépofitaire des deux Corps d
Saint Sever & de *Saint Senier*, tou
deux Evêques d'Avranches. E
le cinq de Février que fe célebr
la Fête de ce Saint premier Evê
que, il y a fermon au Jubé, qu
chaque Chanoine à fon tour eft ob
ligé de prononcer, revêtu d'un
Aube, d'une Étole, d'une Chap
pe & le Bonnet en tête, fut-ce mê

me un Moine qui en feroit chargé, ce qui se pratique ordinairement.

Ce Chapitre est aujourd'hui composé de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Tavanes, Grand Aumônier de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, Archevêque de Roüen, & Proviseur de Sorbonne; & de

MESSIEURS

Terrisse, *Doyen.*
Davoult, *Grand Chantre.*
De la Rue, *Tresorier.*
De Saint Aulaire, *Grand Archidiacre.*
De Lezeau, *Archidiacre d'Eu.*
Rose, *Archidiacre du Grand Caux.*
De Canappeville, *Archidiacre du Vexin.*
Séhier, *Archidiacre du Vexin Normand.*
Fossard, *Archidiacre du Petit Caux,*
Cornet, *Chancelier.*

Le Baillif Ménager,
Gresil,
Le Clercq,
Bertaud,
De Marcouville,
Du Quesnay,
D'Osmond,
De Bulonde,
Duval,
De Sauchay,
Boby,
Ruellon, *Grand Pénitencier.*
De la Rue
Le Chevalier,
Roffet,
Le Baillif Ménager,
Talbot,
Guerin,
De Saint Aubin,
Séhier,
De Boniſſent,
Cornet,
Flavigny,
Perchel,
Fannin,
D'Amfreville,

)'Autigny,
)e Saint Gervais,
aas,
.e Rat,
'aillard,
ſareſcot,
)e Sozay.
)uchâtel, *Théologal.*
)angerval,
ſebert,
)e Maiſons,
e Clerc,
)e Moulins,
)e Maiſonval,
ordier,
apillaut,

HANOINES HONORAIRES,

MESSIEURS

)u Gueſclin, *Evêque de Cahors.*
)e Cérizy, *Evêque de Lombez.*
)illon, *Archevêque de Toulouſe.*
obinet, *Chanoine de Paris,*
)e Neuilly, *Curé de Saint Patrice.*
)e Boiſemont, *de l'Académie Françoiſe.*

Les pompes funebres & remarquables qui se sont faites dans cette Eglise, se trouvent écrites dans tant d'histoires particulieres qu'il n'est pas nécessaire de tomber dans des rédites ennuyeuses.

Les principales qui s'y sont célébrées avec plus d'éclat, sont les funérailles du fameux Ministre de Louis XII. Georges d'Amboise, Archevêque, Cardinal & Légat du Saint Siége, dont le corps fut apporté de Lion où il mourut le vingt-cinq de Mai 1510; celle de Louis de Brezé, Grand Sénéchal de Normandie & Gouverneur de Roüen, qui mourut au Château d'Anet le 23 Juillet 1531, & nombre d'autres.

Cette Eglise enfin est le premier Temple qui ait été érigé en cette Capitale, & celle qui à tous égards, mérite d'y tenir le premier rang, & celle enfin où saint Mêlon érigea le premier Autel où ce saint Pontife célébra le premier le redoutable

doutable Sacrifice de nos Autels, & y administra les Sacremens aux Chrétiens de cette Eglise naissante.

Parcourons présentement les autres Eglises Paroissiales de la Capitale de cette grande Province, & chacune dans le rang de son ancienneté.

SAINT LO.

CEtte Eglise, qui n'étoit pas dans les commencemens dans l'enceinte de la Ville, n'est pas moins la seconde après la Cathédrale qui doive y tenir son rang. Elle doit son érection au même saint Prélat dont je viens de parler, & qui en fut pour ainsi dire le premier Pasteur, puis qu'après avoir purifié ce Temple qui n'étoit avant lui qu'un repaire de Démons, il en fit une Paroisse sous le titre de saint Sauveur qu'il fit déservir par

des Eccléfiaftiques du Séminaire qu'il avoit formé.

Cette Eglife fut donnée en 913, par *Raoul* premier Duc de Normandie, aux Evêques de Coutances pour en jouir tant pour le Spirituel que pour le temporel. Je parlerai plus amplement de cette conceffion à l'article du Prieuré de S. Lo, qui eft préfentement féparé de cette Paroiffe. Je me contenterai feulement de rappeller que l'Evêque de Coutances gouverna cette Eglife, & qu'en 1150 l'Evêque *Alger* fit revenir les Eccléfiaftiques qui la défervoient auprès de lui & qu'il y fubftitua des Chanoines Réguliers de faint Auguftin à leur place, qui, avec les mêmes prérogatives déferveut & font défervir jufqu'à préfent ce bénéfice par un de leurs Religieux. Il faut encore obferver que cette Eglife & celle du Prieuré du même nom, ne faifoient qu'un feul & même Temple, & que ce ne fut qu'en 1344

que les Religieux de ce Prieuré s'obligerent envers les Paroiſſiens d'en faire la ſéparation telle qu'elle ſe voit à préſent. Ce fut auſſi dans la même année & par la même tranſaction, que le Curé Religieux nommé pour la déſervir demeura fixe, au lieu d'amovible qu'il étoit auparavant, ſans cependant que les Chanoines Réguliers ayent tout-à-fait perdu leurs prérogatives : depuis 1731. ils ne joüiſſent plus du droit ſingulier qu'ils avoient de ſe faire apporter tous les ans le ſamedi de Pâques, de la Paroiſſe dans leur Egliſe, le Cierge paſchal pour le benir ; de venir le même jour y faire l'Eau benite ; le jour de Pâques & jours ſuivans de faire apporter les Saintes Huiles par le Sacriſtain de la Paroiſſe, pour les rapporter proceſſionellement aux Fonts Baptiſmaux pendant Vêpres, pendant

laquelle Procession les Prêtres cessoient de chanter.

Le vaisseau de cette Eglise est assez régulier, mais il ne renferme rien de précieux; il n'est recommandable que par son antiquité & d'avoir été un assez long-tems le Siége des Evêques de Coutances, dont je parlerai dans son lieu.

Le Prieur Curé de cette Paroisse est à présent Monsieur *Morlet*, Chanoine Régulier de la Congrégation de France.

SAINT CLÉMENT.

CEtte Paroisse qui ne subsiste plus aujourd'hui, & qui fait partie de l'Eglise des Cordeliers, fut le troisieme lieu d'Oraison qui devoit encore son érection au même saint Mellon, dont le zèle & la sollicitude pastorale faisoit que le

nombre de Chrétiens croissoit de jour en jour.

Elle a eu l'honneur d'être pendant plus de 900. ans la seconde Paroisse de la Ville, & ne cessa de l'être qu'en 1251 quelle fut cédée par saint Loüis aux Peres Cordeliers du consentement du Pape.

SAINT HERBLAND.

CEtte Paroisse peut disputer d'antiquité avec presque toutes les autres, ayant toujours été dans le centre de la Ville, & avant son premier aggrandissement. Son enceinte alors étoit si resserée que le nombre des Paroissiens n'en est pas beaucoup plus considérable qu'il l'étoit dans ces tems reculés. Elle est aujourd'hui la Prébende du Thrésorier de la Cathédrale qui, en cette qualité, nomme comme Collateur à ce Bénéfice lorsqu'il est vacant.

On trouve dans cette Eglise quatre Chapelles Titulaires sous l'invocation de saint Jacques, saint Mathieu, sainte Catherine & saint Loüis; cette derniere est à la collation de l'Archevêque de Roüen.

En 1483 cette Eglise qui menaçoit ruine, fut entierement reconstruite comme on la voit à présent. Sa construction est réguliere, elle est très-bien ornée. Les Reliques du Saint dont elle porte le nom, furent apportées d'Angers en 1641 approuvées & reconnuës par François de Harlay II. du nom, pour lors Archevêque de cette Métropole.

C'est de cette Eglise Paroissiale d'où les Archevêques de Roüen lorsqu'ils viennent prendre possession de leur Eglise, partent pieds nuds pour se rendre à la Cathédrale.

Le Pasteur actuel de cette Eglise est Monsieur *Langlois*.

NOTRE-DAME DE LA RONDE.

LA dénomination de ce petit Chapitre Paroiſſe, qui eſt très-ancienne & pareillement dans le centre de la premiere Ville de Roüen, a donné matiere à faire beaucoup de contes auſſi fabuleux que deſtitués de probabilité.

Pluſieurs Auteurs ont penſé avec quelque ſorte de vraiſemblance qu'elle auroit pu ſervir anciennement de Synagogue aux Juifs qui occupoient tout le terrein d'une ruë qui y eſt adoſſée & qui a conſervé leur nom. De même que l'enclos où eſt aujourdhui le Palais s'appelloit *le clos des Juifs*. Mais l'opinion la plus reçue eſt celle de ceux qui croyent qu'elle étoit originairement la Chapelle de l'Hôtel de Ville, & qu'elle n'a été érigée en Paroiſſe que depuis l'aggrandiſſe-

ment de la Ville, que cet Hôtel a été reculé & reconſtruit ſur les anciens remparts de la Ville.

La bâtiſſe de cette Egliſe démontre ſon antiquité ; & ſa forme preſque ronde avant que la nef qui s'y voit préſentement, y ait été ajoutée, peut bien lui avoir fait donner le nom qu'elle porte pour la diſtinguer des autres Baſiliques conſacrées à l'honneur de la ſainte Vierge dont elle porte le nom.

Il n'eſt pas poſſible non plus de fixer l'époque ni le tems qu'elle a été érigée en Collégiale, l'origine de ſa fondation ayant été perdue. On ne peut datter tout au plus que de l'an 1255 ; qu'Odo Rigault qui étoit pour lors ſur le Siége de Roüen, réforma ce petit Chapitre & y ajouta même quelques nouveaux réglemens, en déclarant de ſon tems, que ce Chapitre étoit très ancien & de fondation Royale. Nos Rois ſont en effet Colla-

teurs de ces Canonicats qui ſont au nombre de quatre, y compris le Doyen & Curé. Il y a outre ces quatre Chanoines, quatre Vicaires obligés à l'Office Canonial. Le quatrieme Vicariat eſt auſſi à la nomination du Roi, les trois autres étant préſentés par chacun des trois autres Chanoines.

La Cure de la Paroiſſe fut unie au Doyenné de cette Collégiale en 1458.

L'Autel principal de cette Egliſe qui eſt à la Romaine, n'eſt pas un des moindres morceaux dans ſon eſpece, qui mérite de l'attention.

Le Doyen & Curé de cette Egliſe eſt maintenant Monſieur *Pain Des-Eſſarts.*

SAINT ETIENNE la grande Egliſe.

CEtte Paroiſſe pourroit à juſte titre tenir le premier rang parmi toutes les autres, puiſqu'elle

peut datter d'antiquité avec la Cathédrale : elle n'a été longtems qu'une seule & même Eglise avec Notre-Dame. Elle n'est connue sous l'invocation de ce Saint premier Martyr que dans les derniers siécles.

Cette Eglise est très-ancienne ; avant que la Cathédrale fut agrandie, elle étoit à l'endroit où est maintenant la Chapelle du Saint Esprit, dans laquelle on voit encore à côté de l'Evangile une image de saint Etienne : ce changement à pu arriver vers l'an 1000. Cette Paroisse n'est pas d'une grande étendue elle n'a qu'environ 600. Communians. La proximité de l'Eglise ou Chapelle de Saint Etienne du Choeur de la Cathédrale causa de la confusion lorsque les Offices concouroient ; pour éviter cet inconvénient, par une transaction passée en 1496. entre le Chapitre & les Marguilliers ; cette Chapelle fut transférée sous la Tour connuë sous le nom de Tour de Beurre où est la

fameuſe Cloche de *Georges d'Amboiſe.*

La Cure eſt à la nomination & de l'exemption du Chapitre, & eſt maintenant remplie par M. *Le Vreux.*

Ces cinq Paroiſſes, à l'exception de celle de ſaint Clément qui n'exiſte plus & qui n'étoit pas dans l'enceinte de la Ville non plus que ſaint Lo avant ſon premier agrandiſſement, étoient les ſeules qui ſubſiſtoient depuis que ſaint Mellon y avoit arboré l'étendart du Chriſtianiſme. Parcourons donc préſentement celles qui y furent érigées dans ſon premier aggrandiſſement.

SAINT CANDE LE JEUNE.

DE toutes les Egliſes paroiſſiales de cette Ville depuis cette époque, il paroît que celle ſous l'invocation de ce Saint eſt celle qui par ſon ancienneté doit paſſer la premiere, puiſqu'elle dat-

toit du commencement de l'onzieme siecle sous le régne de Guillaume le Conquérant.

Elle doit sa fondation à un combat singulier qui se passa dans une place publique ou Marché de volaille, où l'on trouvoit communément des Oyes, dont la ruë aux *Ouës* où se trouve assise cette Eglise en a toujours conservé le nom. Ce fut sur cette place que fut construite cette Eglise sous l'invocation de saint Victor son premier patron, & aux dépens de *Thomas de l'Épiné*, Seigneur du Neubourg, & du Comte de *Tancarville* son beaufrere, en action de graces de ce que le premier étoit demeuré vainqueur de son ennemi qui resta sur le champ de bataille.

Cette Eglise ne fut pas longtems sans avoir le nouveau patron dont elle porte le nom. Les Reliques de saint Cande ayant été jettées au feu par les Hérétiques de ce tems, elles furent suivant la tra-

dition, préſervées des flammes par miracle. Ceci ſe paſſa dans la place dont je viens de parler : on en dreſſa un Procès-Verbal qui fut envoyé au Pape qui ordonna que cette Egliſe porteroit dorénavant le nom de ſaint Cande le jeune, pour la diſtinguer d'une autre dédiée au même Saint. Elle eſt dépoſitaire d'une partie de ſes Reliques dont le petit Chapitre de ſaint Cande l'a gratifié en mémoire de ce miracle, & pour en conſerver le nom juſqu'à la fin des ſiécles.

Il ſe trouve encore dans ce même Temple, dont l'Evêque de Liſieux eſt Collateur du Bénéfice en ſa qualité de Doyen du Chapitre de ſaint Cande le vieil, une Chapelle ſous le nom de ſaint Victor. Elle n'a rien d'ailleurs de recommandable que ſon antiquité.

C'eſt Monſieur *Clément* qui eſt actuellement Curé de cette Paroiſſe.

SAINT CANDE LE VIEIL.

CEtte Eglise pourroit aller au moins de pair d'antiquité avec la précédente. Mais elle n'étoit alors que Chapelle des premiers Ducs de Normandie lorsque leur Palais existoit dans la place & terrein de la haute & basse vieille Tour. Ces Princes sans en sortir descendoient dans leur Chapelle par une gallerie qui traversoit toute la ruë, & qui pour cette raison, ne portoit que le nom de *Chapelle de saint Cande du solier sur Rive* jusqu'en 1518 que cette arcade fut détruite, & qui depuis qu'elle est devenuë Paroisse s'est appellée saint Cande le Vieil.

Cette Chapelle Royale devenuë Collégiale & Paroisse, n'a d'autre considération que par les titres honorables qui lui sont attribués, & les magnifiques & grands priviléges dont elle joüit. Le peu de

condeſcendance qu'eut le Chapitre de Roüen pour la récommandation d'un de nos anciens Ducs qui lui avoit demandé leur ſuffrage en faveur d'un de ſes neveux qu'il deſiroit élever ſur le Siége de Roüen qui étoit vacant, fit que ce Prince eut recours au Pape pour exempter ſa Chapelle Ducale de la Juridiction des Archevêques de Roüen avec les Villages du petit Quevilly, de Sotteville, de ſaint Etienne du Rouvrai & d'Etrépagny. Ce Prince, que l'on ſoupçonne ſelon toute apparence, être Guillaume dit le Bâtard & le Conquérant, n'eut pas de peine à obtenir cette grace du ſaint Pere, & en conſéquence il nomma ſon neveu qui étoit Evêque de Lizieux, Doyen de ce nouveau Chapitre qu'il érigea en Collégiale, en fondant quatre Prébendes d'un revenu honnête auxquels il nomma ſes quatre Aumôniers.

L'époque de cette fondation doit

être fixée en 1035 ou environ; parce qu'avant ce tems-là, la riviere de Seine rouloit ses eaux jusqu'au pied de l'Eglise Cathédrale. Cette Eglise au moyen de cette exemption, dépend immédiatement du saint Siége, & joüit d'une prérogative qui n'est annexée à aucune Collégiale du monde Chrétien, d'avoir pour Doyen né un Evêque qui est celui de Lizieux; ses Chanoines avec droit de capituler, ont un sçéau commun, leur mense commune, dont le Receveur du Chapitre leur rend compte tous les ans.

Cette Eglise enfin & la Cathédrale de Lizieux sont deux Siéges différens qui ont chacun leur Juridiction & une Officialité, sans cependant être subordonnées l'une à l'autre: elles ont chacune leurs dépendances avec cette différence, que l'Evêque de Lizieux, comme Evêque de ce Diocese, ne dépend que de lui-même dans toute son

'tendue, au lieu qu'en sa qualité le Doyen de Saint Cande, il n'est que commis par le saint Siége, dont eleve immédiatement l'exemption de saint Cande.

Elle est encore respectable par a possession d'une grande partie de lu corps de ce Saint, & par une nfinité de droits qui lui ont été oncédés par les anciens Ducs de Normandie, & confirmés par nos Rois & par nombre d'Arrêts de l'Echiquier & de transactions qui maintiennent l'Evêque de Lizieux lans sa Juridiction tant Ecclésiastique, Civile que Criminelle dans es Paroisses de son exemption, lont il est le Collateur de plein lroit.

Il faut encore observer que les Chanoines sont alternativement Curés de cette Paroisse, & ont tour tour leur semaine.

Les Curés prébendés actuellement existans sont MM. le *Mu-ier*, *Loir* & *le Cour*.

SAINT PIERRE DU CHATEL

CEtte Paroiſſe pourroit encor diſputer d'ancienneté ave toutes les autresdu ſecond ordr Le nom de ſaint Pierre du Cha tel qu'elle a conſervé juſqu'à no jours, prouve avec la traditio qu'elle eſt une des deux Cha pelles que *Raoul* premier Duc d Normandie fit bâtir dans ſon Châ teau après ſa converſion. Le lie où elle eſt aſſiſe eſt effectivemen celui où ce Duc fit conſtruire u Château pour y faire ſon habita tion ordinaire, qui étoit alors l'extremité de la Ville. Cette Cha pelle enfin dédiée aux Princes de Apôtres, étoit ſuivant la tradition celle de la baſſe-cour ; & la plac de l'ancienne Chapelle de ce Châ teau dont il ne reſte plus de veſti ges, étoit où eſt préſentement l Bucherie des R. P. Cordeliers. I n'eſt donc reſté que celle de ſain

Pierre, qui par ſucceſſion de tems eſt devenue Paroiſſe à meſure que la Ville s'eſt peuplée ; C'eſt l'Abbaye de ſaint Oüen qui préſente à ce Bénéfice dont Monſieur *Poilvilain* eſt préſentement le Paſteur Titulaire.

SAINT MARTIN DU PONT.

CEtte Paroiſſe qui n'étoit anciennement qu'une petite Chapelle élevée ſur un petit rocher qui ſe trouvoit au milieu de la riviere, eſt aujourd'hui une des plus conſidérables de Roüen, elle s'eſt appellée très-longtems *Saint Martin de la Roquette* à cauſe du roc ſur lequel cet édifice eſt conſtruit. Sa ſtructure eſt admirable & très-réguliere. Le Clocher de cette Egliſe qui ne ſubſiſte plus, avoit été élevé par le même Architecte de la piramide de Notre-Dame. Cet édifice qui commen-

mençoit à menacer ruine par le haut du clocher, a été rétabli à neuf; mais quoiqu'il ne soit pas de la même élégance du premier, il n'est pas un des moindres ornemens de cette Ville dans son espece.

Il y a dans cette Eglise trois Chapelles Titulaires dont l'une qui est celle de Notre-Dame est alternative avec M. l'Archevêque, & l'Abbesse de Saint Amand; & les deux autres à la nomination de l'Abbesse ainsi que la Cure de cette Eglise dont Monsieur *Oury* est actuellement Titulaire.

SAINT ETIENNE des Tonneliers.

ON ne peut beaucoup remonter plus loin pour démontrer l'ancienneté de cette Paroisse qu'à la Charte de fondation du Prieuré de *Montaure* dattée de 1062, par laquelle il est marqué qu'un Seigneur nom-

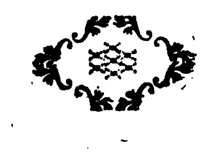
mé *Estigant*, qualifié de Maître d'Hôtel de Guillaume le Conquérant, donna entr'autres biens à l'Abbaye de S. Ouen, l'Eglise de S. Etienne qui y est désignée en ces termes: *& in Rothomago Ecclesiam Sancti Stephani*, conséquemment le Bénéfice en appartient à l'Abbé, & a été anciennement gouverné par les Religieux de cette Abbaye jusqu'en 1300. ou environ; qu'il l'a été comme à présent, par des Ecclésiastiques séculiers.

Cette Eglise ainsi dénommée, à cause du grand nombre d'Artisans de la profession de Tonnelier, se trouva considérablement augmentée d'habitans par le partage qui fut fait en 1280. de ceux de la Paroisse de saint Clément dont le domicile étoit dans la Ville, de même que celle de saint Martin du Pont qui eut en partage les bourgeois de-hors le Pont qui étoient également de la Paroisse de saint Clément.

Le Curé de cette Paroisse perçoit un trait de Dixme vers la montagne de *Beaurepaire*, environ à demi lieuë de l'Eglise de saint Hilaire; c'est une échange faite entre le Curé & les Religieux de Saint Georges de Bocherville en 1371. contre un trait de Dixme que ledit Curé avoit droit de prendre en la Paroisse de Bondeville.

Cette même Eglise étoit encore dépositaire d'une précieuse Relique de Saint Leger richement enchassée, mais qui fut brulée par les Hérétiques dans le pillage qu'ils firent de toutes les Eglises de la Ville en 1562.

Ce bénéfice, ainsi qu'une Chapelle en titre qui en dépend, sont de la collation des Religieux de Saint Oüen. C'est M. *Berthelot* qui est Titulaire actuel de cette Cure.



SAINT VINCENT.

CEtte Paroisse, qui est maintenant une des principales Cures de la Ville, pourroit aller de pair d'ancienneté avec la précédente. Elle étoit autrefois connuë sous le nom de *Saint Vincent sur Rive*, la riviere en battoit pour ainsi dire les murs. La présentation à ce bénéfice étoit aussi autrefois alternative entre les Archevêques de Rouën & les Abbés de Saint Ouën ; mais par une transaction passée en 1169 entre l'Archevêque *Rotrou* & l'Abbé de ce Monastere, ce patronage est demeuré annexé à la Cathédrale, & depuis à une prébende, c'est le Chanoine qui en est pourvu qui y présente.

Le vaisseau de cette Eglise est un ouvrage imparfait qui ne répond pas au Chœur qui est d'une structure admirable, & dont l'éle-

vation eſt très hardie. Il doit ſa magnifique élégance aux ſoins & aux libéralités de ſon dernier digne Paſteur Marin Varembaut, à qui M. *Aubert* a ſuccédé.

SAINT ANDRÉ de la Ville.

CEtte Egliſe étoit anciennement connüe ſous le nom de Saint André de la porte aux fevres, parce qu'elle tenoit réellement à une porte de la Ville de ce nom, & qui s'étoit acquis par le nombre des Maréchaux qui faiſoient leur réſidence dans ce quartier.

Cette Paroiſſe n'a pas beaucoup plus d'étendue qu'elle n'en avoit lorſque *Odo Rigaut* fit le dénombrement des bénéfices de ſon Diocèſe en 1280 ; l'Egliſe en eſt petite, mais aſſez bien proportionnée dans toutes ſes parties ; elle n'a jamais répondu à la Tour ou plûtôt à

ſon

ſon clocher qui étoit un ouvrage
achevé & un chef-d'œuvre de l'art,
qui n'exiſte plus qu'en partie.
Elle étoit riche en Reliques pré-
cieuſes qui eurent le même ſort
que celles des autres Egliſes dans
le pillage que firent en 1562 les
Calviniſtes.

C'eſt maintenant M. *Boutron* qui a
ſuccédé à feu M. T*ouzé*, qui de
ſon vivant, avoit mis toute ſon étu-
de à décorer le Chœur de ſon
Egliſe.

SAINT ELOY.

CE n'étoit anciennement qu'une
Chapelle ſituée dans les prai-
ries, & qui dans l'agrandiſſement de
la Ville eſt devenue une des gran-
des Paroiſſes de ſon enceinte. Ce
bénéfice eſt à la collation d'un
Chanoine de l'Egliſe de Roüen à
cauſe de ſa prébende.

La ſtructure de cette Egliſe n'a

rien de recherché. Le vaisseau en est assez vaste, mais il est en même tems un des plus négligés de la Ville pour la décoration de l'intérieur.

Le Curé actuel de cette Paroisse est M. *Tissot*.

SAINT DENIS.

CEtte Paroisse seroit en droit de disputer d'antiquité à presque toutes celles du premier accroissement de la Ville, mais son Eglise a souffert tant de revers causés par les guerres & le feu, que presqu'entierement détruite on n'a commencé à la relever sur ses ruines, qu'au mois de Janvier 1508 qu'elle est demeurée imparfaite à l'exception du Chœur qui est un morceau achevé & d'une élévation très-hardie.

C'est le Grand Chantre qui présente en vertu de sa Dignité à ce

bénéfice, & dont Monſieur *Eſnau't* Docteur de Sorbonne, eſt actuellement pourvû.

SAINT JEAN.

N'Etoit anciennement qu'une petite Chapelle nommée *ſaint Jean des Prez, & Saint Jean ſur Renelle.* Elle étoit encore en 1303 de la Juridiction des Evêques de Coutances, mais depuis ce tems, elle a toujours été ſoumiſe aux Archevêques de Roüen.

Cette Egliſe eſt ſans contredit une des plus régulieres de la Ville, tant par ſa décoration de l'Autel principal qui eſt un des plus beaux morceaux d'Architecture moderne qui ſe puiſſe voir, que pour l'ordre de la Nef, & des Collatéraux qui l'accompagnent. Ce Bénéfice Cure eſt déſervi par un Chanoine Régulier de la Congrégation de France, & à la nomina-

tion des Chanoines Réguliers du Prieuré de Saint Lo de la même Congrégation. Il est présentement déservi par religieuse & discrete personne Monsieur *uval*, Chanoine Régulier de cette Congrégation, & ci-devant Prieur de Saint Lo.

SAINT MARTIN sur Renelle.

CEtte Eglise Paroissiale tire sa dénomination d'un petit ruisseau de ce nom, aux environs duquel elle est située, & pour la distinguer de celle de Saint Martin du Pont.

Elle n'étoit très-anciennement qu'une simple Chapelle, connue alors sous l'invocation de Sainte Catherine des Prez, qui n'étoit encore en 580 que dans un des Fauxbourgs de la Ville. Une preuve non contestée est qu'elle servoit

d'azile à *Mérovée & à Brunehaut* son Epouse, qui vinrent s'y réfugier pour se mettre à l'abri de la fureur de *Chilperic* pere de ce Prince.

Le vaisseau de cette Eglise n'a rien d'ailleurs par sa structure qui puisse mériter l'attention des Connoisseurs. Elle est actuellement gouvernée par Monsieur *Marlot*, Titulaire de ce Bénéfice.

SAINT AMAND.

CEtte petite Paroisse pourroit dater de son existence avec toutes celles dont je viens de parler, puisqu'elle étoit connuë dans le neuvieme siécle, & qu'elle dépendoit alors du Prieuré & de l'Abbaye de Saint Ouën: mais depuis la cession des lieux claustraux faite par les Religieux de cette Abbaye à *Gosselin le Vicomte* & à *Amelinne* son épouse, Fondateurs de l'Abbaye de Saint Amand,

l'Abbeſſe de ce Monaſtere eſt collatrice de ce Bénéfice; elle y faiſoit même autrefois quelques *fonctions Curiales*, comme celles de laver les Autels le Jeudi Saint, qui n'ont ceſſé qu'en 1602, que ces Abbeſſes ont cédé leurs droits & uſages à leurs Curés.

Cette Egliſe n'a par elle-même rien de recommendable, ni par ſon édifice, ni par ſon étendue, ſi cetn'eſt une Confrairie des Maîtres Braſſeurs de la Ville, ſous le titre de Saint Léonard à qui leur Chapelle eſt dédiée, & qu'ils ont incorporée à cette Paroiſſe, à condition cependant, qu'ils en demeureront toujours les propriétaires, & d'y exercer les cérémonies & Statuts de leur Confrairie.

Monſieur *Jorre* eſt actuellement pourvû de ce Bénéfice.

SAINT NICOLAS.

L'Eglise de cette Paroisse qui n'est pas d'une grande étendue, a souffert plusieurs incendies. Elle fut cédée en 1120. au Chapitre de l'Eglise de Roüen par un Comte d'Eu, & rebâtie de fond en comble telle qu'elle est aujourd'hui, & dédiée sous l'invocation de Saint Nicolas en 1533, le 21 d'Octobre. Son vaisseau sans être vaste est assez bien proportionné dans toutes ses parties, elle est très-claire & remarquable par les peintures des vitrages qui sont admirables.

Le Chapitre qui présente à ce bénéfice y nomma en 1729. Monsieur de *Beaumont* qui le gouverne depuis ce tems avec toute la vigilance d'un digne Pasteur, par son activité à remplir tous ses devoirs avec un zèle infatiga-

ble, & ne s'occupant pour se reposer de ses travaux, qu'à décorer journellement son Eglise.

SAINT GODARD. (*)

SI l'on ne s'étoit pas assujetti à suivre le plan des agrandissemens successifs de la Ville de Roüen, cette grande Paroisse auroit dû certainement par son ancienneté tenir les premiers rangs dans l'énumération des Eglises qu'elle renferme dans ses murs. Il ne faut pour en être convaincu que visiter le tombeau de Saint Romain qui est encore dans toute son intégrité depuis près de 1200 ans, & est composé d'une seule pierre de Jaspe de sept pieds & demi de lon-

(*) Saint Godard y fut inhumé en 530, & Saint Romain y fut enséveli le 23 d'Octobre de l'année 646.

gueur sur deux pieds quatre pouces de largeur. Il n'est élevé dans le caveau qui renferme ce précieux monument que de deux pieds de terre.

Cette Eglise qui suivant une ancienne tradition, servoit de Temple aux anciens Druides, après avoir été purifiée, fut consacrée par nos premiers Evêques & dédiée par ces saints Prélats à la sainte Vierge, & depuis sous l'invocation de saint Godard dont elle porte aujourd'hui le nom. Elle a été plus d'une fois agrandie avant d'être comme elle est à présent. Les Archevêques & tout le Clergé de la Cathédrale s'y retirérent autrefois pour y faire le service divin pendant plus de cinquante ans, lorsque leur premiere Eglise fut entierement détruite pour en jetter les premiers fondemens d'une plus grande.

La structure de ce Temple est très-réguliere; il est aussi remar-

quable par la beauté de la peinture des vitres dont les couleurs ſont d'un vif & d'un éclat admirable, & par les ſujets de l'Hiſtoire Sainte qu'elles repréſentent. Les deux principales ſurtout, ſont celles que l'on voit au-deſſus des Chapelles de la Vierge & de Saint Nicolas, qui répréſentent l'une les Rois dont la Sainte Vierge eſt deſcendue, & l'autre l'hiſtoire de Saint Romain, qui dans ce genre de Peinture, eſt un morceau achevé & parfaitement bien conſervé.

La proceſſion annuelle du Corps Saint qui ſe fait dans cette Egliſe le Dimanche des Rameaux, eſt auſſi ancienne que la Tranſlation du Corps de ſaint Romain en l'Egliſe de Notre-Dame elle fut inſtituée ſous le Pontificat de l'Archevêque *Guillaume Bon-ame* dont j'ai déjà parlé. En voici l'ordre en peu de mots.

Un Prêtre de la Cathédrale va prendre ſur les trois heures du ma-

tin une hostie consacrée la veille, & la pose dans un autre Ciboire qu'il porte avec respect à une des portes du Chœur, qu'il met ensuite dans un Tabernacle portatif préparé pour cette sainte cérémonie. Deux autres Prêtres ensuite revêtus de leurs Aubes, viennent à six heures précises prendre sur leurs épaules ce précieux dépôt, & le portent à saint Godard sans croix ni Clergé, accompagnés seulement d'un nombreux luminaire & d'un peuple innombrable, où étant arrivés on l'expose dans le Chœur de cette Eglise à la vénération des Fideles jusqu'à dix heures du matin, que le Clergé de la Cathédrale y vient en Procession, où dès qu'il est arrivé, le Prédicateur préposé monte en chaire; cette sainte cérémonie fait le sujet de la prédication qui n'est pas plûtôt finie, que l'on leve le Saint Sacrement que l'on le pose à la porte de l'Eglise oú les Chantres entonnent les

Cantiques des Enfans de Jérusalem à l'entrée du Fils de Dieu dans cette Ville Sainte. La Procession retourne ensuite à la Cathédrale & fait encore une station au carrefour de la Crosse qui étoit anciennement une des portes de la Ville, où le Saint Sacrement est une seconde fois posé sur un reposoir prépaié à cet effet, pendant laquelle on chante le *Gloria laus*, après quoi la procession continue sa marche jusqu'à la Cathédrale où cette religieuse cérémonie se termine.

SAINT LAURENT.

CEtte Eglise, qui reconnoit St. Antoine pour son second Patron, a fait conjecturer avec assez de vraisemblance que ce n'étoit anciennement qu'une simple Chapelle, où les Abbés de Saint Vandrille de qui elle dépendoit, célébroient

la Messe lorsqu'ils venoient à Roüen, ce sont eux qui présentent à ce bénéfice qui a toujours été rempli par des personnes de mérite.

Cette Paroisse autrefois dans un Faubourg, est une des premieres de la Ville. Cette Eglise a six Chapelles titulaires dont l'une est à la nomination & collation de l'Archevêque de Roüen, & les cinq autres à la nomination de l'Abbé de Saint Wandrille.

Le vaisseau de ce Temple est assez correct, le principal Autel & les deux collatéraux qui l'accompagnent, méritent par leur noble Architecture l'attention des curieux, de même que son Portail & la Tour qui sert de clocher, qui est d'une riche & rare architecture.

C'est actuellement Monsieur *Le Marquier* qui est Titulaire de ce Bénéfice.

✠

SAINTE CROIX, S. OUEN.

CEtte Paroiſſe, à proprement parler, eſt preſqu'auſſi ancienne que l'Abbaye de Saint Ouen, fondée en 535 par Clotaire I. du nom, & l'un de nos anciens Rois. L'Egliſe de ſon Monaſtére, comme je le dirai dans ſon lieu, qui fut pour lors dédiée à Saint Pierre & Saint Paul dont elle portoit le nom, n'en changea qu'après le décès de Saint Oüen qui y fut inhumé en 689. La multiplicité de prodiges miraculeux qui s'opéroient journellement ſur ſon tombeau, attira aux environs de cette Abbaye nombre d'habitans qui vinrent s'y établir, & qui ne reconnurent d'autre Paroiſſe que l'Egliſe de ce Monaſtére, qui dans ce temslà n'étoit encore que dans un Fauxbourg de la Ville, de même que celle de Saint Amand. Le nom-

bre d'habitans qui croissoit à vûe d'œil, obligea les Religieux de céder une Chapelle de leur Eglise pour servir de Paroisse, qui fut appellée dès-lors celle de Saint Ouën, & déservie par un Religieux de l'Abbaye qui en étoit Curé, ce ne fut qu'en 1256 qu'elle fut déservie par un Ecléṡiastique séculier à la collation des Religieux qui en demeurérent Curés primitifs.

Ce ne fut encore qu'en 1339 que l'Abbé *Jean Roussel, Marc d'Argent* prit la résolution d'achever l'Eglise Abbatiale, & forcé à la sollicitation des Paroissiens, de jetter les fondemens d'une Eglise pour leur servir de Paroisse qui fut dédiée à Sainte Croix. Elle fut agrandie par deux fois, mais le nombre des Paroissiens augmentant de plus en plus, on fut contraint en 1522 de jetter les fondemens d'une nouvelle Eglise, l'ancienne étant trop petite pour les contenir. Elle a souffert enfin plusieurs incendies,

& fut relevée en 1061 telle qu'elle eſt aujourd'hui, ſous la même denomination de Sainte Croix-Saint Ouën.

Cette Egliſe n'a rien en elle-même, quant à ſa ſtructure, qui la rende mémorable. Elle étoit dépoſitaire avant le pillage des Hérétiques en 1562 de quantité de précieuſes Reliques qui eurent le même ſort que dix-ſept Châſſes de Corps Saints qui étoient en dépôt dans celle de l'Abbaye de ſaint Ouën.

Ceſt préſentement Monſieur le *le Gros* qui eſt Titulaire de ce Bénéfice.

SAINT PIERRE L'HONORE'.

CEtte Paroiſſe n'étoit anciennement qu'une ſimple Chapelle ſous l'invocation de ſaint Clair. Elle n'eſt ſelon toute apparence, devênue Paroiſſe qu'à me-

ure que cette partie de la Ville s'est peuplée d'habitans qui l'ont reconnue pour leur Paroisse. La Confrairie du Saint dont elle portoit le nom qui y subsiste toujours, est si ancienne que l'origine de son érection est ensevelie dans l'obscurité des tems.

Ce Bénéfice est à la nomination de l'Abbaye de saint Ouen, & est déservi par Monsieur *Gaudion* Curé actuel.

SAINTE CROIX des Pelletiers

N'Etoit de même qu'une simple Chapelle sous l'invocation de Notre-Dame, fondée par Monsieur de *Clere*, & qui tire sa dénomination de sainte Croix des Pelletiers, des marchands Foureurs qui occupoient ce quartier, & qui par succession de tems est devenue une Paroisse lorsqu'elle

s'est trouvée enclavée dans l'en-
ceinte de la Ville. Elle eut le sor
de presque toutes les autres Egli-
ses au pillage qu'en firent les Calvi-
nistes en 1562. où tout ce qu'elle
avoit de plus précieux fut enlevé
Cette Cure est encore à la no-
mination de l'Abbé de saint Ouën
& est gouvernée par Monsieur le
Cesne.

SAINT MICHEL.

N'Etoit avant l'aggrandisse-
ment de la Ville qu'une Cha-
pelle dépendante des Abbés d
Mont-Saint-Michel *in periculo ma-
ris*, où ils célébroient les saint
Mysteres lorsqu'ils venoient pren-
dre scéance à la Cour de l'Echi-
quier. Ce sont eux qui sont patrons
de cette Eglise quoique la pré-
sentation en appartienne aux Ar-
chevêques de Rouën.
Ce fut dans cette Eglise que l

Prince de Condé fit abjuration de ses erreurs en 1575 en présence du Légat du Pape.

C'est Monsieur *Henri* qui est actuellement Titulaire de ce Bénéfice.

SAINT SAUVEUR.

CEtte Paroisse n'étoit pas à beaucoup près aussi considérable dans le quatorzieme siecle qu'elle l'est aujourd'hui. Il y a dans cette Eglise deux Chapelles en titre, dont les Titulaires nommés par les Archevêques de Roüen, n'en conservent que le nom & la possession sans aucun revenu, charges, ni titres qui ont été perdus.

Le Patronage de cette Eglise fut aumoné en 1061 par un Comte *Alain* aux Religieux de saint Ouën, & dépend aujourd'hui du Chanoine semainier de la Cathédrale.

C'eſt Monſieur *Mareſcot*, Vice-Promoteur de l'Officialité, qui en eſt actuellement Curé.

SAINT PIERRE LE PORTIER

CEtte petite Paroiſſe n'éto anciennement que la Chapelle des Abbés de Fécamp, attenante l'Hôtel ou Refuge de cett Abbaye qui en porte encore le nom La nomination à ce Bénéfice appartient aux Archevêques de Roüen, & c'eſt Monſieur *le H* qui en eſt aujourd'hui le Paſteu

SAINT ANDRE' hors Cauchoiſe.

SI on ſuivoit le plan que l'on s'eſt fait, cette Paroiſſe auroit dû être placée dans la claſſe de celles des Faubourgs de cette Capitale. Mais comme dans ſon origine, il

ſt inconteſtable qu'elle étoit ren-
:rmée dans ſes murs, on n'a point
ılancé à la mettre au rang des
ıtres. La preuve s'en tire d'une
harte de Richard III. de l'année
)27 par laquelle entr'autres dona-
)ns que fait ce Prince à l'Abbaye
: Jumiéges, il y eſt ſpécialement
arqué, *& in civitate Rhotomagenſi
:cleſiam in honore ſancti Andreæ
m terrà ad eum pertinente, & in
burbio hoſpitia tria concedo.* Ce qui
;nifie

Je donne l'Egliſe de ſaint An-
;é qui eſt dans la Ville de Roüen
trois maiſons ſiſes dans le fau-
)urg.

On voit encore dans les Archi-
:s de cette même Abbaye que le
uré payoit aux Religieux une
ımme de vingt-deux ſols par an,
: qui eſt confirmé par un extrait
:s viſites *d'Odo Rigault* en 1248 il
eſt porté *Parochia ſancti Andreæ
:tra partem, circa* 80. *parochianos
ıbet & valet circa* 20. *libras. Ab-*

bus Gemmetencis Patronus, cui reddit 22. solidos pro hortu & tenemento suo. Ce qui veut dire, la Paroisse de saint André hors la porte, contient environ quatre-vingt feux, & peut valoir vingt livres de rente. L'Abbé de Jumiéges en est Patron, & le Curé lui doit vingt-deux sols de rente tant pour son jardin que pour son presbytere.

On voit par cet acte que cette Eglise avoit changé de situation en 1248, ce qui revient à peu près au tems que la ville fut augmenté sous le regne de saint Louis, & d'où l'on peut conjecturer que cette Eglise étoit placée entre l'ancienne & la nouvelle porte de Cauchoise, d'où elle fut transférée au lieu où elle est à présent sur un fond dont les Marguilliers de cette Paroisse firent l'acquisition en 1472, tems où l'ancienne fut démolie.

Cette Eglise est gouvernée par Monsieur *l'Enfant* qui depuis trente-trois ans en est le digne Pasteur.

SAINT MACLOU.

ON auroit pu placer les Paroiſſes ſuivantes chacune ans leur ordre d'ancienneté & ıême avant quelques unes de cel- ɛs dont on vient de parler, mais omme elles ne ſe ſont trouvées ans l'enceinte de la ville qu'à ſon ernier accroiſſement en 1253, on donc cru devoir la placer ici dans on rang & pour ne point deran- er l'ordre que l'on s'eſt preſcrit. elle de ſaint Maclou mérite par on antiquité, & la ſtructure de ſon uperbe Edifice, de tenir le pre- ıier rang.

Il eſt en effet dans toutes ſes par- ies d'une régularité admirable tant n dehors qu'en dedans. Ce vaiſ- eau peut avoir 142 pieds de profon- leur ſur 76 de largeur. La Lanterne eut avoir auſſi cent quarante pieds l'élévation juſqu'aux cloches, & e reſte du clocher ſur laquelle il

eſt aſſis pouvoit avoir encore cent pieds d'élévation avant que la flêche en ait été détruite. Ce qu'il en reſte ne mérite pas moins l'attention des curieux en architecture. Il n'y a pas juſqu'aux portes de ce Temple qni ne ſoient des chefs-d'œuvres de l'art.

Cette Paroiſſe eſt une des plus grandes & des plus peuplées de la Ville. Elle eſt dépoſitaire des ſaintes Huiles qu'on y vient chercher de toutes les Paroiſſes de ce grand Dioceſe.

Elle n'étoit cependant en 1228. qu'une grande Chapelle très-délabrée, enſorte qu'en 1432. les premiers fondemens de cette Egliſe telle qu'on la voit aujourd'hui, en furent jettés, & elle doit en plus grande partie ſa perfection à la pieuſe libéralité de MM. *Dufour*.

Les Archevêques de Roüen ſont Seigneurs & patrons de cette grande Paroiſſe, qui eſt gouvernée depuis

puis 1741 par Monsieur Emengard qui en est le Pasteur.

SAINT VIVIEN.

CEtte Eglise qui, comme presque toutes les précédentes n'étoit anciennement qu'une simple Chapelle bâtie dans les prés & les marais, est un très-grand vaisseau, mais assez irrégulier, encore trop étroit pour contenir la multitude de peuple dont cette Paroisse est composée; ce ne fut qu'en 1353 qu'elle s'est trouvée dans l'enceinte de la Ville.

Le Bénéfice dépend de l'Abbé de saint Ouën, & étoit autrefois déservi par un Religieux de cette Maison.

Il se trouve dans cette Eglise trois Chapelles en titre fondées par différens particuliers en 1360. Les Archevêques de Roüen sont en possession de présenter à celle de

ſaint Martin, l'Abbé de ſaint Ouën à celle de la Vierge & les Religieux de ce Monaſtere alternativement avec lui à celle de ſainte Catherine.

C'eſt aujourd'hui Monſieur *Goſſelin* qui en eſt le paſteur.

SAINT NICAISE.

L'Origine de cette Paroiſſe qui eſt une des plus grandes & des plus peuplées de la Ville, vient d'une Chapelle que ſaint Ouën fit conſtruire pendant ſon Pontificat dans un lieu aſſez éloigné de la Ville, où les Fideles alloient invoquer ſaint Nicaiſe & ſes Compagnons, & où ce ſaint Prélat avoit dépoſé une partie de leurs Reliques. Cette Chapelle enfin dans le ſecond accroiſſement de la Ville, s'eſt trouvée dans ſon enceinte; ſon étendue ſur la fin du quatorzieme ſiecle, étoit déjà aſſez con-

ſidérable : ſon Egliſe paroit n'avoir jamais été achevée, la Nef ne répondant nullement à la beauté du Chœur.

Il y a dans cette Egliſe une Chapelle en titre ſous l'invocation de ſainte Catherine, d'un revenu aſſez honnête, fondée par MM. de Croiſmare en 1387, dont la préſentation eſt alternative entre l'Archevêque de Roüen & les Seigneurs de ſaint Jean du Cardonnay aujourd'hui M. le Ms. d'Herbouville.

Monſieur *Oſmont* fut nommé à ce Bénéfice en 1756 par Monſeigneur l'Archevêque de Cambrai en qualité d'Abbé de ſaint Ouën, à qui en appartient la préſentation.

SAINT PATRICE.

CEtte Egliſe qui au commencement du treizieme ſiécle, étoit très-petite, a été tellement

aggrandie que son vaisseau est présentement un des plusréguliers de la Ville, & cela, par les soins & la libéralité de feu Monsieur *Chrétien*, Curé de cette Paroisse, vers le milieu du dix-septieme siecle. Ce digne Pasteur non content d'avoir décoré ce Temple du Seigneur commis à ses soins, voulut encore que ses Ministres qui y chantoient ses louanges, fussent rassemblés en communauté. Pour cette effet il fit aux dépens de son patrimoine, bâtir la maison de cette communauté naissante sur un terrein appartenant à la Fabrique de cette Paroisse.

Le Roi pour cooperer à un si saint établissement & l'unique de son espece dans la Ville, exempta cette communauté non seulement de tous droits d'amortissement, mais encore lui accorda les entrées franches de quinze muids de vin & la faculté de lever huit boisseaux de sel au grenier au prix marchand,

avec droit de *Committimus* à tous les Ecclésiastiques qui la composent, après une année d'habitation seulement dans cette communauté.

On institua dans la même Eglise en 1374 une Confrairie sous le nom de la Passion de Notre-Seigneur. Tous les ans le Jeudi Saint on y fait une Procession solemnelle où tous les instrumens de ce respectable Mystere sont portés par plusieurs enfans vêtus en Anges. Elle est précédée de douze pauvres qui représentent les douze Apôtres revêtus aux dépens du Maître en Charge, à qui conjointement avec les deux derniers Maîtres il lave les pieds.

Le Curé & les Maîtres de cette Confrairie ont la faculté de nommer tel Bourgeois qu'ils jugent à propos, sans même qu'il y soit aggrégé. Mais aussi ceux qui ont rempli cette charge, ne peuvent être nommés aux deux grandes Confrairies de Notre-Dame & de saint

Romain, dont ils ſont exempts de droit.

Le Bénéfice de cette Paroiſſe eſt à la nomination du Chancelier de la Cathédrale, & c'eſt Monſieur de *Nevilly* qui en eſt préſentement Titulaire.

SAINTE MARIE *la petite.*

CEtte Paroiſſe ainſi dénommée par ſon peu d'extention & la petiteſſe de ſon vaiſſeau, a une Chapelle en titre à la nomination des Archêveques de Roüen, & le Bénéfice dépend encore de la dignité de Chancelier de l'Egliſe de Roüen, dont Monſieur *Pin* eſt titulaire actuel.

SAINT VIGOR,

AUtre petite Paroiſſe adjacente à la précédente, qui étoit an-

ciennement dans le Faubourg de Cauchoise, & depuis l'accroissement de la Ville dans son enceinte vers le milieu du quinzieme siécle. Il n'y a dans cette Eglise qu'une Chapelle en titre sous l'invocation de sainte Catherine, dont les Archevêques de Roüen sont présentateurs de même que du Bénéfice Cure dont Monsieur *Chion* est Titulaire.

SAINT GERVAIS.

IL ne nous reste plus qu'à parcourir les Eglises Paroissiales des Faubourgs de Roüen.

Celle de saint Gervais, sépulture des premiers Archevêques de cette Capitale, & de ses premiers Citoyens chrétiens, mérite par sa vénérable antiquité & à ce seul titre, de tenir ici le premier rang. Cette Eglise fut dans son commencement érigée en Abbaye par

nos premiers Ducs. Il ne faut que consulter la donation qu'en fit *Richard II.* du nom à l'Abbaye de Fécamp en 1020 pour en être pleinement convaincu. La Charte commence par ces mots *propitiâ gratiæ divinæ clementiâ, ego Richardus Dux Normaniæ, omnibus Christi fidelibus, & item Abbatiam sancti Gervasii quæ est juxtà Civitatem Rhothomagum & quicquid ad illam pertinet.* Ce qui veut dire, moi Richard Duc de Normandie, à tous les Fideles Chrétiens, &c. Item je donne à l'Abbaye de Fécamp celle de saint Gervais qui est proche la Ville de Roüen & ses dépendances.

Depuis cette union à l'Abbaye de Fécamp, elle devint un simple Prieuré, puis enfin une grande Paroisse dont les Religieux de cette Abbaye sont Curés primitifs.

Cette Eglise n'a rien en elle même quant à sa construction de recommandable, si ce n'est le caveau

où Saint Mêlon fut inhumé, & qui ſe trouve directement ſous le Chœur de cette Egliſe qui eſt maintenant gouvernée, par M. *Bernard*, Curé de cette Paroiſſe, à la préſentation des Religieux de Fecamp.

SAINT PAUL.

LE vaiſſeau de cette Egliſe par les anciens veſtiges qu'on y remarque encore, prouve une antiquité des plus reculées, & ne fait nullement douter qu'elle n'ait ſervi de Temple de faux Dieux, lorſque cette Ville étoit enſevelie dans les ténébres du Paganiſme. C'eſt tout ce que l'on peut en dire, n'ayant rien par elle-même que cette rare antiquité dont les reſtes ſe ſont ſi bien conſervés.

Le Bénéfice Cure de cette Paroiſſe eſt de l'exemption de Montivilliers, auquel l'Abbeſſe de ce

Monastere présente, & qui est actuellement possedé par Monsieur *le Cornu*.

SAINT SEVER.

LA fondation de cette Eglise qui datte de la fin du dixiéme siécle, tems où le Corps de ce saint Evêque d'Avranches fut apporté à Roüen pour sauver ce prétieux dépôt de la fureur d'une troupe de brigands qui ravagoient cette Province, sans aucun respect pour ce qu'il y avoit de plus Saint.

Ce fut le Duc *Richard I.* du nom qui fit les frais de cette Translation, & *Robert I.* Archevêque de Roüen, qui en reçut le dépôt & le mit dans une Châsse d'or, le regardant comme le plus riche thrésor de son Eglise. Il fut déposé en arrivant dans le Faubourg d'Emandreville dans une petite Chapelle qui est présentement une Pa-

roisse d'une grande étendue, & celle de tout le Faubourg, & qui est gouvernée par Monsieur le *Normand*.

SAINT HILAIRE.

CEtte Eglise fut entierement ruinée en 1562, lors de la prise de Roüen qui fut attaquée de ce côté-là, & depuis rédifiée de fond en comble. Le Bénéfice est d'une si grande étendue que proche de l'ancienne Chartreuse, l'Eglise de saint Gilles de Répainville qui est un hameau de cette Paroisse, en est une aide.

Ce Bénéfice qui dépend de la dignité de Thrésorier de la Cathédrale, est déservi présentement par Monsieur *Avenel*.

Il me reste encore avant d'antamer les maisons Religieuses des deux sexes dont cette Capitale fourmille, à dire quelque chose

P vj

d'une ancienne Collégiale du Séminaire Archiépiscopal, de nombre de Chapelles & des Hôpitaux que cette Capitale renferme.

EGLISE COLLEGIALE du S. Sepulchre & de S. Georges.

LA fondation de cette Collégiale est si ancienne que l'on en ignore absolument l'époque, les titres en ayant été perdus. Tout ce que la tradition nous en apprend, est qu'un Seigneur Anglois dont on ignore aussi le nom, étant tombé dangereusement malade sur la Paroisse de saint Michel, le Prêtre chargé de l'administration des Sacremens, se laissa tomber si rudement, que le saint Ciboire qu'il portoit s'entrouvrit, & qu'il en tomba une Hostie sur la place qui fut relevée avec tout le respect possible.

Le malade après avoir reçu son

Créateur fut instruit de cet accident, & fit vœu, s'il plaisoit à la divine Providence lui rendre la la santé, de faire construire au même lieu une Chapelle, & de la doter richement pour que l'Office divin y fut journellement célébré en mémoire, ou plûtôt en forme de réparation de ce fâcheux événement.

Revenu en effet en santé, le premier soin de ce pieux Seigneur fut de faire bâtir une Chapelle, & lui assigna sur ses biens tant d'Angleterre que de Normandie un revenu suffisant pour l'entretien de quatre Prêtres qui seroient tenus d'y chanter tous les jours l'Office Canonial, & voulut qu'elle fut dédiée sous le nom du saint Sepulchre & de saint Georges, dont il portoit le nom.

Il ne reste plus d'autre vestige de cette fondation qu'une petite pierre quarrée qui est encore au pied du *Sancta sanctorum* de cette

Eglise, autour de laquelle sont gravés ces mots en lettres gothiques *ici adira le Prêtre, le Corps de Notre-Seigneur.*

Les titres enfin de cette fondation, comme je viens de le dire, se sont perdus par les révolutions arrivées en Angleterre ; les guerres & autres calamités, & les biens affectés à cette Eglise ont eu par conséquent le même sort, au point que l'Office divin y a été très-longtems interrompu. Ce ne fut qu'en 1354 qu'elle fut rouverte pour ainsi dire, par les libéralités d'une Dame *Duchatel* qui y attacha des revenus suffisans pour l'entretien de quatre Chanoines, & que tout fût retabli dans son premier état.

Le Roi & les Archevêques de Roüen nomment alternativement à ces Canonicats.

LE SEMINAIRE *Archiepiscopal.*

'Etablissement de ce Sémi-
naire en 1657 doit son insti-
tion à Monsieur François de
arlai II du nom, qui le plaça près
l'Eglise de saint Vivien. Le pro-
t qui n'eut pas lieu, en avoit été
it dans le dernier Concile Pro-
ncial tenu en 1581. *Dom Guillau-
e Cotterel*, Grand Prieur de l'Ab-
ye de saint Oüen, qui est inhu-
é dans la Chapelle de ce Sémi-
ire, contribua par les grands biens
'il y a laissés aux vuës de ce
and Prélat. Mais aucun de ses suc-
sseurs n'a porté plus loin son zèle
our un si saint établissement, que
lonsieur *Jacques-Nicolas Colbert*,
endant tout le tems de son Pontifi-
it. Les superbes bâtimens qu'il a
ommencé à y faire élever, sont au-

tant de monumens qui rendront sa mémoire vénérable à la postérité.

Il n'a pas cessé dans tout son Pontificat de favoriser cette Maison, il en a dirigé tous les Reglemens, & l'a mis en état d'être susceptible de tous les nouveaux bienfaits dont l'a comblé & la comble tous les jours son Eminence Monseigneur le Cardinal de *Tavanes.*

La réunion que ce même Prélat fit à cette Maison du revenu de la Chapelle de saint Marc, prouve encore son zèle pour cet établissement, ce qu'il a continué jusqu'au dernier soupir de sa vie, en laissant par son testament une somme de vingt mille écus destinée à mettre en fonds pour soutenir, du moins en partie, cette Maison.

Monsieur l'Abbé *de Sericourt* son grand Vicaire & son Official, à son exemple, y a fait aussi une fondation de neuf cens livres de rente, pour y nourrir & loger pendant

euf mois de l'année six jeunes
lercs en état de faire un cours de
héologie pendant deux ans, in-
épendamment des dépenses con-
dérables qu'il a faites dans cette
laison pour y loger commodé-
ient un très-grand nombre d'Ec-
léstastiques. Il y a tout lieu de
enser que ce Séminaire qui n'est
as encore tout-à-fait dans sa per-
ection, trouvera des imitateurs qui
cheveront un établissement si bien
ommencé, & à qui il ne manque
as grande chose pour le rendre
ans l'état qu'il peut & doit être.

CHAPELLES.

INdépendamment de tant de solides & pieux établissemens, cette capitale renferme encore nombre le Chapelles & de Monasteres des leux sexes.

Il n'existe plus de ces Chapelles que celle de saint Marc qui est

fort ancienne & située sur un te
rein connu sous le nom de *Cl
saint Marc*, qui fut le premier éta
blissement des PP. Cordeliers e
arrivant à Rouen; elle est enco
existante & en titre à la présentati
de Monseigneur l'Archevêque; c
le de saint Philbert qui dépend
l'Abbaye de Jumiéges, & celle
saint Yves. Cette dernière est un d
plus anciens Oratoires de la Vill
située à l'entrée du Faubourg sa
Sever. Celle du vieux Château
été transférée depuis sa démo
tion dans celui du vieil Palais,
est déservie par MM. les Chanoi
Réguliers du Prieuré de la Ma
delaine. Les autres n'existent plu
ou sont annexées à des établiss
mens nouveaux, comme celle d
fief de la Bouverie, Faubourg d
Bouvreuil, qui est présentemen
Couvent des PP. Récolets, ce
de sainte Barbe qui est confondu
dans la maison des Prêtres de l'O
ratoire, de saint Léonard annexé

la Paroisse de saint Amand, de
ainte Apoline donnée aux PP. Carnes de la Ville, des Bons Enfans
édée aux RR. PP. Feuillans, de St.
Louis & de saint Roch qui étoient
n lieu de santé, & celles enfin
e saint Nicolas de Beau-regard,
e saint Etienne & des Trépassés
ui sont assises sur le Cimetiere de
int Maur dont on aura occasion
e parler dans son lieu. Quant à
elles dépendantes des Hôtels,
es Abbayes de Beaubec, de Valmont & du Bec, elles ne subsistent plus ou servent de Chapelles
omestiques aux Particuliers qui
n font leur habitation.

HOPITAUX.

IL est peu de Provinces & de Villes même dans le Royaume
ù il y ait la quantité d'Hôpitaux
u'il s'en trouve à Roüen, ni qui
rouve davantage la libéralité &

la charité de leurs premiers fo
dateurs, & la charitable piété
ses Citoyens.

Celui appellé l'Hôtel-Dieu do
être le premier dans l'ordre de c
pieux établissemens, par son a
cienneté immémoriale, & par
nombre de malades qui y sont
sistés Celui-ci, connu dans les p
miers tems sous le nom d'Hô
tal Notre-Dame, puis sous
dénomination de la *Magdelei*
s'étant trouvé trop resserré par
multiplicité des malades, fut tra
féré hors la porte saint Hilaire
un lieu appellé le *Nid de chien*,
depuis on en construisit un au li
où il est aujourd'hui près de la C
thédrale, jusqu'à ce que le no
veau qui est fort avancé au lieu
santé par les soins de son émine
ce le Cardinal de Tavannes, A
chevêque de cette Ville, so
en état d'y transférer les malade
Nous en traiterons plus difer
ment dans la suite en parlant d

ieuré de la Magdeleine & du lieu
santé.

L'Hôpital de Martainville qui
subsiste plus, faisoit partie d'une
ıdation faite par *Guillaume* le
nquérant en 1050 pour cent
ivres aveugles repartis en qua-
lieux différens comme à Rouen,
herbourg, à Bayeux & à Caen.
lui-là étoit situé au pied de la
ontagne sainte Catherine, mais
nt tombé en ruine le Cardinal
Bourbon en donna l'emplace-
nt aux PP. Capucins.

Celui de saint Martin le plus an-
n de tous, est encore détruit &
revenus considérables qui y
ient attachés, ont sans doute
sé aux autres Hôpitaux, n'é-
t resté d'autre vestige de cet
ôpital que l'Autel & la maison
nt joüit le Prêtre encore appellé
apelain de l'Hôpital qui n'est assu-
i qu'à y célébrer une seule Messe
ıque Dimanche de l'année, il est
sente par Monseigneur l'Arche-

vêque à qui celui qui a l'adminis
tration des revenus restés à cet Hô
pital, est obligé de rendre compte
ou à ses grands Vicaires.

L'Hôpital du Roi doit sa fonda
tion en 1277 à *Guillaume de Sane*
Chanoine & Thrésorier de l'Egli
se de Roüen, & Fondateur aussi d
Collége des Thrésoriers de Pari
La destination de cet Hôpital éto
pour les pauvres Pélerins, & n'
toit connu dans son commence
ment, que sous le nom *d'Hôpital*
Thresorier, & ne prit celui *d'Hôpit*
du Roi que depuis que Philipp
le Bel dota ce pieux établissemen
de revenus plus considérables.

Le même *Guillaume de Sane* ob
tint de la Reine *Blanche* l'empla
cement des anciens fossés de l
Ville, à la charge d'y faire con
truire des maisons pour y loger de
pauvres familles gratuitement. El
les font actuellement partie du re
venu de l'Hôpital général, en ver
tu de la transaction passée entre le

rêtres de l'Oratoire & les admi-
ſtrateurs de cet Hôpital le 15
in 1646.

Il faut obſerver que cet Hôpital
été ſuſceptible de beaucoup de
angemens depuis ſa création,
ant été donné à la Ville en 1366
r Charles IX. à condition d'y
blir un Collége pour l'inſtruc-
n de la jeuneſſe, ſans néanmoins
roger aux priviléges des Cha-
lains titulaires de cette Maiſon
i devoient ſe retirer au Collége
s Bons Enfans, mais ce projet
ut pas lieu, & en 1618 le 10
avier les Prêtres de l'Oratoire
rent s'y établir en vertu de
ttres patentes du Roi. Ils com-
ncerent en 1653 à bâtir leur
liſe en la même place où étoit
trefois la Chapelle de ſainte
rbe.

L'Hôpital de ſaint Jean ſur Re-
lle fondé en 1323, ne ſubſiſte
us, & les revenus en ſont paſſés
la Communauté des Religieux
ſaint Antoine.

Celui de saint Vivien fondé en 1350 par un nommé *Jean le Fevre*, Maire de la Ville, a été doté depuis par plusieurs autres charitables Particuliers assez suffisamment pour y entretenir deux Prêtres & un Concierge. Les pauvres Passans y sont reçus & logés deux jours seulement. On leur donne à chacun depuis la saint Michel jusqu'à Pâques, un fagôt pour les chauffer.

Les Hôpitaux du lieu de Santé, ainsi dénommé parce qu'on y recevoit autrefois les pestiférés que l'on y envoyoit de l'Hôtel-Dieu lorsqu'ils étoient en convalescence, pour y reprendre des forces. Ceux de saint Louis & de saint Roch situés sur le même emplacement & destinés au même usage, ne seront plus incessamment connus que de nom par la raison qu'on vient d'en donner en parlant de l'Hôtel-Dieu, & qui, comme on vient de le dire, sont entierement

confondus

confondus dans le nouvel Hôpital que l'on acheve d'y conſtruire.

C'eſt en effet un des beaux monumens que l'on pourra voir dans ce genre lorſqu'il ſera dans ſon entiere perfection ; ſi la briéveté que l'on s'eſt impoſée dans cet Abregé d'Hiſtoire pouvoit le permettre, ce ſeroit bien ici le lieu d'en faire une deſcription raiſonnée ; mais on ſe contentera ſeulement d'en donner une ſimple eſquiſſe, qui facilitera & excitera même la pieuſe envie des Lecteurs d'y aller ſatisfaire leur charitable curioſité.

La porte d'entrée de cet Hôpital ainſi que le Corps de face de cette maiſon ſe trouve directement au point de vûe, vis-à-vis de l'Egliſe Cathédrale. On y entre par une grande & magnifique cour carrée qui y préſente en face le Corps de bâtiment dont on vient de parler, qui eſt accompagné de deux ailes de bâtimens d'une vaſte éten-

due, où se trouvent les malades
des deux sexes Il faut cependant
convenir que si par une sage &
prudente économie, on n'eût pas
voulu conserver les bâtimens des
Hôpitaux de saint Louis & de saint
Roch, on auroit pû faire quelque
chose de plus majestueux; mais
la solidité de ces anciens Edifices
que l'Architecte a cru dans une po-
sition à pouvoir être mariés avec
les modernes, a déterminé les Ad-
ministrateurs de cet Hôpital à mé-
nager le bien des pauvres dont
ils ne sont que les dépositaires.

L'Eglise du Prieuré de la Ma-
deleine qui doit y être transférée,
se trouvera, quand elle sera ache-
vée, précisément derriere l'Hôpi-
tal, & qui y communiquera pour
faciliter l'administration des mala-
des qui auront besoin de secours
spirituels, de même que la Mai-
son des Dames Hospitalieres qui
trouve entre cette Eglise & l'Hô-
pital; on y a ménagé pour le

commodité des conduites faciles
pour donner aux malades les se-
cours qu'elles sont par état obli-
gées de leur procurer.

Celle des Chanoines Régu-
liers de la Congrégation de Fran-
ce, membres du Prieuré & char-
gés des secours spirituels des ma-
lades, se voit également dans la
même distance que l'on vient de
dire. Toutes les commodités enfin
pour un si charitable établissement,
s'y trouveront sans qu'il soit be-
soin de recourir ailleurs que dans
l'enceinte de cette Maison qui,
dans l'état actuel où elle est, sera
en état dans le courant d'une année
d'y recevoir & les malades des
deux sexes & toutes les personnes
sans distinction destinées à leur
rendre les services spirituels &
temporels qui par leur institution
leur sont dus.

Le Bureau des pauvres valides est
encore sans contredit, un des plus
beaux établissemens en ce genre qui

ſoit dans le Royaume. On peut
juſte titre attribuer les commen
cemens de cet Hôpital à la mé
moire de Monſieur *Claude Groulart*
premier Préſident du Parlemen
qui fit acheter en 1612 une pla
ce, & bâtir des logemens pour
mettre les mandians. Mais le nom
bre s'augmentant de jour en jou
& les logemens n'étant par ſuffi
ſans pour les y placer, on ſe con
tenta d'y recevoir ſeulement le
enfans des pauvres, à qui on faiſo
apprendre un métier. Les deux ſe
xes y étoient ſéparément. Les gar
çons gagnoient la maîtriſe du mé
tier dont ils avoient fait l'apprenti
ſage, & l'on y marioit les fille
quand il ſe préſentoit un parti à qu
on donnoit une petite dot.

Par ſucceſſion de tems un ſi cha
ritable établiſſement fit de nou
veaux progrès par les ſoins de
Monſieur Damien, Conſeiller
Parlement, qui, non content d
quitter ſa Charge vint ſe loger pa

ni les pauvres pour ne penser uni-
quement qu'à leur procurer un
ien être, tant de ses propres fònds
ue de ceux des personnes chari-
ibles qui cooperoient avec lui
un si pieux emploi.

La Chapelle de cet Hôpital sous
: nom de *Notre-Dame de Charité*,
it construite en 1651. Ce fut sous
administration de ce charitable
lagistrat en 1655, que les maisons
e la ruë de l'Aumône firent partie
u revenu de cette Maison. Mon-
eur *de la Motte Lambert*, mort
lvêque de Berithe, succéda à ce
igne Administrateur. Monsieur *de*
t Haye Aubert aussi Conseiller du
nême Parlement, ne s'acquitta pas
vec moins de zele après ce Pré-
it du gouvernement de cette Mai-
on dont les revenus ont succes-
vement augmenté par les libéra-
ités de MM. *de Manneville*, *de*
)on Cotterel grand Prieur de saint
)uën, de *MM. le Cornu de Bimo-*
el, de l'Abbé de *Bellegarde* & de

tant d'autres charitables perſonna-
ges, dont le nombre iroit à l'in-
fini.

Cet Hôpital, ainſi que l'Hôtel-
Dieu, eſt maintenant adminiſtré pa
trois Chefs perpétuels d'adminiſtra-
tion, qui ſont Monſeigneur l'Ar-
chevêque, Monſieur le Premie
Préſident & Monſieur le Procu
reur Général. Outre ces tro
Chefs il y a encore un Adminiſ
trateur perpétuel qui conjointe-
ment avec deux Magiſtrats du Par-
lement & de la Chambre des Comp
tes, d'un Chanoine de la Cathédra
le que l'on élit tous les ans, de
Echevins en charge, des quatre
Quarteniers & de trois Thréſo-
riers, forment un Bureau d'adminiſ
tration où ils s'aſſemblent tous le
vendredis de l'année, & où ce
Meſſieurs tiennent leurs audien
ces.

Indépendamment de tous ces Hô-
pitaux, il y avoit encore autrefo
nombre de Léproſeries dans les e

irons de la Ville fondées par les
'aroiſſes qui y envoyoient leurs
'aroiſſiens attaqués de la lépre.
.e Prieuré du Mont aux malades
oit ſon érection en 1150 à vingt-
eux Paroiſſes de la Ville, de mê-
ıe que celui de ſaint Julien; la
hapelle de ſainte Marguerite de
ourdeni en étoit une autre, où
s Paroiſſes de ſaint Maclou & de
int Cande le Vieil envoyoient pa-
illement leurs malades; celle de
int Claude près Dernetal, avoit
é également dotée par les Pa-
iſſiens de Lonpan, de Carville,
: ſaint Nicaiſe & de ſaint Vivien
:ſtinée pour le même uſage,
ımme celle de ſainte Véronique
ıvoit été par ceux de ſaint Go-
ırd, de ſaint Laurent & du Boiſ-
uillaume. Mais comme ces trois
:rnieres Chapelles ou Lépro ſe-
es, faute de malades, ne ſont
lus occupées, les revenus qui y
:oient attachés vertiſſent préſen-
ment au profit de la Fabrique des

Paroisses dont elles dépendent, à la charge toutefois d'entretenir ces Chapelles & dépendences, & d'y faire célébrer la Messe les jours marqués.

Après avoir rendu un compte aussi exacte que rapide des Temples sacrés que cette Capitale renferme dans son enceinte, & des autres établissemens à qui l'humanité & la charité ont donné l'existence ; sans cependant m'écarter autant qu'il a été possible de la brieveté que je me suis imposée, il me reste à donner au moins une idée distincte des Monasteres des deux sexes, & de leurs établissemens à Roüen suivant l'ordre de leur fondation.

ABBAYE DE SAINT OUEN.

JE ne puis me dispenser de mettre à la tête de ces Monasteres celui de cette Abbaye, comme le

plus respectable à tous égards par son antiquité, & par la superbe Eglise de cette Abbaye qui doit sa fondation à Clotaire I. en 535, sous le nom de saint Pierre.

Cette Maison fut réduite en cendre en 880, lors de l'invasion des Normands dans la Province, & relevée dans sa premiere splendeur par *Richard I.* Duc de Normandie, qu'elle peut reconnoître pour son second Fondateur, & les Abbés *Nicolas* de Normandie, *Hergot*, & *Guillaume Ballot*, comme les Restaurateurs de l'Eglise Abbatiale qui étoit très-peu de chose avant que l'Abbé *Nicolas* eut commencé à en jetter les premiers fondemens. Elle doit enfin la perfection où l'on la voit aujourd'hui, quoique les accompagnemens du Portail n'ayent pas été achevés, à *Jean Roussel*, surnommé *Marc d'Argent* XXIII Abbé de ce Monastere en 1319; on peut dire que c'est le vaisseau le plus parfait qui soit en

France, &c. qui n'auroit point son pareil si ce Portail eût été achevé.

Les lieux réguliers de cette Abbaye ne se ressentoient en aucune façon de la majesté de ce Temple, si l'on en excepte le Réfectoire qui est un vaisseau superbe & au fond duquel on voit un Tableau d'un grand Maître, qui représente le miracle des cinq pains.

L'ancien Dortoir vient enfin d'être démoli ; & par les soins de Don *Riviere*, Prieur actuel de ce Monastere, on vient d'y élever un superbe bâtiment de trois cens quinze pieds de face sur soixante d'élévation, le comble non compris qui ne méritera pas moins la curiosité des Etrangers quand il sera dans toute sa perfection ; c'est encore le même Prieur qui fait en même tems réparer le Palais Abbatial dont j'ai déjà parlé.

L'affinité qui est entre le Chapitre de Roüen & cette Abbaye est étroite, au point que lorsqu'un

Religieux de cette Maiſon eſt dé-
:édé, il eſt d'uſage que l'on dé-
)ute quelques Chanoines pour aſ-
iſter au ſervice du défunt, ce
jue les Religieux obſervent avec
a même régularité, lors du décès
l'un Chanoine ; bien entendu ce-
endant, que ce n'eſt que dans le
as que les uns ou les autres ſoient
lécédés dans la Ville.

Il eſt encore d'uſage que le Cler-
gé de la Cathédrale vienne tous les
ins officier dans la même Egliſe,
e jour & fête de ſaint Ouën le
16 d'Août, auquel il faut obſerver
ine coutume aſſez ſinguliere, que
es Religieux de cette Abbaye ſont
bligés de célébrer la Meſſe avec
lu vin nouveau qui leur eſt envoyé
ar ceux de l'Abbaye de ſaint De-
is en France, & que ceux-là par
epréſailles leur envoyent d'obli-
gation le jour de ſaint Denis, une
quantité ſuffiſante d'*Harangs frais.*

Le dernier Abbé Régulier de ce
Monaſtere fut *Jean Coquilleray*, élû

Evêque de Lodeve en 1468, & le premier des Abbés Commandataires fut *Guillaume d'Etouteville*, Archevêque de Roüen & Légat du saint Siége, mort à Rome en 1482. Depuis ce digne & respectable Prélat elle a toujours été en Commande, & c'est aujourd'hui Monsieur *Charles de Saint Albin*, Archevêque de Cambray, Prince du saint Empire qui en est Abbé, & en cette qualité Conseiller né au Parlement de Normandie.

LE PRIEURÉ de la Madeleine.

POur suivre exactement l'ordr[e] d'antiquité des Monasteres d[e] cette Capitale, le Prieuré de la Madeleine ou l'Hôtel-Dieu, doit ici tenir sa place & son rang, sans cependant pouvoir précisément fixe[r] le tems de sa fondation; mais il e[st] bien vraisemblable que cet azil[e]

des pauvres fut établi peu de tems après que nos premiers Archevêques eurent apporté le flambeau de la foi dans cette Capitale. Mais comme nous en avons déja parlé dans l'article des Hôpitaux, je me bornerai simplement à traiter ce qui concerne ce Prieuré qui, dans son origine, fut établi dans les premiers tems pour administrer les malades & célébrer le Service Divin dans la Chapelle. Il fut d'abord déservi par des Prêtres séculiers que l'on nomma *Freres Hospitaliers*, & qui par la suite embrasserent la Regle de saint Augustin, sous le nom de Chanoines Réguliers.

Ce Prieuré, de nomination Royale qu'il étoit, est devenu Régulier depuis *Philippe de Marescot*, qui en prit possession le 5 Mai 1629, & l'on peut avancer que cette Maison ainsi que l'Hôpital, ont de son tems pris une nouvelle face, tant pour le spirituel que pour le temporel. C'est par ses soins que les Re-

ligieuſes qui ont ſoin des Malades, commencerent en 1645 à faire Corps de Communauté,& à ſuivre la Regle de ſaint Auguſtin. Il fit pareillement venir dans ſa Maiſon des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France en 1654, du nombre deſquels il choiſit *Guillaume Bouvet* l'un d'eux, avec l'agrément du Roi,pour ſon Coadjuteur. Cette Maiſon depuis ce reſpectable Prieur eſt unie à la Congrégation de France, & eſt gouvernée préſentement par le Pere *Marie* qui en eſt Prieur.

L'Egliſe de ce Prieuré qui a en même tems titre de Paroiſſe, eſt très-ornée. Le maître Autel & les deux Collatéraux qui l'accompagnent, ſont dignes d'être vûs, & ce ſeroit grand dommage que l'on les détruiſit. Mais on ignore encore la deſtination de ce Temple ſacré, lorſque l'Egliſe & le nouvel Hôpital du lieu de ſanté ſeront achevés & en état d'y recevoir les

auvres que l'on doit y transférer.
l y a nombre de Bénéfices Cures
ui dépendent de ce Prieuré,& con-
équemment à la nomination du
'rieur, tels que ſaint Julien,
Hôtot ſaint Sulpice, Véneſtanville,
Roquefort, Theforet, Autretot,
aint Pierre de Varengeville, Vat-
etot ſur la mer, Foville, Bénou-
ille, le grand Couronne, Mouli-
eaux & Geures.

Il préſente encore à la Chapel-
e du Château de Roüen transfe-
ée au vieil Palais, à celle de ſainte
Génevieve à Foville, & à celle
de la Madeleine dans la Paroiſſe
le Vimont, Diocèſe de Bayeux.
Les Chapelles de ſaint Nicolas de
Beauregard, de ſaint Etienne &
les Trépaſſés, aſſiſes ſur le terrein
du Cimetiere de ſaint Maur, qui
eſt celui où les pauvres de l'Hôtel-
Dieu ſont inhumés, dépendent
encore de ce Prieuré ainſi que cel-
le de ſaint Louis du lieu de ſanté,
mais qui ne ſubſiſte plus, & il n'en
reſte que le titre.

LE PRIEURÉ DE S. MICHEL *du Mont.*

IL n'existe plus de ce Prieuré qui est de toute antiquité, qu'une très-petite Chapelle sur la croupe de la montagne de sainte Catherine, qui étoit anciennement une Eglise considérable, mais qui a éprouvé le même sort de celle de l'Abbaye de la sainte Trinité, qui fut démolie par ordre du Roi; je vais en faire une petite mention.

L'ABBAYE DE LA SAINTE TRINITÉ, *dite de sainte Catherine.*

LA fondation de cette célebre Abbaye, dont il ne reste pas le moindre vestige, datte de 1030. Elle devoit son origine à *Gosselin*, Vicomte de Roüen, Seigneur

d'Arques & de Dieppe, & Premier Conseiller d'Etat de *Richard III.* Duc de Normandie, & à *Ameline* son Epouse, Fondatrice & Religieuse de l'Abbaye de saint Amand, dont je parlerai en son lieu.

Le Duc *Robert* surnommé le *Magnifique*, dota ce Monastere de biens considérables, qui ont été depuis annexés à la Chartreuse de Gaillon, dont elle jouit ainsi que de la collation des bénéfices dépendans de cette Abbaye. Les Prieurés de sainte Austreberte de Pavilly, saint Nicolas de Côte-côte, saint Aubin de Vilaines, Diocèse de Roüen; saint Aubin de Fresnes, sainte Catherine de Bizy & Gravigny, Diocèse d'Evreux; Quierville & Branville Diocèse de Lizieux; sainte Catherine la Chapelle, Diocèse de Beauvais, & le Prieuré de Blye en Angleterre sont du nombre.

Les Bénéfices Cures ne sont pas moins considérables, & sont ceux

du Bois-Guillaume, de Blaquevil-le, d'Anseaumeville, de Monville, deuxiéme portion de la Cure de Pavilly, celle du Tot, de Mauquenchy, Quiévreville la Milon, le Bourg-Baudouin, saint Jacques & saint Remi de Dieppe, Muchedent, de Notre-Dame du Neuf-Châtel, & de saint Jacques du même lieu de Nogent, de Canehan, de saint Sulpice, d'Auteverne, de Cahaignes, de Requiécourt, de Boisemont & d'Anglequeville sur Seine.

L'ABBAYE DE S. AMAND.

ON vient de dire que la vertueuse *Ameline* & *Gosselin* son mari, avoient fondé l'Abbaye de sainte Catherine pour des Religieux. Ces dignes époux n'en demeurerent pas là. L'Abbaye de saint Amand leur doit encore son origine dans la même année 1030,

où cette digne épouse se fit Religieuse avec *Beatrix* sa fille unique. Le même Duc *Robert* le Magnifique ne céda point en libéralités à ces vertueux époux par les grands biens qu'il donna à cette Maison, & les grands priviléges dont il l'honora.

Jai déjà dit que l'emplacement de cette Abbaye avoit été anciennement un Monastère de Religieux dépendans de l'Abbaye de saint Ouën qui existoit dans le huitieme siécle. C'est aussi la raison de l'association de cette Abbaye avec celle qu'elle a contractée avec le Prieuré de saint Lo.

L'Eglise de cette Abbaye est autant réguliere qu'elle le peut être sans avoir rien de rare ni par sa structure ni par son vaisseau, si ce n'est qu'elle est décorée avec une noble simplicité. Il y a trois Chapelles titulaires à la nomination de l'Abbesse qui est aussi Collatrice des Eglises Paroissiales de saint

Amand, de saint Martin du Pont de Roüen, de S. Ouën le Mauger, de Roumare, de S. Maurice, de Booz de Fresnes, l'Eplan, du Menil-Raoul, du Bourg de Sane, de Lamberville, d'Herbouville, de Varvanne, de Puché & de la Chaussée sur Bacqueville, & de l'Eglise d'Amanville Diocese de Bayeux. C'est actuellement Madame de *Levi* qui est Abbesse de cet illustre Monastere.

LE PRIEURE' de Notre-Dame des Près, dit de Bonnes-Nouvelles.

CE Prieuré doit sa premiere institution à la piété de *Guillaume* le Conquérant, & principalement à la Reine *Mathilde* son épouse qui en fit jetter les premiers fondemens en 1060. On prétend que cette Princesse étant en prieres dans l'Eglise de ce Monastere lorsqu'on vint lui annoncer la nouvelle de la célebre victoire que son mari

'emporta en 1066 sur les Anglois, ẋ que cette bonne nouvelle jointe ı celle du mistere de l'Annoncia- ion sous le nom duquel cette Egli- ė est encore dédiée, elle voulut ȷu'elle porta le nom *de Bonnes-Nou- velles*, sous lequel elle est dési- ;née. Cette pieuse Princesse mou- :ut en 1083, & fut portée à l'Ab- baye des Dames de Caën dont elle ſt fondatrice & où ses cendres re- posent.

Ce Prieuré qui dépend de l'Ab- baye de Bec, fut comblé de biens par *Henri I.* Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, & par l'Im- pératrice *Mathilde* sa fille qui sou- haita y être inhumée. Cette Prin- cesse mourut en 1166, & on lisoit autrefois sur son tombeau cette Epitaphe qui est effacée.

Ortu magna, viro major, sed maxima partu,
Hic jacet Henrici filia, sponsa, parens.

L'Eglise de ce Monastere seroit assez réguliere si on y voyoit deux

Chapelles ſemblables à celles qui ſont du côté gauche. Elle fut rétablie en l'état qu'elle eſt à préſent, ayant eu le ſort de quantité d'autres qui furent ruinées & pillées par les Hérétiques en 1562. Mais celle-ci le fut au point, ainſi que les lieux clauſtraux, que les Religieux furent obligés de chercher un azile dans une maiſon de louage.

Les Religieux de la Congrégation de ſaint Maur prirent poſſeſſion de ce Monaſtere le 11 Août 1626 ſous le gouvernement de Nicolas *d'Avane* qui en étoit alors Prieur Commandataire, & qui en avoit rétabli tous les lieux clauſtraux, mais qui commençoient à menacer ruine, & qui depuis 1754 par les ſoins & l'économie de Dom Picard, aujourd'hui Supérieur général de la Congrégation de ſaint Maur, qui pour lors en étoit Prieur, ſont rétablis du moins en partie, la façade de ce bâtiment étant déjà dans ſa perfection.

Cette Maiſon jouiſſoit & jouit encore de très-beaux droits. Il s'y tient devant la porte une Foire tous les ans pendant l'Octave de l'Aſcenſion. Elle eſt connuë ſous le nom de la Foire du Pré. *Don Titian* eſt aujourd'hui Prieur Commandataire de ce Monaſtere.

LE PRIEURÉ DE SAINT LO.

LOrſque j'ai parlé de l'Egliſe Paroiſſiale de ſaint Lo, qui ne compoſoit qu'un ſeul & même Temple avec celui de ce Prieuré, on n'a pû ſe diſpenſer d'en faire mention par l'étroite connexité qu'il y a entre ces deux Egliſes. On ſe bornera donc, pour ce qui regarde ce Monaſtere, à dire qu'un *Alger*, Evêque de Coutances, avec l'agrément *d'Hugues*, Archevêque de Roüen, procura en 1144 à l'Egliſe de ſaint Lo des Chanoines

Réguliers qu'il tira de sainte Barbe en Auge, & que la réforme y fut introduite le 3 Août 1639, tems auquel les Chanoines Réguliers de la Congrégation de France y furent envoyés.

Ce Prieuré jouissoit autrefois de très-belles prérogatives qui sont disertement détaillées dans l'Histoire de Roüen de Monsieur *Farin*, mais qui ne subsistent plus, de même que quelques Privileges qui ont été aussi abolis & dont jouissoient les Anciens Chanoines de cette Eglise qui commençoit à tomber en ruine, mais que l'on a réparée avec le tems au point qu'elle est aujourd'hui. Le maître Autel qui a été reconstruit à neuf, mérite par sa noble simplicité, mais élégante, toute l'attention des Curieux.

Ce Prieuré est non seulement en possession de l'ancien patrimoine de cette Maison, mais encore des grand biens que lui fit *Geoffroi*, Archevêque

:hevêque de Roüen, par un Acte lu26 Avril 1205, par lequel il lui umône l'Eglise de saint Martin le Gadencoutt, de sainte Marie de Téméricourt, saint Martin de Cressy, sainte Marie du Ménil Evard, Bloville, le Ménil Terrier, & le Vicariat de Bréauté, dont les Prieurs & Chanoines Réguliers ont Collateurs & Curés primitifs, ainsi que des Paroisses de saint Lo, saint Jean de Roüen, de Raffelot, & de sainte Helene de Froberville.

Ce Prieuré est tombé en Commande depuis 1536, & c'est actuellement Monsieur *de Rochechouart*, Evêque de Bayeux, qui en est Prieur Commandataire.

LE PRIEURE' DU MONT aux Malades.

CEtte Maison n'étoit en 1131 qu'un simple Hôpital fondé par les Habitans de Roüen, pour

y recevoir les pauvres malades attaqués de la lépre, & déservi par des Religieux de l'Ordre de ſaint Auguſtin, nommés alors *Chanoines & Freres de la bonne Congrégation de ſaint Jacques.*

Henri I. du nom, Duc de Normandie, & Roi d'Angleterre, doit avec juſtice paſſer pour le premier Fondateur de ce Prieuré, par les donations qu'il y fit & qui étoient pour ce ſiécle très-conſidérables.

Henri II. ſon fils; eſt celui des Princes Normands qui a le plus contribué à l'aiſance de cette Maiſon. Il érigea en ſa faveur la Foire de ſaint Gilles qui ſe tient le premier Septembre, il fit conſtruire l'Egliſe Prieurale ſous l'invocation de ſaint Thomas de Cantorbery.

Philippes Auguſte après s'être rendu Maître de cette Province, confirma cette Maiſon non ſeulement dans tous ſes droits & poſſeſſions, il les augmenta encore conſidérablement par ſes libérali-

tés; & *Louis* le pere des pauvres, *Philippes III.* & *Philippes IV.* dit le Bel, imiterent à l'envi un si bel exemple; & finalement par succession de tems, elle est devenue au point où elle est aujourd'hui, & une des plus agréables solitudes qui se puisse voir, tant par la régularité des lieux claustraux, que par sa situation qui est des plus avantageuses.

Ce sont des Chanoines Réguliers de la Congrégation de France qui sont en possession de ce Prieuré, & Monsieur l'Abbé *d'Andlau*, Aumônier du Roi & Abbé de Ténailles, qui en est actuellement Prieur Commandataire.

Les Bénéfices qui dépendent de ce Prieuré sont saint Martin de Beuseville, saint Pierre de Carville, Lonpan, Nointot, Beusevillette, saint Martin de Fréville, saint Aignan & saint Jacques. Carville & Lonpan, Beuseville & Bunsevillette, sont déservis par des

Prêtres séculiers, & à la nomination du Prieur Commandataire, & les autres sont déservis par des Chanoines Réguliers de la Congrégation.

LE PRIEURÉ de Notre-Dame du Parc, dit de Grammont.

LE même *Henri II.* Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, est encore le Fondateur de ce Monastere, à qui il abandonna son parc avec toutes les prairies dont ce Prieuré est entouré, & où il mit des Religieux de Grammont. Leur Eglise dédiée à la sainte Vierge, est appellée Notre-Dame du Parc. Cette fondation est de l'année 1156.

Cette Maison a souffert de grandes révolutions, surtout pendant les derniers troubles de la ligue. Elle fut ruinée de fond en comble,

& réparée en 1631 par la sage économie du Prieur claustral qui étoit alors en place. Ce Monastere est présentement dans sa premiere splendeur, par les soins du Prieur actuel qui n'a d'autre attention que de rendre sa Maison une des plus agréables solitudes de la Province.

La manse Prieurale de cette Maison qui avoit toujours été possédée par des Cardinaux & des Prélats du premier rang, est présentement unie au College des Jésuites de Roüen, par la résignation qui en fut faite à ces Peres le 6 Juin 1633 de l'agrément du Roi, par Monsieur *Louis de Bertage*, mort Evêque de *Grasse*.

LE PRIEURE' DE S. JULIEN.

CE Prieuré devoit encore sa fondation au même Prince, qui le destina en 1183 pour y mettre des filles lépreuses qui devoient

faire Corps de Communauté, & être de noble extraction pour y être admises ; mais il n'existe plus aujourd'hui, étant uni à l'Hôtel-Dieu, suivant une Charte de *Charles V.* Roi de France, donnée au mois de Novembre 1366. En 1560 les Peres Bénédictins de l'Abbaye de la Trinité du Mont vinrent s'y établir après la démolition de cette Abbaye, en vertu de l'échange qui en fut faite avec les Administrateurs de cet Hôpital. Ce sont maintenant les Peres Chartreux qui en sont en possession depuis 1657.

LES TEMPLIERS.

CEt Ordre qui fut supprimé sous le regne de *Philippes le Bel* en 1311, & les biens immenses qu'il possédoit appliqués à celui de *Malthe*, avoit autrefois deux Maisons dans cette Capitale.

L'emplacement de la premiere

étoit vis-à-vis de la Juridiction Consulaire, & leur second Couvent avoit été construit au bas de la rue des *Hermites* dans les limites de la Paroisse de saint Martin sur Renelle ; mais on ne voit plus aucuns vestiges de ces deux établissemens.

SAINT ANTOINE.

L'Ordre des Hospitaliers, connu sous le nom de saint Antoine, prit possession en 1397 de l'Hôpital des Freres de la Charité de Notre-Dame, connu lors de sa premiere origine, sous le nom de l'Hôpital de saint Jean sur Renelle, leur fut donné par *Charles VI.* Roi de France. Cette Maison fut érigée en Commanderie de cet Ordre de saint Antoine, mais dépendante de celle de Troyes en Champagne, dont les Commandeurs s'étoient réservés la Col-

lation ; elle subsista sous ce titre jusqu'en 1626, que tous les biens de l'Ordre furent réunis à la Congrégation de saint Antoine, & conséquemment gouvernée par des Supérieurs nommés par l'Abbé Chef de cet Ordre, & depuis élûs par les Chapitres Généraux.

L'Eglise de ce Monastere qui tomboit en ruine, fut rétablie de fond en comble en 1745 dans le goût moderne. Le vaisseau quoique fort petit & très-orné, n'est pas indigne de la curiosité des Etrangers. La voute du Chœur dans le centre duquel est placé un Autel à la Romaine, est peinte à fresque : elle représente l'*Apothéose* de saint Augustin dont les principaux traits de sa vie sont représentés dans plusieurs Tableaux du même Maître.

LES JACOBINS.

ON ne peut affirmer avec une pleine certitude l'époque de introduction de ces Religieux ans la Ville de Roüen. Il est cepenant constant que ce fut en 1122, u 1123 que *Thibault* qui remplisit dans ce tems-là le Siége Archiéiscopal de cette Métropole, leur onna sa Maison de saint Matthieu, ui est présentement le Couvent es Dames Religieuses Emmurées, our s'y loger, en attendant que on pût trouver dans la Ville un eu plus convenable pour y consuire des lieux réguliers.

Saint Louis instruit de l'édifiane conduite de ces Religieux & es fruits de leurs prédications, ne es laissa pas long-tems à l'étroit. l leur donna un terrein dans la Ville dont le Supérieur prit posession au mois d'Avril 1247, &

remit à *Odo Rigault* qui ſiégeoit alors à Roüen ſa Maiſon de ſaint Matthieu.

Ce nouvel établiſſement ne tarda pas à prendre la forme réguliere d'un Monaſtere digne de la majeſté de ſon Religieux Fondateur, à la protection de qui ces Peres eurent cependant beſoin d'avoir recours en 1256 ſur quelques conteſtations que leur fit le Domaine. Il leur confirma par de nouvelles lettres du mois d'Août de la même année, la jouiſſance des remparts & des foſſés depuis la porte Cauchoiſe juſqu'à la riviere qu'il leur avoit donné, mais dont aujourd'hui les limites ſont bornées du Château de vieil Palais qui n'exiſtoit pas alors & qui ne fut commencé à bâtir qu'en 1419 par *Henri V*. Roi d'Angleterre, qui étoit alors maître de la Normandie.

L'Egliſe de ces Peres qui ne fut achevée de bâtir qu'en 1259

ut dédiée à saint Jacques le 11 Avril de la même année. C'est un assez grand vaisseau dont la nef fut augmentée d'environ une toise pour entrer de plein pied dans la quatrieme galerie de leur Cloître qui ne fut achevée de bâtir qu'en 1619, & sur laquelle est la Bibliotheque de ce Monastere qui est assez nombreuse en anciennes éditions.

Il est sorti de cette Maison plusieurs grands personnages qui ont fait honneur à l'Eglise & à la Prélature, du nombre desquels est un Nicolas de *Fréauville* qui fut Confesseur de *Philippes le Bel*, & qui mourut à Lyon honoré de la pourpre Romaine en 1324. Son cœur repose dans l'Eglise de ces Peres à côté du grand Autel, où il est représenté à genoux vis-à-vis l'image de la Vierge ; elle a aussi été le berceau du fameux pere Alexandre, un des plus grands Théologiens de nos jours.

Cette Eglise qui possédoit de grandes richesses en saintes Reliques enchâssées dans l'or & dans l'argent, souffrit considérablement dans le pillage de 1562.

LES CORDELIERS.

ON ne peut disconvenir que l'Ordre de saint François n'ait été depuis son origine qui datte de 1216, en une très-grande considération dans l'Eglise, ni qu'il n'en soit sorti un nombre prodigieux de grands hommes de tous états. Mon bût n'est point d'en faire ici l'éloge, je me borne simplemenr à marquer l'époque de l'introduction des Religieux de cet Ordre à Roüen, où ces Peres furent reçus en 1222. *Thibault* d'Amiens étant Archevêque, & à qui un *Geofroi de Quiéureville* aumôna pour lui & ses successeurs aux Doyen & Chapitre de Roüen

tous les bâtimens & le terrein qu'il possedoit dans la Paroisse de saint Maclou, pour y loger les Freres Mineurs qui commencerent dès ce tems-là à être connus sous le nom de Cordeliers. On peut à juste titre reconnoître ce Chanoine pour le premier bienfaiteur de ces Religieux : ce terrein s'appelle aujourd'hui *le Clos de saint Marc*.

La conduite exemplaire que tinrent ces Peres, fit que nombre de personnes constituées même dans les plus grandes dignités & de tous les états, embrasserent leur genre de vie. Leur nombre devint si considérable *qu'Odo Clément* pour lors Archevêque de Roüen, & qu'il ne faut pas confondre avec *Odo Rigault* son successeur & Religieux du même Ordre, employa tous les moyens imaginables pour leur procurer une habitation plus spatieuse & plus commode dans le centre de la Ville. Les soins de ce Prélat ne furent pas infructueux.

Ce fut toutes fois ce dernier qui acheva c grand ouvrage, & qui parvint à leur procurer une grande place appellée *le Donjon*, qui n'étoit à proprement parler autre chose que les ruines du Château que *Raoul* y avoit fait bâtir. La Paroisse de saint Clément, dont j'ai parlé, étoit dans les limites de cette place qu'un sieur *Bertin Duchatel* avoit acquise en 1248, & qui la remit aux mains *de saint Louis* & *d'Odo Rigaut* qui étoit alors sur le Siege de Roüen, aux conditions néanmoins d'aider à construire ce grand Monastere qui existe présentement en la même place. Cette donation fut ratifiée en 1248 par la Reine *Blanche*, Régente & mere de saint Louis. Un si pieux exemple fut suivi par un *Guillaume de Tancarville* qui abandonna pour le même projet tout le terrein qu'il possédoit dans la même place, & par un *Nicolas de la Londe* à qui appartenoit le patronage de la Paroisse

de ſaint Clément qu'il céda à ces Religieux. Cette derniere donation eſt de 1249, tems auquel *Odo Rigault* leur permit de venir prendre poſſeſſion de ces lieux, & d'abandonner le Clos ſaint Marc qu'ils habitoient encore.

Saint Louis, dont la mémoire ſera immortelle par tous les monumens de piété & de charité qui ſubſiſtent encore dans toutes les parties du Royaume, revenu en 1254 de ſon voyage de la Terre-Sainte, leur donna toute la place de l'ancien foſſé de la Ville depuis la porte *Onfray* juſqu'à la riviere d'Aubette. Au moyen de cette derniere donation, ce Monaſtere ſe trouva bâti tel qu'on le voit encore aujourd'hui; en ſorte que l'on peut avancer avec juſtice que ce grand Prince eſt le principal bienfaiteur de cette Maiſon par toutes les autres conceſſions qu'il a accordées à ces Religieux. *Philippes le Hardi*, fils de ce Prince, *Philippes le Bel*,

Jean II. dit le Bon, Duc de Normandie & *Charles V.* ses successeurs, n'ont pas moins imité le zele de ce saint Roi par les aumônes considérables que ces Princes ont faites à cette Maison. *Georges d'Amboise*, *Charles de Bourbon*, *le Cardinal de Joyeuse*, Archevêques de Roüen, plusieurs autres grands Prélats & nombre de Particuliers se sont empressés à l'envi par leurs libéralités, à décorer ce Monastere & le saint Temple où ces Religieux chantent journellement les louanges du Seigneur. Ce fut le dix-huit Septembre 1261 qu'*Odo Rigault* le consacra sous l'invocation de saint Clément qui est le même titre que saint Mêlon donna à l'Oratoire qu'il avoit fait bâtir sur le même terrein où se voit encore à présent la Chapelle de Notre-Dame des Anges.

Ce seroit bien ici le lieu de faire une description exacte de ce saint Temple; mais la briéveté qu'on

'eſt impoſée, ne permet tout au
plus que d'avancer que c'eſt un
le ceux de la Ville qui mérite
e mieux la curioſité des Etrangers;
uand ce ne ſeroit que pour y voir
e maître Autel qui eſt un des beaux
morceaux d'Architecture moderne
que l'on puiſſe voir, & qui fera
toujours honneur à la mémoire du
ieur *des Ruiſſeaux* qui en a donné
e deſſein & conduit l'ouvrage. Les
deux Chapelles des deux côtés de
a porte du Chœur accompagnent
echef-d'œuvre de l'Art avec toute
'élégance poſſible. Les Chapelles
collatérales méritent encore que
'on y faſſe attention.

LES CARMES de la Ville.

C'Eſt encore *ſaint Louis* à qui les Religieux Carmes doi-
vent leur établiſſement en France,
& qui les y amena au retour de ſon

premier voyage de la Terre-Sainte en 1254. Le premier qu'ils firent à Roüen fut dans le Faubourg saint Sever en 1260, dans un lieu où se trouve une Chapelle dédiée à saint Yves. Ils y habiterent jusqu'en 1336 que *Roger*, Archevêque de Roüen, qui les avoit pris en affection, les fit entrer dans la Ville où il leur procura un nouvel établissement proche la porte Beauvoisine qui étoit alors placée où se trouve la fontaine de la Crosse, & où étoit une Chapelle sous l'invocation de sainte Apoline, que l'on leur abandonna pour y célébrer l'Office Divin.

Le Supérieur de ce Monastere naissant fit plusieurs acquisitions pour pouvoir se mettre un peu plus au large, mais cette Maison accablée de charges onéreuses par tant d'acquisitions multipliées, auroit succombée sous le poids de ces charges, & auroit totalement culbutée sans le secours du fameux Duc

le *Bethfort* pour lors Regent en France ſous *Henri V.* Roi d'Angleterre. Ce Prince chargea de ſes pouvoirs l'Abbé du Mont ſaint Michel d'achèter en ſon nom & de ſes deniers un fond ſuffiſant au profit de ces Religieux pour acquiter toutes les dettes de leur Maiſon ; ce qui fut exécuté par acte du 27 Mai 1428 ; enſorte que l'on peut dire à juſte titre que ce Prince eſt le reſtaurateur & le fondateur tout enſemble de ce Monaſtere, qui d'ailleurs n'a rien de recommandable que ſon antiquité, & que c'eſt où ſe tient ce qu'on appelle *le Puy des Palinods* qui y fut transféré en 1515 de l'Egliſe Paroiſſiale de ſaint Jean où il ſe tenoit depuis l'origine de la premiere fondation des prix que méritent pluſieurs pieces des Poëſies compoſées à la louange de l'Immaculée Conception de la Vierge, à qui les Juges, qui ſont toujours des perſonnes de Lettres, les adjugent.

LE PRIEURE' DE S. LOUIS.

CE Prieuré de filles, connu anciennement sous la dénomination de *Beguines*, est encore un monument de la piété de *saint Louis*, qui le dota en 1260 à la sollicitation *d'Odo Rigault*, Archevêque de Roüen. Leur Maison de Clôture étoit alors sur le même terrein où le vieil Palais a été bâti. Ces filles n'en habiterent point d'autre jusqu'en 1419, qu'*Henri V.* Roi d'Angleterre, les fit transférer dans le quartier de la rüe Cauchoise derriere la Paroisse de saint Vigor ; ce Prince ayant choisi leur premier emplacement pour le Château qu'il avoit projetté d'y construire. Elles étoient appellées *Beguines* d'une Duchesse de Brabant nommée *Begue*, premiere Fondatrice de leur Institut ; mais cet Ordre ayant été suprimé dans un Concile

enu à Vienne pour cause d'erreurs
ont ils étoit infecté, la Maison
e Roüen fut néanmoins conser-
ée par la pureté de la Doctrine
es Dames qui la composoient,
t au moyen de quelques Consti-
utions qu'elles suivirent jusqu'en
631 qu'elles embrasserent la Re-
le de saint Benoît. Ce ne fut mê-
ne qu'à cette condition que *Louis*
XIII. accorda le Brevet de Prieu-
e à une Dame *Goblin*, Religieuse
rofesse de l'Abbaye de saint
mand, qui fut la premiere Supé-
ieure de cette Maison.

Madame *Colbert* Religieuse de
'Abbaye de saint Saens, fut appel-
ée au Gouvernement de ce Mo-
astere sur la démission de Mada-
ne *Goblin*. Par ses soins & par le
crédit de Monsieur *Colbert* Minis-
tres d'Etat, elle obtint du consen-
tement de l'Ordinaire une seconde
Translation de son Couvent où el-
le & sa Communauté étoient très-
à l'étroit & dans l'impuissance de

pouvoir s'y agrandir, elle trouva le moyen de faire l'acquisition d'un grand tenement de Maisons sur la rouge mare, sur lequel avec l'aide de sa famille; elle fit construire les lieux Réguliers de sa Maison tels qu'on les voit aujourd'hui avec l'Eglise qui est sous l'invocation de la Sainte Trinité.

Cette respectable Supérieure eût la consolation de voir dans le cours de seize ans, son grand ouvrage dans toute sa perfection.

LE PRIEURÉ DE S. PAUL.

CE Prieuré de filles qui ne subsiste plus, étoit assis sur le fief de saint Paul, que nos premiers Ducs Normands avoient aumôné à l'Abbaye de Montivilliers, où l'Abbesse de ce Monastere retiroit ordinairement cinq ou six de ses Religieuses pour venir y habiter & y vivre dans une grande retraite,

ıns avoir cependant d'autre Eglise ue celle de la Paroisse de saint 'aul, ni d'autre Supérieur que le ;uré : elles venoient assister au ervice Divin de dedans leur Maison, où elles avoient un petit spece de Chœur grillé qui étoit u bas de l'aîle droite de l'Eglise, 'où elles voyoient facilement le Célébrant. Ce ne fut qu'en 1650 ue l'Abbesse de Montivilliers en appella ses Religieuses, pour iésser ce lieu à des particuliers, ui en ont fait un lieu de plaisance, & où l'on vient prendre les aux minérales, qui équivalent elles de Forges, dont je parlerai lans son lieu.

LE MONASTERE des Dames Emmurées.

J'Ai déjà dit que le Manoir de saint Matthieu assis dans le Fauxbourg saint Sever, avoit été cédé à

saint Louis par l'Archevêque *Od*
Rigault en 1260. Ce Prince dont
on trouve par tout des traces de
sa piété, qui avoit en vûe d'y éta-
blir un Couvent de Religieuses
de saint Dominique, ne fut pas
longtems sans accomplir son pro-
jet.

Il y a cependant toute apparen-
ce que ces Religieuses avoient
déjà un établissement à Roüen,
puisque par des Lettres du même
Prince du même mois de Mai 1266,
il avoit déjà commencé à les doter.
On ignore cependant le lieu de
leur premier établissement; mais
il est constant que *saint Louis*, non
content de leur avoir abandonné
le Manoir de saint *Matthieu*, avec
tous les héritages qui en dépen-
doient, les dota encore par une
Charte de 1269, de quatre cens li-
vres de rente, & de plusieurs au-
tres privileges & concessions énon-
cés dans la même Charte.

L'Eglise de ce Monastere telle
qu'elle

qu'elle eſt encore à préſent, eſt la mêmeque celle que *S. Louis* avoit fait bâtir, mais celle qui y étoit anciennement où les Jacobins Directeurs de ces ſaintes filles, faiſoient leur office pendant qu'ils y réſidoient avant d'être inſtalés dans la Ville, a été entierement détruite.

Cette Maiſon n'a pas moins été expoſée aux calamités publiques, & a éprouvé de grandes pertes pendant les ſiéges que Roüen a ſoutenus, tant de la part des Hérétiques en 1562 qu'ils s'en rendirent les maîtres, que de la part des Catholiques qui la défendirent contr'eux & qui les en chaſſerent en 1591.

LE COUVENT des Auguſtins.

CEs Religieux ſont redevables de leur premier établiſſement dans Roüen à *Philippes le Bel* leur Fondateur, environ ſoixante ans

après avoir été reçus en France.

Ce fut en 1309 que l'on assigna à ces Peres une habitation sur la montagne de *Bihorel*. Mais leur éloignement de la Ville ne leur permettant pas d'y faire tout le bien qu'ils auroient pû, détermina plusieurs personnes de considération à leur procurer la maison qu'ils occupent présentement, & qui étoit alors déserte ; les *Sachets* ou *Freres de la Pénitence de Jesus-Christ*, à qui elle avoit été donnée, n'ayant pû s'y maintenir par l'irrégularité de leur conduite. La concession de ce Monastere se prouve par une Charte de *Philippes le Bel*, du mois d'Avril 1309.

L'Eglise de ce Convent fut considérablement augmentée en 1435. Le Maître Autel depuis quelques années a été reconstruit à neuf & décoré dans le goût moderne. L'emplacement de cette Maison est immense, mais très-mal bâtie, & n'est recommendable que par son antiquité.

LE PRIEURÉ DES FILLES-Dieu.

LEs Religieuses Chanoinesses de saint Augustin de cette [m]aison n'étoient originairement [q]u'un nombre de filles qui vi[v]oient en commun, qui, par un [es]prit de retraite, s'étoient elles-[m]êmes assujetties à quelques re[gl]es, & vivoient ensemble dans [un]e maison située sur la Paroisse [de] *saint Eloy*, où elles alloient jour[n]ellement assister à l'Office Divin. Messieurs *Filleul* freres, (*Jean* [&] *Amauri*,) édifiés de la régula[rit]é de ces saintes filles, les dote[re]nt de cent livres de rente, & [le]ur firent construire une petite [Ch]apelle, où, du consentement du [Cu]ré de saint Eloy, on célébroit la [M]esse.

Animées du même esprit de re[lig]ion, & se voyant dotées, elles

ne balencerent pas à présenter une très-humble supplique à *Clément VI.* tendante à obtenir des Constitutions qui leur servissent de Regles. Sa Sainteté qui avant que d'occuper le Siége de saint Pierre, avoit été Archevêque de Roüen, leur accorda leur demande par des Bulles dattées d'Avignon du mois de Décembre 1345 ; en vertu desquelles le mois de Janvier suivant leur Maison fut érigée en Prieuré sous la Regle de saint Augustin, où elles furent installées par un grand Vicaire de l'Archevêque de Roüen, en présence d'un grand nombre de personnes de distinction, & notamment de MM. *Filleul de Freneuse* leurs Fondateurs.

Le peuple qui par la régularité de leur vie exemplaire, leur donna le nom de *Filles-Dieu*, leur a conservé ce titre honorable jusqu'à présent. *Philippes VI.* Roi de France, leur aumôna des fonds consi

lérables, & leur accorda des pri-
ileges particuliers, & toutes les
xemptions dont jouissent les au-
res Maisons Religieuses.

Les sieurs *Filleul* ont fondé dans
eur Eglise dédiée à saint Honoré,
ui en est le principal Patron, une
hapelle sous l'invocation de No-
re-Dame, dont il se sont réservés
 à leurs successeurs la Colla-
ion.

LES CHARTREUX, *u Monastere de N. D. de la Rose.*

POur ne point s'écarter de l'ordre Chronologique que l'on s'est prescrit, c'est ici le lieu de parler de l'institution des Peres Chartreux que l'on sçait être de la fin du onzieme siecle, & de leur premiere installation à Roüen dans le Faubourg saint *Hilaire* de la même Ville en 1384 par *Guillaume de l'Estrange* qui en étoit alors

Archevêque & leur Fondateur.

Ce digne Prélat leur acheta un fonds dans le Faubourg dont nous venons de parler, mais il n'eut pas la satisfaction de voir cette Chartreuse dans sa perfection, qui ne fut achevée d'être bâtie qu'en 1392, la mort l'ayant enlevé en 1388. Le Légat *Georges d'Amboise* suppléa à sa premiere fondation qui étoit médiocre, en unissant de sa propre autorité du consentement du Roi à leur manse conventuelle la Paroisse & le patronage d'Illeville. Cette Maison qui fut appellée dès sa création *la Rose de Notre-Dame*, fut à deux différentes reprises très-endommagée pendant les deux siéges de la Ville, & réparée aux dépens de Monsieur de *Barquemare* que l'on peut mettre au rang des Fondateurs de cette Maison, de même que *Guillaume de l'Estranges* qui en fit le premier Prieur son Légataire par moitié avec *Raoul de l'Estranges* son neveu.

Mais par la ſuite des tems les biens de cette Maiſon ne s'étant pas trouvés ſuffiſants pour en ſuporter les charges, ni l'air qui y regne aſſez ſain pour ces Solitaires, leur manſe fut reunie à celle du Prieuré de saint Julien dont ces bons Peres prirent poſſeſſion, & vinrent s'y établir comme je l'ai dit à l'article de ce Prieuré, au mois de Juin 1667 le jour de ſaint Pierre, enſorte que cette premiere Chartreuſe ne ſubſiſte plus.

LES CELESTINS.

CEs Religieux reconnoiſſent pour leur premier Fondateur le même Duc de *Bethfort* qui leur donna en 1430 l'emplacement de ſon Château de *Chante-Renne*, où il leur fit conſtruire une Chapelle pour y célébrer le Service Divin. *Henri VI.* Roi d'Angleterre après la mort de ce Seigneur, leur con-

firma nonseulement cette donation, il leur céda encore tous les droits qu'il pouvoit avoir sur ce Château comme héritier de ce Duc, & leur permit de donner à leur Monastere le nom du *Val de la Sainte Vierge*; mais le Prince que ces Religieux reconnoissent à plus juste titre pour leur véritable & principal Fondateur, est *Charles VII* Roi de France, qui leur donna en toute propriété les maisons & jardins qui avoient appartenu à ce Seigneur, leur fit élever une partie de leur Eglise qui est la même qui subsiste aujourd'hui. Ce Prince qui les avoit pris en une singuliere affection, auroit poussé bien plus loin ses pieuses libéralités, si la mort ne l'eût pas enlevé à ses peuples.

Un sieur de *Hangest*, Seigneur de *Genlis*, acheva par ses bienfaits de doter ces Religieux; & ce fut par ses soins & à ses dépens que leur Eglise fut achevée. Aussi vou-

lut-il qu'elle fût son tombeau ; son corps y repose depuis 1690.

Plusieurs autres Seigneurs de la plus haute considération, ne continuerent pas peu à embellir ce Monastere, & à en augmenter les revenus ; en sorte qu'il est à présent un des plus solides établissemens des Maisons Religieuses de cette Capitale.

ABBAYE DES RELIGIEUSES de sainte Claire.

CEtte Communauté de filles qui suivent la réformation de sainte Colete, reconnoit pour ses Fondateurs à Roüen Jean *d'Etouteville*, & Dame Françoise de la *Roche-Foucault* son épouse. Ils firent de concert en 1482 l'acquisition d'un emplacement, rue saint *Hilaire*, où le Monastere de ces saintes filles est aujourd'hui, & qui ne fut en état de les recevoir qu'en 1485 qu'elles en prirent possessio

Elles y furent instalées le 7 Septembre de la même année, au nombre de seize qui furent tirées de plusieurs Maisons de Picardie & d'Artois de la même Observance. Leur Eglise qui est déservie par les Peres Cordeliers, fut mise sous la protection de la sainte Vierge, & de saint Jean-Baptiste, à qui elle est dédiée. Elle est assez régulierement bâtie, mais elle n'a autre chose de recommandable que le solide recüeillement avec lequel ces saintes vierges y servent Dieu jour & nuit, & l'austere pénitence qui est observée avec une rigidité sans exemple dans ce Monastere.

Le même Seigneur *d'Etouteville* a voulu y être inhumé dans un superbe tombeau, mais qui est entierement détruit. Cette Maison à le titre d'Abbaye.

LES JESUITES.

PErſonne n'ignore l'époque de la réception des Jéſuites en France, ni que ce fut en 1560 qu'ils y firent leurs premiers établiſſemens.

Roüen ne fut pas des dernieres Villes du Royaume à ſe procurer un Collége de ces Peres pour l'inſtruction de la nombreuſe jeuneſſe qu'elle renfermoit dans ſes murs. Le Cardinal *de Bourbon* qui occupoit alors le Siége de cette Métropole, fut le premier qui ſe détermina à y faire venir des Jéſuites; & tout éloigné de ſon Diocèſe qu'il étoit, il donna des ordres ſi précis pour l'accompliſſement de ſon deſſein, (qui fut cependant retardé par les troubles de religion dont le Royaume étoit alors agité,) qu'il ne fut pas longtems ſans être effectué.

Ce Prince-Cardinal, qui ne per-

doit point son objet de vûë, écrivit le 15 Juin 1575 aux principaux Officiers de la Ville pour les engager à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'institution de ce Collége, auquel il contribueroit de tout son crédit auprès de *Charles IX.* Et dans une assemblée que le Corps de Ville tint en conséquence, il fut résolu que l'on remercieroit ce Prince, quoiqu'il fut prouvé par les anciens titres de la Ville que Messieurs du Chapitre par leur institut étoient obligés d'entretenir les grandes écoles, & les lieux destinés à les tenir.

Cette résolution prise, le Cardinal fit l'acquisition en 1583 du grand Hôtel de *Maulévrier* dont il fit le lendemain par un autre acte autentique, une donation à ces Peres pour y bâtir un Collége avec quatre mille livres de rente qu'il leur assigna sur la *verte-forêt* dépendante de son Abbaye de saint Oüen; qui n'eut point d'effet à cause de

la mort de ce Prince arrivée en 1590.

Enfin, dans une assemblée générale de Ville ordonnée par le Parlement & tenue le 8 Septembre 1592, il fut résolu que l'on écriroit aux Jésuites de Paris pour les exhorter à envoyer à Roüen un nombre de leurs Confreres pour venir prendre soin de l'instruction de la jeunesse. Cette délibération fut homologuée & confirmée par un Arrêt de la Cour, & ces Peres vinrent s'établir sur la fin de la même année dans la Ville.

Ces Peres subirent en 1595 le même sort de leurs Confreres par Arrêt du même Parlement donné au mois de Février de la même année, & sortirent de la Ville; mais en vertu d'un Edit *d'Henri IV.* donné à Roüen en 1604 ils y furent rétablis en vertu de Lettres patentes.

En 1607 1610 & 1611, ces Peres acheterent l'Hôtel *d'O* &

quelques maisons voisines, sur l'emplacement desquelles ils ont fait bâtir leur Eglise & leur Sacristie, dont on ne commença à jetter les premiers fondemens qu'en 1614. Elle fut en état d'y célébrer les saints Mysteres en 1631, & ne fut entierement achevée qu'en 1704, telle qu'elle est aujourd'hui, & dédiée sous l'invocation de saint Louis par *Jacques Nicolas Colbert*, Archevêque de Roüen. Et finalement la porte d'entrée & l'aîle gauche de leur Collége furent rédifiées en 17... sur laquelle ces Peres ont fait construire un Théâtre pour y reprensenter les exercices qu'ils sont dans l'usage de faire tous les ans.

Ces Peres ont encore une autre Maison affectée aux Novices de leur Congrégation, dont le principal emploi étoit de faire dans leur Eglise le Cathéchisme aux enfans, & y faciliter l'instruction de la nombreuse jeunesse des deux sexesdes

Paroisses de saint Maclou & de saint Vivien dans le centre desquelles cette maison est située. Cette fondation est du 24 Février de l'année 1605 faite par Dame Isabeau *du Moncel*, veuve de Monsieur *Novince d'Aubigny*, Baron de Crêpon & Président du Bureau des Finances de cette Ville; l'intention de cette Fondatrice fut encore que cette Maison servît à l'entretien des Novices, & aux charges des instructions dont je viens de parler.

Il en est encore une troisiéme sous le nom du Séminaire de Joyeuse, du nom du Cardinal de ce nom son Fondateur, où trente Séminaristes aspirans aux Ordres Ecclésiastiques, seroient logés & nourris par les PP. Jésuittes qui en auroient la direction.

C'est aujourd'hui Monsieur le Duc d'Orléans à qui appartient la nomination de ces places, où les sujets ne peuvent être admis ni avoir l'attache de ce Prince, qu'ils

n'ayent atteint l'âge de quatorze ans, ni qu'ils ne ſoient capables au moins d'entrer dans la troiſieme claſſe. Chaque Séminariſte doit avoir encore en y entrant, une caution bourgeoiſe qui s'oblige de le retirer en ſa maiſon au cas de maladie contagieuſe & qui ſe porte fort de dédommager la Maiſon de ce qu'il lui auroit couté par an, en cas que le ſujet n'embraſſât pas l'état Eccléſiaſtique au deſir du Fondateur, qui, par ſon teſtament, y laiſſa ſa Chapelle complette.

Cette Communauté enfin fut établie à Roüen en 1616 le propre jour de la Pentecôte, jour auquel les Séminariſtes renouvellent tous les ans leur ſerment.

Mais il faut obſerver que quelque bien fondée que fût cette Maiſon dans ſon origine & pour le tems, cette fondation par la ſuite ne s'eſt pas trouvée ſuffiſante pour l'entretient de tant de perſonnes; & pour la perpétuer; les PP. Jé-

uites ont pris le parti depuis quelques années d'y recevoir des Pensionnaires de tout âge qui portent cependant le même habit que les Séminariftes qui eft une foutanne bleüe avec le manteau long noir.

LES CAPUCINS.

AUcun Ordre Religieux du nombre de ceux qui fe font introduits à Roüen n'a été expofé à tant de variations de domicile que celui des PP. Capucins qui y furent appellés en 1580 par Charles Cardinal *de Bourbon*, Archevêque alors de cette Capitale.

Le premier établiffement de ces bons Peres fut dans le Faubourg de Martainville, au bas de la montagne de fainte Catherine en un lieu nommé *Jerico*, & le même dont j'ai déjà parlé dans l'article des Hôpitaux.

L'obligation où l'on fut en 1591 de raser toutes les maisons de ce Faubourg, ce Monastere au berceau subit le même sort, la Ville étant ménacée du siége qu'en fit effectivement *Henri IV*. Ces Peres se réfugierent dans la Ville chez plusieurs particuliers qui les affectionnoient, & depuis en la place de l'ancien Château que ce Prince leur aumôna, & où ils firent bâtir une Chapelle.

Ce dernier établissement où ces Religieux se trouvoient réellement à l'étroit, leur fit prendre le parti d'avoir recours au Gouverneur de la Province pour obtenir un emplacement dans la Paroisse de Sotteville lez-Roüen, ce qu'ils obtinrent, & où avec l'aide de plusieurs personnes de la premiere considération qui contribuerent à ce nouvel établissement, ces Religieux vinrent s'en mettre en possession en 1599.

Cette Maison qui subsiste de-

puis ce tems, & dont le premier Gardien fut le fameux Duc *de Joyeuse* sous le nom du pere Ange, est le plus célebre noviciat de ces Peres dans la Province.

Non contens cependant d'un si solide établissement, ils obtinrent le 9 Novembre 1611 des Lettres de Charles *de Bourbon*, Comte de Soissons & Gouverneur de la Province, qui leur permet d'élever un second Monastere de leur Ordre dans la Ville dont ils prirent possession deux ans après, où ils ont bâti& se sont aggrandis au point où l'on les voit présentement. On peut même ajouter que c'est un des plus beaux & plus spatieux couvent de cet Ordre. La noble simplicité de leur Cloître nouvellement reconstruit, la riche & nombreuse biblioteque de cette Maison, sont des monumens qui ne feront jamais oublier la mémoire d'un Pere *Chefdeville* Religieux de cette Maison qui l'a rassemblée, de même

que celle de Sotteville qui sans être tout à fait aussi nombreuse, ne doit pas moins son établissement à son frere aîné aussi Religieux de la même Maison, & qui pendant plus de quarante ans y a rempli le poste de Maître des Novices.

L'Eglise de ce second Monastere fut dédiée le 14 Juillet de l'année 1658 à l'honneur de Dieu & de sainte Croix. La descente de Croix représentée dans le tableau de la contre-table du Maître Autel qui est du célebre *la Hire*, un des plus fameux Peintres de son siécle, est digne de la curiosité des connoisseurs & des amateurs de peinture.

LES MINIMES.

DAns le grand nombre d'Ordres Religieux qui ont fait des établissemens à Roüen, celui des enfans de saint François *de Paule* connu sous le nom de *Minimes*,

ne voulut pas être des derniers à y en avoir un de leur Ordre. Ils en firent la tentative dès l'année 1417, mais elle ne réussit pas : revenus à la charge en 1563, ils y firent construire une Chapelle, mais les formalités requises pour y être instalés n'ayant pas été exactement observées, ils furent obligés de se retirer une seconde fois. Ce ne fut donc qu'en 1600 qu'ils obtinrent de l'agrément de Charles *de Bourbon*, Archevêque de Roüen, un Arrêt du Parlement, en vertu duquel ce Prélat leur fit expédier des Lettres patentes en datte du 15 Mai de la même année, par lesquelles il leur fut permis de s'établir à Roüen & d'y faire construire une Eglise & la Maison qu'ils y occupent présentement, sur un fonds qui leur fut donné, dépendant de la Paroisse de saint Godard.

LES CARMELITES.

CE Monastere doit son établissement à la piété d'un saint Ecclésiastique d'origine Espagnole, nommé Jean de *Quintanadoine*, qui fit venir des Religieuses de cet Ordre qu'il tira des Couvens de Paris, du consentement & de l'agrément de l'Ordinaire & des premiers Magistrats de la Ville, au mois de Juin de l'année 1609 pour en former une Communauté.

En-attendant que la Maison que ces saintes filles occupent aujourd'hui fût en état de les y recevoir, elles furent instalées dans une maison sise ruë des *Champs maillets*, puis dans une autre, grande ruë *Maulevrier*, où elles demeurerent jusqu'en 1623 qu'elles furent sédentaires dans leur Monastere. Leur Eglise qui est un vaisseau des plus ornés de leur Ordre, ne fut

ichevé que quatre ans après, &
:onſacré en 1651.

Les dernieres volontés de leur
ieux Fondateur qui décéda en
634, furent d'être inhumé dans
eur Egliſe, où l'on voit encore
on épitaphe.

LES PENITENS.

LA premiere Maiſon de ces
Religieux Pénitens, ou tiers
)rdre de ſaint François, doit ſon
tabliſſement à un habitant d'un
eu nommé *Croiſſet*, à trois quarts
e lieües ou environ de la Ville
e Roüen. Elle exiſte encore ſous
: nom de ſainte *Barbe*, où ces Re-
gieux furent inſtalés en 1472.

Ce premier établiſſement fit naî-
'e l'idée aux Supérieurs Géné-
ıux de cet Ordre, de faire une
:ntative pour en former un nou-
eau dans la Ville de Roüen, mais
s ne purent y parvenir qu'en

1609 par la médiation & le crédit d'une Dame de *Gouville* qui avoit pris cet Ordre en affection, & qui leur aumôna une Maison dans le Faubourg de Bouvreuil où ils demeurerent jusqu'en 1612 qu'ils en firent un échange avec Monsieur *de Bapeaume* qui leur céda quelques maisons & terres à lui appartenantes situées ruë saint Hilaire, dont avec les secours de plusieurs gens de bien & de considération, ils ont formé le Couvent qui leur sert de retraite à présent.

Par succession de tems Messieurs *de Motteville*, que ces Religieux doivent avec justice reconnoître comme leurs seconds Fondateurs, n'ont pas peu contribué à la construction de leur Eglise qui ne fut achévée telle qu'elle est présentement, qu'en 1665.

Un Rocher de coquillage construit avec beaucoup d'art, & que l'on voit à l'entrée du jardin de ces Peres

Peres, mérite l'attention des curieux en ce genre.

LES FEUILLANS.

CEs Religieux vinrent s'établir à Roüen, & y furent reçus le 20 Mai de l'année 1616 sous la protection du Maréchal *d'Ancre* pour lors Gouverneur de la Province, pendant la Régence de Marie de *Médicis*. François de *Harlai*, premier du nom & Archevêque de cette Métropole, les mit en possession du Collége des Bons Enfans qui ne subsistoit déjà plus depuis l'érection de celui des Jésuites, où ils trouverent une Chapelle déjà construite qu'ils ont agrandie de même que le corps de logis qui étoit en mauvais état & inhabité.

Il faut cependant convenir que ce petit Monastere seroit devenu un des plus considérables de cet

Ordre, si leur Fondateur qui les affectionnoit n'eut pas péri aussi malheureusement que l'Histoire nous l'apprend.

Une portion des remparts de la Ville dont on a permis l'usage de la promenade à ces Solitaires, fait un des agrémens de cette Maison, avec leurs jardins qui sont parfaitement bien entretenus.

L'ORATOIRE.

LA Congrégation de l'Oratoire dont personne n'ignore que le célebre Cardinal *de Berulle* est le premier Instituteur en France, à l'instart toutefois de celle que S. Philippes de *Nery* forma à Rome, & que ce fut en 1612 qu'en vertu des Lettres patentes de *Louis XIII.* de la même année, ce Prince & la Reine sa mere trouverent une place à ces Religieux Ecclésiastiques aux environs du Louvre pour

y faire leur établissement en y faisant jetter les fondemens de leur Eglise, dont avec raison on peut les regarder comme Fondateurs & bienfaiteurs tout à la fois.

Le Cardinal *de Berulle* animé du même esprit que ce grand Prince, n'eut rien plus à cœur que de multiplier dans toutes les Villes du Royaume des établissemens solides à cette Congrégation naissante, & en 1616 ces Prêtres, étayés du crédit de cette Eminence, obtinrent le 27 Avril des Lettres patentes pour former à Roüen une Maison de leur Institut. Elles ne furent point homologuées au Parlement de cette Capitale sans contradiction de la part des Curés de cette Ville, mais leur acquiescement à se soumettre à l'Ordinaire leva toutes les difficultés, & leurs Lettres furent homologuées par Arrêt du 19 Août.

Ils vinrent en conséquence s'établir ruë des *Faux*; deux ans après

on leur donna la Chapelle de sainte Barbe dépendante de l'Hôpital du Roi dont j'ai déjà parlé, aux environs de laquelle ils firent quelques acquisitions de maisons où ils s'établirent jusqu'en 1636, que ce même Hôpital leur fut cédé pour s'y loger & y bâtir une Eglise dont les premiers fondemens furent jettés en 1659, telle qu'elle est aujourd'hui, à l'exception du contrétable du principal Autel qui ne mérite pas moins l'attention des connoisseurs en ce genre.

On ne seroit point désavoué en faisant l'éloge de cette célebre Congrégation, mais le laconisme qu'on s'est prescrit, la doctrine & & les mœurs sans reproches des excellens sujets qui la composent & qu'elle a donné & donne encore à l'Eglise, en disent assez pour que l'on ne passe pas les bornes qu'on s'est imposéés.

LES RR. URSULINES.

POur ne pas s'écarter de l'ordre chronologique des Maisons Religieuses des deux sexes qui se sont établies à Roüen, c'est ici la place des Religieuses Ursulines. On sçait l'époque de leur entrée en France en 1611, & que cette Congrégation reconnoit la Bienheureuse *Angele* pour Fondatrice.

Elles furent reçues à Roüen en 1619 en vertu de Lettres patentes du mois de Juin de la même année, & furent en premier lieu placées derriere les murs de saint Ouën où elles ont resté jusqu'en 1658. Mais logées trop à l'étroit, & n'ayant pas de lieux assez vastes pour y contenir les jeunes personnes du sexe qu'elles sont obligées pour leur Institut d'instruire, par le moyen de plusieurs emplace-

mens dont elles firent acquisition ruë Couquereaumont ou des Capucins, elles vinrent s'y retirer en 1658, où depuis, par les pieuses libéralités de Monsieur l'Abbé *de la Londe*, Doyen de l'Eglise de Roüen, leur Supérieur & leur Bienfaiteur, elles ont fait bâtir une Eglise dans le goût moderne très-bien ornée, qui est à peine achevée au moment qu'on écrit.

LES RECOLETS.

CEs Religieux en vertu de Lettres Patentes de *Louis XIII.* qui les protegeoit, furent reçus à Roüen le 16 Août 1622. du consentement de M. *de Harlai I.* du nom & de MM. les Echevins de Ville.

J. B. Gaston *d'Orleans*, frere unique du Roi qui fit acheter la place nommée *La Bouverie*, sur laquelle par ses ordres, les lieux

réguliers qu'ils habitent aujourd'hui furent construits, doit être reconnu pour leur Fondateur. La premiere pierre y fut posée au nom de ce Prince par M. Sanson *Vaignon* leur Syndic temporel, le 15 Juin 1631, & celle de leur Eglise par le même, le 15 Septembre 1633, au nom du même Prince.

LES CARMES DECHAUSSE'S.

CEs Religieux de la réforme de Sainte Thérese présenterent en 1622 pareillement leurs Lettres Patentes au Parlement qui en ordonna la communication à l'Ordinaire, au Corps de Ville & aux quatre Religions mandiantes; mais quelques difficultés qui survinrent en retarderent l'effet, qui ne furent levées qu'en 1624, que de nouvelles Lettres Patentes que ces Peres avoient obtenuës furent homologuées au Parlement le 23

Juillet de la même année à la pressante sollicitation d'Henri *d'Orleans* Duc de Longueville, & Gouverneur de la Province qui les protegeoit ouvertement & qui remboursa de ses propres deniers l'emplacement où est ce Monastere actuellement dans le Faubourg de Bouvreuil; de maniere que ce Prince peut être regardé comme le premier Fondateur de cette Maison qui se trouva en état de recevoir ces Religieux le 24 Mars 1638, dont ils vinrent prendre possession.

Le même Prince posa le 20 Novembre 1643 la premiere pierre de la Chapelle qui a servi d'Eglise à ces Peres jusqu'en 1687, que celle qu'ils ont actuellement fut entierement construite. C'est à MM. *De Becdelievre*, & successivement à leurs dépens, que ce saint édifice a été bati. Pierre *De Becdelievre*, Président à la Cour des Aides de Normandie

doit en être regardé comme le premier Fondateur, & celui qui en a jetté les premiers fondemens; ses deux fils Pierre *De Becdelievre*, Premier President de la même Cour, & Charles *De Becdelievre*, President à Mortier au Parlement de Normandie, n'ont point laissé imparfait l'ouvrage de leur pere, & l'ont fait achever à leurs dépens jusqu'à son entieré perfection. Il fut solemnellement consacré par Jacques Nicolas *Colbert* alors Coadjuteur de Roüen, le 21 Decembre de la même année 1687.

Les descendans de ces illustres Fondateurs n'ont point discontinué d'imiter le zéle de leurs peres par les liberalités dont il accablent encore aujourd'hui ce Monastere, qui sans exception est un des plus beaux établissemens Religieux de la Ville dans toutes ses parties.

LES AUGUSTINS Déchaussés.

CEs Religieux, connus à Roüen sous le nom *de Peres de la Mort*, qu'on leur a gratuitement donné, parce qu'ils ont remplacé les Religieux de la Congrégation de Saint Paul Hermite, nommés ainsi communément & qui originairement occupoient le même Monastere, furent reçus à Roüen en 1630 & en prirent possession.

Cette Maison étoit alors au pied de la montagne de Sainte Catherine; mais sa situation n'étant pas très-commode, les Religieux en firent bâtir une autre plus près de la Porte Martainville, dont la feue Reine Marie Thérese *d'Autriche* se déclara la Fondatrice, ainsi que de la nouvelle Eglise à laquelle les Echevins poserent la premiere pierre au nom de cette Auguste

Princesse le 30 Août 1672, & qui fut dédiée sous le nom de Notre-Dame des Victoires à l'instar de leur Maison de Paris, pour rendre graces au Tout-puissant de celles que le Roi *Louis XIV.* avoit remportées sur les Hollandois.

LES RR. DE LA VISITATION.

CEtte Congrégation de Filles a deux Maisons de leur Ordre à Roüen. Madame la Maréchale *de Saint Géran* voulut être la Fondatrice de la premiere, & obtint la permission du Roi, de l'Ordinaire & du Corps de Ville de faire cet établissement. Les conclusions de la Requête présentée à cet effet aux Echevins le 6 Mars 1629, furent accordées; mais la restriction, *pourvû que les Filles de la Visitation de sainte Marie ayent un*

revenu suffisant, fut un obstacle à leur réception & la cause de l'espece de refus que fit le Parlement d'admettre les conclusions de la Requête qui lui fut présentée pour avoir son agrément, attendu qu'il ne paroissoit aucuns fonds pour l'entretien de ces Religieuses.

Cette difficulté fut néanmoins levée par une donation de Madame *De Courvaudon*, qui donna une somme de douze mille livres à condition qu'une de ses filles auroit la qualité de Fondatrice; & par une autre donation que fit M. *De Boisgulleaume Le Brun*, Conseiller au Parlement, qui fit également demander pour une de ses filles celle de Bienfaitrice moyennant une autre somme de huit mille livres. Il n'en fallut pas davantage, & il intervint l'Arrêt du Parlement du mois de Juin 1630, en vertu duquel ces Religieuses arriverent à Roüen le 23 Octobre de la même année.

Elles furent d'abord logées devant le Couvent des Minimes où elles ne resterent que le tems nécessaire pour préparer les lieux réguliers sur un emplacement dont elles firent l'acquisition au haut de la rue Beauvoisine, où par succession de tems elles se sont agrandies & bâties comme elles sont actuellement.

Cette Communauté qui ne venoit que de se former, ne tarda pas à se multiplier ; elle devint si nombreuse par la quantité de sujets qui se présenterent, que le 24 Décembre 1641. le Roi accorda à ces Filles des Lettres Patentes pour ériger un second Monastere de cet Ordre, ce qui fut exécuté le 4 Mai de l'année suivante, & que sept Religieuses tirées du premier Monastere, se transporterent le même jour dans une Maison près les Capucins où elles furent reçues & instalées par le Pere Toussaint *Thibault*, Prêtre de l'Ora-

toire & grand Vicaire de M. l'Archevêque de Roüen.

Ce nouveau Monaſtere qui dans ce tems là n'étoit pour ainſi dire regardé que comme une décharge du premier, eſt aujourd'hui pour le moins auſſi conſidérable. La nouvelle Egliſe que ces Religieuſes y ont fait conſtruire eſt un vaiſſeau en forme de Dôme auſſi mignon & auſſi parfaitement décoré que l'on en puiſſe voir, & qui mérite dans le goût moderne la curioſité non ſeulement des étrangers, mais encore celle des Regnicoles.

LES RR. DU REFUGE.

PErſonne ne doute que l'établiſſement de ces Maiſons de correction ne ſoit de la fin du quinzieme ſiécle, ni des motifs de leur Inſtitut. Il ſuffit quant à nous, de rappeller l'époque de la reception

des Filles du Refuge ou Pénitentes à Roüen.

Ce fut en 1641 qu'on leur acheta d'abord une maison sur la Paroisse de Saint Vivien, où on logea un petit nombre de Religieuses de Paris pour gouverner cette Maison naissante. Elles y demeurerent environ sept ou huit ans, & en laisserent le gouvernement aux Dames Religieuses de la Visitation; mais celles-ci, lassées d'un emploi si fatigant, se retirerent dans leur Maison quelques années après.

François *de Harlai*, pour lors Archevêque de Roüen, qui sentit l'utilité d'un si charitable établissement, prit en 1657 la résolution de faire venir d'Avignon & de Dijon des Religieuses de Notre-Dame du Refuge qui par état sont chargées de prendre la direction des Filles Pénitentes. Elles y ont si parfaitement réussi que par leurs soins & le bon ordre qu'el-

les ont mis dans cette Maison ; elles meritent toutes sortes de louanges.

Les Filles de SAINT JOSEPH.

UNe autre Congrégation de Filles sous le nom de *Saint Joseph*, non moins utile que la précédente, doit son établissement à Monsieur *Paris*, Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Roüen, qui en fit venir de Paris en 1642 pour en prendre soin. Il leur procura une Maison près la Paroisse de Saint Nicaise de cette Ville qui fait toute leur richesse, ne subsistant que du travail de leurs mains.

Cette Communauté est composée de Filles d'un âge mûr : leur Institut principal est d'en instruire de plus jeunes qui leur donnent une modique pension qui aide à les faire subsister. Elles ne font aucun vœu, & ne sont obligées

qu'à chanter les Fêtes & Dimanches le petit Office de la Vierge dans leur Chapelle.

Le Prieuré de BELLEFOND.

CE Monaftere, qui eft un des plus beaux & des mieux fitués de la Ville, reconnoit pour Fondateurs le Marquis *De Bellefond*, Lieutenant Général des Armées du Roi en 1648, & Damoifelle Jeanne *De Bellefond* fa fœur, par les donations qu'elle a faites à cette Maifon. Il n'eft pas moins redevable à Madame Laurence *De Bellefond*, Religieufe de l'Abbaye Royale de la Sainte Trinité de Caën, qui quitta fa Maifon pour en venir prendre le gouvernement & le relever du délabrement dans lequel elle le trouva. Elle commença par le transferer du Faubourg Saint Sever où il étoit au mois de Février 1650, dans la rue Beauvoi-

ſine où il eſt préſentement. Elle eut même la générosité pour ne pas abandonner ſes Filles, de refuſer l'Abbaye de *Montivilliers* à laquelle elle fut nommée par le Roi en 1661. qui fut donnée par ce même Prince à Madame Eleonor *De Bellefond* ſa ſœur.

Ce fut encore par ſes ſoins, & par les libéralités de Monſieur le Maréchal de *Bellefond* ſon neveu, que l'Egliſe de ce Monaſtere fut commencée à bâtir le 10 Juillet 1674, que la premiere pierre y fut poſée en ſon nom par Monſieur le Préſident *de la Haye-Dupuis*, achevée, bénie & conſacrée le 22 Mai 1677, ſous le titre de *Notre-Dame des Anges*.

Cette digne Supérieure eut la conſolation de voir ſes travaux dans leur perfection avant de mourir, & accablée d'infirmités, elle termina ſa carriere le 31 d'Octobre 1682.

Madame *Marie de Bellefond*, fil-

le du Maréchal de ce nom, depuis Abbesse de *Montmartre*, lui succéda, & ce Monastere a toujours été gouverné après elle par des personnes alliées de cette Maison. Elle l'est aujourd'hui par Madame *de Chambrai*, qui, par une sage économie & ses soins assidus, la releve tous les jours de l'état d'épuisement où les malheurs des tems l'avoient plongée.

LES RELIGIEUSES de sainte Claire, dites les Gravelines.

CEs Religieuses qui suivent l'étroite Observance de sainte *Colete* établies depuis longtems à *Gravelines*, fatiguées des dangers que la guerre entraîne nécessairement après elle, & surtout dans une Ville frontiere de guerre sujette à fréquens siéges, chercherent après que *Louis XIV.* l'eut soumise à son obéissance, du repos dans

une autre Ville. Elle choisirent celle de Roüen pour venir s'y établir. En 1644 réduites dans ces commencemens à se loger étroitement dans une maison de louange, elles trouverent au bout de huit ans un emplacement assez vaste dans le haut de la rue *Mauleurier*, pour y construire le Monastere qu'elles occupent aujourd'hui, qui fut bâti aux dépens d'une Dame Angloise, ainsi que leur Eglise qui fut achevée en 1667, & consacrée à l'honneur de Jesus & de Marie, par M. *André Linch*, Evêque de *Finebore* en Irlande, l'année suivante le 31 Août. La simplicité de ce Temple répond à tous égards à la sainte pauvreté de ces Vierges qui fait leur plus grande richesse.

LES RELIGIEUSES Annonciades.

LA Bienheureuse *Jeanne* de France, fille de *Louis XI.*

& épouse de *Louis XII.* Rois de France, est Institutrice de cet Ordre, sous la Regle de saint François. Le premier établissement de ces Religieuses dans Roüen, fut en 1644. sur la Paroisse de saint *Nicaise*; mais quatre ans après elles prirent possession d'un emplacement sur celle de saint *Vivien*, nommé le Fief *du Mont*, ou autrement le *Camp-Hérisson*, où elles sont maintenant beaucoup plus au large.

On les connoît vulgairement sous le nom de *Cantelles*, qu'on leur a donné de Madame *Cantel*, Fondatrice de leur Chapelle, dédiée sous l'invocation de *Saint Jean* en 1653, & qui pour ainsi dire vient d'être nouvellement reconstruite à neuf, & parfaitement bien ornée. Ce n'est pas dans sa petitesse une des moins élégantes.

***
**
*

LES RELIGIEUSES *de la Congrégation de Notre-Dame.*

LEur premier établiſſement à Roüen fut en 1655, rue *Herbiere*, mais quelques années après ces ſaintes Filles vinrent ſe loger rue *Notre-Dame*, ſur la Paroiſſe de *ſaint Maclou.*

La Chapelle de cette Maiſon fut dédiée ſous l'invocation de *ſaint Joſeph*, par Monſieur le *Camus*, Evêque du *Bellai*, dans la même année.

L'Inſtitut de ces Filles eſt d'enſeigner les enfans, & elles reconnoiſſent pour leur Fondateur le Bienheureux *Pierre Fourier*, Curé de *Matincourt* en Lorraine, ſous la regle de ſaint Auguſtin. Cette Maiſon ne ſubſiſte plus ; la Chapelle à laquelle on a joint quelque revenu, ſert à l'inſtruction des jeunes filles, ſous la direction de Monſieur le Curé de *Saint Maclou.*

LES RELIGIEUSES *du Val-de-Grace.*

CE Monastere occupé ci-devant par des Bénédictines, qui vinrent s'y établir en 1646, & fondé par Madame la Duchesse d'*Elbeuf*, ne subsiste plus présentement ; & le petit nombre de Religieuses dont cette communauté étoit composée, ainsi que leur revenu, ont été réunis au Prieuré des Dames de *Belfond*. Leur emplacement a été donné au Séminaire des Prêtres infirmes, qui l'occupent actuellement. Cette Maison est située à l'entrée du Faubourg de *Bouvreuil*. Pour être reçu dans cette Maison il faut être infirme, Prêtre du Diocèse, ou y avoir été employé dans le ministere pendant vingt ans.

******

LES RELIGIEUSES de Saint François.

C'Eſt à *Grégoire XV.* qui par un Bref du 6 Décembre 1621, créa un quatriéme Inſtitut de l'Ordre de *Saint François*, ſous le titre d'Hoſpitaliers & d'Hoſpitalieres de *ſainte Eliſabeth*, à qui les pauvres en ont obligation.

C'eſt de cet Ordre que ſont les Religieuſes de *ſaint François* de Roüen, dont la premiere Maiſon fut fondée à *Louviers* en 1625, & dont quatre Filles furent tirées pour en former une ſeconde en cette Ville en 1650. Les commencemens de ce nouvel établiſſement ne furent pas heureux ; & les obſtacles qu'on leur ſuſcita ne furent levés qu'en 1661, le 11 de Novembre, qu'elles vinrent reprendre poſſeſſion de leur premiere Maiſon, qu'elles avoient été contrain-

traintes d'abandonner. Elles y furent enfin admiſes ſous le titre d'Hoſpitalieres de ſaint *Louis* & de ſainte *Eliſabeth*, en vertu d'actes ſolemnellement enrégiſtrés dans les Cours.

Ces Religieuſes ne furent pas longtems ſans former une Communauté nombreuſe. Les premiers fondemens de leur Egliſe furent jettés le 6 Mars 1670, & peu à peu cette Maiſon par la ſage œconomie des Supérieures qui l'ont gouvernée, eſt augmentée au point, qu'elle eſt aujourd'hui une des mieux fondées de la Ville.

Le lieu qu'elles avoient deſtiné pour leur Hôpital, qui commençoit à tomber en ruine, & d'ailleurs trop ſerré pour y recevoir le nombre des pauvres du ſexe qui s'y préſenterent, auroit cependant été totalement détruit faute de pouvoir le rétablir, ſi la Providence n'y avoit pourvû en leur procurant une ſainte Veuve qui

ſe retira dans leur Monaſtere & qui confia à une perſonne de diſtinction une ſomme conſidérable deſtinée & qui a ſervi à la conſtruction du nouvel Hôpital que l'on voit préſentement rue ſaint *Hilaire*, & dont les premiers fondemens & la premiere pierre fut poſée le 8 Juillet 1708, par M. l'Abbé de *Sericourt*, Tréſorier de l'Egliſe de Roüen, & Vicaire Général de M. *Colbert*, pour lors Archevêque de cette Métropole.

LES RR. DOMINIQUAINES dites du Sang Prétieux.

CEs Religieuſes tirées du Couvent d'Aumale par la Ducheſſe de *Nemours* leur Protectrice, vinrent à Roüen au Faubourg de Cauchoiſe le 20 Juillet de l'année 1648 en vertu de Lettres patentes que cette Princeſſe qui les protegeoit, leur fit obtenir au mois de Mars de la même année. Il y

a cependant tout lieu de croire que cet établissement, tout récent qu'il est, ne subsistera pas longtems par les défenses expresses qui leur sont faites de ne plus recevoir aucune Novice, & que cette Communauté aura le même sort des Religieuses Bénédictines du Faubourg Saint Sever, dites *les Crépines*, dont le Couvent est totalement détruit.

LES RR. MATURINS.

CEs Chanoines Réguliers, dont on n'ignore point l'Institut, vinrent s'établir à Roüen en 1654 sur la Paroisse de Saint Nicaise, où ils firent l'acquisition d'un terrein borné des remparts de la Ville, sur lequel ils firent bâtir en 1659 la petite Eglise qu'ils ont présentement, mais qui n'a rien de remarquable.

LES RR. DU S. SACREMENT.

LEs Bénédictines du Monastere de la rue Cassette de Paris tirerent de leur Maison en 1670 un petit nombre de Religieuses qu'elles envoyerent à Rouen pour y former une Communauté de leur Institut. Elles acheterent d'abord pour réaliser leur projet, l'Eglise & les lieux réguliers qu'avoient ci-devant occupé les Religieuses Béguines, dont on vient de parler, situés au quartier de Cauchoise sur la Paroisse de Saint Vigor; mais le mauvais état des bâtimens & le peu d'espace de ces lieux n'étant pas suffisans pour les loger commodément, elles prirent une maison à louage en 1677, rue des Arsins, où elles demeurerent jusqu'en 1683 qu'elles firent l'acquisition de l'Hôtel de *Mathan*, où elles vinrent s'éta-

blir tout-à-fait l'année suivante.

La Salle de cet Hôtel leur servit de Chapelle jusqu'à l'entiere construction de l'Eglise qu'elles ont aujourd'hui, dont la premiere pierre fut posée par Madame la Présidente d'*Hocqueville*, & fut achevée & benie le 9 Juin 1689.

Le feu ayant pris dans ce Monastere en 1738. le jour du Mardi Gras, cette Eglise fut en partie incendiée, & a été réparée quelques années après par les soins & aumônes de plusieurs personnes de piété.

LES NOUVELLES Catholiques.

Leur nouvel établissement commença à Roüen en 1667 par les soins de MM. *le Cor-*

nier freres, de Monsieur *Buil-leul* Conseiller au Parlement, & de Monsieur *Henri Cavelier*, Curé de sainte Croix des Pelletiers. Monsieur de *Medavy*, assis pour lors sur le Siége de Roüen, leur prescrivit des regles par ses Lettres du 9 Juillet 1673, en conséquence desquelles le Roi leur accorda des Lettres patentes du mois d'Avril de l'année suivante, & registrées au Parlement le 28 Mai 1675.

Cette Maison est composée de plusieurs Filles qui ne font aucuns voeux, & elles ne se distinguent des personnes séculieres que par la modestie & l'uniformité de leur habit.

Ces Dames ont depuis plusieurs années fait élever une Chapelle plus commode & plus spacieuse que la premiere, elle fut achevée & bénite en 1723.

LES FILLES
de la *Providence*, du *Bon Pasteur*, *Sœurs grises*, & *d'Ernement*.

La destination de trois Communautés de ces Filles est d'instruire les jeunes enfans de leur sexe.

Les premieres connues, sous le nom de la *Providence*, ont leur Maison principale sur la Paroisse de S. Nicaise, où elles font beaucoup de fruit ainsi que dans plusieurs autres endroits de la Province.

Les secondes portent le nom de Filles du *Bon Pasteur*, leur Maison est située dans la Paroisse de S. Vivien, elles prennent soin des personnes du sexe, dont les mœurs corrompuës ont mérité d'être renfermées pendant quelque tems pour faire pénitence.

Les troisiémes sont appellées les *Sœurs grises*, Paroisse de S. Laurent, Madame *Doudemare* les fonda en 1669; elles ont dans la ville & Fauxbourgs de Roüen plusieurs Ecoles.

Les quatriemes appellées les Filles

d'*Ernemont*, parce que leur premier établissement s'est fait dans cette Paroisse qui est à quatre lieuës de Roüen, ont leur maison au Fauxbourg de Beauvoisine, où elles ont fait bâtir une Eglise en 1729, avec le secours & des libéralités de Madame *Puchot Duplessis*, & de Madame *Dambray* leur premiere Supérieure.

LES FRERES de la Doctrine Chrétienne.

L'Institut de ces Freres commença en 1680. Son berceau est la ville de Rheims où feu M. l'Abbé *de la Salle*, Chanoine de cette Eglise, en jetta les premiers fondemens. Mais ayant renoncé à son Bénéfice, vendu même tout son patrimoine pour ne suivre que son objet; il fut appellé à Paris en 1688 pour y établir des Ecoles gratuites qui se répandirent si rapidement dans les principales Villes du Royaume, qu'il en est peu où ces Freres n'ayent quelqu'établissement plus ou moins considérables.

Ce ne fut cependant qu'en 1705 qu'à la ſollicitation de feu Monſieur de *Pontcarré*, Chef du Parlement de Normandie, que Monſieur *Colbert* d'heureuſe mémoire, pour lors Archevêque de Roüen, écrivit à ce reſpectable Chanoine pour l'engager à lui envoyer un nombre de ſes Freres.

Ce bon Eccléſiaſtique, leur Supérieur général, ne ſe contenta pas de répondre par écrit aux intentions d'un Prélat ſi reſpectable à tous égards, il ſe tranſporta en perſonne ſur les lieux avec quatre Sujets des plus capables qui furent auſſitôt diſperſés dans les quatre principaux quartiers de Roüen, & fit louer la maiſon de *ſaint Yon* ſituée dans les extrémités du Fauxbourg ſaint Sever, dans la vûe d'en faire une Maiſon de correction ſous la direction de ces Freres, pour des enfans de famille qui donneroient dans le libertinage.

Ce projet bien concerté fut réaliſé dans la même année.

La même Maiſon fut enfin acquiſe en 1718, & deſtinée non ſeulement à y recevoir des penſionnaires, mais encore à en faire un Noviciat où ſe formeroient les ſujets propres à remplir les devoirs de leur Inſtitut; puis, envoyés dans les Villes du Royaume où ils ont des écoles.

Il ne fut plus queſtion que d'obtenir des Lettres patentes du Roi qui furent accordées le 28 Septembre 1724 à la ſollicitation des principaux Magiſtrats de la Ville par l'entremiſe de Monſieur de *Treſſan* qui occupoit pour lors le Siége de Roüen.

Cet Inſtitut approuvé par une Bulle de Benoît XIII. du 26 Janvier 1725, oblige ces Freres aux vœux de Religion.

Le ſept de Juin 1728 la premiere pierre de leur Egliſe fut poſée au nom du même Prélat.

SIEGES ET PRISES DE LA VILLE DE ROUEN,

POur ne pas s'écarter du plan que l'on s'est fait, on va retracer en peu de mots les révolutions que cette Capitale a souffertes. On ne parlera point ici des tems qu'elle est tombée sous la puissance de ses premiers Ducs, on ne rappellera que ce qui s'est passé depuis qu'elle est retombée au pouvoir de ses premiers Souverains dans la personne de *Philippe Auguste*, qui s'en rendit le maître & de toute la Province en 1204 sans coup ferir. Elle retomba cependant sous la domination des Anglois sous le regne d'*Henri V.* leur Roi en 1418 après six

mois de siége. Les articles de la capitulation que ce Prince imposa furent très-durs: il exigea non seulement trois cent mille écus d'or, il voulut encore qu'on lui livrât trois des principaux habitans de la Ville pour en user comme il lui plairoit. Il fallut subir la loi du vainqueur, & en conséquence *Robert Linet* Vicaire général de l'Archevêque, *Jean Jourdain* Maître de l'Artillerie, & *Alart* Marchand, l'un des Capitaines des Bourgeois, lui furent livrés. Les deux premiers furent relâchés en payant une forte rançon, mais le troisieme laissa sa tête sur un échaffaut, & mourut en héros pour sa patrie.

Charles VII. Roi de France, jaloux de voir une si belle Province entre les mains de son ennemi, prit enfin le parti d'y rentrer les armes à la main. Il vint en faire le Siége en 1449. Non seulement il s'en rendit maître après un long Siége, mais encore de toutes les Places de la Province

qu'il reduisit sous son obéissance après plus de trente ans qu'elle étoit restéé sous la domination des Anglois. Il se fait tous les ans pour perpetuer la memoire d'un si heureux évenement, une Procession générale dans toutes les Villes de la Province le 12 Août pour en rendre des graces immortelles au Dieu des armées.

En 1562. les Calvinistes s'en rendirent encore les maîtres sous les ordres du Prince *de Condé*. Ils y exercerent un pillage dont on voit encore les vestiges. Mais *Charles IX*. prit la résolution d'extirper de son Royaume cette race profane, & à la tête d'une armée après un Siége d'environ un mois, ce Prince y entra le 23 d'Octobre, & trois jours après toutes les Eglises furent rouvertes. Ce Prince victorieux sortit de Saint Oüen en Procession pour se rendre à la Cathédrale & y remercier le Seigneur d'avoir protegé ses armes. Trois jours après, le Parlement

qui s'étoit réfugié à Louviers, vint reprendre ses fonctions dans le Sanctuaire de la Justice, où le premier Jugement qu'il rendit fut contre le Ministre *Marlorat* & plusieurs autres Sectaires, qu'il condamna à perir par la main du Bourreau. Ce fut dans le cours de ce Siége mémorable que Monsieur *De Civile*, Capitaine des Bourgeois, ayant reçu un coup de mousquet, fut cru mort & sur le champ inhumé, mais qui, par les soins d'un fidele domestique qui apprit cette triste nouvelle, fut rappellé à la vie.

Le dernier Siége enfin que Roüen ait soutenu fut fait par *Henri IV.* le 11 de Novembre 1591. Cette Ville alors étant sous la puissance de la Ligue, ne souffroit qu'avec douleur de ne pas être sous la domination de son legitime Souverain. Aussi les Ligueurs qui se défioient de la fidélité des habitans, les firent tous désarmer. Ce Siége qui fut extrê-

mement meurtrier par les frequentes ſorties où il perit beaucoup de Nobleſſe de part & d'autre, fut enfin levé après ſix moïs de Siége le 20 Avril 1592. Elle ne tarda pas longtems à rentrer au pouvoir de ſon légitime Maître. La profeſſion, que fit ce grand Prince de la Religion Catholique, fut le dernier coup qui fut porté à la Ligue, & qui lui ouvrit non ſeulement les portes de cette Ville, mais encore celles de toutes les Places de ſon Royaume, en lui rendant la tranquillité par la paix qui cauſa une joye générale.

Independamment de tant de revolutions, la Ville de Roüen a été pluſieurs fois affligée du fléau de la peſte & de maladies croniques qui lui ont enlevé un grand nombre de Citoyens. Elle en fit la triſte experience en 1350. Un crachement de ſang fut ſi violent, & la communication ſi contagieuſe, que l'on expiroit en ſe regardant les uns

les autres, & cette maladie enleva un grand tiers de ses habitans.

Dans le cours des années 1521 & 1522. la peste dont presque tout le Royaume fut infecté, fut si violente, que dans la plus nombreuse de ses Paroisses il se trouvoit à peine le Dimanche quarante personnes à l'Office. Elle en fut encore affligée en 1580, mais ce ne fut rien en comparaison de celle qui y regna en 1621. & 1622. qu'il ne resta pas dans la Ville le tiers des habitans. C'est aussi la derniere qu'elle ait essuyé.



ABLEAU

DE LA

ORMANDIE.

Our achever le dessein que l'on s'est proposé de traiter, je dois à mon Lec-
un Tableau de cette vaste & ri-
Province. Personne n'ignore
e ne soit dans toute son éten-
variée de pays agréables,
antité de forêts, & qu'enfin
s ne soit agréable; l'air sain
npéré, qu'elle n'abonde en
e toutes especes, en volailles
s, & en nourritures nécessai-
vie qui s'y trouvent en si
ibondance qu'elle en four-

nit encore aux Provinces voisines, & à la Capitale du Royaume. Je ne parle point du poisson que la mer qui la borne & le grand nombre de rivieres qui l'arrosent lui fournit, non plus que des carrieres d'Alun de roche, de Marbre, & d'Ardoises qui s'y trouvent, de même que de celles de pierres propres à la construction des bâtimens dont cette Province abonde. Les mines de fer qui s'y rencontrent dans plusieurs cantons, entretiennent nombre de grosses forges, indépendamment de quelques mines de cuivre & de vif-argent que l'on y trouve aussi.

J'ai parlé dans son lieu des Eaux Minérales, mais trop superficiellement pour n'en point donner ici une idée un peu plus claire & plus étendue, puisque sans aller chercher celles de Forges que toute la France connoît, il s'en trouve dans le centre de Roüen qui ont les mêmes proprietés.

Ces sources de pareille qualité

: découvertes dans un des
rs de la Ville, connu ſous
ı de la *Maréquerie* , ſitué
'aroiſſe de ſaint *Vivien*; elles
pendant été un peu négli-
epuis la découverte de cel-
S. *Paul* de pareille eſpéce,
ai dit deux mots en parlant
rieuré, où elles ſe trouvent
ıées en quatre fontaines qui
ıcune leur nom particulier:
lus ancienne, eſt déſignée
nom *de la ſaint Paul*, & la
e ſous celui de *l'Argentée*:
x fontaines ont aſſez de rap-
: les mêmes vertus que cel-
'orges, connues ſous le nom
'oyale. La troiſieme, nom-
Célcſte, eſt comparée à la
de Forges; & la quatrieme
te le nom de la *Dorée*, a la
'orce, & eſt égale en qua-
ı *Cardinale* du même lieu.
elles-ci ont l'avantage de
e leurs ſources qui vien-
ı bas de la montagne de
'atherine, ſans que ſes eaux

puissent s'évaporer, comme celles de Forges, qui perdent infiniment de leur qualité dans le transport.

Feu Monsieur *Néel*, Médecin du Collége de Roüen, en a donné une sçavante dissertation, par laquelle il démontre clairement les propriétés de chacune de ces fontaines.

Après avoir détaillé avec le moins de confusion qu'il a été possible tout ce qui à trait a l'intérieur de la Ville de Roüen, mon premier objet, parcourons rapidement tous les lieux de cette grande Province, qui est divisée en haute & basse.

La haute Normandie comprend d'un côté ce qui se voit depuis *Mayenne*, Ville du Maine, & frontiere de cette Province, jusqu'à la mer d'Angleterre; & de l'autre tout le pays depuis Pontoise jusqu'à Roüen, & par de-là jusqu'à la Ville d'Eu, dont la petite riviere de *Brêle* qui passe au milieu de cette petite Ville, sépare la Normandie d'avec la Picardie.

ı cette partie de la Nor-
renferme dans ſon conti-
s Duchez d'Alençon , de
ɜville , & d'Aumalle ; les
ı d'Eu ; d'Harcourt, aujour-
ʾuché , d'Evreux , de Tan-
& de Mauleurier.
ays de Caux , qui en fait
ment partie , forme comme
ěce d'iſle , bordée de la ri-
ɜ Seine d'un côté , & de
le l'Océan qui s'étend juſ-
etite Ville du Tréport. Il a
ı étendue les Villes du Ha-
Dieppe & pluſieurs autres
rts de mer ; la Ville de Cau-
ı eſt réputée la Capitale.
t à la baſſe Normandie ;
mence à proprement par-
Ville du Pont - l'Evêque ,
d juſqu'à Cherbourg. El-
rend dans ſon étendue la
ée d'Auge , la riche cam-
ɜ Caën , le Cotentin , le
e Lieuvain & d'autres pe-
: les Villes de Pont-l'E-
le Lizieux & de Caën qui

en eſt la Capitale ; Bayeux, Saint-Lo, Vire, Coutances, Avranches, & d'autres petites Villes qui y ſont enclavées, & dont on va parler.

On ne fera point ici l'énumération des riches Abbayes des deux ſexes qui ſe trouvent dans la haute & baſſe Province, ne me bornant uniquement qu'à rappeller en très-peu de mots celles qui ſe rencontrent dans les principales Villes & Bourgs conſidérables de cette Province que je vais parcourir.

A

ALENÇON, pour ſuivre l'ordre qu'on s'eſt preſcrit, eſt la premiere dont je vais donner une idée.

Cette Ville eſt ſituée ſur la riviere de *Sartre*, qui ſépare la Province du *Maine* d'avec la Normandie. On y voit un ancien Château dont la petite riviere de *Brante* arroſe les foſſés, qui paſſe enſuite tout au travers de la Ville, & va ſe perdre dans la Sartre.

Elle peut avoir vingt à vingt-cinq arpens de terrein de conti-

eſt très peuplée, & ne ren-
qu'une ſeule Paroiſſe ſous
ation de la Sainte Vierge,
ne autre Egliſe aſſez vaſte,
titre de *S. Léonard*, mais qui
proprement parler qu'une
e cette Paroiſſe. Elle ren-
ncore dans ſon enceinte un
l Hôpital, une Maiſon de
, un Couvent de Capucins,
es de ſainte Claire, & de
Dame, & un Monaſtere de
tines dites de l'Annoncia-
eſt dans un des Faubourgs.
ı titre de Duché, & le chef-
ne des trois Généralités de
nce, dont neuf Elections
ènt qui ſont celles d'Alen-
rnay, Lizieux, Conches,
l, Domfrond, Falaiſe, Ar-
c Mortagne. De ſon Bail-
ſſortiſſent encore les Vi-
l'Alençon, de Sées, Bons
, Verneuil, l'Aigle, Yex-
un, ſaint Sylvain, Argen-
nfrond, & Château. Elle
la Juridiction ou Maîtri-

se des Eaux & Fôrets qui s'étend dans tout le ressort de son Bailliage, à l'exception toutefois d'Argentan, Trun, saint Sylvain, l'Aigle, Verneuil, & de Montreuil, avec un Grenier à sel, & une Juridiction qui connoit seulement des contestations des Greniers particuliers de Sées & de Carouge.

Cette Ville est tarifée, & les jours que l'on y tient marché sont les Jeudis, Vendredis & Samedis de chaque semaine. Il s'y tient encore trois foires considérables dans l'année. La premiere, est celle de la Chandeleur, la seconde & troisieme se tiennent l'une le 24 de Février, & l'autre le 17 de Juillet.

ANDELY (*le Grand*,) n'est qu'une très-petite Ville, située dans un valon à une petite lieüe de la Seine, arrosée d'un petit ruisseau qui passe au milieu, & ne renferme qu'une seule Paroisse. Elle est cependant recommandable par une Chapelle dédiée à sainte *Clo-*

tilde

ꞏeine & femme de Clovis,
ꞏr Roi Chrétien de France,
ꞏ vient en pélerinage se bai-
ans une petite fontaine atte-
tte Chapelle, où l'on prétend
'est fait plusieurs miracles,
il se fait encore plusieurs
ꞏns de malades.
Bailliage de Gisors y a été
ꞏé. Il y a aussi Juridiction
ꞏmté, & une Election dé-
te de la Généralité de Roüen
ꞏ Grenier à sel. Son jour de
est le Lundi, & il s'y tient
ires par an, l'une le 3 de
ꞏur & Fête de sainte *Clo-*
l'autre le 14 de Septembre.
E LY (*le petit*,) n'est égale-
ꞏ'une très-petite Ville, sur
le la riviere de *Seine*, & dis-
la premiere d'une très-
ꞏeüe; quoique moins peu-
e est infiniment plus com-
ꞏ que la précédente, par
tité de grains surtout,
y apporte de tout le Vexin,

tous les samedis de l'année, qui est le jour de marché, & par la proximité de la Seine qui en favorise l'exportation. Il n'y a non plus qu'une seule Paroisse & un Couvent de Pénitens, hors les murs de la Ville. On y voit encore un ancien Château sur la cime d'un rocher, connu sous le nom du *Château Gaillard*, qui appartenoit autrefois aux Archevêques de Roüen.

ARGENTAN est une petite Ville, située sur une colline au pied de laquelle est la riviere d'Orne. Elle contient trois Paroisses, sous les noms de saint Martin, de S. Germain & de Saint Thomas, & quatre Maisons Religieuses, dont deux Couvens de Jacobins & de Capucins, & deux Maisons de Filles. Il y a Bailliage & Election dépendante de la Généralité d'Alençon; ses jours de marchés sont le Lundi & le Jeudi, & quatre foires qui s'y tiennent par an, les 22 Janvier, 7 d'Avril, (celle-ci

ois jours,) 17 de Juillet,
'Octobre.
ALE est encore une peti-
qui n'est recommandable
son titre de Duché & un
n Château situé sur la poin-
Rocher: Sa situation est as-
éable sur une petite coline
d'une belle prairie arrosée
etite riviere. Elle a un pe-
liage & contient une Ab-
l'Ordre de Citeaux assez
able, & recommandable
s foires qui s'y tiennentpar
.& 29 d'Août, & 11 Sep-

ANCHES. Cette Ville,
Episcopal, est sur la cime
nontagne près la mer; elle
ironnée de trois côtés par
profonds valons à travers
esquels passe une petite
La vûe de son Château est
s plus belles du Royaume;
on découvre plus de dix
la ronde, presque tout le

tous les fa... partie de la Breta-
eſt le jour ... de ſaint Malo, Can-
proximité ... euſe Abbaye du Mont
voriſe l'exp... appellée *in periculo ma-*
plus qu'une ... difficulté d'y aborder.
Couvent de ... eſt très-petite. Son
murs de la V... édrale qui eſt en mé-
re un ancien ... Paroiſſe, eſt bâtie dans
d'un rocher, ... qui eſt plus conſidé-
du *Château* G... plé que la Ville; on
tenoit autrefoi... Couvent de Capu-
de Roüen. ... Epiſcopal qui eſt

ARGENT... ar ſa noble anti-
Ville, ſituée ... lerie, & d'ail-
pied de laquelle ... nt toutes les
ne. Elle contien...
ſous les noms de ... du pays de
Germain & de S... hé tou
quatre Maiſons R...
...ux Couvens de ...
...ucins, & de ... par
...s. Il y a Bailli ... travers
...ndante de la C... petite
...n; ſes jours d... Château eſt
...ndi & le Jeudi ... Royaume,
...i s'y tiennent ... plus de dix
...r, 7 d'Avril ... preſque tout le

de la V

t le 21 Se

Argences,

ourg à trois

ent une foire

saint Luc,

dis de l'année

mes, Bourg

r deux mar

dis & Vendre

émorable

d'Henri IV

s.

rg ou se tiennent

amectis

de Basse-Norman

marche tous les

: il comprend

ne belle Ab-

eaux, Dio-

tout le

X ij

tous les fam...
eſt le jour...
proximité ...
vorise l'exp...
plus qu'une...
Couvent de...
murs de la...
re un ancie...
d'un rocher...
du *Châteaux*...
tenoit autre...
de Roüen.

ARGE...
Ville, ſitu...
pied de laqu...
ne. Elle com...
ſous les nom...
Germain &...
quatre Maiſon...
...eux Couvens...
...pucins, &...
...es. Il y a Ba...
...ndante de la...
...on ; ſes jours...
...ndi & le Jeud...
...ui s'y tiennent...
...er, 7 d'Avril...

le 21 Septembre tous les ans.
..., est encore un autre
... trois lieües de Caen où se
une foire tous les ans le jour
... Luc, & un marché tous les
... de l'année.
..., Bourg près de Dieppe, où
... deux marchés la semaine
...dis & Vendredis de l'année.
... mémorable par la fameuse
... qu'*Henri IV.* remporta sur
...ueurs.
..., Bourg où se tient un mar-
...les Samedis de l'année.
... Bourg de Basse Norman-
...ient un marché tous les
... l'année : il comprend
...ritoire une belle Ab-
...re de Citeaux, Dio-
...ix.
B
... une des plus con-
... Norman-



Cotentin, une partie de la Bretagne, les côtes de saint Malo, Cancale & la fameuse Abbaye du Mont saint Michel, appellée *in periculo maris*, par la difficulté d'y aborder.

Cette Ville est très-petite. Son Eglise Cathédrale qui est en même tems la Paroisse, est bâtie dans le Faubourg qui est plus considérablement peuplé que la Ville; on y voit aussi un Couvent de Capucins & le Palais Episcopal qui est recommandable par sa noble antiquité, sa belle gallerie, & d'ailleurs où se trouvent toutes les commodités possibles.

Anglesqueville, Bourg du pays de Caux, où se tient un marché tous les samedis de l'année.

Annebaut, est un petit Bourg où les Mercredis se tient le marché & une foire tous les ans le 29 de Septembre.

Angerville Martel, est un assez gros Bourg dans le pays de Caux, mais qui n'est recommandable que par une assez bonne foire qui s'y

tient le 21 Septembre tous les ans.

Argences, eſt encore un autre Bourg à trois lieües de Caën où ſe tient une foire tous les ans le jour de ſaint Luc, & un marché tous les Jeudis de l'année.

Arques, Bourg près de Dieppe, où ſe tient deux marchés la ſemaine les Lundis & Vendredis de l'année. Il eſt mémorable par la fameuſe Bataille qu'*Henri IV.* remporta ſur les Ligueurs.

Aufay, Bourg où ſe tient un marché tous les Samedis de l'année.

Aulnay, Bourg de Baſſe Normandie où il ſe tient un marché tous les Samedis de l'année : il comprend dans ſon territoire une belle Abbaye de l'Ordre de Citeaux, Dioceſe de Bayeux.

B

Bayeux, eſt une des plus conſidérables Villes de Baſſe Normandie après Caën dont elle n'eſt diſtante que de ſix lieuës. Il eſt le premier Siége Epiſcopal ſuffra-

gant de Roüen. La Cathédrale & le Palais de l'Evêque sont deux morceaux où l'on reconnoit tout ce que la belle antiquité a de plus rare & de plus hardi, & parfaitement bien conservés. Le Chapitre de cette Eglise est un des plus beaux & des mieux composés de la Province, & a produit de grands hommes qui ont fait honneur aux Prélatures où ils ont été élevés par leur mérite. Elle renferme dans ses murs & dans ses Fauxbourgs plusieurs Paroisses & nombre de Communautés des deux sexes, un Hôpital, un très-beau Séminaire & quantité d'établissemens de pieté. A une lieuë de cette Ville indépendamment de plusieurs Abbayes considérables, dépendantes de ce grand Diocese, est celle de Longues, Ordre de Cluny fondée en 1168 par Hugues *Wat.*

Il y a un Bailliage ressortissant de celui de Caën, & un Siége d'Election dépendant de la Généralité de la même Ville. Il s'y tient tous les

Samedis un très-gros marché, outre trois foires par an les 13 d'Août 14 Octobre & 3 Novembre, & celle de la saint Flessellles le 17 d'Août, considérable pour les chevaux, elle se tient à une lieuë de cette Ville en pleine campagne.

BERNAY. Cette petite Ville n'a d'autre considération que d'être le Siége d'une Election dépendante de la généralité d'Alençon & de renfermer une très-belle & riche Abbaye de Bénédictins aujourd'hui en économat, & fondée en 1027 par *Richard II.* du nom Duc de Normandie. Il s'y tient trois marchés considérables tous les Mardis, Jeudis & Samedis de l'année & trois foires tous les ans les 17 Janvier 19 May & 9 Septembre. Elle est encore le Siége du Bailliage de Montreuil, démembré de celui d'Alençon.

BRETEÜIL, est une petite Ville à quelques lieues de Verneuil, qui n'est d'aucune considération. Il y a cependant le Siége d'un petit Bail-

liage ; il s'y tient aussi deux marchés par Semaine, les Mardis & Samedis de l'année.

Bacqueville, gros Bourg du pays de Caux, où se tient un marché considérable tous les Mercredis de l'année.

Banville, est un petit Bourg de Basse Normandie peu éloigné de la mer, qui n'a d'autre prérogative, qu'une petite foire qui s'y tient le lendemain de Quasimodo.

Balleroi, Bourg de Basse Normandie près Bayeux, où se tient tous les Vendredis de l'année un marché assez considérable.

Barenton, autre petit Bourg où se tient un petit marché le Lundi.

Barfleur, est un petit Bourg & Havre où se tient un marché tous les Samedis. Les Augustins Réformés y ont un petit Couvent.

Barneville, autre petit Bourg, où se tient un marché tous les Samedis.

Beaumont le Roger, est un gros Bourg où tous les Mardis & Samedis de l'année il se tient un gros marché, & cinq foires par an les

5 Janvier, 6 de Mars, 10 Août, 9 Septembre & 30 de Novembre.

Beaumont pied de Beuf, eſt un autre Bourg où tous les Jeudis de l'année il ſe tient un marché conſidérable de bétail.

Beaumenil, Bourg recommandable par ſon Château, un des plus réguliers de la Province, entouré de foſſés à fond de Cuve & pleins d'eau : on y tient un petit marché tous les Lundis de l'année.

Bellencombre, Bourg où ſe tient deux marchés par ſemaine le Lundi & le Samedi.

Belleſme, autre Bourg dans le Perche où ſe tient un marché tous les Jeudis de l'année & deux foires par an les 28 Octobre & 29 Novembre.

Bellon, petit Bourg, où tous les Mardis ſe tient un marché.

Bennetot, autre petit Bourg qui n'eſt recommandable que par une foire qui s'y tient tous les ans le lendemain de la Saint André.

Beuſeville, gros Bourg du Rou-

mois entre le Ponteau-de-mer & Honfleur, où tous les Mardis de l'année il se tient un très-gros marché & une foire considérable tous les ans le 16 de Juillet.

Beuvron, Bourg & Sergenterie de Basse Normandie. Il s'y tient un gros marché tous les Lundis de l'année.

Blangy, est un très-gros Bourg du pays de Bray où il se tient un marché considérable tous les Lundis, Mercredis & Vendredis de l'année, indépendamment du marché franc qui s'y tient le troisieme Mercredi de chaque mois. Il renferme dans son enceinte deux Eglises, l'une dédiée à Notre-Dame, & l'autre à saint Denis.

Blangy en Auge, Bourg où se tient un marché tous les Mercredis & une foire à la sainte Croix.

Bois Hallebout est un petit Bourg où se tient un petit marché tous les Vendredis, & une foire tous les ans le 2 de Mai.

Bollébec eſt un très-gros Bourg du pays de Caux où il ſe fait un très-gros commerce, & qui renferme nombre de manufactures de toilles & de ſiamoiſes. Le ſang y eſt fort beau. Ses marchés tiennent les Lundis & ſamedis de chaque Semaine, & deux foires conſidérables les 19 Mai & 30 Septembre de chaque année.

Boſlhard, eſt un Bourg aſſez conſidérable du pays de Caux à quatre lieues de Roüen, il s'y tient un bon marché tous les mercredis de l'année, & une belle foire tous les ans le 26 de Juin.

Bourg près Breteuil, où il ſe tient un marché tous les Samedis.

Bourneville, eſt un petit Bourg du Roumois, où il ſe tient auſſi un marché tous les Samedis.

Bourg-Achard, eſt un aſſez gros Bourg ſur le chemin du Ponte-au-de-mer. Ses marchés ſe tiennent les Lundis & Samedis de chaque ſemaine. Il s'y tient encore deux

foires par an, l'une pour les chevaux le 22 Septembre jour de saint Matthieu & connu sous le nom de *la Foire à Bourette*, & l'autre le 11 d'Octobre.

Dans ce Bourg est compris un Monastere de Chanoines Réguliers qui, sans être de la Congrégation de France, suivent la regle de saint Augustin & en portent le même habit. C'est une espece de Séminaire de correction des Archevêques de Roüen, où ils envoyent les Ecclésiastiques qui sont tombés dans des fautes graves.

Bourgtheroude, est un Doyenné du Diocese de Roüen & Bourg de conséquence, avec un Château qui par sa situation & ses accompagnemens, mérite d'en faire mention. Il appartient depuis longtems à MM. du *Tronc* dont le successeur actuel est Monsieur de la *Londe*, Président à Mortier au Parlement de Normandie. Il s'y tient un gros marché tous les Samedis de l'année, &

une foire conſidérable par an le 10 Août.

Bréce, petit Bourg, où il y a marché tous les Vendredis.

Bréauté, Bourg, où ſe tient un marché tous les Mercredis de l'année.

Bréal, autre petit Bourg, où tous les Mardis il ſe tient un marché.

Briône. Ce Bourg eſt remarquable par le grand marché qui s'y tient tous les Jeudis de l'année & très-fréquenté à cauſe de la meſure du boiſſeau qui contient moitié plus que celui des autres marchés voiſins, & une foire conſidérable qui s'y tient tous les ans le 9 d'Octobre.

Briouſe, autre Bourg où il ſe tient tous les Lundis un fort gros marché.

Bretteville ſur l'oyſe, Bourg où ſe tient deux marchés par Semaines tous les Mercredis & Samedis de l'année.

Bricquebec, Bourg conſidérable par ſon ancien Château, haute, moyen-

ne & basse Justice, & où se tient un marché tous les Lundis de l'année.

Buchi, est un Bourg sur le chemin de Forges, où se tient un marché toutes les semaines le Lundi, & une foire le jour de la Pentecôte.

Bulli, petit Bourg près le Neufchatel où se tient un marché tous les Mardis de l'annee.

C

CAEN. Cette Ville peut à juste titre tenir le second rang des grandes Villes du Royaume, & celui de la seconde de la Province. Elle est sans contredit une des mieux situées, dans une pleine sur la riviere d'Orme, on la rend tous les jours plus majestueuse par les édifices réguliers que l'on y bâtit. La place Royale est un carré des plus réguliers & des mieux ornés du Royaume. Son Château qui domine sur la Ville n'est commandé par rien. Elle n'est qu'à trois lieues de distance de la mer, & la riviere d'Orme qui l'arrose y est navigable, & y fait monter des bâtimens de qua-

tre vingt à cent tonneaux de charge. Elle eſt franche de taille, & renferme dans ſes murs ſix grandes Paroiſſes dont ſaint Pierre eſt la principale Egliſe, outre l'Hôpital, l'Hôtel-Dieu, les Urſulines, les Carmelites, les Prêtres de l'Oratoire, les Carmes, les Cordeliers, les PP. de la Miſſion, les Jéſuites & leur Collége, les Jacobins, les Croiſiers, les petites Bénédictines & les Filles de charité; la Chapelle de la cour d'Egliſe & celle de ſaint Gatien.

L'Univerſité eſt une des plus belles du Royaume, & dont il eſt ſorti nombre de grands hommes qui ont fait honneur à l'Egliſe & à l'Etat.

Mais ſi cette Ville eſt recommandable par tant d'anciens & modernes monumens, ſortons-en pour un moment, pour y admirer ceux que ſes Faubourgs renferment.

Le Faubourg l'Abbé ne cauſe pas moins de ſurpriſe lorſque l'on s'approche de la fameuſe Abb-

de ſaint Etienne qui eſt ſur ſon territoire, & qui doit ſon exiſtance à *Guillaume le Conquerant*, Duc de Normandie & Roi d'Angleterre, dont les cendres repoſent au milieu du Chœur de cette celebre Baſilique qui eſt un des beaux vaiſſeaux de la Province, & plus reſpectable encore par ſon antiquité. On y voyoit le tombeau de ce grand Prince il y a quelques années mais que l'on en a retiré par je ne ſçais quelle raiſon, d'autant mieux qu'il n'étoit point incommode au milieu du Chœur où il étoit placé. Les lieux réguliers de cette ſuperbe Abbaye ne ſont pas encore tout-à-fait dans leur point de perfection, puiſque l'on y travaille journellement, Mais par ce qui s'y voit d'achevé on peut juger que ce Monaſtere n'en cédera point aux plus majeſtueux de la Congrégation de ſaint Maur ſans en excepter aucun. (*a*)

(*a*) C'eſt M. le Cardinal de *Tavannes*, Archevêque de Roüen, & Grand Aumônier de France, qui en eſt Abbé Commandataire.

Ce Faubourg contient encore trois Paroiſſes, un Couvent de Capucins, une Communauté de filles de la Viſitation, une Maladrerie & deux Chapelles en titre.

Le Faubourg de ſaint Gilles ne mérite pas moins de conſidération que le précédent; quand il ne renfermeroit que la célebre Abbaye aux Dames, fondée & bâtie par les ordres de la Reine *Mathilde*, femme de Guillaume le Conquérant, & dont une des Princeſſes ſes filles fut premiere Abbeſſe. Cette Reine a voulu auſſi y être inhumée. C'eſt aujourd'hui Madame de *Belſunce* qui en eſt Abbeſſe.

Les Chanoines du Sépulchre; & la Chapelle de ſainte *Agathe* ſont encore dans l'enceinte de ce Faubourg.

Les deux autres de ſaint *Julien* & de *Vaucelle*, ne ſont pas à beaucoup près ſi étendus, ni ne renferment pas des monumens de la conſidération des deux premiers,

mais le dernier ne laissera pas avec le tems, d'avoir son mérite par les nouveaux travaux que l'on y voit déjà.

Cette Ville enfin est le Siége du premier Bailliage de la basse Normandie, & de la Généralité de son nom, qui a sous son district neuf grandes Elections qui sont celles de Caën, Bayeux, Saint-Lo, Carentan, Valognes, Coutances, Avranches, Vire & Mortain. Il y a aussi un Bureau des Finances, un Grenier à sel, & une Chambre pour ses Officiers; elle est la troisieme Ville du Royaume où l'on batte Monnoye.

Il s'y tient tous les Lundis de l'année un très-gros marché, & nombre de foires qui méritent bien que l'on en fasse une juste énumération.

Celle appellée *Foire franche* qui se tient ordinairement le second Lundi d'après *Quasimodo*, & qui dure huit jours, est une des

plus considérables en tout genre de Marchandises qui soit dans le Royaume. Il s'en tient encore cinq autres qui méritent attention. La premiere, commence le premier Lundi de Carême; la seconde, celui d'après la Trinité; la troisieme le jour de saint Michel; la quatrieme se tient à la Maladrerie, le 29 d'Octobre, & la derniere le 23 de Décembre. C'est encore une concession de *Guillaume le Conquérant*, & elle se tient devant l'Abbaye de saint *Etienne*.

Il ne faut pas passer sous silence les belles carrieres qui se trouvent, surtout dans les dehors du Faubourg de *Vaucelle*, d'où l'on tire des pierres admirables pour la construction, & dont on fait le beau pavé de Caën.

CARENTAN, n'a d'autre considération que son Château, qui étoit autrefois une place d'importance par sa situation, & d'où l'on pouvoit faire tête aux ennemis, &

leur empêcher le passage du petit & du grand Vé, & des ponts d'Ouvre. Elle ne contient qu'une unique Paroisse. Il y a le Siége d'un petit Bailliage, & d'une Election dépendante de la Généralité de Caën. Le terroir qui l'environne est extrêmement gras, & ne consiste qu'en herbages, d'où l'on tire des beures excellens, qui font un des principaux commerces de ce canton, la Vergée de terrein y vaut, dit-on, plus de deux cens écus.

Les marchés s'y tiennent les Lundis & Vendredis de la semaine, & les beures sont la principale denrée qui s'y vend; on ne se sert pour les salaisons que de sel blanc.

CAUDEBEC, est la Capitale du pays de Caux. Elle est située sur le bord de la Seine. Elle est le siége du Bailliage de Caux, d'une Vicomté, de l'Election dépendante de la Généralité de Roüen, & d'une

lmirauté. Il y a auſſi un Grenier à
el, une ſeule Paroiſſe ſous l'in-
'ocation de *Nôtre-Dame*, & deux
Chapelles en titre. Le Couvent
les Capucins eſt dans le Faubourg
inſi qu'une Maiſon de Religieu-
es *Annonciades*, & deux Chapelles
ous l'invocation l'une de ſaint
Maur, & l'autre de ſaint *Clair*.

Il s'y tient deux gros marchés
ous les Mardis & Samedis de
'année, pour toutes ſortes de grains
ui y abondent, & dont une partie
e tranſporte à Roüen toutes les
emaines, à la faveur d'une voiture
ui en part. Il s'y tient encore
ne belle Foire à la ſaint *Matthieu*.

CHERBOURG, eſt encore une
etite Ville & un port de Norman-
ie, ſur lequel eſt aſſis le Château.
lle eſt franche de tailles, de ſel,
: autrefois de quatriéme. Elle
a qu'une ſeule Paroiſſe, & la na-
re y a formé un port & un baſſin
ii ſeroit un des plus beaux &
s plus ſûrs de France, ſi le Gou-

vernement se déterminoit à y en faire faire un. Il s'y tient trois gros marchés les Lundis, Jeudis & Samedisde la semaine.

CONCHES, est une petite Ville du pays d'*Ouche*, dans les confins du *Perche*. Sa situation est sur la croupe d'une montagne : une assez belle pleine la ferme de trois côtés par des valons passablement profonds, arrosés d'un ruisseau qui passe au milieu, & qui y fait moudre plusieurs moulins dans sa course, & qui va se jetter ensuite dans la riviere d'*Iton*, qui traverse la Ville d'*Evreux*. Elle est encore le Siége d'un petit Bailliage démembré de celui d'*Evreux*, & d'une Election dépendante de la Généralité d'*Alençon*, avec un Grenier à sel. Elle renferme encore dans son enceinte une assez belle Abbaye de Bénédictins, fondée en 1030 par un Seigneur nommé *Rodolphe de Thœny*. Il s'y tient un assez bon marché tous les Jeudis de l'an-

ée , & une bonne foires à la
int *Pierre*.

COUTANCES, eſt le Siége d'un
véché, dont le vaiſſeau de la Ca-
édrale eſt dédiée à ſaint *Pierre*; le
ortail & les cloches ſont d'une
ructure admirable. Cette Ville
t le Chef lieu du Bailliage & Vi-
omté du Cotentin, dont les Vi-
omtés de Coutances, de Valo-
nes, d'Avranches, de Carentan,
aint-Lo, Mortain, Granville,
ont-Orſon, du Mont ſaint Mi-
el, Ville-Dieu, Cherbourg,
arfleur, de Ducé, S. Jamet, Cu-
a, de Gouray, de Mogon, de Pe-
n, de S. Gilles, de Cariſi, Barne-
lle, Montebourg, Periers, de Teſ-
, de Maragin & pluſieurs autres pe-
s Bailliages reſortiſſent. Elle eſt
core le Siége d'une Election dé-
ndante de la Généralité de Caën.

La ſituation de cette Ville eſt
utant plus avantageuſe, qu'é-
t aſſiſe ſur une éminence, on
découvre preſque tout le Co-

tentin, l'isle de Gersai qui en est éloignée de plus de neuf lieuës, Avranches, & quantité d'autres points de vuës encore plus éloignés. Saint Nicolas qui est une de ses principales Paroisses, & plusieurs Maisons Religieuses, tant d'hommes que de filles, sont enfermées dans son enceinte avec un Hôpital & un Séminaire pour les jeunes Ecclésiastiques.

Il s'y tient tous les Lundis & Jeudis de la Semaine un gros marché, & tous les ans une foire considérable le jour de saint *Michel.*

Cailly, est un Bourg du pays de Caux, très-considérable, & le titre d'une des plus belles & anciennes Baronies de la Province; son Château bâti à la moderne, est situé dans un petit valon très-agréable, & arrosé d'un assez large ruisseau.

Ce Bourg est d'autant plus vivant, qu'il est un lieu de passage pour les troupes. Il s'y tient un

très-gros

très-gros marché tous les Samedis de l'année, & deux foires à la *ſaint Simon ſaint Jude*, & à la *ſaint André*.

Cani, eſt encore un fort gros Bourg du même pays de Caux, recommandable par le ſuperbe Château du Marquis de *Quevilly*, qui en eſt le Seigneur. Il s'y tient un gros marché tous les Lundis de l'année, & trois foires par an, l'une le Lundi de *Quaſimodo*, & les deux autres les onze de Juin & premier de Septembre. Il eſt encore le Siége d'un petit Bailliage démembré de celui de Caudebec.

Caniſy, Bourg de baſſe Normandie, où ſe tient un marché aſſez bon tous les Vendredis de l'année.

Carouge, eſt un très-gros Bourg, ſur lequel eſt aſſis un fort beau Château : il s'y tient un très-grand marché le Mercredi de chaque ſemaine.

Caumont, Bourg en Boccage, où se tient un marché tous les Jeudis de l'année.

Cérisi Montpinson, Bourg, où se tient un bon marché les Samedis, & une foire le 11 Août tous les ans.

Cérisy, Bourg renommé par son Abbaye de Bénedictins, très-riche (*a*) & où il se tient un marché tous les Lundis de l'année.

Cérence, très-gros Bourg de la dépendance de Coutances, dont la Juridiction ressortit, est un lieu de peu de conséquence, quoique tous les Jeudis de l'année il s'y tienne un marché assez considérable.

Claire, Bourg du pays de Caux, avec titre de Comté, où se tient un très-gros marché tous les Mardis de l'année, & une assez bonne foire le jour de saint *Michel*. Il s'y

(*a*) Elle est de la fondation de *Robert*, Duc de Normandie.

voit un assez beau Château à l'antique.

Clécy, petit Bourg de Normandie, où se tient tous les Samedis un assez bon marché.

Chamboy, Bourg du Lieuvain, où se tient un marché tous les Mardis de l'année.

Chambrai, petit Bourg, où se tient un marché tous les Samedis.

Charleval, Bourg où se tient tous les Mardis un marché, & tous les ans une foire le jour de saint *Martin* 11 Novembre.

Chenebrun, autre petit Bourg, où le marché se tient le Jeudi.

Cherence, autre Bourg où le marché se tient le Mercredi.

Cheux, Bourg où le marché se tient tous les Mardis de l'année.

Chambremer, Bourg de la Valée d'*Auge*, où se tient un bon marché tous les Samedis.

Colleville, Bourg où le marché se tient les Samedis.

Condé sur Noireau, gros Bourg

de basse Normandie, Siége de Vicomté, où se tient deux gros marchés toutes les semaines, les Lundis & Jeudis de l'année, & cinq foires par an les 6 Mars, 7 & 28 Mai, 1e. Septembre & 11 Novembre.

Conteville, Bourg près le Pont-eau-de-mer, le marché s'y tient tous les Jeudis.

Cormeilles, gros Bourg entre le Pont-eau-de-mer & le Pont-l'Evêque, recommandable par la riche Abbaye de Bénédictins qni s'y voit, & où il se tient un très-gros marché tous les Vendredis de l'année, & une foire considérable le jour de saint *Matthieu*, qui dure deux jours.

Cormoulins, Bourg, où se tient le marché tous les Samedis.

Crevecœur, Bourg du pays d'*Auge*, entre Lizieux & Caën, on y tient le marché tous les Mercredis.

Creully, très-gros Bourg, où l'on voit un ancien Château, mais qui tombe presque en ruine, &

qui eſt ſitué entre Caën & Bayeux. Il s'y tient un gros marché tous les Mercredis de l'année, & un marché franc tous les premiers Mercredis de chaque mois.

Criel, eſt un Bourg très-peu éloigné de la mer, entre *Dieppe* & la Ville d'*Eu*. Il s'y tient deux marchés aſſez conſidérables les Lundis & Samedis de chaque ſemaine.

Criquètot l'Enneval, Bourg où ſe tient un gros marché tous les Mercredis de l'année, & quatre foires par an les 17 Mai, premier Août, 3 Novembre & 28 de Décembre.

D

DIEPPE, eſt un Port de mer, & peut-être la rade la plus ſure de la Manche. La Ville eſt très-peuplée & fort jolie; elle eſt auſſi fort commerçante, ſurtout en ouvrages d'Yvoire, où l'on y excelle. Le Château ſur une montagne, commande & la Ville & le Port. Elle ren-

ferme dans son enceinte les deux Paroisses de saint Jacques & de saint Remy, & plusieurs Maisons Religieuses des deux sexes : les Prêtres de l'Oratoire y ont un College. La Manufacture de Tabac qui y est établie & curieuse à voir, fait subsister tous les jours plus de deux cens Ouvriers de tout âge. Elle fourmille de Matelots excellens, leur habitation est dans le *Polet*, qui est aujourd'hui enfermé dans la Ville, où tous les Jeudis & Samedis de l'année, il se tient un gros marché, indépendamment de celui qui s'y tient tous les premiers Jeudis du mois, qui est franc, & de trois foires par an, qui s'y tiennent les premiers de Janvier, 15 d'Août & premier de Décembre.

Elle est franche de taille & de gabelles. Les Archevêques de Roüen en sont les Seigneurs temporels & spirituels, & c'est où se tient le siége de l'Election d'Arques.

DOMFRONT est une très petite Ville, mais fort ancienne & bâtie sur le sommet d'une montagne. Elle est le siége d'un Bailliage & d'une Election dépendante de la Généralité d'Alençon. La Paroisse de saint Julien est la seule de cette Ville avec un Monastere de Religieuses. Il s'y tient un marché tous les Lundis, Mercredis & Samedis de l'année, outre douze foires qui s'y tiennent encore tous les premiers Lundis du mois, & une autre le jour des morts.

Elle avoit autrefois un gros Château qui a été démoli. La Chatellenie enfin de Domfront, réunie aujourd'hui à la Couronne, a été autrefois l'apanage des Princes du Sang de France.

Danville, Bourg avec titre de Duché. On y tient un gros marché toutes les semaines le Lundi, & une foire assez considérable le jour de sainte Catherine.

Darnetal, est un très-gros Bourg

à une fort petite distance de Roüen, qui pourroit même passer pour un des Faubourgs de cette Capitale. Il est recommandable par les différentes manufactures qui y sont établies, & renommé surtout, pour la teinture des draps noirs. Ses Paroisses sont Carville & Lompan, & on y tient trois marchés de grains les Lundis, Mercredis & Samedis de chaque semaine.

Deux-Jumeaux, petit bourg, où se tient un Marché tous les Jeudis.

Dive, gros Bourg de basse Normandie où se tient un gros marché tous les Samedis de l'année, & une foire considérable le sept de Septembre.

Douillebeuf, Bourg, où se tient un marché tous les Vendredis.

Doudeville, Bourg du pays de Caux, où l'on tient un gros marché tous les Samedis de l'année pour les toilles, & deux foires par an.

Douvres, Bourg, où se tient un

marché tous les mardis de l'année.

Dozulé, Bourg, où se tient un pareil marché tous les Lundis de l'année.

Ducé, autre Bourg, où se tient aussi un marché le Mardi.

Duclair, est encore un Bourg très-considérable à quatre lieues de Roüen sur la riviere de Seine. Il est en quelque façon le dépôt de tous les grains du pays de Caux, dont le marché qui s'y tient tous les Mardis de l'année foisonne & qui se transportent à Roüen par une Voiture d'eau qui y monte toutes les semaines. Il s'y tient encore une belle foire le jour de saint Denis.

E

EU, petite Ville & Comté Pairie, dans l'enceinte de laquelle sont les Paroisses de Notre-Dame, de saint Jean & de saint Jacques, & une Abbaye de Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, où la tradition nous aprend

que saint *Laurent* Archevêque de Dublin mourut & souhaitta être inhumé. Le chef de ce saint Prélat y est en vénération & richement enchassé dans le thrésor de cette Abbaye. Elle renferme encore dans ses murs plusieurs maisons des deux sexes & un Collége des Jésuites où l'on voit dans leur Eglise les superbes tombeaux de quelques grands hommes de la maison de *Guise* qui y avoient choisi leur sépulture en leur qualité de Seigneurs titulaires de cette Comté Pairie.

Le Château bâti à l'antique & le parc qui l'entoure, présentent à son aspect la dignité des Princes & Princesses dont cette Pairie étoit l'apanage. Mademoiselle, fille de de Gaston d'Orleans, en faisoit son séjour favori.

Cette Ville fait la séparation de la Normandie d'avec la Picardie, par la petite riviere de Bresle qui la traverse, & qui va se jetter

dans la Manche, à une demi-lieüe de cette Ville.

Elle est encore le Siége d'un Bailliage, dont les appels des Jugemens ressortissent au Parlement de Paris, & d'une Election dépendante de la Généralité de Roüen.

Tous les seconds Mardis du mois il s'y tient un marché franc, indépendamment des marchés ordinaires.

EVREUX, Comté & Ville Episcopale fort ancienne, est arrosée de la petite riviere d'*Iton* qui la traverse. La Cathédrale sous l'invocation de *Notre-Dame*, & en même tems une des Paroisses de la Ville, n'a d'autre mérite que son antiquité. Le Palais Episcopal qui est un morceau qui se ressent du même goût, n'en est pas moins recommandable. Elle est le Siége d'un Bailliage d'où ressortissent les Vicomtés d'Evreux, d'Orbée & de Conches, & d'une Election dépendante de la Généralité de

Roüen, dont l'étenduë eſt de cent quatre-vingt Paroiſſes au moins.

Indépendamment de l'Hôpital qui eſt dans l'enceinte de cette Ville, ſes quatre Faubourgs outre les Paroiſſes qui s'y trouvent, renferment pluſieurs Monaſteres d'hommes & de filles. Dans celui de ſaint Thomas eſt la célebre Abbaye de Saint Sauveur de l'Ordre de Fouteurault, fondée en 1060, par *Richard* Comte d'Evreux, avec un College; & celui de ſaint Gilles eſt le Siége de la belle Abbaye de ſaint Taurin, de l'Ordre de ſaint Benoît.

Le principal marché de cette Ville s'y tient tous les Samedis de l'année avec les trois foires conſidérables qui s'y tiennent les 20 d'Avril, 11 Juillet & 6 de Decembre de chaque année.

Echaufour, eſt un Bourg aſſez bon, où il ſe tient un marché tous les Mercredis de l'année.

Econché en est un autre bien plus considérable, & en réputation pour les grandes Horloges qui s'y fabriquent. Il s'y tient un gros marché tous les Vendredis, & sept foires tous les ans les 28 Fevrier, 28 Mars, 27 Juin, 15 Août, 9 Septembre, 3 Octobre & 5 Novembre.

Ecoüy, gros Bourg à six lieues de Roüen, dans lequel est une Collegiale dont le fameux Enguérant de *Marigny* est le fondateur, & où se voit son tombeau. Il s'y tient tous les Mercredis de l'année un marché assez considérable.

Elbeuf est un grand Bourg à trois petites lieues de la même Ville de Roüen, avec titre de Duché Pairie; il est assis sur les bords de la Seine. Ce Bourg qui pourroit passer pour une petite Ville, est très peuplé, & recommandable par la manufacture de Draps qui s'y fabriquent & par son Château. Il s'y tient tous les Mardis, Jeudis &

Samedis de l'année un très gros marché de grains, & une belle foire tous les ans le premier de Septembre. Il en part quatre fois la Semaine un Bateau public qui va à Roüen,& en repart le lendemain pour Elbeuf.

Envermeu, autre Bourg où se tient un marché tous les Samedis de l'année.

Ecos, petit Bourg du Vexin, où il se tient toutes les semaines un marché le Samedi.

Essay, petit Bourg près d'Alençon, où tous les Samedis de l'année il se tient un assez bon marché.

Etrepagni, gros Bourg fermé de murs, & très considerable par un très gros marché qui s'y tient tous les Mardis de l'année, & tous les ans une belle foire le 28 d'Août.

Eurecy, Bourg à trois lieues de Caën, où il se tient un assez bon marché tous les Jeudis de l'année

F

FALAISE, Ville de basse Nor-

mandie, environnée de valons & commandée par un Château sur une éminence, au pied duquel coule un petit ruiſſeau qui forme une eſpece d'étang qui ſert d'abreuvoir. Cette Ville eſt le Siége d'un Bailliage, & d'une Election dépendante de la Généralité d'Alençon. A la Porte de la Ville eſt l'Abbaye de ſaint Jean de Falaiſe, Ordre de Prémontré, érigée en ce titre en 1127, mais qui ne doit pas moins ſa premiere origine à un Bourgeois de cette Ville nommé *Gaufredus* qui y avoit fait bâtir un Hôpital dont il avoit aumoné le fond. On y voit encore deux Paroiſſes, un Hôtel-Dieu & deux Couvens de Cordeliers, & des Capucins.

A un quart de lieue de la Ville eſt le fameux Bourg de *Guibrai*, où ſe tient la plus conſidérable foire du Royaume qui commençe le lendemain de la Notre-Dame d'Août; elle dure quinze jours, les Etrangers y abondent de toutes part.

Celle pour les Chevaux se tient le 10 & dure huit jours. Et celle que l'on nomme la petite Guibray qui se tient le 15 de Septembre en dure quinze.

Indépendamment de ces trois foires où les marchandises les plus rares de toute espece se trouvent, il s'en tient encore trois autres tous les ans à Falaise les 23 Juin 14 & 23 Septembre, & un gros marché tous les Jeudis de chaque semaine.

Fauville, est un assez gros Bourg du pays de Caux, où se tient un marché tous les Vendredis de l'année, & trois foires par an, les 26 de Mars 23 de Juin & 6 d'Août.

Fécamp, est un très-gros Bourg du pays de Caux, qui pourroit à juste titre passer pour Ville par son Port, & la quantité d'habitans de tous états qui y font leur résidence. Son commerce en Toille, Serge & Draperie est immense & favori-

e par l'exportation qui s'en
par mer. Il eſt d'ailleurs recom-
mandable par la ſuperbe Abbaye
s Bénédictins, qui, par un privi-
ge immémorial, ne reconnoiſſ
le Pape, & par conſéquent
pendante de l'Ordinaire, de
que ſes onze Paroiſſes dont
ſont dans ce Bourg, qui
eſt franc de Gabelles

de basse Normandie, avec titre de Comté, & recommandable par un des plus beaux Châteaux de la Province, & le marché que l'on y tient tous les Mercredis de l'année.

Foucarmont, Bourg considérable du pays de Bray, & le Siége d'une riche Abbaye de l'Ordre de Citaux. Indépendamment des marchés ordinaires qui s'y tiennent tous les Samedis de l'année, il s'y tient encore un marché franc tous les premiers Mardis de chaque mois & deux foires par an, à la saint André, & le 9 d'Octobre.

Fontaine-le-Duc, Bourg du pays de Caux, où se tient un bon marché tous les Vendredis de l'année.

Forges, ce lieu sans être qualifié de Bourg, ni aucune prérogative de marché, n'en mérite pas moins de considération, plus encore par les Fontaines Minérales qui s'y trouvent, & dont la vertu salubre y attire jusqu'aux Etrangers à qui elles sont ordonnées, que par la

grandeur du lieu qui eſt fort peuplé, & d'un Couvent de Capucins qui s'y eſt établi depuis quelques ſiécles.

Fouville ſur la mer, petit Bourg où l'on tient un marché tous les Mardis de chaque ſemaine, & une foire par an le lendemain de ſaint *Matthieu*, appellée la foire de ſaint *Lo*.

G

GISORS, Ville de Vexin Normand, dont on vient de dire que le Bailliage avoit été transféré au grand *Andeli*, comme le centre de ſon reſſort. Elle eſt encore le Siége d'une Election dépendante de la Généralité de Roüen.

Cette Ville eſt paſſablement grande, & aſſez bien peuplée. Elle eſt ſituée ſur la riviere d'*Epte*, & commandée par un fort bon Château très-ancien. Elle renferme deux Paroiſſes, deux Couvens d'hommes & pareil nombre de filles.

Il s'y tient toutes les ſemaines

deux marchés les Mercredis & Samedis, & deux foires par an à la S. *Barthélemi*, & le jour de saint *Luc*.

Elle a aujourd'hui titre de Duché.

GOURNAY, petite Ville très-isolée quoique fort peuplée ; ses deux Paroisses peuvent contenir sept cens feux. On y trouve deux Couvens de filles, & un de Capucins dans un Faubourg.

Elle n'est d'ailleurs recommandable que par un très-gros marché qui s'y tient tous les Mardis de l'année, qui y attire un peuple étonnant, & une foire célebre tous les ans le 14 de Septembre.

Cette Ville est aujourd'hui presque toute démantelée.

GRANVILLE, très-petite Ville sur les confins de la basse Normandie. Sa situation sur une roche entourée de la mer, dont les grandes marées la rendent inaccessible & très-forte, n'étant abordable qu'en basse mer. Son port est très à couvert, & une

des meilleures & des plus sûres rades de la Manche. Son plus grand commerce est le poisson, les huitres, & la moluë. Il s'y tient un Marché considérable tous les Samedis de l'année, & ordinairement sur la Grêve faute de place. Elle jouit encore du privilége d'être franche de taille, de sel, & autrefois de quatriéme.

Gaille-Fontaine, Bourg du pays de Caux, où se tient un bon Marché tous les Vendredis de l'année, & deux Foires par an, les 24 Juillet & 28 Octobre.

Gaillon, Bourg à neuf lieuës de Rouen, sur la route de Paris où se trouve un magnifique Château, appartenant aux Archevêques de Roüen, situé sur une montagne d'une pente fort douce. *Philippe Auguste*, donna *Gaillon* à un nommé *Cadoc*, l'an 1204. pour récompense de services; il fut échangé par *S. Loüis*, pour quelques Moulins situés à Roüen, & donnés par l'Archevêque *Odo Rigault*, en 1262. Le Cardinal *Geor-*

ges d'Amboise fit rebâtir ce Château qui avoit été ruiné l'an 1423. On y voit encore une Chapelle qui étoit déservie par quatre Chanoines qui autrefois y faisoient l'Office canonial. Ce magnifique Château, qui n'a rien perdu de sa noble antiquité, a été successivement augmenté de nouveaux bâtimens par les ordres de Jacques-Nicolas *Colbert*, Claude Maur d'*Aubigné*, & leurs successeurs. On découvre des croisées de ce Château, dans la plaine, la belle Chartreuse de *Gaillon*, dont les Cardinaux de *Bourbon* sont fondateurs, & où ils ont voulu être inhumés.

Ce Bourg est encore considérable par les deux Marchés qui s'y tiennent les Mardis & Vendredis de chaque semaine.

Gassey, Bourg avec le titre de Baronie, & décoré d'un très-beau Château assis sur un monticule, & est un des gros Marchés de Basse-Normandie qui s'y tient tous les Samedis.

Gaurai, gros Bourg du même

me canton de Normandie, à quatre lieuës du Val de Serre, eſt également décoré d'un auſſi beau Château que le précédent, aſſis auſſi ſur la croupe d'une montagne, & où il ſe tient un marché conſidérable tous les Samedis de l'année.

Glos la Ferriere, Bourg à deux petites lieuës de Laigle, n'a d'autre prérogative que le marché qu'on y tient tous les Samedis.

Goderville, Bourg du pays de Caux, & conſidérable par un très-gros marché que l'on y tient tous les Mardis de l'année, & quatre foires par an les 21 Février, premier Mai, 22 Juillet & à la mi-Carême.

Gonneville, autre Bourg du même canton, où tous les Mercredis on tient marché, & deux foires tous les ans les 22 d'Octobre, & 2 d'Avril.

Grainville la Teinturiere, autre Bourg du même pays, où il ſe tient tous les Jeudis un marché, & deux foires par an le lende-

main de l'Ascension & le premier Février.

Guibrai, voyez l'article de *Falaise*.

Guilain, près de Coutances, Bourg où se tient un marché tous les Mardis, & une foire par an le premier Mai.

H

HAVRE DE GRACE, Ville du pays de Caux, qui est un Gouvernement particulier & indépendant du Gouvernement Général de la Province, & un Port de mer : elle est appellée la clef de la France. C'est aussi un département de Marine, où l'Intendant fait sa résidence. Il y a encore une bonne Ecole de Marine.

Le port est fort bon, de même que la rade. Le bassin où sont les Vaisseaux est fort bon, mais la Citadelle est une des plus fortes & des plus régulieres du Royaume.

Cette Ville renferme dans son enceinte

enceinte, une ſeule Paroiſſe, un Hôpital & deux Couvens, l'un de Capucins, & l'autre de Religieuſes Urſelines. Il y a auſſi un petit Bailliage dépendant de celui de Montivilliers, mais d'une très-petite étendue, qui ne conſiſte qu'en ſept Paroiſſes limitrophes de la Ville, & un Grenier à ſel. On y a encore établi depuis pluſieurs années une Manufacture de Tabac à l'inſtar de celle de Dieppe.

Cette Ville eſt d'ailleurs très-peuplée & fort commerçante par le nombre de riches Négocians qui y font leur réſidence, & qui y ont des maiſons conſidérables.

Tous les Mardis & Vendredis de l'année il s'y tient un très-gros marché; elle jouit en outre du privilege de fanc ſallé, & d'une foire qui s'y tient tous les ans le 29 Septembre.

HARFLEUR, petite Ville à deux lieuës de la précédente, qui ne renferme qu'une ſeule Paroiſſe,

& un petit Couvent de Capucins avec un Château appartenant aux Seigneurs du lieu. La proximité du Havre lui facilite les moyens d'y entretenir un petit commerce qui sans être bien considérable, ne laisse pas que de procurer une aisance honnête à ses habitans. Il s'y tient un très-bon marché tous les Mercredis de l'année, & une foire tous les ans le 11 Novembre à la saint Martin.

HONFLEUR, est une Ville très-ancienne, & qui fait partie des Domaines de la Maison d'Orléans. C'est aussi un petit Port de mer, à l'embouchure de la riviere de Seine, & un bassin pour y tenir les bâtimens en sureté. Elle étoit anciennement entourée de murs & décorée d'un Château, qui ont été démolis, sur le terrein duquel est aujourd'hui le Gouvernement. Elle est encore le Siége d'un Bailliage démembré de celui de Roüen, avec un Grenier à sel,

Cette Ville qui jouit du privilege de franc sallé, est aussi exempte de tailles, petits avantages qui la rendent peuplée & commerçante. Il s'y tient un fort bon marché tous les Samedis de l'année, & deux foires par an aux deux saint Martin d'été & d'hyver.

On y compte pour le spirituel trois Paroisses, & deux Couvens, l'un de Religieuses & l'autre de Capucins; sur le sommet d'une montagne fort escarpée hors la Ville, est encore une Chapelle connuë sous le nom de Notre-Dame de Grace, où il y a un concours journalier de Fidéles qui y vont en pélérinage. Elle est déservie par les PP. Capucins qui y ont un hospice.

Hambie, Bourg, où tous les Mardis de l'année il se tient un marché. Il est le Siége d'une Abbaye de l'Ordre de saint Augustin de la Congrégation de France.

Harcourt, gros Bourg de basse

Normandie, avec titre de Comté, où il se tient un gros marché tous les Lundis & Vendredis de l'année, & deux foires par an les 25 Février & 22 Septembre.

Haye-Dupuis, (La), Bourg & Baronie de basse Normandie, avec un Château appartenant aux Seigneurs du lieu. Il s'y tient tous les Vendredis un fort gros marché.

Haye-Painels, (La), Bourg du même canton, qui n'est recommandable que par le marché qui s'y tient tous les Mercredis de l'année, & deux foires par an les 24 Juillet & premier Octobre.

Houmelle, autre Bourg, où se tient un marché toutes les semaines le Mardi.

I

JUMIEGES, petit Bourg du pays de Caux, qui n'est recommandable que par la riche & ancienne Abbaye de Bénédictins de ce nom. Rien ne prouve mieux son antiquité que le Tombeau des *Ener-*

cées qui se voit encore dans l'ancienne Eglise de cette Abbaye.

Voici l'épitaphe de ces deux malheureux Princes à qui la Reine *Baltilde*, femme de *Clovis II.* fit couper les nerfs, pour s'être révoltés contre leur pere.

Hic in honore Dei requiescit stirps Clodovæi,
Patris bellica gens, bella salutis agens.
Ad votum matris Baltidis, pœnituere,
Pro proprio scelare, proque labore Patris.

Cette Princesse fonda cette Abbaye en 664, il s'y tient un petit marché tous les Jeudis dans ce Bourg.

L

LAIGLE, petite Ville du pays d'*Ouche* dans le Perche. Son principal commerce sont les épingles. Il y a un Grenier à sel, & un assez beau Château qui en fait l'ornement. Elle est gouvernée quant au spirituel par trois Paroisses, dont deux sont hors la Ville, & un Couvent de Pénitens, il s'y tient

deux marchés par semaine, les Mardis & Vendredis, & quatre foires par an les 6 Juillet, 5 Septembre, 9 Octobre & 11 Novembre.

LISIEUX, Ville Episcopale, dont la Cathédrale est sous l'invocation de saint *Pierre*, qui n'a d'autre mérite que son antiquité ; mais le Palais de l'Evêque qui en fait le principal ornement, est digne par sa situation, sa construction, & les eaux artistement distribuées dans les magnifiques jardins qui l'accompagnent, de la curiosité des Etrangers. Les deux Paroisses de la Ville ne sont pas plus recherchées que la Cathédrale. Il y a un Couvent de Mathurins. Le College est gouverné par les Peres de la Miséricorde, & l'Hôtel-Dieu pour y retirer les pauvres malades, y est administré avec une sage & salutaire économie.

Cette Ville où il y a un Grenier à sel, est aussi le Siége d'une élection dépendante de la Généralité d'Alençon.

Les Jeudis & Samedis de l'année, il s'y tient un gros marché de Toilles, & de Volailles fines qui s'élevent dans les environs, indépendamment de cinq foires par an qui s'y tiennent les 12 de Février, 11 & 29 Mai, premier Août & 30 Décembre.

LISLE-BONNE, Ville, ou plutôt gros Bourg du pays de Caux, où l'on voit encore les restes d'une ancien Château, dans lequel si l'on en veut croire l'ancienne tr adition du pays, est la Chambre de César. Il s'y tient un gros marché tous les Mercredis de l'année, & deux foires par an à la saint Denis & le 9 Novembre, c'est tout ce qui lui reste de son ancienne splendeur.

LOUVIERS, petite Ville à quatre lieuës de Roüen, mais fort considérable par les Manufactures de Draps qui y sont établies, & dont la fabrique est aussi estimée, à peut-être quelque ombre de finef-

ſe de plus, que celle d'Abbeville. Elle n'eſt régie pour le ſpirituel que par une ſeule Paroiſſe. Il y a cependant encore un Couvent de Pénitens & un Monaſtere de Religieuſes Hoſpitalieres de ſaint *Louis*, & de ſainte Eliſabeth, de l'Ordre de ſaint François, & le premier qui ſe ſoit établi en France. Il y a encore un Grenier à ſel, & ſes marchés s'y tiennent les Lundis, Jeudis & Samedis de chaque ſemaines, & quatre foires tous les ans les 24 Février, 4 Juillet, 29 Septembre, & à la ſaint Martin.

LYONS, autre petite Ville entourée d'une forêt dont elle porte le nom, elle n'a qu'une ſeule & unique Paroiſſe qui n'eſt pas même dans ſon enceinte. Elle porte le titre de Vicomté, & eſt le Siége d'une Election dépendante de la Généralité de Roüen. Elle n'a d'ailleurs d'autre conſideration que celle des belles Verreries qui y ſont établies de tems immemorial, & par les mar-

chés qui s'y tiennent tous les Lundis & Jeudis de l'année, & une foire tous les ans à la Saint Denis.

Lippe Neuve, est une petite Ville de Basse Normandie qui n'est recommandable que par le grand nombre de Cloutiers qui n'en sont éloignés que d'un petit quart de lieuë, & qui viennent apporter leurs Clouds au marché qui s'y tient tous les Jeudis de la Semaine.

La Barre, petit Bourg, où se tient un marché tous les Mercredis.

La Boüille, petit Bourg à quatre lieues de Roüen, sur le bord de la Seine, où se tient un marché tous les Jeudis de l'année. Il va & revient de ce Bourg trois Voitures d'eau par jour pour la commodité publique.

LaCharnelle, Bourg, où se tient un marché tous les Mardis de l'année.

Landelle, autre petit Bourg, où

ſe tient un marché tous les Mardis de la Semaine, & une foire tous les ans le 17 Mai.

Le Bec, gros Bourg, celebre par la riche & magnifique Abbaye de ce nom qui ſe trouve ſur le même territoire. Le fondateur de cette Abbaye eſt un *Hellouin*, Seigneur de Bonneville, qui en fut le premier Abbé. La datte de ſa fondation eſt de 1034. Il s'y tient tous les Vendredis un gros marché, & deux foires par an les 28 de Mars & 9 de Mai

Le Billot, petit Bourg, où ſe tient un aſſez bon marché tous les Samedis de l'année.

Les Biards, autre Bourg, où un pareil marché ſe tient tous les Mardis.

Leſſay, gros Bourg, recommandable par un Abbaye de Benedictins du même nom qui s'y trouve, joint au marché qui s'y tient tous les Mardis de l'année.

Lituray, gros Bourg du Lieu-

vain, où se tient un gros marché tous les Samedis, & une foire tous les ans le 6 de Juillet.

Les Montiers-Hebert, Bourg, où se tient encore un marché tous les Samedis.

Lindebeuf, autre Bourg, où se tient toutes les semaines un marché tous les Mardis.

Livarot, gros Bourg en réputation pour les fromages dont il se fait un gros commerce dans les marchés qui s'y tiennent tous les Jeudis de chaque Semaine, indépendamment d'une foire tous les ans qui s'y tient le jour de Saint André.

Londinieres, autre Bourg à quelques lieues de Roüen, appartenant au Chapitre de cette Métropole, est considérable par un marché qui s'y tient tous les Jeudis de l'année, & deux foires par an les 29 de Mai & 24 d'Octobre.

Longueville, gros Bourg & titre de Duché-Pairie dans le Pays de

Caux, est recommandable par un ancien Château, un Prieuré considérable de l'Ordre de Cluny fondé en 1084 par un Seigneur nommé Gauthier Giffard, & un petit Bailliage qui connoit en premiere instance des affaires des Paroisses dépendantes de ce Duché : il s'y tient toutes les semaines une gros marché les Samedis.

Lanlui, autre Bourg, où se tient encore un bon marché tous les Vendredis de l'année.

Longny, autre Bourg, où se tient un Marché tous les Mardis.

M

MAGNI, petite Ville du Vexin à quatorze lieues de Roüen, est le Siége d'une Election dépendante de la Généralité de Roüen, où il se tient un gros marché tous les Samedis, & trois foires par an les 23 & 29 de Septembre & premier de Mai.

MONTIVILLIERS, Ville du Pays de Caux, à deux lieues du Há-

... c'est le Siége d'un Bailliage & d'une Election dépendante de la Généralité de Roüen. Elle renferme trois Paroiſſes dont une dehors la Ville. La celebre Abbaye des Dames qui occupe au moins un quart de cette Ville, jouit de très beaux privileges dont parties ſont perſonnels à l'Abbeſſe de ce Monaſtere qui a pluſieurs Paroiſſes exemptes de la Juridiction de l'Ordinaire, gouvernées par ſon grand Vicaire ſous ſon autorité. Il s'y tient tous les Jeudis un gros marché & une foire conſidérable le jour & fête de Saint Matthieu.

MORTAIGNE, Ville & Capitale du Perche, eſt ſituée ſur une montagne au pied de laquelle ſont des valons aſſez agréables où coule une petite riviere qui fournit l'eau aux habitans. Elle eſt le Siége d'un petit Bailliage & d'une Election dépendante de la Généralité d'Alençon. Il s'y tient tous les Samedis

de l'année un gros marché, & cinq foires considérables tous les ans qui se tiennent les 6 & 8 de Mars, 7 d'Avril, 24 de Juin & 25 de Juillet.

Maisy, est un Bourg recommandable par son marché qui se tient tous les Samedis de l'année.

Maineville, autre Bourg, qui tient son marché toutes les semaines à pareil jour.

Marigny, autre Bourg de Basse Normandie, qui tient le sien tous les Mercredis de l'année.

Melleraut, gros Bourg, & considérable par le fort marché qui s'y tient tous les Lundis, avec trois foires par an les 25 d'Avril, 24 Juin & 29 Septembre.

Menille, petit Bourg, en réputation pour les vins, tient son marché les Mardis.

Mesle-sur-Sarte, autre Bourg, qui tient le sien tous les Mercredis de l'année.

Mésidon, Bourg du pays d'*Auge*,

où se tient un bon marché tous les Samedis.

Montfort, autre Bourg, dont le marché tient tous les Mardis de l'année, & une foire par an le 10 Août.

Montfort-sur-Oise, autre Bourg du même nom que le précédent, où il se tient deux foires par an les 25 Juin & 15 Octobre.

Montmartin, Bourg, où le marché se tient une fois la semaine le Vendredi.

Montebourg, Bourg, où se tient un marché tous les Samedis de l'année, & recommandable par une Abbaye de Bénédictins considérable de ce nom.

Montreuil, Bourg, dont le marché se tient tous les Lundis.

Mont sur vent, autre Bourg, où se tient un marché tous les Mercredis.

Monville, Bourg du pays de Caux, où il se tient un gros marché les Lundis de chaque semaine.

Mortain, Bourg considerable de basse Normandie, avec titre de Comté, & aussi le Siége d'un Bailliage & d'une Election dépendante de la Généralité de Caën, & où il se tient deux marchés la semaine tous les Jeudis & Samedis de l'année.

Motteville, Bourg du pays de Caux, où se tient un marché tous les Lundis.

Moulins en marche, autre Bourg assis sur une élévation, & où se tient un fort gros marché tous les Jeudis de chaque semaine.

Moyaux, Bourg dont le marché tient tous les Samedis de l'année.

N

NEUF-CHATEL, Ville & Capitale du pays de Bray; en réputation pour les excellens fromages que l'on y trouve, est le Siége d'une Vicomté & d'une Election dépendante de la Généralité de Roüen, avec un Grenier à sel. Elle n'est

d'ailleurs recommandable que par deux marchés qui s'y tiennent deux fois la semaine, tous les Mardis & Samedis de l'année, & deux foires par an aux deux ſaints Martin d'été & d'hyver.

NONANCOURT, eſt une petite Ville dans le Diocèſe d'Evreux, qui n'a d'autre conſidération qu'un aſſez gros marché qu'on y tient tous les Vendredis de l'année, & quatre foires par an les 11 Juillet, 24 Août, 18 Octobre & 11 Novembre.

Neufbourg (Le), Bourg très-recommandable, dans le milieu duquel eſt un Château fort ancien & inhabité. Mais les deux marchés qui s'y tiennent tous les Lundis & Mercredis de l'année ſont très-conſidérables par la quantité de beſtiaux que l'on y amene de tous côtés, indépendamment de quatre groſſes foires qui s'y tiennent toutes les années les premier Mai, 24 Juin, 22 Juillet & 14 Septembre.



Mortain, Bourg con
baſſe Normandie, a
Comté, & auſſi le Sié
liage & d'une Electio
de la Généralité de
ſe tient deux marc
tous les Jeudis & S
née.

Motteville, Bo
Caux, où ſe tien
les Lundis.

Moulins en m
aſſis ſur une élé
un fort gros m
de chaque ſem

Moyaux, B
tient tous le

NEUF-C
pitale du pa
tion pour
que l'on y
Vicomté
dan e de
avec un

d'ailleurs recommandable que par deux marchés qui s'y tiennent deux fois la semaine, tous les Mardis & Samedis de l'année, & deux foires par an aux deux saints Martin d'été & d'hyver.

NONANCOURT, est une petite Ville dans le Diocèse d'Evreux, d'aucune considération qu'à cause [illegible] marché qu'on y tient [illegible] l'année, & [illegible]

Septembre

[illegible] ARCHE, P[illegible] es de Rouen, [illegible] autrefois d'être [illegible] sa situation [illegible] lave ses murailles [illegible] le passage. Elle [illegible] par un Châ[illegible] encore souvent [illegible] est le Siége d'un [illegible] d'une Election dep[illegible] Généralité de Rouen [illegible] renier à sel, & plusieurs Religieuses [illegible]

Nonan, autre Bourg moins considérable à la vérité que le précédent, qui cependant mérite considération par un assez bon marché qui s'y tient tous les Vendredis, & quatre foires par an les 14 Mars, premier & 16 Mai, & 22 Septembre.

O

ORBEC, petite Ville de Normandie & Siége d'un petit Bailliage Vicomtal, où se tient un très-gros marché tous les Mercredis, & une foire tous les ans le jour de la Madeleine.

Orgeuil, Bourg où se tient un marché le Mercredi de chaque semaine, avec une foire le jour de saint Maurice, connuë sous la simple dénomination de *Foire aux Etoupes*.

Ourville, autre Bourg dont le marché se tient tous les Samedis.

Ouville, Bourg recommandable par l'Abbaye du même nom, qui est dans son enceinte, & par le marché qui s'y tient tous les Lundis de l'année, & deux foires par an les

24 Février & 30 Septembre.

P

PONT DE L'ARCHE, petite Ville à trois lieuës de Roüen, qui n'a pas laissé autrefois d'être importante, tant par sa situation que par la Seine qui lave ses murailles, & qui en défend le passage. Elle est de plus défenduë par un Château qui pourroit encore soutenir une attaque. Elle est le Siége d'un petit Bailliage & d'une Election dépendante de la Généralité de Roüen; il y a un Grenier à sel, & plusieurs Maisons Religieuses, avec une unique Paroisse. Les jours de marchés qui s'y tiennent sont les Lundis & Vendredis de toute l'année, indépendamment de trois foires annuelles des 12 Mars, 9 Mai & 21 Septembre.

On ne peut oublier l'Abbaye de Bonport, qui est à la porte de cette Ville, qui doit sa création à *Richard IV*, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, dont le premier éta-

Pavilli, autre Bourg du pays de Caux, à quatre lieuës de Roüen, qui ne le céde point au précédent par toutes sortes d'endroits, étant décoré d'un assez beau Château, dont le Seigneur est Vidame de Normandie. Monsieur le *Roux d'Eneval*, Président à Mortier du Parlement de Roüen, en est le Seigneur : on y tient un fort gros marché tous les Jeudis de l'année. Il renferme aussi le petit Prieuré de sainte Austreberte.

Periers, gros Bourg du Cotentin, & Siége d'un Bailliage : on y tient un grand marché tous les Samedis de l'année, & une foire tous les ans le 20 Juin.

Plessis-Grimond, (Le) Bourg où se tient un marché tous les Lundis de l'année.

Pont d'Oüille, n'est qu'un simple hameau sur la riviere de Vire, & qui n'est recommandable que parce qu'il est un grand passage pour aller de basse Normandie en Breta-

gne, & qu'il s'y tient un marché tous les Lundis de l'année.

Pont-Farcy, gros Bourg, sur la riviere de Vire, est encore un grand passage de Normandie en Bretagne, & où il se tient toutes les semaines un fort bon marché tous les Jeudis de l'année.

Pont-l'Abbé, n'est encore qu'un hameau de Picauville, mais qui n'est pas moins recommandable par un gros marché qui s'y tient toutes les semaines le Vendredis.

Pont saint Pierre, gros Bourg du Vexin Normand, & une des anciennes Baronies du Royaume, & considérable par un très-gros marché qui s'y tient toutes les semaines le Samedis, avec une belle foire tous les ans le 29 Juin. M. le Marquis de Pont saint Pierre en est le Seigneur, & en cette qualité Conseiller né du Parlement de Roüen & premier Baron Chrétien de la Province.

Préampail, Bourg près d'Alen-

çon, où il se tient un bon marché tous les Mardis de l'année.

Prétot, Bourg de Normandie, où se tient un marché tous les Mardis de l'année.

Q

Quillebeuf, gros Bourg du pays de Caux, sur la riviere de Seine, & un petit Port d'où l'on peut arrêter tous les bâtimens & navires qui montent à Roüen. Il étoit autrefois passablement fortifié & auroit pû passer pour une Ville importante par sa situation, avant que ses fortifications fussent rasées. Il est franc de taille, & il s'y tient un assez bon marché tous les Mardis de l'année.

Quetehou, Bourg de basse Normandie, où il se tient un assez bon marché tous les Mardis de chaque semaine.

R

ROUEN, Ville Capitale de la Province de Normandie, dont on vient de donner & l'origine & l'histoire

l'hiſtoire en abregé, ne merite ici d'autre détail de ce qu'elle renferme, que celui de rappeller à l'Etranger de ſon continent les marchés & foires, & les lieux où elles ſe tiennent.

Le marché pour les Draperies ſe tient à la halle aux Cotons à la vieille Tour tous les Mardis, Jeudis & Samedis de l'année, & s'ouvre à onze heures du matin.

Celui des Laines, à la même vieille Tour, ne ſe tient que les Vendredis.

Celui des Toiles, Toileries & Paſſementeries, tant de la Province que de celles qui l'avoiſinent, ſe tient dans une halle qui lui eſt particuliere, dans la même vieille Tour, tous les Vendredis de chaque ſemaine.

Celui pour les Cotons & Fils qui eſt très-conſidérable, ſe tient au même lieu dans la halle qui lui eſt propre, à ſix heures en Eté, &

à sept en Hiver, tous les Vendredis de l'année.

Celui pour les Rubans & autres Marchandises foraines, se tient dans le même lieu les Mardis, Mercredis & Jeudis matin. Mais il faut observer que les seuls Maîtres des Communautés de la Ville y ont droit d'acheter.

Celui pour les Grains se tient dans une halle particuliere au même lieu les Lundis, Mercredis & Vendredis de l'année.

Indépendamment de ces marchés particuliers, il s'en tient un tous les Vendredis dans la basse-vieille Tour pour toutes sortes de Marchandises de quelqu'espece qu'elles soient.

Tous les mêmes Vendredis il s'en tient un autre pour les Chevaux dans une Place nommée *la Rouge-mare*; un autre pour les Veaux & Moutons seulement dans une autre Place nommée *aux Veaux*, & celui pour les Porcs se

tient le même jour au vieil marché.

Le marché pour les Cuirs se tient dans une halle particuliere sur la Renelle les Lundis, Mercredis & Vendredis de toutes les semaines.

Quant aux foires, celle de la Chandeleur pour les Marchandises commence le même jour, & est remise pour les Boissons au premier du mois de Mars ; elle dure quinze jours.

Il s'en tient une autre nommée la foire du Pré le 7 de Mai, devant la porte du Prieuré de Bonnes-Nouvelles.

Celle de Pentecôte dure aussi quinze jours, & commence le lendemain de la derniere fête.

Il s'en tient encore une quatriéme sous le nom de foire de saint Gervais le 20 Juin, dans le Fauxbourg de Cauchoise, au pied du Cimetiere de la Paroisse de ce nom.

Et la derniere, nommée la foire saint Romain ou du Pardon, qui

dure six jours ouvrables, est renommée pour les Chevaux & Poulains; elle se tient & commence le 23 Octobre jour & fête de saint Romain.

Radepont, Bourg, où se tient un marché tous les Mardis de l'année.

Ranchy, gros Village de basse Normandie, que l'on pourroit traiter de Bourg par un marché très-considérable qui s'y tient tous les Mardis de l'année, où s'apportent de toute la basse Normandie les beures qui s'y font, & que les Commissionnaires des Marchands de Paris enlevent journellement pour l'approvisionnement de cette Capitale. La facilité qu'ont les habitans de ce Village de se servir de sel blanc pour saler les beures que l'on y apporte tous les jours, & n'étant point sujets à la gabelle, est une raison pour que ce marché soit fort fréquenté, joint à ce que la proximité de la mer dont ce Village est à une très-petite distance,

en facilite encore l'exportation pour les y embarquer.

Rasnes, petit Bourg, où se tient un marché tous les Samedis.

Routot, gros Bourg du Roumois, où toutes les semaines l'on tient un marché considérable, & une foire tous les ans à la saint Jean.

Rugles, Bourg du pays d'Ouche, dont presque tous les Habitans sont Fabriquans d'Epingles, & où se tient un gros marché tous les Vendredis de l'année, & deux foires assez considérables tous les ans les 4 Septembre & 25 de Novembre.

Ry, Bourg assez joli du Vexin, où se tient un fort bon marché toutes les semaines le Samedi, & une bonne foire tous les ans le lendemain de saint Matthieu.

S

SAINT LO, Ville de basse Normandie, à douze lieuës de Caën, est située sur la cime d'un rocher; elle ne mérite d'autre considération que son antiquité. Elle

est le siége d'un petit Bailliage & d'une Election dépendante de la Généralité de Caën. On y battoit autrefois monnoie, mais ce privilége a été transféré à Caën, en sa qualité de Capitale de basse Normandie. On y voit encore les ruines d'un ancien Château enclavé dans la Ville, & deux gros Fauxbourgs dans l'un desquels est une Abbaye de Chanoines Réguliers de la Congrégation de France, sous le titre de *saint Lo*. Il s'y tient toutes les semaines trois marchés le Mardi, le Jeudi & le Vendredi, & quatre foires par an les 6 de Mars, 29 Juin, 21 de Juillet & le 4 de Septembre; cette derniere foire dure trois jours.

SEEZ, Ville Episcopale, dont la Cathédrale est sous l'invocation de saint Germain; est très-ancienne, mais elle n'est aujourd'hui recommandable que par son antiquité & les marchés considérables qui s'y tiennent, outre deux

foires par an les 12 Février & 26 de Mars.

Saint André, Bourg, où il se tient tous les Mercredis un grand marché.

Saint Bomer, près Domfront, tient son marché tous les Jeudis.

Sainte Croix sous Buchi, est un petit Bourg, où se tient une foire assez considérable le 14 de Septembre.

Saint Evroult, Bourg du Diocèse de Lizieux, & recommandable par l'Abbaye de Bénédictins qui porte le nom du lieu ; il s'y tient un marché considérable tous les Lundis de l'année.

Saint Georges de Vieure, Bourg où se tient un marché de toilles tous les Mercredis.

Saint Guillain de Pierre, Bourg, où se tient un assez bon marché tous les Lundis.

Saint Gilles, près saint Lo, où se tient une foire considérable tous les ans le 13 d'Août.

Saint Hilaire, Bourg recommandable par son Château, & un des grands marchés de la Province qui s'y tient tous les Mercredis de la semaine.

Saint-Jame, Bourg considérable enfermé de murailles, dans l'enceinte desquelles se trouvent deux Eglises, un beau Château orné de jardins & dont la situation est fort agréable. Il s'y tient toutes les semaines deux bons marchés le Lundi & le Vendredi.

Saint Julien, petit Bourg, où se tient un marché tous les Lundis.

Saint Julien-le-Faucon, autre Bourg du même nom, qui tient son marché tous les Mardis de l'année.

Saint Laurent, Bourg du pays de Caux, où se tient un marché tous les Jeudis de l'année, & une foire considérable tous les ans le jour & fête de saint Laurent.

Saint Laurent sur mer, où se tient une foire tous les ans le 11 d'Août.

Sainte Mere-Eglise, Bourg de basse Normandie, où l'on tient un marché les Jeudis de chaque semaine.

Saint Philbert, autre Bourg, où l'on tient pareillement un marché le même jour.

Saint Pierre-sur-Dive, Bourg du pays d'Auge, & le lieu d'une belle & ancienne Abbaye de Bénédictins qui en porte le nom. Il s'y tient tous les Lundis un marché considérable, & deux foires par an aux deux Notre-Dame de Mars & de Septembre.

Saint Romain-de-Calboc, gros Bourg du pays de Caux, où se tient un marché tous les Samedis de l'année, & deux foires considérables les jours & fêtes de saint Gervais & de saint Romain.

Saint Sauveur-le Vicomte, Bourg & Abbaye du même nom, en basse Normandie, de l'Ordre de saint Benoît, fondée en 1048 par un Seigneur du lieu nommé *Nigel*, est

le siége d'un Bailliage Royal, & où se tiennent deux marchés toutes les semaines les Mercredis & Vendredis de l'année.

Saint Saens, Bourg du pays de Caux, où se tient un marchétous les Jeudis.

Sainte Scholasse, Bourg, où se tient tous les Lundis de l'année un assez bon marché.

Saint Sever, autre Bourg, où se tient un bon marché tous les Samedis & deux foires par an le 7 de Juillet & le 31 d'Octobre.

Saint Silvain, Bourg, où se tient un très-bon marché tous les Samedis de l'année.

Saint Valeri en Caux, Bourg & petit Port de mer. Sa situation seroit très-favorable pour y faire un bassin, la rade étant très-bonne & de facile abord pour des Bâtimens de cent tonneaux & plus de charge. Il s'y trouve une Chapelle en grande vénération des matelots, à qui ils ont donné le nom de

la Chapelle de *Bon-port*. On voit encore dans le même Bourg un Couvent de Pénitens, & il s'y tient tous les Mardis & Vendredis de l'année un fort bon marché, & une foire le 28 de Mai.

Saint Vandrille, très-petit Bourg du pays de Caux, près de Caudebec, mais célebre par la magnifique & ancienne Abbaye de Bénédictins de ce nom qu'il renferme, & où se tient une bonne foire tous les ans le 22 de Juillet.

Savigny, Bourg de basse Normandie, & siége d'une Abbaye considérable de ce nom, de l'Ordre de Citeaux, fondée en 1112 le 25 de Septembre par *Raoul de Fougiere*. Il s'y tient un marché tous les Vendredis de l'année.

Sap (le) Bourg dans le Perche, où se tient toutes les semaines deux grands marchés tous les Mardis & Vendredis de l'année.

Senilly, petit Bourg de Normandie, où se tient un marché

tous les Mardis de l'année.

T

Tessy, Bourg de Normandie, où se tient un marché tous les Mercredis de l'année.

Tiberville, Bourg du pays de Caux; il s'y tient tous les Lundis de l'année un marché, & une foire à la saint Luc tous les ans.

Tilleul, autre Bourg, où se tient le marché tous les Jeudis.

Tillieres, tient un marché à pareil jour toutes les semaines. Ce Bourg est décoré d'un beau Château assis sur une montagne.

Tilly, petit Bourg attenant celui de Cheux, tient son marché tous les Lundis de l'année.

Tinchebrai, Bourg considérable par le marché qu'on y tient tous les Lundis, & trois grosses foires par an les 7 Avril, 21 Juillet & 18 d'Octobre.

Torcy, Bourg, où il se tient un marché tous les Mardis de l'année,

& une foire tous les ans le premier de Mai.

Torigny, gros Bourg de basse Normandie, recommandable par un des plus superbes Châteaux non seulement de la Province, mais encore de tout le Royaume, par sa structure & les magnifiques jardins dont il est accompagné. Il est de plus le siége d'un Bailliage Royal, & contient dans son enceinte l'Eglise Paroissiale, un Monastere de Religieuses & une Chapelle titrée. Il s'y tient tous les Samedis de l'année un très-gros marché & une foire considérable tous les ans le jour de saint Martin d'hiver.

Tôtes, Bourg entre Roüen & Dieppe, n'est recommandable que parce que c'est le passage qui conduit à ce Port, & par son marché qui se tient tous les Jeudis de l'année.

Toucques, Bourg au dessus d'Honfleur, où se tient un assez

bon marché tous les Samedis. On y voit encore un ancien Château & deux Paroisses dans son enceinte.

Tourouvre, autre Bourg de la Généralité d'Alençon, où le marché se tient tous les Lundis de l'année.

Tréport, (*Le*) assez gros Bourg à une très petite distance de la Ville d'Eu, & un petit Port de mer. Il est d'ailleurs recommandable par une ancienne Abbaye de Benedictins qu'il renferme, fondée en 1056 par Robert, Comte d'Eu, & par un assez bon marché qui s'y tient tous les Samedis de l'année.

Trévieres, Bourg de basse Normandie, entre Isigni & Bayeux, rénommé pour le beurre qui s'y débite dans deux marchés qui s'y tiennent toutes les semaines les Lundis & Vendredis de l'année.

Troard, Bourg du Pays d'Auge, & dans l'enceinte duquel se

voit la riche Abbaye de Benedictins de ce nom, fondée par un Roger de Montgommery, & où se tient un très gros marché tous les Samedis de l'année.

Trun, Bourg & Siége d'un petit Bailliage, où tous les Jeudis il se tient un marché, & une foire tous les ans le 6 de Mai.

Tury, est un des beaux Bourgs de basse Normandie, & décoré d'un des magnifiques Châteaux de la Province. Sa situation & son assiette sur la riviere d'Orne, le rend aussi recommandable que le gros marché qui s'y tient tous les Mardis de l'année, & deux foires tous les ans le second Mardi de Carême, & le lendemain de Saint Mathieu, exemptes l'une & l'autre de tous droits.

V

VALOGNES, Ville de Basse Normandie, Siége d'un Bailliage démembré de celui du Cotentin,

& d'une Election dépendante de la Généralité de Caën. Elle est décorée d'un ancien Château, & le domicile ordinaire des Maisons les plus distinguées du canton. On y tient, de plus, un très gros marché tous les Vendredis de l'année.

VERNEUIL, Ville du Perche, dont l'assiette dans une plaine est très agréable. Elle est le Siége d'un Bailliage démembré de celui d'Alençon, & d'une Election dépendante de la même Généralité; il y a aussi un Grenier à sel. Et pour le spirituel, elle contient six Paroisses, un College, & deux Maisons religieuses de Cordeliers, & de Filles; il s'y tient un marché considérable tous les Samedis de l'année.

VERNON, autre Ville distante de onze lieuës de Roüen, dans une valée charmante, & qui par sa largeur ressemble mieux à une

pleine. La riviere de Seine lave ses murailles. Elle est le Siége d'un Bailllage démembré de celui de Gisors. Elle renferme encore indépendamment d'un Grenier à sel, une très-belle Collégiale, trois Paroisses, un Hôtel-Dieu, deux Couvents, l'un d'Hommes, & l'autre de Filles, sans oublier celui des Capucins qui est hors de la Ville, de même que le superbe Château de Bisy qui appartient aujourd'hui à Monsieur le Maréchal *De Bellisle*. On y tient un gros marché tous les Mardis de l'année, une premiere foire tous les ans le 29 de Juillet, & une seconde le 6 de Septembre.

VIRE, Ville de basse Normandie, & Siége d'un Bailliage démembré de celui de Caën, & d'une Election dépendante de la même Généralité. Elle ne renferme qu'une seule Paroisse dans son enceinte, mais il y en a encore

une autre dans un des fauxbourgs; avec deux Couvents d'Hommes, & pareil nombre de Filles. Il s'y tient trois marchés la semaine tous les Lundis, Mercredis & Vendredis de l'année, & quatre grandes foires par an, sçavoir le premier Vendredi d'après Pâques, à la Saint Michel, à la Saint Nicolas, & à la Sainte Catherine.

Vallemont, Bourg considérable & par son Château, & par l'Abbaye de Benedictins qu'il renferme sur son territoire, fondée en 1169 par Nicolas d'*Estouteville*; il mérite encore de la considération par un gros marché qui s'y tient tous les Mercredis, & deux foires aux deux Saint Nicolas d'été & d'hyver.

Valiquerville, autre Bourg de Pays de Caux, recommandable par le nombre de foires qui s'y tiennent tous les ans au nombre de huit les 22 Janvier, 18 Février, 18 Mars, 25 Avril, 13 &

20 Mai, 26 Juillet & 26 Août, ſans compter un marché conſidérable qui s'y tient tous les Mardis de l'année.

Vauville, autre Bourg du même Pays de Caux, où tous les Mercredis il ſe tient un bon Marché.

Vaſſy, autre Bourg de Baſſe Normandie, en réputation par l'excellence de ſes moutons, & où ſe tient un marché conſidérable tous les Mercredis de l'année, outre deux foires par an les jours de Sainte Anne & de Saint Romain, & les marchés francs qui s'y tiennent encore tous les premiers Mardis du mois.

Veule, autre Bourg qui ne mérite pas moins de conſidération, contient deux Paroiſſes: ſes habitans riverains de la mer ſont preſque tous pêcheurs & jouiſſent du franc ſallé; tous les Mercredis de l'année il s'y tient un aſſez bon marché, & une foire tous les ans le

lendemain de la Notre-Dame de Septembre.

Vieuxpont, autre Bourg, qui n'a d'autre considération que son marché qui se tient tous les Mardis de l'année.

Vilay, autre Bourg, où se tient un marché le même jour que le précédent.

Villers sur mer, autre Bourg, où se tient un marché les mêmes Mardis.

Villedieu les-Poisles, gros Bourg de basse Normandie, dont les habitans sont presque tous Chaudronniers & Foudeurs. C'est de ce lieu dont la Bretagne, le Maine & l'Anjou tirent toutes les Marchandises de cette espece, qu'elles viennent chercher les Mardis & Vendredis de toute l'année, dont il se fait le principal commerce. Il s'y tient encore tous les ans trois foires célebres les 3 de Mai, 9 de Septembre & 25 de Novembre.

Villiers, en Bocage, Bourg de basse Normandie où se tient un gros marché de Beure tous les Vendredis de l'année; & une foire à la saint Pierre.

Viltfleur, Bourg, où se tient un marché tous les Samedis de l'année.

Vimoutier, autre Bourg, où se tient un gros marché tous les Lundis de chaque semaine.

Y

YEXMES, Ville autrefois considérable & fortifiée, fermée encore de murs, & qui cependant n'est plus réputée qu'un gros Bourg, quoiqu'anciennement elle ait soutenu des siéges mémorables sous la domination des Ducs des Normandie : elle est encore le siége d'un Bailliage démembré de celui d'Alençon. Sa situation avantageuse sur une éminence la rend d'un aspect très-agréable, & présente une vûe charmante; il s'y tient

un gros marché tous les Mercredis de l'année.

Verville, Bourg, où se tient un marché tous les Vendredis.

Ysigny, Bourg de basse Normandie, qui est en réputation pour le bon Beurre, dont il se fait une consommation & un débit immense dans le marché qui s'y tient tous les Jeudis de l'année, & que l'on y enleve de tout le Royaume par la commodité de son petit Port qui en facilite l'exportation, de même que des Cidres de ce canton qui ne sont pas moins renommés.

Yvetot, gros Bourg du pays de Caux dont personne n'ignore l'histoire, ni qu'il ne fût erigé en Souveraineté par *Clotaire I.* l'un de nos Rois, qui en tua le Seigneur un jour de Vendredi Saint. De tous les beaux droits que ce Prince y avoit attachés pour effacer en quelque maniere un attentat qu'un seul mouvement de colere avoit occa-

fionné, il ne reste plus aux habitans de ce lieu que celui d'être affranchis de Taille. Il s'y tient un très-gros Marché tous les Mercredis de l'année, & quatre belles Foires par an, qui se tiennent les 15 Janvier, premier Mai, premier Août & 18 Octobre.

Yvri-la-Chaussée, Bourg dans le Diocèse d'Evreux, considérable par une assez belle Abbaye de ce nom de l'Ordre de saint Benoît, & son Marché qui se tient tous les Samedis de l'année.

SUPLÉMENT.

LE SÉMINAIRE de saint Nicaise.

ON éleve dans ce Séminaire de jeunes Ecclésiastiques, qui y font leurs études depuis la Quatrieme jusqu'à la fin de leurs cours de Théo-

logie. On y est admis par concours, & une des principales conditions requises pour y être reçû est d'être né dans le Diocèse ; les jeunes gens natifs de Roüen sont les seuls qui n'y peuvent prétendre. Les places n'y sont cependant pas tout-à-fait gratuites, mais la pension que l'on y paye est très-modique.

Les jours de Composition pour être admis dans ce Séminaire, sont le lendemain de la Fête de Saint Romain, 24 Octobre, pour les Humanités ; & pour la Philosophie, le 29 du même Mois, qui est le jour d'après la S. Simon S. Jude.

LE SÉMINAIRE de Saint Loüis.

C'Est une Maison de retraite pour les Prêtres infirmes ou d'un grand âge, & qui sont hors d'état d'être employés dans les fonctions du Ministere : Elle doit son établissement

établissement à la pieuse libéralité de Mademoiselle *Ménager* en l'année 1715. M. le Cardinal de Tavanes en 1742 a transféré cette Maison au Fauxbourg de Bouvreuil, où étoit cy-devant le Monastere du *Val-de-Grace*, dont il est parlé page 455 de cet ouvrage.

JARDIN DES PLANTES.

CE Jardin qui étoit cy-devant dans le Faubourg de Bouvreuil, vient d'être transféré au Cours Dauphin sur un terrein que la Ville a cédé généreusement à l'Académie. Au fond de ce Jardin Messieurs les Académiciens ont fait élever à leurs frais une très-belle Serre toute vitrée à l'*instar* de celle de *Trianon*, pour y conserver toutes les Plantes grasses qui ont besoin de feu pendant l'hyver. Aux deux côtés de la Serre sont deux autres belles Salles destinées aux plantes qui ont moins be-

ſoin de chaleur. On lit au haut de la corniche de ce bâtiment qui fait face à une grille de fer qui donne ſur le Cours Dauphin l'Inſcription ſuivante gravée en Lettres d'or ſur un marbre noir.

Regnante
Ludovico XV.
Protectore & Auſpice
D. D. Car. Franc. de Luxembourg
Excolendis & demonſtrandis
Quotquot ubique terrarum natura gignit
Plantis & Arboribus
Locum hunc Majoris & Ædilium munificentiâ
Conceſſum,
Regia ſcient. Litter. & Artium Academia
Sanitati, ſtudio, Decori
Optimæ Civitatis
Exornavit & dicavit
Anno M. DCC. LVIII.

On placera bien-tôt dans le Jar-

din les Statuës de six grands Hommes nés dans la Ville de Roüen. Les quatre premiers representeront M. Le Gendre, Chanoine de l'Eglise de Paris, Fondateur de l'Académie; le Grand Corneille; M. de Fontenelle & M. Jouvenet. L'Académie n'a point encore choisi les deux autres Illustres qu'elle veut tirer du nombre de ceux que cette Ville a produits.

L'Intendance du Jardin des Plantes est un des Offices en titre de l'Académie qui nomme chaque année cet Officier dans la derniere de ces Séances.

Monsieur Pinard, Medecin, Professeur Royal en Botanique, y fait tous les ans un cours pour la démonstration des Plantes, & il y a quatre Prix fondés pour les Eleves qui ont le mieux profité des leçons du Professeur; ces Prix se distribuent à la Séance publique, comme les autres Prix en différent genre.

LISTE

des Tableaux des Grands Peintres, qui se trouvent dans la Ville de Roüen.

A La Cathédrale, dans la Chapelle de la Vierge derriere le Chœur; l'Enfant Jesus adoré par les Bergers, par Champagne.

Dans le Chapitre; J. C. mourant en Croix. On prétend qu'il est de Michel Ange.

Encore dans le Chapitre; les Adieux de S. Pierre & de S. Paul allant au martyre, par le Tellier. *Ces deux Tableaux étoient mieux placés cy-devant; le premier au grand Autel avant la construction du Palmier; le second dans une Chapelle de la Cathédrale.*

Dans l'Eglise paroissiale de S. Jean, dans les deux Chapelles à côté du Chœur deux Tableaux de Mr. de Troy le fils. Celui de la Chapelle

de la Vierge represente l'Assomption de la Ste. Vierge; celui de la Chapelle parallele, l'Ascension de Notre-Seigneur.

Dans l'Eglise paroissiale de Ste. Croix S. Oüen, à l'Autel de la Chapelle à côté du Chœur à main droite, l'Adoration des Trois Rois, par Paul Farinatre.

Dans l'Eglise paroissiale de S. André de la Ville, au grand Autel, le Martyre de S. André, par Mr. Déhayes fils, de Roüen.

Dans l'Eglise des PP. Jesuites, dans la Chapelle de la Vierge, la Purification de la Sainte Vierge, par Jouvenet.

Dans l'Eglise des PP. de l'Oratoire, au grand Autel, N. S. prêchant au Desert, par la Fosse.

Dans l'Eglise des PP. Capucins, au grand Autel, la descente de Croix, par la Hire.

—Dans une Chapelle à côté du Chœur, à droite, la Mort de S. François, par Retou, neveu

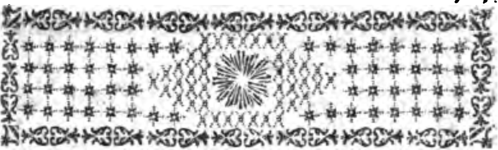
de Jouvenet. Jouvenet lui-même y a mis la main.

Dans la Chapelle de Saint Maur, les deux Grisailles, à côté du grand Autel, par Albert Dure.

Au Palais, à la deuxieme Chambre des Enquêtes, le Tableau du plafond, par Jouvenet, qui l'a peint de la main gauche, étant paralisé du côté droit.

Nous aurions cité une très-belle copie de la Ste. Famille, de Raphael, au grand Autel de l'Eglise paroissiale de Saint Martin du Pont, si nous n'avions pas eu dessein de nous en tenir aux Originaux.

F I N.



EXPLICATION DU FRONTISPICE.

LA Femme qui est sur le devant, représente la Ville de Roüen, ayant sur la tête des Tours, & de la main gauche tenant un Gouvernail, & le pied sur un Balot cordé, qui signifie que la richesse de la Ville est fondée sur le Commerce.

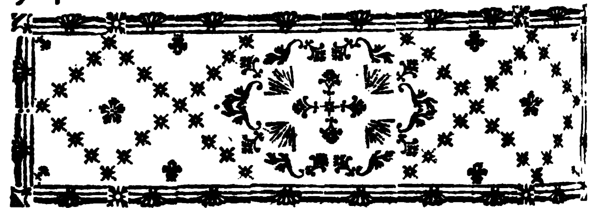
Elle est aussi désignée pour l'Histoire, puisque de la main droite Elle écrit sur un Livre que lui soutient le Génie des Belles Lettres, & par une Flamme représentée sur son front.

Mercure lui présente un Plan de l'Hôtel de Ville, & semble descendre des Cieux, pour donner à entendre que le Plan est si beau qu'il tient de la révélation; ce Dieu d'ailleurs préside au Commerce & aux Arts, conséquemment à l'Architecture.

Le Génie qui sonne de la Trompette sur la Riviere, représente ou semble annoncer les Reglemens & les sages Ordonnances que la Ville à droit d'imposer sur la Riviere & sur les Ports de sa dépendance.

Au coin l'on découvre un morceau d'Architecture, qui représente la Bourse où s'assemblent les Négocians.

Les Armes enfin de Monseigneur le Maréchal Duc de Luxembourg, Gouverneur de la Province sont sur la droite, & de la Province sur la gauche.



CHEMINS ET ROUTES

De la Province de Normandie, pour y voyager de Ville en Ville, & en revenir.

ROUTE DE ROUEN A PARIS, PAR PONTOISE.

PAR LES POSTES.		LIEUES.
	DE Roüen V. Ch. Arch.	
Poste Roïale.	P. A la Forge-Feret..	2 l.
Poste......	Au Bourg-Baudoüin......	2 l.
Poste ½....	A Ecoüis, B...........	3 l.
2 Postes....	A Tilliers.............	4 l.
Poste......	A S. Clair-sur-Epte, B...	2 l.
Poste......	A Magny, V...........	2 l.
Poste ½....	Au Bordeau-de-Vigny...	3 l.
2 Postes....	A Pontoise, V. Ch. Abb..	4 l.
Poste ½....	A Sannois..............	3 l.
Poste......	A Saint Denis, V. Abb....	2 l.
Poste Roïale.	A Paris, V. Ch. Arch. P..	2 l.

Autre Route de Roüen à Paris, par Mante.

Poste Roïale.	De Roüen au Port S. Oüen.	2 lieuës.
Poste ½. . . .	Au Vaudreüil, B. Ch. . . .	3 l.
2 Postes. . . .	A Gaillon, B. Ch.	4 l.
Poste ½. . . .	A Vernon, V.	3 l.
Poste ½. . . .	A Bonniéres.	3 l.
Poste ½. . . .	A Mante, V.	3 l.
Poste ½. . . .	A Meulan, V.	3 l.
Poste	A Triel.	2 l.
Poste ½. . . .	A Poissy & S. Germain, v. ch.	3 l.
Poste	A Nanterre, V. Abb. . . .	2 l.
Poste Roïale.	A Paris, V. Ch. Arch. P. .	2 l.

Route de Roüen à Evreux, à Conches & à Lire.

Poste Roïale.	De Roüen au Port S. Oüen.	2 lieuës.
Postes. . . .	A Louviers, V.	4 l.
Postes ½. .	A Evreux, V. Ev.	5 l.
Postes. . . .	A Conches, V. Ch.	4 l.
oste ½. . . .	A Lire, B. Abb.	3 l.

Route de Roüen à Dieppe & Abbeville.

R. ½ simpl.	De Roüen aux Cambres. .	3 lieuës
oste ½. . . .	A Tôtes.	3 l.
oste ½. . . .	A Osmonville.	3 l.
oste ½. . . .	A Dieppe, V. Ch. P. de mer.	3 l.

Postes.....	A la Ville d'Eu, V. Ch...	6 lieuës.
oste ½....	A Fressenville..........	3 l.
Postes.....	A Abbeville, V..........	4 l.

Route de Roüen au Havre.

P. R. simple.	De Roüen aux Vieux....	2 lieuës.
Poste ½	A Caudebec, V..........	3 l.
Postes....	Aux Forges.............	4 l.
Poste ½	A la Botte.............	3 l.
Poste........	A Harfleur, V..........	2 l.
Poste........	Au Havre, V. Cit. P. de mer.	2 l.

Route de Roüen à Honfleur.

P. R. ½ simpl.	De Roüen à Moulineaux..	3 lieuës.
Poste ½	Au Bourgachart, B......	3 l.
Poste.......	Au Rouge-Montier.......	2 l.
Poste ½	Au Ponteaudemer, V...	3 l.
Postes ½ ..	A Honfleur, V. Ch. P. de m.	5 l.

Route d'Honfleur à Caën.

Poste ½	D'Honfleur à Toucques...	3 lieuës.
Postes....	A Divê, B..............	4 l.
2 Postes....	A Sallenelle............	4 l.
Poste.......	A Colombelle..........	2 l.
Poste.......	A Caën, V. Ch. Un......	2 l.

Poste ½....	D'Honfleur à Pont-l'Evêque, V..............	3 lieuës.

Route de Roüen à Caën.

Postes ½...	Suivre la Route de Roüen jusqu'au Ponteau de mer..	11 lieuës.
Poste ½....	Du Ponteau de mer à Cormeille, B. Abb........	3 l.
Poste ½....	A Lisieux, V. Ev.......	3 l.
Poste ½....	A Saint Aubin.........	3 l.
Postes....	A Moux...............	4 l.
Postes....	A Caën, V. Ch. Un......	4 l.

Autre Route de Roüen à Caën, par le Pont-l'Evêque.

Postes ½....	Suivre la Route de Roüen jusqu'au Ponteau de mer..	11 lieuës.
Postes.....	Du Ponteau de mer à Pont-l'Evêque.............	6 l.
Postes.....	A Dive...............	4 l.
Postes.....	A Caën, V. Ch. Un......	6 l.

Route de Roüen à Falaise.

Postes ½...	Suivre la Route de Roüen jusqu'à Lisieux.........	17 lieuës.
Postes.....	A Falaise, V. Ch. Abb...	6 l.

Route de Falaise à Vire.

2 Postes	De Falaise au Pont d'Oüille.	4 lieuës.
Postes	A Pontécoulant	2 lieuës.
2 Postes ½ ..	A Vire, V. Ch.	5 l.

Route de Caën à Avranches, à Pont-Orson & à S. Malo.

Poste	De Caën à Moiien.	2 lieuës.
Poste ½	A Villers le Bocage.	3 l.
3 Postes ½ ..	A S. Martin de la Besace..	7 l.
2 Postes ...	A Pont-Farey, B.	4 l.
2 Postes ...	A Ville Dieu les Poisles, B.	4 l.
2 Postes ...	A Avranches, V. Ev. ...	4 l.
2 Postes ½ ..	A Pont-Orson, V. Ch. ..	5 l.
2 Postes ½ ..	A Vivier.	5 l.
2 Postes ...	A S. Malo, V. ch. Ev. P. de m.	4 l.

Route de Caën à Cherbourg.

Poste ½	De Caën à Bretteville. ..	3 lieuës
Poste ½	A Bayeux, V. Ch. Ev. ..	3 l.
2 Postes ...	A Formigny.	4 l.
Poste ½	A Isigny, B.	3 l.
Poste	A Carentan, V.	2 l.
Poste ½	A Sainte-Mere-Eglise. ...	3 l.
Poste ½	A Valogne, V.	3 l.
2 Postes ...	A Cherbourg, V. P. de mer.	4 l.

Postes . . .	De Valogne à la Hougue, Port de mer.	4 lieues.

'oste ½	De la Hougue à S. Marcou.	3 lieues.
'oste ½	A Sainte-Mere-Eglise. . . .	3 l.

Route de Caën à Alençon, par Falaise.

oste ½	De Caën à Cintheaux. . .	3 lieuës.
Postes. . . .	A Falaise.	4 l.
Postes ½ . .	A Argentan, V.	5 l.
Postes ½ . .	A Sées, V. Ev.	5 l.
Postes ½ . .	A Alençon, V. Duché. . .	5 l.

Route de Caën à Bayeux, S. Lo & Coutances.

Postes . . .	Suivre la Route de Caën à Bayeux.	6 lieuës.
Postes . . .	A Saint Lo, V. Ch.	4 l.
Postes . . .	A Coutances, V. Ev. . . .	6 l.

Route de Roüen à Alençon, par Sées.

Royale ½ . .	De Roüen à Moulineaux.	3 lieuës.
oste	Au Bourgtheroude, B. . .	2 l.
Postes ½ . .	A Bernay, V.	7 l.
oste	A Broglie.	2 l.
oste ½	A Verneuse.	3 l.

2 Postes ...	Au Noyers-Ménard......	6 l.
Poste ½	Au Melleraut..........	3 l.
Poste ½	A Sées, V. Ev..........	3 l.
2 Postes ½ ..	A Alençon.............	5 l.

Route d'Alençon au Mans. . . .

2 Postes ½ ..	D'Alençon à Beaumont le Vicomte...............	5 lieuës.
2 Postes ½ ..	Au Mans, V. Ev. Abb. .	5 l.

Route de Roüen à l'Aigle.

PosteRoyale.	De Roüen à l'Essart.....	2 lieuës.
Poste ½	Au Thuisignol..........	3 l.
Poste ½	Au Neubourg, B........	3 l.
Poste ½	A Beaumont le Roger, B..	3 l.
2 Postes	A Lire, B. Abb..........	4 l.
Poste.......	A Rugle, B............	2 l.
Poste	A l'Aigle, V. Ch.	2 l.

Route de Roüen à Forges.

Postes & ...ie & la ...Royale..	De Roüen à Dernétal. A Blainville......... A Forges, Eaux-min.	9 lieuës.

Autre Route.

Postes, la ...e. Royale..	De Roüen au Vert-Galant.......... A Buchi, B........ A Forges..........	8. lieuës.

oute de Roüen à Amiens, par Neufchatel & Aumale.

?. ½ simpl.	De Roüen au Verd-Galant.	3	lieuës.
te ½	A la Boissiere.	3	l.
te ½	A Neufchatel, V.	3	l.
'ostes ½ ..	A Aumale, V. Abb. Duché.	5	l.
te	A Lignieres.	2	lieuës.
te	A Poix.	2	l.
te	A Quévauviller.	2	l.
'ostes ...	A Amiens, V. Cit. Ev. ..	4	l.

gnification des Lettres & Abréviations qui se trouvent marquées après les Lieux.

, Ville. B, Bourg. P, Parlement. Ch, Châ- . Cit, Citadelle. Arch, Archevêché. Ev, ché. Abb, Abbaye. Un, Université.

FIN.

2 Postes . . .	Au Noyers-Ménard.	6 l.
Poste ½	Au Melleraut.	3 l.
Poste ½	A Sées, V. Ev.	3 l.
2 Postes ½ . .	A Alençon.	5 l.

Route d'Alençon au Mans.

2 Postes ½ . .	D'Alençon à Beaumont le Vicomte.	5 lieuës.
2 Postes ½ . .	Au Mans, V. Ev. Abb. .	5 l.

Route de Roüen à l'Aigle.

PosteRoyale.	De Roüen à l'Essart.	2 lieuës.
Poste ½	Au Thuisignol.	3 l.
Poste ½	Au Neubourg, B.	3 l.
Poste ½	A Beaumont le Roger, B. .	3 l.
2 Postes	A Lire, B. Abb.	4 l.
Poste	A Rugle, B.	2 l.
Poste	A l'Aigle, V. Ch.	2 l.

Route de Roüen à Forges.

4 Postes & demie & la 1re. Royale. .	De Roüen à Dernétal. A Blainville. . . . . A Forges, Eaux-min.	9 lieuës.

Autre Route.

4 Postes, la 1re. Royale. .	De Roüen au Vert-Galant. . . . . A Buchi, B. . . . . A Forges.	8. lieuës.

...ute de Roüen à Amiens, par Neufchatel & Aumale.

..1. ½ simpl.	De Roüen au Verd-Galant.	3	lieuës.
..te ½.....	A la Boissiere..........	3	l.
..te ½.....	A Neufchatel, V........	3	l.
..ostes ½ ..	A Aumale, V. Abb. Duché.	5	l.
..te	A Lignieres............	2	lieuës.
..te	A Poix...............	2	l.
..te	A Quévauviller........	2	l.
..ostes ...	A Amiens, V. Cit. Ev....	4	l.

...gnification des Lettres & Abréviations qui se trouvent marquées après les Lieux.

..., Ville. B, Bourg. P, Parlement. Ch, Châ... Cit, Citadelle. Arch, Archevêché. Ev... ...hé. Abb, Abbaye. Un, Université.

FIN.

TABLE DES MATIERES.

SUPLÉMENT.

FIN.

ERRATA.

P*Age* 209. *ligne* 15. En admettant cette Lettre pour le premier Concile; *lisez*, En admettant cette Lettre pour le premier Concile Provincial.

Page 238. *quatrieme colonne*, *ligne* 12. Son tombeau subsiste encore dans l'Eglise Paroissiale de son nom; *lisez*, Son tombeau ne subsiste plus dans l'Eglise Paroissiale de son nom.

Page 241. *quatrieme colonne*, *ligne* 12. Il se démit le 2. Juillet 1366. *lisez*, Il se démit le 2. Juillet 1375.

Page 269. derniere ligne ; *Cado mensis* ; lisez ; *Cadomensis.*

Page 328. *premiere ligne* ; & fut relevée en 1061. *lisez*, & fut relevée en 1601.

Page 384. derniere ligne ; *Geoffroi* ; lisez, *Gaultier.*

Page 429. *ligne* 2. Ils en firent la tentative dès l'année 1417. *lisez*, Ils en firent la tentative dès l'année 1517.

Page 558. *ligne* 22. saint Germain, *lisez*, saint Gervais & saint Protais, Patrons.

APPROBATION

De Monsieur Bonamy, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, Censeur Royal.

J'Ai lû par Ordre de Monseigneur le Chancelier, un Manuscrit qui a pour titre, *Abregé de l'Histoire Ecclésiastique, Civile & Politique de la Ville de Roüen*, &c. & je n'y ai rien trouvé qui en empêche l'impression. A Paris, le 27. Août 1757.

BONAMY.

PRIVILÉGE






a39015 01808957

